

[273]

## LIVRE II

### ÉTUDES DE FAITS ET DE FANTASIES

## CHAPITRE I

# LE CONFLIT DE LA LIBERTÉ CIVILE ET D'UNE ILLUSION

[275]

## DIAGNOSTIC RÉTROSPECTIF, MÉDECINE HISTORIQUE ET ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'ESPRIT

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les grands progrès scientifiques de la médecine permirent de rouvrir des dossiers anciens controversés. La science, tout à coup, pouvait conduire, par un diagnostic rétrospectif incontestable, à préciser la nature ou établir l'existence d'un fait ancien : le médecin pouvait ainsi devenir l'auxiliaire de l'historien.

La contribution la plus remarquable de la médecine historique est relative aux épidémies de peste. Leurs ravages étaient immenses, leur cause dernière inconnue et des explications fabuleuses ajoutaient leur désordre au mal naturel. La médecine historique, au-delà de sa contribution historique, donne donc occasion de réfléchir sur les interprétations inappropriées que les hommes se donnaient de phénomènes pathologiques très dangereux, et de mesurer les inconvénients tragiques des explications fallacieuses.

La science permettant de faire le départ entre la maladie corporelle et les égarements de l'esprit, il devenait possible d'entrevoir l'autonomie de ces derniers, de spécifier le concept d'épidémie psychique et d'envisager une hygiène propre à ce domaine neuf. Pour les médecins du XIX<sup>e</sup> siècle, cette prophylaxie, pour être effective, devait être mise en œuvre en tout premier lieu par les éducateurs, car les illusions s'attrapent surtout par les oreilles et est enseignante l'histoire des erreurs pathétiques que les humains ont entretenues sur leur propre compte et dont ils pourraient s'éprendre à nouveau.

\*\*\*

Le phénomène concentrationnaire du III<sup>e</sup> Reich s'est terminé dans un désastre épidémique que l'hagiographie commémorative censure. Il peut donc être instructif de rappeler les terminaisons des pestes classiques dont la connaissance rétrospective est mieux assurée.

Toutes les pestes, dont le choléra de Paris en 1832, se terminaient invariablement par les procès d'hypothétiques semeurs de peste. Ceux-ci, appelés « graisseurs » en France et « *untori* » en Italie, étaient accusés d'avoir répandu la peste par des moyens techniques dont la science du XIX<sup>e</sup> siècle montra qu'au grand jamais le mal n'avait pu être [276] répandu par ces façons que décrivaient les témoins péremptoires et les accusés suppliciés.

D'un seul coup, par le décret de la découverte scientifique, les milliers de martyrs de la malédiction populaire furent réhabilités tandis que la pensée surprise s'interrogeait sur la fonction constante de la justice et de la religion dans ces atroces procès émissariaux où la question conduisait par avance à la roue, souvent des juifs, toujours des innocents.

Les épidémies virales du passé étaient d'autant plus inquiétantes que l'épidémie qui touchait le corps dissimulait une épidémie de démonopathie indépen-

dante de la première. A la brutalité du mal naturel s'ajoutaient discrètement les sauvageries de l'imagination alarmée des hommes.

Si l'on observe que les liens sociaux, déchirés par l'épidémie, retrouvaient dans ces sacrifices tragiques une unité perdue, une grande civilisation se doit d'être la plus économe de ces moyens archaïques qui, la passion éteinte, inspirent plus de honte que de fierté.

\*\*\*

Et pourtant, aucun siècle n'a échappé à ces vertiges. Les *ménades* grecques qui l'hiver allaient danser nues sur les montagnes, les *loups-garous* décrits par Oribase, médecin de l'empereur Julien, le *mal des ardents* au X<sup>e</sup> siècle, la *danse de Saint-Guy* du XIV<sup>e</sup>, les *enfants de la Saint-Michel* du siècle suivant qui, d'Allemagne, allèrent mourir sur les routes de l'île sainte, le tarentisme italien : partout pullulent les *sorciers*, les *graisseux*, les *feux follets*. La science n'arrête pas ces phénomènes, elle en modernise tout au plus les apparences. Au siècle dernier, en 1850 à Hydesville aux États-Unis, les maisons craquent ; les tables se mettent à tourner ; avec les esprits frappeurs s'ouvre encore une fois l'empire des morts.

Le vingtième siècle lui aussi s'est employé à faire parler les morts. Il a fait les choses en grand, par le truchement d'abattoirs lugubres d'une productivité exceptionnelle, actionnés par ce que l'on pourrait appeler le *nazi-gazeur* ou — si l'on préfère — le *témoin-gazant*, pour indiquer le pôle actif du mirage.

Il est possible de dater l'annonciation du *nazi-gazeur* du mois de décembre 1942 où les services secrets américains décidèrent de lui faire quelque publicité, son avènement, de l'écrasement de Berlin en avril [277], et son assomption, des procès de Nuremberg durant les années 1945-1948.

En transformant des Allemands en une folle engeance de *nazis-gazeurs*, d'une pierre, quatre objectifs étaient atteints par les maîtres du monde qui, de la sorte :

- répondaient à la juste indignation générale ;
- cachaient la responsabilité prise dans les malheurs par une demande insensée de reddition sans condition ;
- pouvaient tranquillement découper l'Europe en deux et déporter à merci les populations allemandes ;
- trouvaient dans la chambre à gaz industrielle — invention commune aux pays de l'Est et de l'Ouest — le socle spirituel sur lequel pouvaient se congutiner des différences politiques et s'établir durablement l'entente que l'on sait.

Si, dans la victoire, il est aisé de croire que l'on s'est montré sagace en tout point, les résultats sont là. L'Europe, avec l'Allemagne, est partagée en deux. Courent quelques dizaines de témoins illuminés ou à gages que poursuivent assidûment des milliers d'intellectuels ébahis, qui s'exténuent sur leurs diableries. Des professeurs extravagent sur le résultat et les manuels scolaires s'encombrent de grand guignol. Ultime scandale, les *nazis-gazeurs*, pour peu que l'on examine les pièces de leurs procès, paraissent être les seuls à n'avoir pas connu les machines fixes ou mobiles de la criminalité planifiée qui leur a été, tout le donne à penser, transférée.

Une pénible conclusion s'impose : seuls des aveux arrachés pouvaient, en cachant l'identité des auteurs de l'invention morbide, être compatible avec le mal démonique et impraticable qu'ils devaient avouer. Des situations injustes en grand nombre, des épidémies, des turpitudes, des violences guerrières, la famine

des derniers mois de captivité, tout cela s'est subsumé en une imputation de causalité du mal de nature identique à celle de la sorcellerie.

C'est ainsi et c'est une erreur.

Car une faute de pensée en matière de justice engendre toujours d'autres fautes et d'autres injustices. Par exemple, une épidémie psychique justicière qui se manifeste par une incontinence de dénonciations et qui fait de la notion de race l'antéchrist d'une théologie négative.

Est-il possible de préciser la nature de ce phénomène démonopathique ?

L'hallucination est le trait initial commun à toutes les illusions collectives qui de rumeur en rumeur, tourne à la démonopathie.

Le médecin explique que des émotions fortes d'origine psychique peuvent exciter les nerfs des sens et provoquer la perception de bruits, d'odeurs, de spectacles, etc., sensations subjectives qui, dans la vie courante, sont le fait du rêve. De tout temps, l'hallucination diurne a été tenue comme le propre de la folie. La contribution psychanalytique à la théorie de l'hallucination a consisté à montrer que le contenu de l'hallucination est déterminé par cela seul qui manque au sujet halluciné pour désirer les normes les plus générales du désir humain. L'hallucination énonce donc, quoiqu'à la façon indirecte de l'oracle, les limites concrètes où le désir humain doit de tenir pour avoir chance de jouir dans la loi. Si l'hallucination peut être le fait de la maladie, elle est donc loin d'être en soi pathologique puisque le sujet souffrant peut y lire les limites du site qu'assigne le destin à sa santé.

L'hallucination collective nécessite que soit expliqué de surcroît comment il peut se faire que de nombreuses personnes puissent être emportées par le sentiment de certitude absolue qu'inspire souvent l'hallucination, alors que celle-ci est subjective et que peu de personnes en ont eu l'expérience. Comment cette expérience des particuliers devient-elle une illusion générale ? Comment s'opèrent les allées et venues entre l'hallucination privée et l'illusion collective ?

Là où naissent des illusions ayant un noyau initial hallucinatoire règnent des conditions d'existence communes aux membres de la société considérée. Une situation identique, un grand danger, de vives alarmes, des terreurs partagées, des rumeurs troublantes éveillent un espoir puissant et unique, dans lequel fermentent des idées qui, à leur tour, enflamment les sens. Tout concourt à induire chez des particuliers des hallucinations. Ces personnes sensibles sont la proie de souhaits collectifs impérieux, vont au-devant de la demande publique, et celle-ci ne peut que se reconnaître pleinement dans l'hallucination que l'inspiré a confectionnée à ses mesures.

De ces rencontres naissent les illusions les plus difficiles à dénouer et si la contagion démonique s'en mêle, il devient d'autant plus facile de poser des actes irréversibles à partir de l'illusion, qu'il devient malaisé de les justifier.

\*\*\*

On pourrait détailler trait à trait toutes les actualisations au travers des siècles de la démonopathie. Tantôt on l'entend invoquée et dénoncée comme abominable et à retrancher du monde par le fer et le feu, tantôt elle apparaît à ciel ouvert débattue et contredite.

Le trait le plus général des sociétés que rassemble l'irruption démonique est que toutes sont habitées de la certitude de jouer un important rôle historique présent et à venir.

Les camisards espéraient que Louis XIV fléchirait et que cesseraient les conversions forcées ; les jésuites *convulsionnaires de la Saint-Médard*<sup>1</sup> croyaient que la papauté [279] allaient se réformer ; les *médiums* amateurs de guéridons, que les morts parlaient ; et les *témoins-gazants*, que jamais plus on ne parlerait de ségrégation d'aucune sorte. Autant de touchantes prophéties, d'émouvants reliquats de l'égaré humain, qui remplissent le cimetière historique de trompe-l'œil et de vaines espérances.

Au crédit de l'hallucination collective est à mettre la création initiale d'une tautologie apaisante dont la formulation peut contribuer à trouver une solution à une situation sociale de détresse. Mais bientôt, la lettre de cet acte normal de l'intelligence qui disait le vœu bienfaisant d'une société défaite est oubliée et se transforme en croyance bonne à tout. Pour faire face à des difficultés imprévues, on entretient le *complexus* démonique et l'on répand alors rien de moins et rien d'autre que les perturbations auxquelles l'hallucination collective initiale cherchait à faire pièce. L'hallucination collective devient donc illusion de part en part dommageable dès lors qu'a été surmontée la difficulté ponctuelle à laquelle elle cherchait à répondre.

En l'absence de preuves irréfragables, il serait sain de renoncer au charme obscur qu'opère sur des foules innombrables le *nazi-gazeur*.

Au lieu de cela, on voudrait que l'illusion se dilate et prenne corps ! On fait semblant de répondre à une demande populaire impalpable et l'on tente des procès pour transformer la croyance en livre de pierre.

N'a-t-on pas observé les ravages sur la complexion humorale des intellectuels d'avoir avalé ce serpent de mer ? A la personne un tant soit peu déprise de la nécessité de cette absorption, il est offert de constater ses effets sur des personnes cultivées et habituellement calmes. L'incrédule qui approche de la personne qui a été touchée par l'épidémie psychique du *nazi-gazeur*, s'expose à un sévère déluge d'outrages et d'insultes qu'entrecoupent parfois les longs silences d'un cœur incapable de s'émouvoir hors de la sphère des émotions organisées.

On reconnaît ici les moments d'un de ces automatismes mentaux qui sont autant de désordres de l'intelligence. Une certitude artificielle et compulsive qui renverse et ligature ainsi l'intelligence est une véritable hypocondrie de l'esprit. Dol considérable si l'on songe que la rémission de l'hypocondrie est d'autant plus difficile à obtenir que les sensations affligeantes en provenance de l'imaginaire sont depuis longtemps à demeure, et qu'elles ont fini, pliant et repliant l'esprit et le corps à la fantaisie de l'illusion, par provoquer des souffrances de toute espèce sans plus en calmer aucune et sans que jamais n'affleure l'idée de sortir de ce cercle.

\*\*\*

[280]

Au temps des antiques pythonisses, les hallucinations prenaient place dans la conduite des affaires politiques. Au moins les Anciens savaient-ils à quoi s'en tenir sur la nature oraculaire de tels phénomènes et s'épargnaient-ils la peine de les faire passer pour un récit historique.

Que serait une société idolâtre de la technique et de la science qui s'interdirait l'une et l'autre quand il s'agit de son passé ? Cette louange ostentatrice et

---

<sup>1</sup>. L'auteur commet une erreur: les convulsionnaires de St-Médard (c'est-à-dire de l'église et du cimetière du même nom dans le Ve arrondissement de Paris, et non de la fête de la Saint-Médard) étaient des jansénistes et non des jésuites, leurs ennemis par nature. [NdÉ]

l'interdit secret qu'elle dissimule montrent la vacuité des discours politiques sur la disposition ouverte de l'homme à l'égard des bienfaits que pourrait apporter la technique. On s'en veut le serviteur pour dominer la nature et tenir sa place dans le monde sans que l'on s'avise un instant de la mettre au service de l'être.

La prophylaxie de l'esprit dont nos pères ont jeté les bases au siècle passé atteste d'une grandeur dont nos temps, englués dans le malaise d'une composition commémorative, ne semblent plus être capables.

[281]

## UN AUGUSTE SOUCI

DELAGRAVE, Collection J. Aldebert - *Histoire - Aujourd'hui le monde*, J. Sentou, J. Aldebert, B. Phan

ABC EDITIONS, Collection A. Gauthier, *Histoire*, J.P. Husson, Cl. Ruiz, P. Gayot, M. Badois, A. Gauthier

ARMAND COLIN, Collection Prost *Histoire*, J.P. Azéma, P. Biard, J. Carpentier, M.C. Garden, M. Montelescaut, M. Launay, J.P. Rioux, M. Robert, J.F. Sirinelli

HATIER *Histoire de 1939 à nos jours*, G. Berstein, S. Berstein, y. Gauthier, J. Guifan, A. Ménard, P. Milza, O. Milza

FERNAND NATHAN *Histoire*, G. Chaliand, R. Chauvet, C. Houy-Empereur, F. Houy, F. Lepagnot-Leca, C. Lepagnot

CLASSIQUES HACHETTE *Histoire - Le monde de 1939 à nos jours*, F. Alexandre, P. Bloc-Duraffour, J.F. Eck, C. Garet, J. Marseille, C. Nicault, M. Nouschi, P. Sussel, A. Zweyacker, R. Bénichi, J. Mathiex.

SCODEL *Histoire de 1939 à nos jours*, Trotignon, P. Wagret, H. Néant, M. Saliou

BORDAS *Le temps présent - Le XX<sup>e</sup> siècle depuis 1939*, J. Bouillon, F. Borne, F. Brunel, A.M. Sohn, P. Verley

\*\*\*

[283]

Le Président de la République a eu bien raison de s'inquiéter. L'Histoire est enseignée de façon vraiment scandaleuse dans nos écoles. Sans entrer dans les détails quant à ce qui serait, dans l'enseignement de l'Histoire, susceptible de préparer les élèves à une meilleure appréhension de leurs intérêts et de leurs devoirs de citoyens, examinons seulement comment on enseigne dans nos écoles — et notamment dans les classes terminales de nos lycées — le problème d'Histoire auquel le nom et le travail de Paul Rassinier sont liés.

De prime abord, il peut paraître qu'il y a eu consensus absolu dans ces questions. Regardez les huit manuels les plus utilisés. Les quelques lignes — plus exactement les quelques mots — qu'ils consacrent à la question des chambres à gaz sont susceptibles de convaincre qu'il n'y a strictement rien à discuter. C'est pourquoi il suffit de mentionner au passage ces engins meurtriers.

A y regarder de plus près cependant, l'observateur s'étonnera de voir une incertitude, voire une gêne nettement perceptible devant la question. A quoi d'autre imputer, par exemple, la façon de titrer le chapitre correspondant dans un manuel : « Dossier controversé : Qu'est-ce que l'univers concentrationnaire ? » (Hachette, p. 42). De même, il est difficile d'expliquer autrement le fait qu'un autre manuel intitule son chapitre correspondant ainsi : « Une grande question : le génocide des Juifs » (Scodel, p. 34). Une grande question ? Comment ! Il y aurait encore des doutes ? Rien ne serait encore absolument sûr ? Allons plus loin : deux manuels mettent tout simplement entre guillemets le mot « chambres à gaz » (Bordas, p. 32 - Hatier, p. 61) !

Les raisons de cette gêne s'éclaircissent un petit peu à la vue de l'affirmation péremptoire de l'un de nos manuels : « Il existait bien des chambres

à gaz à Auschwitz-Birkenau » (Armand-Colin, p. 48). Il faut affirmer quelque chose bien haut.

Apparemment, il y a donc des doutes. Encore que ces doutes ne soient pas légitimes, et donc prudents à dire, car l'un des manuels remarque, dans une petite phrase, que ce sont les révisionnistes (ceux qui doutent) qui continuent de nier le génocide et cherchent à réhabiliter les nazis : « malgré les nombreux témoignages, documents et travaux historiques qui en attestent la véracité » (Gauthier, p. 36). Ces nombreux témoignages, documents et travaux historiques, il faut bien les chercher pour en retrouver une toute petite trace dans nos manuels de lycées en ce qui concerne les données concrètes du génocide et surtout des chambres à gaz.

Pour le nombre des victimes, la prudence des manuels, qui parlent de dossier controversé ou de question, semble tout à fait justifiée. Le nombre des victimes est estimé entre six et dix millions, dont plus de la moitié sont juifs, affirme l'un de nos livres (Hachette, p. 42). En revanche, un autre estime que trois-quarts des déportés ne reviendront pas ; soit au moins deux millions de victimes ; sans y inclure les Juifs (Scodel, p. 32). L'écart est donc, si l'on en croit cet ouvrage, de quatre à cinq millions au moins pour les victimes non-juives. Néanmoins, on apprend dans un autre qu'à peu près dix à douze millions de personnes sont passées par les camps de concentration, soit bien plus que le nombre que donne le livre précédent selon lequel les déportés non juifs auraient constitué une population de moins [284] de deux millions de personnes. Le dernier manuel cité place d'ailleurs le plafond supérieur des victimes à plus de deux millions, dont plus de cinq millions et demi seraient des juifs.

Le dossier semble donc bien controversé. Surtout si l'on jette un coup d'œil sur les statistiques que les manuels fournissent quant au nombre des juifs assassinés par pays. 70 à 75 % des juifs de Pologne et de Tchécoslovaquie auraient été assassinés, selon l'un de nos manuels (Scodel, p. 34) tandis que l'autre considère que 85 % des juifs polonais et 82 % des juifs de Tchécoslovaquie auraient péri dans l'Holocauste (Hatier, p. 63). De même, l'un des ouvrages place à 104.000 le nombre des juifs des Pays-Bas qui auraient été assassinés l'autre en mentionne seulement 90.000, alors qu'il place à 110.000 les juifs français assassinés dans les camps, contre 63.000 qui figurent dans le premier ouvrage (Scodel, p. 34 - Delagrave, p. 28). Les différences sont encore plus grandes pour le nombre des juifs hongrois morts en déportation : contre l'avis de l'un de nos manuels, qui place leur nombre à 180.000, un autre livre cite le témoignage de Rudolf Hoess, ex-commandant du camp d'Auschwitz, selon lequel, rien qu'en été 1944 et à Auschwitz, 400.000 juifs hongrois environ auraient été exécutés (Scodel, p. 34. - Bordas, p. 71).

Mais, où sont ces engins meurtriers, ces armes criminelles formidables et redoutables dont auraient péri des millions de personnes ? Il faut bien ouvrir les yeux pour en retrouver quelque petite trace dans nos manuels. Et quand on en retrouve, au détour imprévu de telle ou telle phrase, on découvre la même incertitude, la même gêne, le même flou qu'avec les statistiques. En citant David Rousset, l'un de nos manuels affirme que des dizaines de milliers de personnes auraient été gazées, par jour, à Auschwitz (Scodel, p. 33). Pourtant, un ancien déporté d'Auschwitz, qui avait été affecté au transport de cadavres, parle de trois mille personnes gazées à la fois et dit que leur évacuation de la chambre meurtrière pouvait durer six heures et qu'il fallait encore douze heures pour brûler tous ces cadavres dans les fours crématoires. Tant et si bien qu'il est diffi-

cilement concevable que plus de six mille personnes aient pu être exécutées dans une journée (Fernand-Nathan, p. 46). Néanmoins, un autre témoignage, toujours d'Auschwitz, affirme que lors de l'inauguration des fours et des chambres à gaz, devant les notables nazis en grande festivité, douze mille juifs polonais auraient brûlé en une seule journée (Hatier, p. 63).

Ces engins mystérieux, dotés de caractéristiques si différentes dans les témoignages qui portent pourtant sur les mêmes chambres à gaz et sur les mêmes fours crématoires à Auschwitz, n'apparaissent guère dans nos manuels scolaires. Il faut vraiment ouvrir les yeux pour en retrouver quelques petites traces et faire bien attention, car, si l'on y regarde de près, on y découvre la même incertitude, le même flou et les mêmes contradictions qu'ailleurs. Selon le Dr Nyiszli cité dans l'un de nos manuels, ces cristaux de gaz auraient été introduits par de courtes cheminées en béton munies de couvercle également en béton (Armand-Colin, p. 48). Néanmoins, parlant des mêmes chambres à gaz à Auschwitz, une autre déportée affirme que le Zyklon-B aurait été jeté par le plafond et par : « une ouverture carrée, grillagée et recouverte d'une vitre » (Hatier, p. 63). Ce même livre parle de la chambre à gaz de Buchenwald alors qu'il est notoire depuis longtemps qu'il n'y en avait pas (p. 61).

On va s'arrêter ici, car c'est tout ce qu'on apprend du nombre des témoignages, documents et travaux historiques qui attestent de la véracité des chambres à gaz qui avaient bel et bien existé suivant les manuels, même si quelques-uns d'entre eux mettent entre guillemets les mots qui les désignent.

[285]

L'observateur naïf sera étonné et perplexé. Peut-on enseigner des choses aussi contradictoires à nos jeunes gens ? Est-ce qu'on pourrait accepter que la loi d'Archimède ou que la description des îles Britanniques soit aussi différente selon les manuels qu'on a en mains ? Est-ce qu'il ne serait pas mieux d'assumer la complexité et la nature controversée de la question et du dossier, et d'en présenter tous les éléments contradictoires aux élèves ?

Toutefois, les esprits un peu plus malins diraient que non. Étant donné que la plupart des élèves ne lisent qu'un seul manuel, au bout du compte les différences et contradictions, apparaissant peu, ne compteraient pas beaucoup.

Les plus malins ajouteraient que, si par hasard nos jeunes découvraient les contradictions et les incertitudes, ce n'en serait que tant mieux. Ils apprendraient au moins ainsi qu'il y a des vérités sur lesquelles il ne faut pas s'interroger ; et cela, quand bien même l'expérience quotidienne enseignerait que les arguments et les faits qui les fondent sont faux ou incertains. Ils apprendront de la sorte que sont exigées des réponses bonnes à donner aux grands examens de la vie nonobstant les doutes que l'on peut se sentir autorisé et parfois obligé d'émettre quant aux preuves qui fondent les propositions de ces réponses.

Pour les esprits les plus malins, ce sera une leçon civique suprême que nos élèves devront tirer de l'enseignement et du destin de Paul Rassinier, dont nos jeunes concitoyens ne sont pourtant guère censés connaître l'existence, ni les questions que son œuvre continue de poser.

[286]

## ESQUISSE D'UNE HISTOIRE CLINIQUE D'UNE RUMEUR GUERRIÈRE DEVENUE MYTHIQUE

Partant de l'hypothèse générale que la chambre à gaz pourrait être de nature imaginaire, et constatant alors que la chambre à gaz et le lieu où elle est située, s'entre-définissent dans la langue commune, Auschwitz désignera ici les camps historiques d'Auschwitz ; et « Auschwitz », la représentation du néant négatif que le nom de ce camp est devenu dans le parler usuel.

Cette distinction ouvre sur un double domaine d'étude. Celui de l'historiographie des camps et celui de l'historiographie de la représentation des camps. C'est de la seconde qu'il sera question ici ; sans que l'on se prive, chemin faisant, de rapporter les faits déjà établis par l'historiographie des camps historiques.

Faire l'historiographie de la représentation est dégager des faits de représentation qui sont les éléments d'un récit dont les relations sont à décrire et les motifs à expliquer.

Il faudra donc définir les termes appropriés tels que « rumeur », « mythe » et « événement », car prendre comme objet d'étude « ce qui se raconte » identifie la nature du phénomène à comprendre, indique les concepts requis pour classer les sources documentaires, déterminer une méthode et orienter le choix des hypothèses.

Pour expliquer la vacuité des preuves invoquées en faveur du caractère historique de la chambre homicide, l'hypothèse la plus souvent sollicitée est celle d'un mensonge. C'est une façon polémique de résumer beaucoup de choses. Une observation minutieuse du phénomène récitatif conduit à discerner plusieurs composants dont il convient de faire la part relative pour chaque époque du récit.

Ces hypothèses explicatives sont multiples car l'analyse que nous conduisons ici a déjà été commencée par plusieurs auteurs. Certains voient dans le récit le résultat d'un mensonge (P. Rassinier, A. Butz), d'autres celui d'une suggestion et de la foi dans l'autorité des tribunaux (W. Stäglich, R. Faurisson), d'autres d'une croyance religieuse [288] (J.—L. Tristani, H. Stein) n d'autres encore d'une volonté politique agressive (S. Thion, C. Karnoouh, V. Monteil). Ces auteurs recourent souvent à plusieurs hypothèses, quelquefois ne parlent pas de rumeur ni de mythe.

Toutes ces hypothèses méritent cependant considération car, avec des intensités différentes selon les moments du récit, toutes rendent compte des motifs de sa composition.

Il semble cependant que la fonction de la rumeur passée et présente n'ait pas été assez isolée ni sa dérivation vers le mythe définie avec assez de rigueur. Cela ne tient pas aux auteurs cités mais aux stases du phénomène ? Pour qu'« Auschwitz » devienne un fait de langage étudiable, il fallait que son assomption soit accomplie. Comment savoir de quel fait l'on parle tant que le destin de la victoire n'a pas dit toute l'histoire dont sa force est capable ?

L'objet de l'étude était donc mouvant, difficile à identifier, et une langue stable semblait se refuser pour les décrire. Ont-ils été présumés ? Mais alors, quel

fruit y avait-il à les dire ? Quelle signification et conséquence peut avoir de conduire au jour la raison d'un phénomène pour une part inconscient s'il se trouve être par avance désigné comme imprudent sinon dangereux à dire dans le monde qui peut le recevoir ?

C'est parce que toutes les puissances et les guises du récit ont été essayées et que la liberté des études historiques a été établie que la forme générale du mythe s'immobilise et peut être recherchée. Le sceau de cette forme ne variera plus et les documents canoniques qui l'attestent ne peuvent non plus s'enfler indéfiniment ni être retirés.

L'ensemble des récits dessine le sceau, le *tupos*, qui donne l'empreinte ressemblante. Sa compréhension peut donc fournir des indications qui orientent la recherche du vrai dans une documentation labile.

[289]

Le rassemblement de l'image d'Auschwitz s'est fait à l'occasion de trois ensembles de procès principaux : les treize procès de Nuremberg (1945-1948) ; ceux de Jérusalem : du D<sup>r</sup> R. Kasztner (1954-1957), du Lt-Col. Eichmann (1960-1961) et celui de Francfort (193-1965), ce dernier étant appelé « procès des gardiens d'Auschwitz ».

Pourquoi ces procès sont-ils nécessaires à l'étude d'« Auschwitz » ? Parce qu'il n'est pas d'accusation, fût-elle imaginaire, qui pour avoir au moins l'air vraisemblable, ne soit soumise à l'obligation de preuve. C'est donc à ces procès qu'ont été retenues les pièces accusatrices réputées probantes qui composent le corpus des textes et témoignages qui sont à étudier.

Pour comprendre la méthode requise, le lecteur doit bien garder présent à l'esprit :

- que les preuves des chambres à gaz et l'action d'accuser des usagers s'entre-appartiennent ;
- que d'une arme criminelle qui n'existe pas le supposé coupable n'a pas à fournir de preuve
- et que par conséquent le matériel d'étude est avant tout officiel.

Avant de justifier d'explorer l'hypothèse anthropologique générale de la rumeur qui peut conduire à identifier des éléments du récit et pour juger de ce dont cette hypothèse répond, donnons deux exemples de la variabilité et de la vulnérabilité extrême du matériel.

Prenons les fours crématoires d'Auschwitz — qui ne sont pas la chambre à gaz mais qui, dans la langue parlée, en sont souvent la métaphore. Selon les documents ces fours passent de deux à cinq, comprennent de trois à neuf portes, lesquelles admettraient de deux à quatre corps, incinérés entre vingt minutes et une heure<sup>2</sup>.

La chambre à gaz d'Auschwitz connaît des vicissitudes semblables. Les premières relations présentées comme authentiques dès 1942 et publiées en 1944 ne servent de modèles à la chambre à gaz canonique qu'en 1963 après que les Soviétiques, en créant le musée d'Auschwitz, eurent accepté de reconduire l'accord idéologique de Nuremberg. A Nuremberg, on n'ose produire ces premiers témoignages. Il est vrai que dans les plans naïfs et maladroits de cette relation initiale, le train qui apportait les victimes repartait avec elles et possédait

---

<sup>2</sup>. War Refugee Board Report, édité par *l'Executive office of the president*, Washington, novembre 1944.

cette faculté exceptionnelle de monter des marches et traversait la salle d'attente. Ces chambres à gaz étaient souterraines et cependant les paillettes de gaz devaient être introduites par les fenêtres.

[290]

M<sup>me</sup> Eva Kovac et M. Georges Wellers ont été déportés à Auschwitz. Tous deux croient dans les chambres à gaz. Mais, tandis que M<sup>me</sup> Kovac était à Auschwitz-II (Birkenau) et croit être conduite à la chambre à gaz quand elle quitte ce camp, M. Wellers, qui était à Auschwitz-III, situe la chambre à gaz à Auschwitz-II (Birkenau) où M<sup>me</sup> Kovac n'en a point vu. Ce qui montre que la très utile mémoire n'est pas suffisante car l'on peut se souvenir avec précision de rumeurs inexacts.

La fin de l'existence de ces chambres à gaz-là flotte dans une indétermination comparable. Ces machineries auraient été ou bien démontées, ou incendiées, ou dynamitées, à des dates variables. Ce qui n'empêche pas de pouvoir les visiter encore.

Cette prolifération de contradictions plaide contre la thèse *du mensonge* et en faveur de celle du mythe. Car, s'il y a de très nombreux mensonges, leur précision et l'énormité de leurs contradictions excluent qu'il y en ait un seul. Les témoignages auraient été plus vagues et homogènes. Un mensonge réussi, pour ne pas être contradictoire, doit rester flou.

L'unité du récit, s'il y en a une, provient plutôt de présupposés interprétatifs mono-idéiques de nature religieuse.

Quoi qu'il en soit, la rumeur semble être la maille rhétorique originelle qui traverse aussi de part en part le récit. Son mécanisme est, semble-t-il, le porte-voix faisant communiquer toutes les autres hypothèses explicatives.

Pour comprendre que ce mécanisme de la rumeur puisse, par la crainte qu'il entraîne, mettre en mouvement des mécanismes de sauvegarde archaïques qui élaborent un récit, il faut préciser ce que peut être la vérité dans un récit et ce qu'est un mythe.

La vérité dans le récit de ce qui arrive indique ce qui doit être retenu comme événement dans l'infinité des faits objectivables. Le mythe n'a donc aucune relation *a posteriori* avec la vérité historique puisque pour lui les événements sont constitués indépendamment des lois de l'objectivation. Il n'y a pas de distinction entre l'*a priori* et l'*a posteriori*, ni entre l'analytique et le synthétique dans le mythe. Il ne saurait donc contenir de vérité historique. Il exprime quelquefois une sagesse qui édicte toujours des erreurs *a priori*.

[291]

Pour se mettre à l'écoute et en quête de cette sagesse et percer les énigmes que posent les variantes trop multiples témoignant des chambres homicides, on ne saurait être trop attentif aux remarques de l'anthropologue Édouard Leach :

« Je crois que si l'anthropologie sociale tend à considérer que les systèmes mythiques ont une cohérence interne, c'est seulement parce qu'elle a retenu quelque chose de la thèse des ethnologues selon laquelle le mythe est une sorte d'Histoire. A cause de ce préjugé, les anthropologues en viennent à faire une analyse sélective des mythes et à faire une discrimination entre les versions « correctes » et « incorrectes » d'un même récit. [...]

Les Kachin racontent leurs mythes traditionnels en certaines occasions bien précises, afin de justifier une querelle, de valider une coutume sociale, d'accompagner une célébration religieuse. C'est donc dans un but précis qu'on

raconte une histoire : elle permet de légitimer le statut de l'individu qui la raconte, ou plutôt de l'individu qui engage un barde pour raconter l'histoire, car chez les Kachin raconter des histoires est un métier réservé aux prêtres et bardes de différents grades (*jaïwa*, *dumsa*, *laïka*). Mais en légitimant le statut d'un individu on dénigre presque toujours le statut de quelqu'un d'autre. On pourrait presque en déduire *a priori* que chaque conte traditionnel existe en plusieurs versions, chacune tendant à corroborer les prétentions des parties intéressées<sup>3</sup>. »

La thèse de Leach permet de rapporter les énoncés d'acteurs historiques nombreux à leur position d'énonciation, et donc de poser des catégories d'acteurs peu nombreuses : états belligérants, déportés de différents statuts, juges associations, témoins, chacun tenant un discours pour les autres et se constituant devant eux.

Ce premier travail isole les motifs locaux qui expliquent les cohérences partielles et restitue les subjectivités particulières à l'œuvre dans l'élaboration du récit. Ainsi voit-on se dégager les éléments communs et son orientation générale, qui mobilisent et immobilisent les esprits.

Ces éléments ordonnateurs, la psychologie des foules nous a appris à les identifier. La suggestion ou l'hallucination qui commande la rumeur qui conduit au mythe obéit à deux règles simples. Un objet unique lui est nécessaire pour rassembler l'attention, et cet objet nécessite un chef.

Ces traits doivent être présents pour que l'on puisse faire l'hypothèse d'un phénomène de suggestion entraînant des certitudes invincibles. Gustave Le Bon rapporte un exemple susceptible de faire comprendre la fonction de l'objet unique. En 1870, pendant le Siège de Paris, un particulier avait été inquiet par la foule pour avoir allumé une bougie... alors que l'ennemi se trouvait à plusieurs lieues<sup>4</sup>. Ainsi la chandelle qui est prise pour un phare, ainsi le four incinérateur ou la pièce de désinfection pour une chambre homicide.

L'hallucination, qui n'a besoin d'aucun substrat matériel va plus loin dans l'irréalité de la suggestion. Il suffit à l'halluciné, qui est une personne suggestible, de croire à ce qu'il entend. Deux anthropologues anglais ont depuis longtemps relevé le fait : « les mythes influencent les rêves et les rêves à leur tour contribuent à sauvegarder l'efficacité des cérémonies<sup>5</sup>. » Et aussi : « C'est un cercle vicieux : ce que le rêveur croit, il le voit, et ce qu'il voit, il le croit<sup>6</sup>. »

Freud — qui admet ce principe de l'objet unique — ajoute que, pour être foule, la foule ne peut qu'avoir un chef. Qui a interprété la flamme comme signe de complicité avec l'ennemi ? Qui a trouvé cette interprétation excellente et guidé le bras vengeur de la foule patriote<sup>7</sup> ?

L'objet unique est donc ici la chambre à gaz, objet ambigu, évoquant un lieu d'amour (chambre) qui aurait actionné un tel objet. Ce sont ces deux éléments qui confèrent au récit une forme qu'il faut bien dire humaine et sans laquelle le sens ne serait pas donné.

[294]

Vers l'image du chef vaincu se pressent toutes les hostilités et inimitiés. Marie Bonaparte, disciple de Freud et amie de Le Bon, dès le début de la seconde

<sup>3</sup>. *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, II, 4. Le mythe considéré comme justification du fonctionnalisme social, 1982; éd. française, Maspéro, 1972, p. 305.

<sup>4</sup>. Gustave Le Bon, *La Psychologie des foules*.

<sup>5</sup>. G. Morgan, « Navaho Dreams », *American Anthropologist*, n° 34, 1932, p. 400.

<sup>6</sup>. E. Tylor, *Primitive Culture*, II, p. 49.

<sup>7</sup>. S. Freud, *Psychologie des foules et analyse du moi*, Payot.

guerre mondiale, avait entrepris de recueillir les rumeurs de guerre. Elle souligne dans les désirs qui sous-tendent les rumeurs les vœux de mort du chef ennemi. La princesse savait que dans toute l'Europe Napoléon vaincu passait pour un criminel et que circulaient des portraits de l'empereur où chacun de ses muscles était un cadavre. Cette expérience lui faisait écrire :

« Malgré la différence en valeur humaine entre un Napoléon et un Hitler, malgré la rougeur des massacres ensanglantant son nom, Hitler demeurera dans l'imagination populaire germanique, le Siegfried du combat du Dragon (*Drachekampf*), le héros mythique qui conquiert la Mère Europe et que seule put abattre la « traîtresse » coalition de plusieurs Dragons avec les *Nibelungen* judaïques et leur vieux dieu Iahveh<sup>8</sup>! »

Cette évocation du *polémos* divin semble inspirée à Marie Bonaparte par la forme du sacrifice qui commande la construction des rumeurs compilées et qui explique qu'elle les ait rassemblées sous le titre de *Mythes de guerre*.

Ce faisant, l'élément de propagande profane qui peut se mêler à la rumeur et modifier son concept n'est pas pris en considération par la princesse.

Les éléments principaux et la forme mythique générale étant identifiés, il convient, avant de rappeler l'historiographie et de la rumeur et de la propagande, de préciser le concept de rumeur.

[295]

*Mythes de guerre* est un bon exemple de cette acceptation soudaine et d'autant plus surprenante que les rumeurs les plus navrantes avaient circulé.

Les Français disaient que la flotte allemande avait été incendiée avec de l'essence répandue sur la Manche. Les Anglais pensaient que l'arme secrète du III<sup>e</sup> Reich allait les faire dormir. Dans tous les pays on souhaitait, par rumeurs interposées, la mort du chef ennemi. Partout, la fantaisie échafaudait et nulle part, de chambre à gaz, Marie Bonaparte n'entend parler... Et néanmoins, dans la conclusion ajoutée après la fin de la guerre à son travail, elle croit de bonne foi aux gaz létaux. Elle voit dans ce procédé monstrueux la renaissance féroce de l'esprit religieux. Ce qui, dans l'ignorance des agents de la propagande, était assez bien observé.

Tout cela ne fait que nous imposer de discriminer autant qu'il se peut la rumeur de la propagande, et, pour cela, suspendre les considérations préalables sur le phénomène récitatif et céder, pendant quelques pages, la place aux faits : à leur nature et aux faits initiaux. Leur exposé suivra l'ordre chronologique et couvrira l'espace du conflit militaire : la rumeur dans les camps à l'Ouest, à l'Est et chez les Allemands. La fonction rassemblante du procès de Nuremberg et la position du Saint-Siège concluront cette première époque de la représentation.

Le récit reprend sa marche en direction d'« Auschwitz » dans les années 60. Le lieu est alors consacré centre de « l'extermination programmée ». La preuve supposée matérielle de la volonté criminelle de l'ennemi devient un argument politique tourné vers le présent, et, très vite, une arme guerrière aux accents épiques bientôt mythiques.

[296]

---

8.

## LA RUMEUR DES CHAMBRES À GAZ

### *Éléments constitutifs de la rumeur antérieurs à la guerre*

La rumeur des chambres à gaz puise dans le fond immémorial de l'imaginaire qui relie les grands malheurs aux dieux offensés, à la peste et à l'air.

Agammemnon, par l'excès de son orgueil, provoque les dieux ? Apollon envoie du ciel la peste.

Satan est le « prince des démons, c'est-à-dire des phantasmes qui apparaissent dans l'air » (Mat., IX, 34), c'est pourquoi il est aussi appelé « prince du pouvoir de l'air » (Éphésiens, II, 2).

Les bombes à gaz yperite de la guerre 1914-1918 étaient dans les souvenirs, la pratique alors étrange de l'incinération en usage chez les Allemands, la présence du typhus, tous ces éléments allaient entrer dans la composition de la rumeur.

Tout le monde n'attendit pas 1939 pour s'en prendre à l'Allemagne et donner un but à l'inimitié verbale :

« Il a commencé le gouvernement Sarraut par entendre l'appel des révolutionnaires et des juifs déchainés dont la fureur théologique exigeait contre Hitler toutes les sanctions tout de suite. On n'a rien vu d'aussi redoutable et d'aussi insensé que ce délire d'énergie verbale<sup>9</sup>. »

[297]

### *La littérature américaine de la rumeur et la position du problème*

En 1942, aux États-Unis, fut créée à l'initiative de Gordon Allport, et financée par le gouvernement américain, une clinique des rumeurs. Pour la première fois, la rumeur est posée comme domaine d'étude systématique. Ce domaine d'étude est devenu le noyau fondateur de la Psychosociologie qui est une partie de l'anthropologie.

Nous apprenons, à la lecture des ouvrages américains, qu'à partir d'énoncés variés, liés à un événement (non vérifié), le récit de la rumeur passant de bouche à oreille se condense en une phrase simple. Les agents de la rumeur projettent sur elle leurs appétits, leurs désirs, leurs craintes et tremblements, qui se synthétisent dans une rumeur homogène et réduite à une phrase facile à retenir et à dire que les psychologues appellent une « bonne forme ». Ce phénomène langagier de la vie publique se produit plus volontiers en situation de crise quand les organes officiels ne donnent que des informations limitées ou fausses sur cette situation.

Les définitions du concept que proposent les auteurs américains résument bien leurs résultats :

« Affirmation générale présentée comme vraie, sans qu'il existe de données concrètes permettant de vérifier son exactitude. C'est une déclaration destinée à être crue se rapportant à l'actualité et répandue sans vérification officielle<sup>10</sup>. »

<sup>9</sup>. Maurice Blanchot, *Combat*, éditorial, p. 1, 4 avril 1936.

<sup>10</sup>. G. Alport et L. Postman, *The basic Psychology of Rumor*.

« Compte rendu ou explication... circulant de personne à personne et se rapportant à un objet, un événement ou à une question d'intérêt public<sup>11</sup>. »

Le psychosociologue français Jean-Louis Rouquette commente :

« dans un usage scientifique, la rumeur ne peut évidemment pas être définie par rapport au critère extérieur que constitue la valeur de vérité de son contenu ou la vérifiabilité de celui-ci. Une telle définition, directement adéquate à la politique intérieure d'un État en guerre pourrait en fait convenir à la plupart des cas de transmission d'informations entre sujets humains<sup>12</sup>. »

Les limites de cette innovation sont circonscrites par le but politique : contrarier et défaire les rumeurs qui pourraient inquiéter les populations. De là le parti pris méthodologique d'exclure expressément tout jugement de vérité sur le contenu de la rumeur. Les psychosociologues américains ne vérifient pas le contenu de la rumeur. Ils étudient les formes de l'énoncé de la rumeur et de sa transmission, sur quoi ils font de précieuses remarques.

La rumeur serait le cas le plus courant de la communication entre les sujets humains en temps de guerre. Ce serait le dernier mot de la psychosociologie. M. Rouquette remarque que depuis vingt ans ce domaine fondateur n'a fait aucun progrès. Étonnons-nous : laisse-t-on impunément de côté la signification que revêt un phénomène humain pour ceux qui s'y trouvent pris ?

La rumeur, dans sa positivité, dit le désir ou le souci d'une population au regard d'une actualité troublante. Pourtant les chercheurs américains n'envisagent que l'aspect pathologique de ses effets et la technique empirique efficace pour les supprimer de façon militaire. La méthode consiste alors à dénier par voie de presse l'énoncé le plus simple de la rumeur.

[298]

Réduire les paroles de la rumeur d'une façon chirurgicale et militaire selon les programmes d'action étatique ne laisse-t-il pas en plan la compréhension de la dimension de dialogue qui, par la rumeur, relie le citoyen à la cité ?

Dans son commentaire, le psychosociologue français met bien en lumière que « l'usage scientifique ne peut évidemment pas être défini par rapport aux critères extérieurs de vérité ». Il faudrait dire l'usage scientiste. Car pour la science de ces phénomènes, la psychosociologie, pressée d'agir, en posant les conditions de vérité de son objet d'étude hors du champ de son domaine se met hors de la position de comprendre ce qu'elle se donne pour mission d'étudier.

Le médecin Émile Littré définit la rumeur comme un :

« Bruit sourd et général, exalté par quelque mécontentement annonçant quelques dispositions à la révolte, à la sédition. Elle se réfère « à un événement imprévu », et quelquefois « réunit les opinions du public contre quelqu'un »<sup>13</sup>. »

La définition du médecin français est plus complète que celle des chercheurs américains. Elle part de la dimension politique qui constitue l'espace fonctionnel de la rumeur dans la cité où elle prend effet. La rumeur est comme un rêve dont le récit s'adresse confusément au gouvernement de la cité dont elle interprète, en tant qu'opinion publique, les actes.

<sup>11</sup>. Peterson et Gist, trad. française in A. Lévy, *Textes fondamentaux de psychologie sociale*, Dunod, 1968, p. 170-185.

<sup>12</sup>. *Les rumeurs*, P.U.F., 1975

<sup>13</sup>. Émile Littré, *Médecine et médecins*, Didier et Cie, 1872, pp. 1-40, 184-197, 247-265, 492-509.

Avec la définition de Littré, nous sommes devant la rumeur du temps de paix et avec les psychosociologues américains devant la rumeur sur laquelle on a prise jusqu'à ce qu'elle soit l'instrument de la propagande. A une rumeur interprétable comme appel populaire ou revendication factieuse succède une rumeur choyée et informée par les institutions. Là est la conséquence de la mobilisation totale pour la guerre qui caractérise les conflits modernes. Il s'agit maintenant d'exacerber l'agressivité de populations entières contre l'ennemi et de plonger dans la panique les populations adverses.

Ces moyens redoutables ont survécu à la guerre. Mieux : ce qui ne trompait pas toujours grand monde est devenu ce qui va de soi. Le moment historique de cette reconduction est l'année 1945, où la pire des propagandes antérieures est reprise, telle quelle, sans que beaucoup de personnes échappent cette fois à la croyance.

[299]

### *Fonction de la rumeur à l'intérieur des camps*

A l'intérieur des camps, la rumeur des chambres à gaz a été une rumeur de meurtre parmi d'autres, dont la plus fréquente était celle par crémation.

Ces rumeurs servaient aux membres de la *Häftlingsführung* à intimider les nouveaux venus lors de leur incorporation<sup>14</sup>. De même dans les prisons ou les asiles on enlève les vêtements privés des arrivants, et, dans les bizutages, on menace les impétrants de punitions extraordinaires, de même les déportés arrivants étaient-ils en général dépouillés de toutes leurs prothèses, lunettes, etc. et quelquefois menacés de la « chambre à gaz » ou autre supplice. On pensait s'assurer ainsi de la docilité des nouveaux venus.

Ana Novac rapporte (*J'avais 14 ans à Auschwitz*, Paris, 1982) :

« Elle nous menace de choses ahurissantes : si nous ne descendons pas tout de suite de la paillasse, elle nous fait, séance tenante, envoyer à Dachau à la chambre à gaz, elle nous fait incarcérer, fusiller, etc. » (p. 54). « Elle nous menace de nous envoyer d'emblée à Buchenwald dans la chambre à gaz (cette chambre à gaz se trouve alternativement à Auschwitz, à Dachau ou à Buchenwald, selon son humeur) » (p. 68).

La chambre à gaz pouvait être aussi l'appellation générique et pudique avec laquelle pouvaient être baptisés tous les autres assassinats.

Le degré de croyance dans la rumeur était par le fait très variable dans la population des camps. Les membres de la hiérarchie, par exemple, savaient à quoi s'en tenir.

### *Fonction de la rumeur à l'extérieur des camps*

A l'extérieur des camps, ce ne fut pas par un on-dit de mystérieuse provenance que commença la plus grandiose construction verbale de notre temps. On forma à Washington et à Varsovie le dessein explicite, étayé sur des documents fabriqués, de porter une accusation délibérément fausse.

La rumeur fut émise en décembre 1942 par la Maison blanche, au moment où celle-ci envisageait son entrée en guerre aux côtés des Alliés. Elle consistait en une destination nouvelle qu'aurait reçue la politique d'émigration allemande

---

<sup>14</sup>. *Häftlingsführung*: corps des concentrationnaires chargé de la direction des prisonniers.

désignée sous le nom de « solution finale de la question juive ». Un rapport, le « *blue-print for extermination* » contenant différents témoignages anonymes voulait prouver cette nouvelle interprétation.

Il faut revenir en 1940 et à l'année décisive de 1941 pour comprendre que l'on ait pu poser en pleine guerre des « on-dit » comme plus important que des faits.

[300]

En 1940, avant la déclaration de guerre du III Reich à l'Union soviétique, les termes de « solution finale » faisaient bien sûr l'objet d'âpres polémiques. Pourtant, personne ne les identifiait alors au terme d'« extermination ». Cette politique recevait l'agrément des sionistes révisionnistes d'Europe de l'Est, comme V. Jabotinski et Beghin, ou de Palestine, comme Isaac Shamir<sup>15</sup>. Cependant, comme cette politique était l'objet de bien des soupçons, dans un rapport du printemps 1940, Himmler, responsable du système concentrationnaire, déclarait : « L'extermination physique d'un peuple ne peut être taxée, sous l'empire d'une conviction intime, que de non-germanique et d'impossible<sup>16</sup>. »

C'est ce projet, contenant cette précision, qui fut approuvé à Wannsee au début de l'été 1942.

Avant cela, trois événements de propagande allaient intervenir faisant suite à la déclaration de guerre à la Russie.

Le premier revient au chef de la propagande du III<sup>e</sup> Reich, Goebbels, qui répandit l'interprétation selon laquelle son chancelier aurait été contraint de déclarer la guerre à la Russie parce que Staline se serait fait manipuler par le mouvement sioniste. Ce dernier voulait investir la Palestine. Il était donc hostile au nouveau plan allemand d'émigration qui visait à attendre la fin de la guerre. Pour s'y opposer, dès le début de la guerre à la Russie soviétique se répandit dans le ghetto de Varsovie cette rumeur d'extermination par chambre à gaz.

Aux États-Unis, Théodore Kaufman, conseiller du président Roosevelt, à la fin de 1941 publie *Germany must perish*. Il encourage l'entrée en guerre des États-Unis et propose la stérilisation en trois mois de toute la population de l'Allemagne et l'éradication de l'État allemand. [301] Le but politique du livre était de faire pression sur les opinions et les gouvernements américain et anglais pour appuyer la politique sioniste d'émigration en Palestine des populations européennes d'origine juive. Le chancelier Hitler fait lire à la radiodiffusion allemande des extraits de ce livre<sup>17</sup>.

En juin 1942, le coup d'envoi public fut donné par la section londonienne du Congrès juif mondial qui proclama, sans autre précision donner, qu'un million de juifs européens avaient été tués<sup>18</sup>. Le gouvernement polonais, en exil à Londres, confirma la nouvelle que le *New York Times* reprit sous réserve de vérification.

Le 8 août 1942, M. Riegner et le P<sup>r</sup> Paul Guggenheim, représentants suisses du Congrès juif mondial, affirment, à Genève, tenir d'un industriel allemand (anonyme) que l'extermination des juifs, non soviétiques et sous contrôle allemand, avait été décidée.

<sup>15</sup>. *Le Monde diplomatique*, décembre 1983, pp. 18 et 19.

<sup>16</sup>. *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, (Revue trimestrielle d'histoire contemporaine), 1957, p. 19. (cote BN: 8- G- 16978 support imprimé)

<sup>17</sup>. Paul Rassinier, *Le véritable Procès Eichmann*, p. 239 à 243.

<sup>18</sup>. Arthur Butz, *The Hoax of the twentieth century*, Historical Review Press, 1976.

En septembre 1942, deux évadés (anonymes) auraient confié à M. Riegner que les corps des Juifs exterminés servaient d'engrais. A la fin du même mois, M. Riegner produit deux documents (anonymes) faisant état de deux usines de savon, de colle et de lubrifiants, toujours fabriqués à partir des corps des victimes.

Le 9 octobre, M. Riegner annonce, toujours à Genève, qu'un officier de la Croix Rouge l'a informé de l'existence de l'extermination<sup>19</sup>.

Le 10 octobre, le Vatican, bien renseigné, informe le représentant américain du caractère sévère des mesures qui sont prises à l'encontre des ressortissants juifs.

Le 22 octobre, une interview révèle les propos de cet officier. Il s'agit du célèbre professeur Karl J. Burckhard, qui n'a rien dit de pareil, mais dont les propos sont surinterprétés par le journaliste :

« Quand je lui ai demandé si le mot extermination était employé, il répondit que le mot qui devait être utilisé est celui de *Judenfrei* (libre de juifs). Depuis que les juifs ne peuvent aller ailleurs et qu'ils doivent débarrasser le territoire, le résultat ne peut être qu'évident et la signification claire<sup>20</sup>. »

[303]

Fin novembre, le Département d'État reçoit une relation (anonyme) postée de la cité du Vatican qui rapporte :

« Ils sont [Les juifs] tués par les gaz empoisonnés dans des chambres spécialement préparées à cette fin (souvent dans des wagons de chemin de fer) et par mitraillage... Des informations circulent selon lesquelles leurs corps servent de matière première aux manufactures de produits chimiques (usine de savon). »

Le 17 décembre 1942, toute cette fumée rassemblée dans le rapport « *Blue print for extermination* » commença à faire prendre le feu, et les Alliés, induits par Roosevelt, condamnèrent l'horrible attentat qui, jusque-là, ne reposait que sur six documents anonymes et une interprétation abusive de journaliste.

Le 19 janvier 1943, de Genève, l'infatigable Riegner annonça que 6.000 juifs étaient journalièrement tués en Pologne.

Enfin, le 14 février, le *New-York Times*, avec toute son autorité, répandit la mauvaise nouvelle.

Cette campagne de désinformation permit à M. Morgenthau, ministre des finances, de réduire l'influence de Hull, secrétaire d'État aux affaires étrangères, hostile à cette propagande, et de prendre en janvier 1944 la direction du *War Refugee Board*. C'est le rapport final de ce Bureau des réfugiés de guerre qui, nourri des témoignages anonymes alors de deux évadés d'Auschwitz, servira de source au procès militaire de Nuremberg. Ce bureau sut en outre s'imposer auprès de la Croix-Rouge pour prendre en mains, à travers elle, les camps à leur libération.

Quelle fut la position des hommes de lettres américains dans cette affaire ?

Le *Writers War Board* est dirigé par Rex Stout, auteur de romans policiers, et animé par Clifton Fadiman, chef de la rubrique des livres du magazine hebdomadaire le *New Yorker*. Leur but commun était « de générer une haine active

<sup>19</sup>. La déclaration sous serment du P<sup>r</sup> Guggenheim est contenue dans la dépêche n° 49 du 29 octobre 1942 du consulat des États-Unis de Genève, archive du Centre de documents et de références des affaires étrangères, département d'État, Washington.

<sup>20</sup>. Les questions posées au P<sup>r</sup> Burckhard sont dans les *TMI*, document Kaltenbrunner 3.

contre tous les Allemands et pas seulement contre les dirigeants nazis ». Pour C. Fadiman, les dirigeants nazis sont « un groupe de gangsters qui expriment une hérésie datant de deux siècles et qui consiste en une rébellion contre la civilisation ». Il faut « briser ces bandes de loups sortis des forêts ». Ce chroniqueur commente favorablement le livre d'un M. de Sale, *The making to-morrow*, qui recommande la stérilisation de tous les Allemands. M<sup>me</sup> Dorothy Thomson se déclare séduite par ce « passionnant argument », et Hemingway trouve « extraordinaire cette suggestion que le seul accommodement avec les nazis soit de les stériliser au sens chirurgical du terme ».

L'invention américaine de l'extermination industrielle fut donc accueillie avec délices par beaucoup et emporta la conviction des plus sages. C'est ainsi qu'en toute bonne foi, Jacques Maritain écrivait le 4 juin 1943 dans la revue *Common Weal* (la chose publique), que l'extermination s'accomplissait « par poison gazeux, électrocution, par asphyxie en entassant des gens dans des espaces clos ».

Cette odyssee appelle deux remarques principales.

La chambre à gaz n'intervient qu'une fois dans les six premières relations anonymes, celle *postée* de la cité du Vatican. Par cette ruse, on faisait croire à des auditeurs distraits que le Vatican avalisait la nouvelle. Pie XII a donc été à son corps défendant l'autorité légitimatrice réelle de la chambre mortelle dont la rumeur, en se gonflant, a fini par accoucher d'un pseudo-silence papal.

[304]

Le nom d'Auschwitz n'apparaît que dans le dernier document. Comment cela se fait-il ?

En 1941, après le bombardement de Pearl Harbour, les États-Unis avaient perdu 90 % de leur approvisionnement de caoutchouc. C'était là, en temps de guerre, une catastrophe d'autant plus grande que les industriels américains craignaient d'avoir un retard technique sur les Allemands pour produire le Buna synthétique qui pouvait le remplacer. Dès avant 1939, les procédés de fabrication allemands avaient fait des progrès rapides dus à l'application de nouvelles techniques de polymérisation effectuées non plus à partir du carbone mais d'un hydrocarbure. Sur ces nouvelles connaissances, Auschwitz fut construit par la firme Farben pour produire, entre autres, des pneumatiques.

Auschwitz était un réseau de camps de travail pour les usines de l'économie de guerre de la zone industrielle à l'est de la Haute-Silésie. Ces camps étaient d'importance variable et possédaient une autonomie souvent très grande. Le camp de Raisko abritait les recherches agronomiques, celui de Monowicz la fabrication du caoutchouc synthétique. Auschwitz-I, où étaient réceptionnés les premiers arrivants, se situe à deux kilomètres au sud-ouest de la petite ville d'Auschwitz ; et Auschwitz-Birkenau, dit Auschwitz-III, se trouve à trois kilomètres à l'ouest de la même ville. Auschwitz-II a d'abord abrité des prisonniers, puis des femmes, des enfants, des Tsiganes, des malades et des invalides. C'était aussi en partie un camp de transit.

On ne faisait pas que travailler à Auschwitz. Ce n'est pas dire que la fête était continuelle que de rappeler les souvenirs de l'ancien détenu Hermann Langbein, secrétaire du Comité international des camps et partisan fidèle de l'extermination :

« On ne faisait pas seulement de la musique mais aussi du sport à Auschwitz. Dès le printemps 1941, des parties de football furent disputées au camp central. Tadeusz Borowski décrit un terrain qui se trouvait

contre les crématoires de Birkenau [...]. On jouait jusque dans la cour du crématoire<sup>21</sup>. »

Ce terrain avait le nom de Sportsplatz ». Quand cet espace vide apparaît sur les photos de l'Album d'Auschwitz, M<sup>e</sup> Klarsfeld et son expert-assistant préférèrent sous-titrer : « Secteur hôpital », pour obtenir d'un terrain vague un effet de morbidité favorable à leur suggestion.

[305]

En raison de l'inaccessibilité de beaucoup d'archives, les chiffres sur Auschwitz sont controversés. Les auteurs s'accordent sur l'estimation provisoire de 350.000 immatriculations, dont vingt-cinq pour cent de disparus, surtout des déportés russes privés de tout secours de la Croix-Rouge, à laquelle leur pays n'est pas affilié.

Le complexe d'Auschwitz fut donc l'objet des soins les plus attentifs des services secrets américains. Ceux-ci utilisaient des agents soviétiques, comme le prouve le fait que l'un d'entre eux, qui fut arrêté après la guerre, faisait partie de l'entourage de Morgenthau et lui succéda à la charge de Secrétaire du Trésor américain. Auschwitz était fréquemment photographié par avion, et les évasions n'étaient pas chose rare.

Il est donc probable que le gouvernement des États-Unis n'ait pas voulu, en en parlant, attirer les soupçons des Allemands sur l'attention passionnée que l'O.S.S., ancêtre de la C.I.A., portait à ce camp.

Ainsi le gouvernement américain a-t-il eu connaissance, quelques semaines avant que ne soit répandue la thèse de l'extermination d'une épidémie de typhus qui fit plusieurs milliers de mort à Auschwitz et qui retarda de deux mois la mise en route du complexe industriel allemand.

[306]

Dès que la guerre fut gagnée, il redevint possible de parler d'Auschwitz que l'on connaissait bien. Ce que fit M. Morgenthau sur la base de deux relations officielles et anonymes dans le rapport final qui servait de base aux imputations du tribunal militaire de Nuremberg<sup>22</sup>.

A Nuremberg pourtant, ces documents ne furent pas exhibés car les Anglo-Saxons étaient dans l'expectative de savoir si les Soviétiques continueraient à maintenir la « solution finale ». Ce n'est donc que dans les années 1963-1965, à l'occasion du procès dit d'Auschwitz permis par l'inauguration du musée d'Auschwitz, en 1952, et par l'institution spécialisée dans l'auto-accusation que se donna l'Allemagne en 1958, que réémergèrent ces documents initiaux sur la méchante extermination. Cette institution est le *Zentralstelle*, qui accepte de considérer que cette extermination aurait commencé à Auschwitz-I, dans une petite ferme, pour se poursuivre à Auschwitz-II par des moyens industriels<sup>23</sup>.

### *La rumeur à l'Est*

Les dirigeants nationaux-socialistes ayant pris en 1941 la lourde responsabilité de se priver de la compréhension idéologique de leur voisin de l'Est, les

<sup>21</sup>. Hermann Langbein, *Menschen in Auschwitz*, trad. française *Hommes et femmes à Auschwitz*, Paris, Fayrd, 1975, p. 129; cf. aussi T. Borowski, *Die Steinerne Welt*, Munich, 1963, trad. française, *Le Monde de pierre*, Paris, Calmann-Lévy, 1964.

<sup>22</sup>. US War Refugee Board, *German Extermination Camps Auschwitz-Birkenau*, rapport édité par le Bureau exécutif du président, Washington, États-Unis, novembre 1944.

<sup>23</sup>. Aldabert Rückerl, *NS Process*, Karlsruhe, 1972.

Soviétiques entrèrent à ce moment dans le concert de la propagande. Ils insistèrent pour leur part sur les profits économiques que les Allemands auraient escomptés des corps des victimes : savons, etc.

A Varsovie, ils soutinrent la rumeur des chambres qui servaient aux partisans de la rébellion, c'est-à-dire des sionistes révisionnistes qui, en accord avec la propagande du Congrès juif mondial, effrayaient le ghetto pour entraîner les populations civiles à une résistance acharnée.

Nous disposons, depuis les années 1960, d'un document qui montre [307] à nu la visée expresse de la propagande sioniste. Il s'agit du rapport secret du Dr Kasztner : *Bericht des jüdischen Rettungskomitees aus Budapest 1942-1945*. Ce rapport était destiné aux parties américaines, polonaises et palestinienne de la diaspora qui venaient en aide au camp de Theresienstadt, en Bohême-Moravie, dont le Dr Kasztner était l'administrateur responsable. Dans ce rapport, le Dr Kasztner déclare avoir reçu de Bratislava la rumeur terrifiante selon laquelle « ils » étaient en train de rénover, à l'intention des juifs hongrois dont il avait la garde, des chambres à gaz défectueuses arrêtées depuis l'automne 1943.

#### *La rumeur chez les Allemands*

Dans son journal, Ernst Jünger rapporte le contenu d'un tract faisant état d'un train qui aurait été bloqué dans un tunnel dont on aurait bouché les extrémités pour tuer par gaz ses occupants. Jünger ajoute que ce tract proviendrait d'Auschwitz. Il l'attribue au domaine de « ce qui se raconte ».

Les Allemands étaient alors assez bien placés pour ne se douter de rien. Ils croyaient avoir déjà entendu tout ce qui pouvait s'imaginer en la matière. Les Français n'ont-ils pas cru pendant des années que les uhlands allemands coupaient la main des enfants ? N'a-t-il pas circulé, dès 1938, dans tout l'Occident, une rumeur sur la mort prochaine de Hitler<sup>24</sup> ?

Dès l'avènement du nazisme, au-delà des oppositions politiques, les calomnies les plus invraisemblables circulaient déjà. Le ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Molotov, le souligna dans son discours au Soviet suprême, le 31 octobre 1939 :

« Il est possible d'admettre ou de repousser l'idéologie de l'hitlérisme comme celle de n'importe quel autre système idéologique. Mais chacun comprend qu'on ne peut pas anéantir par la force une idéologie, qu'on ne peut pas en finir avec elle par la guerre. C'est pourquoi il n'est pas seulement insensé, mais aussi criminel de mener une guerre comme la guerre pour « la destruction de l'hitlérisme », en couvrant celle-ci du faux-drapeau de la lutte pour la « démocratie »<sup>25</sup>. »

Il est vrai que deux opposants allemands au Reich se dépensent sans compter.

En septembre 1942, Thomas Mann annonce dans une émission radiophonique américaine que cent soixante mille Français juifs auraient été gazés dans un train « hermétiquement clos » en rase campagne. Il existait, disait-il, « un rapport précis et authentique [...] sur la suppression au moyen de gaz toxiques. [...] Pas moins de onze mille juifs auraient été entassés dans des wagons rendus étan-

<sup>24</sup>. M. Bonaparte, *Mythes de guerre*, p. 10 à 55.

<sup>25</sup>. *Pravda*, 1<sup>er</sup> novembre 1939, p. 1.

chez où ils auraient été transformés en cadavres en l'espace d'un quart d'heure. »

Vers cette date, le socialiste Willy Brandt, qui fait partie de ce personnel politique sélectionné pour le doute qu'il a pu semer, correspondant à Stockholm de l'agence new-yorkaise *Overseas News Agency*, rédige des articles traitant d'horribles massacres de juifs<sup>26</sup>.

Ainsi, la propagande des Alliés est quelquefois prise au sérieux par les soldats allemands. Le 23 avril 1943, Jünger reçoit d'un ami du front de l'Est une lettre lui disant que des juifs ont été fusillés et que bientôt ces actions ne seront plus nécessaires parce que des chambres à gaz vont être installées<sup>27</sup>. Cette fois-ci, Jünger commente en voyant dans ce projet l'élément de démonisme que véhicule l'hitlérisme.

Signalons au passage la rumeur circulant en Allemagne selon laquelle les Polonais auraient utilisé des bombes à gaz fournies par les Anglais.

[309]

Un document à lui seul remet ces élucubrations à leur place. Au début de 1944, l'Office central de la sécurité du Reich, chargé, selon la légende, de l'extermination, envoie à l'administration d'Auschwitz un document de la résistance polonaise comportant une description de la chambre homicide pour lui demander ce qu'elle en pense<sup>28</sup>.

### *La libération des camps et le procès de Nuremberg*

A la libération des camps, les rumeurs et la propagande diversement fixées se rassemblent dans la confusion. Elles trouvent une nouvelle vigueur dans les rumeurs spontanées que déchaîne le spectacle désastreux qu'offrent certains camps depuis l'effondrement du Reich.

Le *War Refugee Board* qui administre les camps à la Libération s'empresse d'enter sa propagande antérieure dans cet opportun discours que tient la détresse des braves soldats américains.

Les journaux reprennent cette greffe et les meilleurs prennent au sérieux le réel des machineries monstrueuses. Nous l'avons vu pour Marie Bonaparte, c'est le cas de Sean Mac Bride, le fondateur d'Amnistie internationale ; prenons ici et maintenant le cas de Bruno Bettelheim.

L'admirable thérapeute de la schizophrénie montre dans son livre *Cœur conscient* une perspicacité sans faille dans l'analyse des relations gardiens-gardés telles qu'elles s'équilibrent dans un univers clos. Plus tard, il s'aidera de la compréhension de cette situation terrible dont il a eu l'expérience pour comprendre d'autres situations difficiles... Et néanmoins, après que la rumeur des chambres [310] à gaz fut devenue officielle et publiquement reçue, voilà qu'il spéculer sur les monologues intérieurs et les dialogues que présuppose l'existence réelle des commandos exterminateurs de la mort métaphysique.

Dans le détail de ses imputations, le *War Refugee Board* est cependant quelquefois réservé. En particulier sur le nombre des victimes qu'il avait fixé à six millions dès 1944. La raison de cette discrétion tient dans l'incertitude sur

<sup>26</sup>. Dépêche de l'agence «La presse allemande» (DPA) de New-York, publiée dans le bulletin *Giessener Anzeiger* du 14 août 1972.

<sup>27</sup>. *Journal de guerre*, tome II.

<sup>28</sup>. Déclaration sous serment du caporal SS Perylitique d'Auschwitz, remis par les Anglais aux Polonais (Doc. Nuremberg, NI-11.984).

l'attitude définitive qu'adopteraient les Soviétiques. Comme le rapporte l'avocat général Stephen Spinter : « On nous a raconté qu'il y a eu une chambre à gaz à Auschwitz, mais comme cette installation se trouvait en zone d'occupation russe, nous n'avons pu être autorisés à faire une enquête car les Russes s'y opposaient<sup>29</sup>. »

Trois sources peuvent être comparées pour discriminer la réalité de ce qui en est dit par les idéologues actifs. Ce sont les témoignages non sollicités des déportés, celui des bureaucraties idéologiques et le procès de Nuremberg.

De 1949 à 1951, les bulletins français de déportés avaient pour but la publication de listes visant à identifier les morts parce que les archives de camps étaient gardées secrètes. En 1947, ces bulletins, ayant rempli leur office, disparurent. Ils publiaient aussi des témoignages. Aucun ne fait état de chambres à gaz<sup>30</sup>.

Dès 1945, les organes d'information idéologiques en font un article de foi.

Lors des treize procès de Nuremberg, les moyens exterminateurs sont très variés. Ils comportent des piscines électriques, l'asphyxie, [311] la vapeur, la chaux vive. Seule l'Union soviétique essaya d'imposer l'idée d'un usage industriel des corps comme matière première... mais il était difficile de glisser une machinerie supplémentaire dans ce magasin d'accessoires.

Il est vraisemblable que ces différentes rumeurs se soient redéveloppées toutes seules ; en quelques heures, après la libération des camps. Devant les spectacles catastrophiques, tels les pestes et les incendies, l'esprit humain, à défaut de bien raisonner, trouve vite une cause et son responsable.

Comme le montre la statistique des décès du camp de Dachau, la mortalité a été multipliée par vingt à l'effondrement du Reich et il est encore mort, en trois mois, sous les yeux des libérateurs, autant de déportés que pendant toutes les années 1942-1943 qui avaient pourtant connu une première épidémie de typhus (fin 1942-début 1943). Il devient inutile d'expliquer plus longtemps que la libération des camps ait été dominée par une bien compréhensible réaction populaire de violence envers les gardiens allemands<sup>31</sup>.

Néanmoins, que venaient faire là les chambres homicides ?

L'erreur du *perceptum* montre toujours qu'il ne s'agit pas de percevoir mais de construire. L'erreur apparente des sens masquerait-elle des erreurs de jugement trop perceptibles ?

Si la moitié des victimes de la plupart des camps de concentration sont mortes entre août 1944 et juin 1945, les suites de l'effondrement du Reich, les responsables de cette circonstance sont donc le chancelier du Reich et les dirigeants alliés. La victoire étant déjà virtuelle en 1943, il n'était pas nécessaire de réclamer fin 1944 un armistice sans conditions qui suscita une folle résistance de l'ennemi et entraîna des victimes à l'avenant. Comme par ailleurs il y eut sans doute plus de victimes juives au cours de la révolte du ghetto de Varsovie qu'à Auschwitz, les dirigeants sionistes avaient intérêt, comme tout le monde, pour justifier leur action, à maintenir la propagande de guerre.

[312]

<sup>29</sup>. *Our Sunday Visitor*, hebdomadaire catholique américain, 14 juin 1959.

<sup>30</sup>. *La Chaîne*, «Simple narration d'un rescapé», feuilleton, n° 1, 2, 3 et 4, juillet 1945; n°6, août 1945; et aussi «En marge du procès de Bergen-Belsen», n° 12, octobre 1945; n° 20; n° 63 à 68, pp. 4 et 5, 1945-1950, GFP 3331; et encore: *L'Unité*, FOP 2922, février 1951, BDIC, Nanterre.

<sup>31</sup>. Cf. annexe 6.

A ce motif provenant du passé s'associaient les motifs présents : partage de l'Europe et création de l'état d'Israël.

Par quels moyens se sont imposés et s'imposent encore ces volontés et ces motifs ? Réponse : par l'interprétation abusive des événements. Et quel est le porte-voix de cette interprétation ? Ce sont les témoins. Ils sont le moyen qui dissimule sur le théâtre public l'agent de l'abus. On ne réfléchit pas assez à la fonction fondamentale du témoin quand des présupposés patriotiques ou religieux guident la parole.

Dans les écrits scripturaires, le témoin jette la première pierre. Cela entraîne deux choses. La sanction est d'abord donnée par le témoin avant que la foule, en y participant, partage la responsabilité. En d'autres termes, le témoignage par la sanction devient lien social.

[313]

Ce processus religieux explique pourquoi les témoignages patriotiques ne sont jamais fiables et jamais rétractés. Revenir sur un tel témoignage serait mettre en danger la communauté en dissolvant l'accusation partagée qui la soude. Ce serait à tout le moins prendre le risque de s'en exclure. Au phénomène de la rumeur interne aux camps s'est donc mêlée l'invention raisonnée de propagandes guerrières discordantes et les tourments nécessaires à l'écriture des « mémoires » et « journaux intimes ». Les responsables du crime imaginaire et monstrueux ont dû pourvoir à la synthèse laborieuse des propagandes<sup>32</sup>.

Un incident et une confidence en disent assez sur la conviction des juges qui œuvraient sur des « on-dit », c'est-à-dire sur des « on-ne-dit-pas ».

L'enquêteur Joseph Kirschbaum vint à Nuremberg avec un certain Einstein pour que ce dernier accuse l'Allemand Menzel de l'assassinat de son frère. L'accusé fit remarquer que la victime siégeait à la Cour. Le pauvre Einstein se fit engueuler par l'enquêteur : « Comment voulez-vous attraper ce gibier de potence, si vous êtes assez stupide pour venir avec votre frère en audience<sup>33</sup> ? »

En 1948, un journaliste demande au colonel A. Rosenfeld, chef de la Dachau War Crimes Administration Branch s'il y avait quelque chose de vrai dans toutes ces histoires qui fondaient les sentences de mort. Le colonel répondit : « Oui, bien sûr... Nous n'avons pas pu attraper ces oiseaux autrement... c'est une ruse qui a l'effet d'un charme<sup>34</sup>. »

[314]

La difficulté et la répugnance de concevoir que le monde tolère ces turpitudes judiciaires forcent l'esprit à joindre des suppositions atroces à tant d'atrocités manifestes. Ainsi veut-on se cacher que les accusés ont été amenés à se calomnier pour avoir la possibilité, après qu'ils eurent menti, de douter quand ils disent vrai. Comment ne pas voir que ce genre d'accusés s'entre-accusent, non point pour se soustraire à la faute, mais pour se libérer de la difficulté harassante d'expliquer des choses qui, n'étant pas possibles, ne sont pas explicables ?

Cette justice n'est pas satisfaisante et ne peut l'être. S'il est presque possible de masquer le vrai, le faux est désespérément factice.

Ce n'est donc que progressivement, au cours des quinze années qui suivirent la guerre, que la rumeur et la propagande, sanctifiées par des jugements de

<sup>32</sup>. Freda Utley, *Kostspielige Rache*, (vengeance coûteuse), Hambourg, 7<sup>e</sup> éd., 1952.

<sup>33</sup>. *Chicago Tribune*, 30 avril 1948, 13, 14, 17 février 1949.

<sup>34</sup>. *New York Times*, 31 octobre 1948

cour de Nuremberg, de Jérusalem et de Francfort, reprirent dans la presse leur marche triomphale vers la « bonne forme » qui spécifie une rumeur achevée.

Que la rumeur ait été élevée à la dignité de croyance par les tribunaux explique pour une large part que l'œuvre de Paul Rassinier, qui insistait sur son irréalité ait pu être refoulée.

Ce conglomérat de rumeurs spontanées et de propagande artificielle, sanctifié par des sentences de cour, fournissait en effet des consensus sociaux et internationaux, assignait un site rassurant au mal dont il est recommandé de médire.

Il restait à planter le décor par architecture et laisser se gonfler le récit. L'État soviétique s'est évertué à édifier des constructions impraticables. Une maison d'édition dynamique, *Sport y Turistyko*, s'employa à organiser les visites guidées de cette réussite du réalisme soviétique<sup>35</sup>.

[315]

En Occident, le rôle du *Journal d'Anne Frank* a eu une importance comparable. Ce journal a été écrit en 1950. L'auteur apocryphe dit que la jeune fille savait que l'on exterminait les membres de sa communauté par gaz. Si la jeune fille recluse avait su cela, alors tous les Hollandais, Allemands, Français, etc. ne pouvaient que le savoir. La croyance en l'authenticité du *Journal* a donc contribué à persuader des millions de jeunes lecteurs que leurs pères étaient plus cyniques qu'ils ne le sont.

*Pie XII ou ce qu'il en coûte  
d'empêcher de nazifier en rond*

Dès son cardinalat, Pie XII a fait tous les actes et toutes les déclarations aussi nombreuses et tranchantes que nécessaire pour s'opposer au nazisme et venir en aide aux déportés. Il faut donc expliquer pourquoi Pie XI a été la victime de toutes les propagandes réunies.

Avant la guerre, les nazis traitaient Pie XII de pape bolchevique et Virgilio Scattolini, un génie de la désinformation, agent de la police secrète fasciste (l'OVRA), rédigeait un bulletin quotidien de calomnies habiles sur le Vatican. Ce Scattolini a pu ainsi abuser les agences américaines, allemandes et japonaises, dès 1939<sup>36</sup>.

En 1941, le *Foreign Office* crée l'agence Sib (du latin *sibilare*, murmurer) et contribue à la dénaturation des sources relatives aux relations du Saint-Siège avec le Reich et l'Italie fasciste.

Vittorio Scattolini, qui avait arrêté ses activités en 1942, les reprend en 1944, avec d'autres commanditaires. Il s'agit cette fois de [316] terrifier la gauche européenne en lui présentant un communisme plus dangereux que nature et de rassurer les Américains en exagérant le soutien caritatif du Vatican à quelques criminels de guerre, ou supposés tels, de sorte que les services secrets américains puissent les récupérer.

C'est ainsi, sur la base de cette activité fébrile encore insoupçonnée des intellectuels que fut rédigé le rapport « La Vista », exhumé en 1984 à l'occasion du

<sup>35</sup>. *Lieux de combat et martyrs de 1939-1945*, publication de la Commission de la protection des monuments à la mémoire des combattants et des martyrs, Sport y Touristyko, Varsovie, 1965.

<sup>36</sup>. R. Graham, S. J., *Le Monde*, 16-17 décembre 1973.

procès international qui doit se tenir à Paris pour maintenir la culpabilité européenne à un étiage confortable.

Là encore, l'initiative privée devait parachever, par la vulgarisation, cette montagne de mensonges érudits.

Un Chatterton de vingt-cinq ans, Rolf Hochhut, ne dormait plus tant l'extermination de six millions de personnes par chambres à gaz revenait le hanter la nuit. Il en fit un drame lyrique. Un tel événement, estimait-il dans son psychodrame, n'aurait pas dû échapper à Pie XII. Le Saint-Siège aurait dû faire une déclaration sur mesure pour condamner en termes explicites ce meurtre très spécifique.

De la surprise d'un jobard béat on fit un problème historique. Il ressortait de la pièce que l'infâme papauté n'avait pas été mécontente de voir disparaître en toute connaissance de cause six millions de personnes. Cette pièce fut jouée immédiatement dans le monde entier. En France, le journal *L'Observateur*, pour l'occasion grand-maître de cérémonie, trouva la farce aussi jolie que *Les Séquestrés d'Altona*. On écrivit trois livres et mille articles de morale subtile jusqu'à ce que, des cintres de ce théâtre subventionné, descendît une papauté génocide.

Pie XII n'a donc pas cru aux chambres à gaz.

Il a dû penser qu'il n'y avait pas lieu pour un chrétien de s'associer à la propagande apocalyptique qui est une arme guerrière.

Il a cependant admis la croyance après que la guerre eut été finie. Il a dû lui paraître plus sage d'administrer les malheurs avec l'aide d'une représentation mystérieuse propice à la parole de Dieu, plutôt que la laisser aux hommes qui s'étaient avérés si sots et si maladroits. La guerre finie, la représentation effrayante de l'extermination dut lui sembler inoffensive ou provisoire. En quoi, tout infaillible qu'il aurait été par dogme récent, le pape fit une erreur. La puissance de ce joker qu'est la chambre à gaz allait se retourner contre sa personne et, en raison de cette malencontreuse infaillibilité, rendre vaine la foi dont il avait la charge. Il eût mieux fait de suivre le théologien protestant Bultman qui ne pense pas comme saint Paul que « sans mystère de la Résurrection, la foi est vaine ». Car la croyance archaïque en un mystère obscurcit l'esprit et prépare à toutes les croyances ; dont celle en l'indignité d'un pape honorable.

En 1965, dans son livre *L'opération Vicaire. Le rôle de Pie XII devant l'histoire*, Paul Rassinier rappelle les faits et démontre la présence des propagandistes. C'était trop tard : la mode s'était emparée goulûment d'un nouveau problème moral aussi douloureux qu'imaginaire.

#### *1963-1965. Le procès de Francfort dit « des gardiens d'Auschwitz »*

Ce n'est qu'après que le musée d'Auschwitz eut été ouvert au public en 1952, et l'institution autophagique du *Zentralstelle* constituée en 1958, que le discours autour d'Auschwitz allait pouvoir se constituer en toute sérénité.

C'est au cours du procès de Francfort qu'a été produite la liste des documents les plus canoniques qui fondent ce genre d'accusation. C'est à ce moment-là que l'on ressortit le *War Refugee Board Report* qui contenait la première description de la chambre à gaz d'Auschwitz (celle dont le train devait monter des marches) et que l'on avait sans doute gardé sous le coude à Nuremberg en raison de cette énormité architecturale.

[318]

Le procès dit d'Auschwitz a un intérêt le plus élevé pour le déminage du terrain de l'historiographie des camps. Pour la bonne méthode, il faut rappeler ici l'adage juridique selon lequel l'obligation de preuve incombe à l'accusation. L'accusation au procès des « gardiens d'Auschwitz » n'y a pas failli. Elle a retenu une dizaine de documents, notes, mémoire et autres interrogatoires présentés comme authentiques et sur lesquels il est seul permis, sinon recommandé, de faire porter ses analyses. Les deux documents piliers de ce procès devaient être le rapport du *War Refugee Board* et les *Notes* de Rudolf Hoess, commandant à Auschwitz.

Depuis leur parution, ces *Notes* ont subi la critique de texte de l'historiographie moderne. Celle-ci a décelé d'indéniables effractions de texte apocryphes dans un texte qui est, sans doute, dans l'ensemble, original. Ce texte ne signale pas un rapport sur l'organisation de l'extermination que Hoess aurait rédigé pendant la guerre et auquel ce dernier ne fait aucune mention dans ces mémoires surveillés. C'est surprenant.

Les textes originaux ne sont pas encore à la disposition des historiens. Il faudrait donc s'en remettre aux affirmations des experts autorisés des trois Jérusalem délivrée que sont les autorités du musée de Varsovie, de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et du mémorial Yad Vashem de Jérusalem. En la somme de ces documents consiste le référent mondialement reçu de l'histoire racontée sur Auschwitz.

Les documents et le déroulement du procès de Francfort ont suscité deux ouvrages d'inspiration tout opposée et dont le contenu détermine la situation intellectuelle du problème d'Auschwitz. Le premier, de 1968, est celui d'un journaliste, Berd Naumann<sup>37</sup>. Dans son livre, *Compte rendu d'Auschwitz sur l'affaire Mulka*, il place chacun de ces documents dans la légende qui allait être [319] le moule définitif du Niagara d'insanités que l'on sait.

Le second livre, de 1973, est celui d'un magistrat de Hambourg, Wilhelm Stäglich<sup>38</sup>. Dans *Le Mythe d'Auschwitz*, l'auteur met à plat tous ces textes un à un et avec une méticulosité indemne de toute distraction. Cet ouvrage a été déclaré dangereux pour la jeunesse et à ce titre ôté de la disposition des adultes, sous le prétexte que le D<sup>r</sup> Stäglich a des opinions nationalistes et qu'il pense que la contribution de la *diaspora* au récit exterminateur est déterminante. Wilhelm Stäglich, qui cite Gustave Le Bon, émet aussi l'hypothèse de l'hallucination collective. Il reste que son livre est un livre de référence de premier ordre pour comprendre l'articulation du récit d'Auschwitz.

Pour les historiens et anthropologues sérieux, que sont d'autre, en effet, les procès, une fois la fête des procès à sensation terminée, qu'un recueil de textes qui sert de matière à la réflexion ?

Celle-ci semble indispensable.

Ne voit-on pas des sociologues, subjugués par la rumeur de guerre, se mettre au service des représentations collectives dont ils devraient, en principe, rendre compte ?

[320]

### *Les rumeurs d'Orléans et de Rouen*

<sup>37</sup>. *Auschwitz-Bericht über die Strafsache Mulka und andere vor dem Schwurgericht*, Francfort, Athenaüm.

<sup>38</sup>. *Der Auschwitz-Mythos, Legend oder Wirklichkeit?*, Tübingen.

L'honneur d'avoir remis à l'ordre du jour l'étude du phénomène de la rumeur en introduisant cette fois la prise en compte du contenu de vérité et la vérification de la rumeur revient à M. Edgar Morin. Il fit l'historique circonstancié de la rumeur qui, en 1969, emporta la ville d'Orléans, dont les pucelles donnent décidément bien du fil à retordre aux historiens<sup>39</sup>.

C'est en effet, rappelons-le, dans les écoles et autres collèges de jeunes filles de cette paisible cité que se répandit un phantasme de viol mis en scène sous la forme rationalisée de la traite des blanches. Au faite de sa splendeur, la rumeur colportait que plusieurs centaines de jeunes filles avaient été enlevées, après avoir reçu une piqûre de drogue dans les salons de déshabillage des boutiques de mode. Les futures prostituées étaient ensuite entraînées dans des souterrains qui communiquaient entre eux et avec les quais de la Loire, où, la nuit, les emportait un sous-marin qui, ce n'est pas douteux, pour assouvir leurs moindres désirs, venait du bout du monde.

Cette mystique sexuelle engendra chez les mamans une surenchère dogmatique. Elles crurent, par jalousie, ou firent semblant de croire, par pédagogie, à l'odieux trafic qui, espéraient-elles, pouvait intimider et faire contention à la montée angoissante et contemporaine de la musique dite, « yéyé », des cigarettes de haschich et des mini-jupettes.

Rien n'arrêtait plus le bruit de grossir quand, tout à coup, quelqu'un s'avisa, enfer et damnation ! que, sur six magasins que la rumeur consacrait au commerce du sexe, cinq appartenaient à des commerçants d'origine juive.

Détruire une telle rumeur comme le montre l'expérience américaine est un jeu d'enfant. Des déclarations précises, dans la presse locale, obtenues par les commerçants et les pouvoirs publics locaux y suffirent. Le malheur voulut que les élections soient en cours et que les élus préférèrent remettre le règlement de ce problème de quelques jours. Le correspondant local de la LICA n'attendit pas. Il fit venir diligemment de Paris les exorcistes de la LICA et du MRAP qui mirent aussitôt en alerte la presse nationale spécialisée dans le combat contre les forces du mal absolu. Mélangé à la haine présumée des Français pour les Juifs, le phantasme sexuel ne pouvait survivre et, en peu de jours, l'énormité se disloqua en quelques rumeurs adventices, bientôt réduite ou remaniées.

L'insigne supériorité d'Edgar Morin sur l'école américaine est d'avoir tout de suite pris en considération pour analyser le phénomène le contenu de vérité du message de la rumeur. Aucune jeune fille n'ayant disparu, l'énoncé ne prenait appui sur aucun fait. Il était donc faux.

Ce principe de départ a un triple avantage ; d'apercevoir le problème de justice que causent souvent ces circonstances ; de prendre des dispositions contraïres, voire curatives ; d'expliquer qu'une rumeur n'a nul besoin d'un événement local pour se développer Autant de choses que la "neutralité" behavioriste américaine n'avait aucune chance d'apprécier..

De la sorte, un diagnostic est formulable, qui ouvre sur la possibilité de parler, cette fois à juste titre, d'une clinique de la rumeur. Cette ouverture est hélas refermée à peine ouverte, Edgar Morin s'empêtrant dans les thèses des exorcistes.

Résumons le processus.

Si la proposition « les commerçants de mode font de la traite des blanches », avait été vraie, on se serait trouvé devant une rumeur politique. Étant

---

<sup>39</sup>. E. Morin, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Le Seuil, 1970, 2<sup>e</sup> éd. 1982.

fausse, on se trouvait devant un phantasme sexuel qui, par mimésis hystérique, se répandit et par lequel les jeunes Orléanaises firent connaître, à leur insu, le désir d'une très antique revendication féminine répertoriée par nos classiques. ~

Comment cette rumeur fantasmatique devint-elle dangereuse ? Parce qu'on resta sourd à ce qu'elle disait et que furent faites des interprétations fautives.

Les pères et les maris, tout d'abord, traitèrent la rumeur par le dédain pour n'y voir que « des problèmes de bonnes femmes ». De la sorte, l'ignorance des hommes put se maintenir jusqu'à ce que la rumeur devienne une menace véritable pour ses victimes.

[321]

Il en est de la rumeur comme du rêve qu'on raconte ou de la plaisanterie : elle s'adresse à quelqu'un. Si personne ne l'entend, elle se transforme en hostilité envers ceux, ou leurs substituts imaginaires qui auraient pu la comprendre. Aussi, comme dans la quête amoureuse, les pères et les mères ne surent rien entendre ; la rumeur dirigea sa question vers ce qu'il y a de plus érotique et de plus étranger à la famille, et qui, en Orléans, en matière de cabines de déshabillage est souvent juif.

Un fait saillant de cette rumeur est que le mot « juif » n'y figurait pas. Le phantasme d'enlèvement est très banal, les magasins tenus par des citoyens d'origine juive nombreux. Les Orléanais savaient-ils que ces personnes étaient d'origine juive ? Nous ne le savons pas. Qui, le premier, s'est aperçu que cinq des six magasins visés appartenaient à des juifs, et comment cette personne a-t-elle interprété la rumeur ? Nous ne le savons pas non plus.

Cette personne aurait pu penser que l'honneur de désigner des citoyens d'origine juive pour résoudre un mystère sexuel était dû à une raison de civilisation.

Les jeunes filles d'Orléans, qui vont à l'école, savent que la psychanalyse existe grâce à Sigmund Freud et qu'en Orléans comme ailleurs sont différents centres hospitaliers ou psychopédagogiques où se traitent les problèmes psychologiques qui sont toujours des troubles libidinaux.

Au lieu de penser à ça, on s'en remit aux réflexes conditionnés du temps et l'on associa le mal au « fascisme » : on ferma la possibilité curative d'une frénésie qui avait pris une tournure inadmissible.

C'était une erreur dommageable, car si la rumeur est une arme que chaque agent peut fourbir de ses haines rancieuses ou de son amour propre, rien n'indique cependant qu'à sa source les demoiselles d'Orléans aient eu en vue la construction de camps de concentration. Tout au plus peut-on avoir l'impression qu'elles voulaient baiser ; ce qui est une explication moins désobligeante.

Edgar Morin, à plusieurs indices, montre bien qu'il devine la demande confuse qui inspire la fable nubile. Cependant, au lieu de circonscrire cette demande, il présuppose trois hypothèses, liées aux moyens mis en œuvre pour écarter la prise en compte du désir des adolescentes dans l'interprétation de la rumeur.

La première hypothèse postule qu'un mythe antisémite d'origine moyenâgeuse serait tapi dans l'inconscient des Français ; toujours prêt à bondir. Notre auteur n'apporte pas de ce dragon archétypal plus de preuves que les jeunes filles n'en donnaient du sous-marin. Retenons l'idée : l'*Archè* local, c'est-à-dire, en langue noble, la forme politique originelle orléanaise, serait un archétype mythique, archaïque et xénophobe.

La seconde hypothèse, qui permet la première, pose que la vie orléanaise est infrapolitique. M. Morin voit dans Orléans une agglomération satellite de la capitale. De la capitale procéderait la seule vie politique (en langue noble, *Polis*). Orléans n'aurait de vie politique que dans la mesure où celle-ci lui viendrait de Paris.

La troisième hypothèse reste implicite et consiste à employer à toutes les pages de la monographie le lexique de l'épidémiologie : Virus, inoculation, incubation, prolifération, bouillon de culture, etc., sans que l'on sache jamais s'il s'agit d'une métaphore décorative, d'une analogie structurelle, ou d'un naturalisme causal propre à la doctrine de l'analyste anthropologue.

[322]

De ces hypothèses risquées. M. Morin n'est qu'à demi responsable. Il a conduit son enquête après que la LICA et le MRAP aient dévasté son terrain ethnologique en le bombardant de leur interprétation canonique. Pauvre terrain et pauvre sociologue ! Il crut trouver des archétypes natifs là où n'étaient que bruits importés.

Examinons ces trois hypothèses.

Le néo-jungisme qui consiste à présupposer l'existence d'un archétype au fondement immémorial et inconscient, est une nouveauté théorique dans le domaine de l'anthropologie sociale qui exigerait la démonstration la plus minutieuse. Si tant est qu'un tel archétype soit un jour mis en évidence, rien n'indique que la rumeur d'Orléans en procède. En revanche, tout montre que ce type d'imputation est celui que véhiculent les prêtres de la LICA et du MRAP qui n'en ont pas d'autre pour faire face à des difficultés de ce genre. Les associations vertueuses commencent par mythifier la rumeur. On invoque l'holocauste. On y agglutine la rumeur et on pulvérise la totalité sur la population médusée. S'il y avait eu une véritable motivation antisémite, le bruit se serait-il aussi subitement dissous ?

La seconde hypothèse n'était donc qu'une conséquence de la première. Les provinciaux étant assujettis à un archétype ne peuvent recevoir la lumière civique que des associations morales parisiennes. M. Morin s'étonne qu'après leur passage la ville soit traversée par un florilège de rumeurs mineures dont celle-ci : « Il y a un Allemand là-dessous » ce qui assurément est moins dangereux pour les commerçants innocents, sans témoigner d'un meilleur réalisme.

La métaphore épidémiologique relève d'une intuition plus heureuse qui, si elle avait été prise au sérieux et avait englobé les ligues gardiennes de la foi, se fût justifiée davantage.

La rumeur d'Orléans, telle qu'elle peut être connue au travers, comparée aux rumeurs de peste. Non point qu'il y ait eu quelque peste en Orléans. Il y en eut par contre dans les camps de concentration de la seconde guerre mondiale qui connurent le typhus. Elles ont donc de l'importance pour comprendre l'invocation de l'« holocauste », invocation qui est faite par les ligueurs et dont les épidémies sont toujours absentes. Elles font retour chez le sociologue. Moins l'on veut reconnaître une explication fallacieuse de ce qui vous affecte et plus on voit l'autre affecté du mal dont on croit s'être prémuni par l'erreur.

Quoi qu'il en soit, toutes les pestes de l'occident chrétien ont donné lieu à des procès contre les supposés semeurs de peste. Nous savons depuis Littré que tous les semeurs de peste torturés et mis à mort étaient innocents puisque les méthodes de propagation qui leur étaient prêtées ne pouvaient répandre le

mal<sup>40</sup>. Dans ces procès, des catholiques étaient condamnés dans des villes huguenotes et des juifs dans les villes chrétiennes.

La rumeur dans les grandes épidémies en vient à prendre une tournure violente et se configurer en un système d'imputations que l'on retrouve dans les procès d'incendie, de révolution et de guerre. Dans tous ces procès, l'accusation est de type théologique : à une leçon d'ordre moral est suspendue la définition du crime et du criminel qui déterminent le procès<sup>41</sup>.

[323]

Le typhus, qui est refoulé dans l'interprétation des effets mortifères des camps de concentration, fait retour dans l'interprétation que fait Edgar Morin des mœurs des demoiselles.

Rappelons deux traits fondamentaux de la phénoménologie de l'imaginaire des pestes.

La peste d'Athènes, dont Thucydide nous a laissé la description, était une épidémie de typhus exanthématique, le même typhus qui a dévasté les camps de concentration. Depuis cette époque ancienne, dans la représentation savante et populaire, c'est l'air humide et confiné qui était tenu pour porteur de peste. Il y avait là quelque raison, car partout où l'air s'immobilise dans les moiteurs malpropres d'endroits surpeuplés, la peste peut s'installer. Les Grecs disaient par ailleurs que le mal venait d'Éthiopie, ce qui voulait dire que la maladie venait du chaud, qui lui était favorable, et non du froid, identifié aux Scythes. Il ne s'ensuivait jamais, en ce temps, de procès contre les Éthiopiens ni contre aucun autre citoyen.

En revanche, les pestes européennes mettent en évidence une étrange certitude qui entraîne les populations devant les grandes hécatombes humaines. Cette certitude veut que le malheur ait été voulu. De la sorte, punissant des coupables, on pourra se donner l'illusion rassurante d'avoir eu prise sur le phénomène irrésistible. Après la guerre de 14-18 par exemple, la rumeur a été vivace et embarrassante selon laquelle les gouvernements ennemis avaient retardé la fin de la guerre pour que le nombre de morts que l'on connaît ait le temps d'être atteint. La pression populaire de cette irrésistible conviction trouvera en 1945 une issue plus durable.

M. Morin n'avait donc aucun motif sérieux, pour expliquer la rumeur qui avait lésé quelques citoyens, d'avaliser et d'invoquer des doctrines effroyables pétries de thèses peu amènes à l'égard de citoyens d'origine non juive. Fallait-il qu'ensuite il s'étonne que le phantasme universel de viol, après la mise en scène bruyante qui en fut faite, se manifestât dans toutes les villes du pays et qu'il en conclue que les Français auraient été à leur insu à deux doigts d'exterminer la communauté juive ?

Si Edgar Morin est vaguement sceptique à l'égard des explications des ligues, dans l'opinion, la rumeur d'Orléans a cependant reconduit les pires menaces et craintes idéologiques que diffusaient les ligues.

Ce livre présente aussi avec précision et bonne foi de nombreux documents qui laissent au lecteur la possibilité de se faire une opinion. C'est ainsi qu'est donné un témoignage qui est la contre-épreuve fatale à la thèse générale de l'ouvrage.

<sup>40</sup>. Émile Littré, *Médecine et médecins*, Didier et Cie, 1872, pp. 1-40, 184-197, 247-265, 492-509.

<sup>41</sup>. Paul Ricoeur, *La sémantique de l'action*, Éditions du CNRS, 1977, p. 56.

Une commerçante de mode rouennaise et ses deux filles furent l'objet du même injuste soupçon. Les malheureuses n'étant pas juives n'avaient aucun motif religieux pour solliciter les services de la LICA et du MRAP. Cette dame dut vendre son commerce et, avec ses deux filles, alla se réinstaller en Savoie. Que croyez-vous qu'il se produisit ? Ce fut la rumeur qui suivit ; et les deux filles de la commerçante, passant à l'acte le phantasme exotique initial, s'expatrièrent.

Edgar Morin qui, dans sa préface, déclarait : « Notre présupposé sociologique nous conduisait à chercher l'élucidation d'un mythe », s'est donc laissé abuser. La seconde édition de son livre est traversée de ce pressentiment qui explique peut-être la déclaration récente de l'auteur : "Il importe, à mon avis, de révéifier la chambre à gaz dans les camps nazis<sup>42</sup>."

Concluons : l'interprétation de la rumeur des antichambres de l'Éros en antichambres de la mort montre que la monographie française rencontre les limites qu'impose dogmatiquement une ancienne rumeur.

[324]

*1970-1954 : Usage guerrier du mythe.  
Excès, dissolution et début de la controverse*

Qu'un sociologue se laisse distraire par les représentations idéologiques qu'il se propose d'expliquer conduit à spécifier ce récit comme mythe. Le modèle de pensée qu'emporte avec lui le mythe n'est plus aperçu ni l'obligation d'aller vérifier ce qu'il présente comme vrai.

Mais comme l'arme idéologique s'est tournée vers de nouveaux ennemis et que les édifices de pur langage se ruinent avec le temps, on vit surgir une seconde génération de sinécures pour veiller à l'entretien du bâtiment. Des « experts », porte-voix de la puissance mythique, n'avaient-ils pas réussi à obtenir, en 1979, de trente-quatre historiens leur asservissement volontaire à la limitation des études historiques<sup>43</sup>?

L'un de ces signataires a présenté les raisons qui justifieraient la négation de sa raison d'être professionnelle<sup>44</sup>. Cette justification est un document historique exceptionnel. Il condense dans une formulation *up to date* le chapelet des revendications nihilistes les plus insolentes. M. Veyne pousse le scepticisme moderne à l'égard de la vérité de la science jusqu'à l'absolue absurdité :

« Rien n'est vrai ni faux. » (p. 137)

« Si quelque chose mérite le nom d'idéologie, c'est bien la vérité. » (p. 128)

« L'idée qu'on ne saurait se réclamer du vrai permet de distinguer la philosophie moderne de ses contrefaçons. » (p. 135)

Ces méchantes maximes, qui facilitent bien des affirmations, permettent de poser le problème des chambres à gaz en deux temps :

« Il est clair que l'existence ou la non-existence de Thésée ou des chambres à gaz, en un point de l'espace et du temps, a une réalité matérielle qui ne doit rien à notre imagination. Mais cette réalité ou irréalité entre-aperçue ou méconnue, est inter[325]prétée d'une manière ou d'une autre, selon le programme en vigueur ; elle ne s'impose pas d'elle-même, les choses ne sautent pas aux yeux. Il

<sup>42</sup>. E. Morin, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, 1981, p. 192.

<sup>43</sup>. Cf. annexe ??? «La colonne grotesque», p. ???

<sup>44</sup>. Paul Veyne, *Les Grecs croyaient-ils à leurs mythes?*, Paris, Le Seuil, 1983.

en va pareillement des programmes eux-mêmes : un bon programme n'émerge pas naturellement. Il n'y a pas de vérité des choses et la vérité ne nous est pas immanente. » (p. 137)

et, d'autre part :

« [La vérité] est fille de l'imagination. L'authenticité de nos croyances ne se mesure pas à la vérité de leur objet. Encore faut-il en comprendre la raison, qui est simple : c'est nous qui fabriquons nos vérités et ce n'est pas « la » réalité qui nous fait croire. Car elle est fille de l'imagination constituante de notre tribut. » (p. 123)

Résumons :

- la vérité que nous fabriquerions ne nous serait pourtant pas immanente ;
- l'imagination constituante de notre tribut serait transcendante quoique ses programmes ne soient pas naturels.

Armé de ces fortes pensées, à l'abri des croyances les mieux partagées, M. Veyne fait régner le programme qu'inspire à son imagination constituante le conformisme historisant.

Devant ces énormités monumentales, Jacques Bouveresse, d'un naturel renommé placide, sursaute :

« [...] dans ce cas-là [où la vérité serait la fille de l'imagination constituante des choses], d'où peut bien provenir le concept de réalité qui nous permet de dire que les chambres à gaz ont existé dans la réalité indépendamment de notre imagination ? Comment peut-on déclarer néanmoins qu'il faut s'habituer à l'idée que "rien n'est vrai ni faux" ? Car la croyance que les chambres à gaz ont existé est, dans ce cas, bel et bien vraie ou fausse, même si (peut-être) il est difficile de savoir ce qu'il en est réellement, ce qui est une toute autre question<sup>45</sup>. »

[326]

Si Jacques Bouveresse laisse de côté la question historique de savoir ce qu'il en est dans le réel de cette croyance, il identifie par un diagnostic les conséquences philosophiques et politiques de l'idée que le jugement de vérité relatif au réel serait inatteignable et par suite sans conséquence. Le philosophe, devant l'abîme ouvert par cette inconséquence, préfère méditer sur le problème grave qui presse nos sociétés et qui oriente la compréhension de ce qu'il est digne de connaître ; le mode de leur organisation, sur lequel pèsent de lourdes énigmes et où la rationalité devrait intervenir.

Or, les idées reçues de notre époque prônent deux injonctions contradictoires. La première disqualifie la responsabilité individuelle et discrédite la liberté. La seconde est de soumettre les citoyens ainsi délestés aux injonctions opposées d'un programme dont la vigueur implique cette responsabilité individuelle et cette liberté.

Des injonctions simultanées qui se combattent ne sont que des exhortations. Ainsi disparaît la vigueur de la pensée que l'on croit mettre en sûreté, nous dit l'auteur, « [dans] l'adhésion superstitieuse à une forme de description imposée ». On croyait avoir quelque espoir que l'autorité de notre manière de connaître puisse être déterminée de façon universelle. Ce n'était là que des foutaises. Les nouveaux rhéteurs du Collège de France enseignent maintenant que

---

<sup>45</sup>. J. Bouveresse, *Le philosophe chez les autophages*, Paris, Minuit, 1983.

« la vérité est morte » et qu'une historiographie du discontinu... « prend alors la place de la philosophie devenue sans objet...<sup>46</sup> ».

Et les voilà qui se donnent ce plaisir raffiné du sceptique qui s'abandonne pour rire à la superstition dont il ne croit rien. Bien entendu, n'ayant eu aucun motif sérieux d'avoir accepté la fable, la morale du rhéteur sera d'autant plus sévère quand il s'agira d'appliquer le programme en vigueur dans son imagination constituante. Plus frivole est l'esprit, plus dure la morale.

Cette erreur savante et les exhortations politiques se complètent et se résorbent en une moralité cynique qui prend sa source [327] dans la métaphysique de la vérité comme cause. Seule cette métaphysique peut en effet expliquer le monde à partir du succès de ses idées et programmes reçus. On discrédite donc la science sans voir qu'à travers elle, ce sont les conditions d'exercice de la technique et donc les causes du vrai et de l'efficacité qui dépérissent.

La figure qui mobilise l'âme pour ce scepticisme généralisé ne peut être, selon l'expression de Jacques Bouveresse, qui résume la pensée sceptique d'Oswald Spengler : « [qu'] un symbole de notre psyché au bord de la tombe<sup>47</sup> ».

De tels symboles ne sont jamais nombreux. C'est ici la tyrannie absolue d'une idée, en l'honneur de laquelle M. Veyne et tant d'autres idolâtres procèdent à la liquéfaction de la légitimation dont peuvent être susceptibles les sciences et les discours rigoureux.

Aux États-Unis, l'anthropologue Howard F. Stein a apporté une contribution sur la façon de comprendre et de poser la question de la cohérence des représentations de l'« holocauste ». Il le fait d'abord en commentant la vulgate américaine exposée dans l'ouvrage de base de Richard Rubinstein, *The Cunning of History: the holocaust and the American Future*, Harper and Row, 1975<sup>48</sup>. Puis, dans un article concis, il résume les présupposés éthiques qui commandent le récit commémoratif : le monde est une machinerie destructive qui m'est hostile, et je suis coupable de tous les malheurs<sup>49</sup>. En réalité, dit Howard Stein, cette guerre fut cruelle pour tout le monde et ces convictions intimes exagérées masquent des responsabilités partageables.

Parlant du destin des juifs européens au cours de la seconde guerre mondiale, H. Stein met en évidence l'incidence sur la perception des faits historiques considérés de la façon dont les juifs ont, de tout temps, envisagé leur relation au monde.

[328]

Pour lui, la matrice théologique de cette vision du monde conduit à interpréter la seconde guerre mondiale dans les termes d'un fratricide farouche entre les juifs européens et les Allemands, au détriment d'un jeu intersubjectif plus réel et plus complexe, impliquant un réseau de responsabilités et de complaisances multiples et réciproques de tous les acteurs. Cette réduction cacherait ces complaisances et responsabilités complexes, se ferait au bénéfice supposé des vainqueurs et s'accomplit aux frais d'un bouc émissaire dé-humanisé.

*In summa* : le malaise à l'égard de l'Histoire pourrait disparaître et la leçon historique être meilleure si les faits étaient respectés.

<sup>46</sup>. P. Veyne, *Le Monde*, 27 juin 1984, p. 11.

<sup>47</sup>. O. Spengler, *Le Déclin de l'Occident*, Paris, Bibliothèque des idées, vol. V, 1933.

<sup>48</sup>. H.J. Stein, «The nazi holocaust, history and psychohistory», *The Journal of Psychohistory*, 7, 2 (automne 1979), p. 215 et 227.

<sup>49</sup>. *id.*, «The holocaust and the myth of the pas as History», *The Journal of historical review*, vol. 1, n° 4, hiver 1980, pp. 309 à 322.

La solution à ce malaise, H. Stein la voit dans la psychohistoire qui renverrait à leurs présupposés religieux les énoncés qui se donnent pour historiques et qui ne le sont pas.

Le but du psychohistorien serait donc de faire place nette à l'historien pour que celui-ci puisse saisir des faits et comprendre entre autres les causes et les résultats de la guerre. Cette réinterprétation nécessaire, H. Stein l'appelle : « révision de tout le mythe occidental » et le moyen qu'il préconise pour y parvenir est la réhumanisation de la victime émissaire présente.

Ainsi, la psychohistoire serait constitutive de la résorption d'un phénomène orwellien, un appel vers un mouvement transitoire de dé-idéologisation. Ainsi se découvrirait le réel historique comme différent d'un sens de l'histoire, toujours religieux et porteur de malaises.

### *Les moments constitutifs du récit et les effets de son identification*

Au cours du récit, la rumeur, la propagande délibérée et la croyance ont formé des alliages divers qui ont composé des strates successives.

D'autre part, la représentation « chambre à gaz » a bien existé dans le récit. Elle est devenue une idée pour l'interprétation du passé et du futur.

Il n'est pas aisé de retracer les moments de ce processus, et cela d'autant moins qu'au cours de ce récit, les motifs agissants de la rumeur se sont étendus ainsi que, par conséquent, son concept. [329] La rumeur s'interprétait comme revendication factieuse, non officielle : elle s'alimente maintenant de visées politiques cachées. La presse, bonne fille, véhicule ces contenus clandestins, perdant par là, avec sa fonction, sa raison politique.

C'est donc en gardant à l'esprit cette modification du concept, la métamorphose de ses motifs et ce dévoiement des publicistes que l'on peut distinguer les moments constitutifs du récit.

1. La rumeur hostile dans les camps et le mensonge rusé de la propagande guerrière vont d'abord puiser leurs éléments dans les mécanismes immémoriaux de la peste ; dans la crainte des gaz yperites de la guerre de 14-18 ; dans la pratique allemande étrange à bien des peuples d'incinérer les morts ; dans l'odeur du caoutchouc synthétique d'Auschwitz et le souci que donne au prisonnier pour ses poumons le froid.

2. Le procès de Nuremberg opère la jonction entre les rumeurs, très différentes pour chaque camp, et les accusations imaginaires, encore contradictoires, des propagandes des Alliés.

La logique judiciaire repose sur un raisonnement psychologique abstrait, c'est-à-dire déductif. On dit :

- il y a eu beaucoup de morts ;
- l'excès de morts montre que le meurtre a été voulu ;
- donc il y a des traces de cette volonté mauvaise.

On cherche ces traces chez les ennemis, on ne les trouve point comme on les voudrait et, comme on ne sait comment faire pour nuancer ces propos guerriers et endiguer le déferlement des propos insensés, on fabrique des traces. La volonté mauvaise du criminel avait-elle une pareille importance qu'il faille, devant les morts qui étaient sous les yeux, fabriquer des preuves ? N'était-ce point assez pour condamner les principes à la source de cet état de chose en sanctionnant pour condamner quelques ennemis ?

3. Cette construction hasardée fait l'objet de contestations, d'abord aux États-Unis par le Pr John Beaty en 1951, et en France de façon plus modérée par Paul Rassinier en 1954.

Pendant la guerre, le professeur américain était colonel du *Military Intelligence Service*, dépendant de l'état-major du *War department*. Il avait été l'un des deux rédacteurs du rapport secret « G2 Report », remis, entre autres, à la Maison blanche, sur la situation du monde avant la guerre. En 1951, il publie le livre *Iron Curtain over America* où il émet les plus grandes réserves sur le nombre de victimes juives.

En 1954, dans la seconde édition du *Mensonge d'Ulysse*, Rassinier, sans rejeter tout à fait la possibilité d'une chambre homicide, analyse le phénomène de la rumeur pour ce qu'il est, en insistant sur l'élément de mensonge officiel qu'il comporte.

Dans les années cinquante, un nombre considérable de responsables politiques et de gens de Lettres connaissaient les faits. Lesquels furent donc l'objet d'un refoulement des discours politiques et philosophiques et donc de l'opinion publique et de la vie de la cité.

C'est ainsi qu'un pieux mensonge, qui ne dupait pas grand monde jusque vers les années cinquante, se mit à devenir le drapeau éthique de la croyance des nouveaux penseurs.

4. La majorité des citoyens ignorant les faits, la rumeur devient insensiblement mythe. La volonté politique ne manque pas de se faire jour pour supprimer ou surcoder les documents vrais et pour faire taire les récalcitrants qui font remarquer ces falsifications.

[330]

5. Au fil du temps, la rumeur se simplifie pour aboutir à la phrase :

« Les Allemands ont réalisé un génocide par gaz avec des moyens industriels. »

qui se résume en une autre phrase :

« Les chambres à gaz ont existé. »

puis en quelque strict synonyme : « l'extermination » ou « le génocide » ou « Auschwitz ».

6. Las ! Soit que la rumeur simplifiée fût devenue plus facile à contredire, soit que les faits fussent mieux rappelés, soit que l'irrationalité du mythe eût fini par paraître dangereuse : celui-ci s'est finalement révélé pour ce qu'il était déjà aux yeux de beaucoup et par se défaire en rumeurs plus modestes. Comme, par exemple : « Faurisson est un méchant homme », ou bien : « Les personnes qui s'opposent aux procès qui lui sont faits sont déraisonnables », ou encore : « Il y a des multinationales nazies là-dessous. »

C'est dans le bruit de ces rumeurs dilatoires — où l'on remet à l'honneur la diaspora nazie du troisième âge — que l'on a assisté à une réaffirmation dogmatique de la rumeur. Son expression put être alors portée au faite de la cohérence dont elle est susceptible par les idéologues et les courriéristes aux abois.

On écrivit des livres qui s'acharnaient à démontrer l'indémontrable. Des Jean-Pierre Faye, des Élie Wiesel, des Le Roy Ladurie et autres Lyotard ont, pour la circonstance, réalisé bravement ce tour de force de combattre une opinion contraire à leur croyance ou à leurs intérêts sans avoir aucunement besoin de croire, ou de laisser croire, quoi que ce soit. Pour un George Orwell, disant en 1945 : « Qu'y a-t-il de vrai dans ce qu'on nous raconte des fours à gaz de Polo-

gne ? », combien de Wellers, combien de croquemitaines, combien de Faye, combien de Vidal, combien de Naquet montés aux misaines<sup>50</sup>?

Après que devant eux on eut vidé le fond du sac, les intellectuels voulurent y remettre la tête. Dans un premier temps, ils pressentirent confusément en Robert Faurisson le diable du mythe qui, à leur insu, les assemble. On entendit alors des criaileries, on pétitionna, des nouveautés philosophiques surgirent et les méchancetés s'étalèrent de façon d'autant plus débraillée qu'elles se croyaient le fait de la bonté outragée. Jusqu'à ce que — aurait pu dire Maldoror — l'océan de l'évidence majestueuse fasse régner le mutisme stuporeux de la déconfiture.

A la LICRA et à ses experts revient l'honneur, par les excès de leurs interprétations abusives, d'avoir renversé la toute-puissance du mythe. Elle assigna le professeur en justice comme faussaire. Ce n'en était pas un. Cela se sut. Les procès permirent d'élucider le fond et de réduire le mythe. Car, pour que cette réduction se fasse, il fallait que l'énoncé le plus contraire au mythe « les chambres homicides n'ont pas d'existence historique » devienne de notoriété publique. La LICRA s'est employée sans faiblesse à faire l'énorme publicité que cet énoncé nécessitait pour que l'illusion cède.

[331]

7. A ce branle-bas fait suite une phase irénique pendant laquelle les savants et les philosophes essaient de s'expliquer le mystère avec les méthodes en sage pour rendre compte de cas semblables.

8 et 9. Laissons au professeur turinois Pio Foa la description des phases terminales :

« [...] enfin la foule ne refuse plus de connaître les faits, et demande à ceux qu'elle juge, plus ou moins à tort, comme spécialement compétents, quel est le degré de véracité de certains phénomènes ayant le caractère du merveilleux ; elle demande en somme ce qu'elle doit en penser.

Mais comme les masses ont déjà eu connaissance de l'existence de ces faits, ceux-ci y ont trouvé les attitudes les plus différentes de l'esprit ; en rapport aux préparations mentales les plus opposées et aux sentimentalités les plus contraires de chaque individu. Il en résulte la formation d'un état profondément hétérogène, que l'on pourrait synthétiquement définir par les termes d'agitation des intelligences, inquiétude de l'esprit, attraction et répulsion du sentiment, incertitudes profondes, recherche avide de persuasion et d'une formule simple et nette à pouvoir répéter sans aucun danger, et qui rend enfin à la discussion une calme sérénité, venant d'un accord général sur un point indispensable : celui de l'existence positive des faits<sup>51</sup>. »

---

<sup>50</sup>. G. Orwell, *Notes on nationalism*, écrites en mai 1945 et publiées dans la revue *Polemic* d'Humphrey Slater, n° 1, dans *Such, such were the Joys*, dans *England, your England* et dans *The Collected Essays, journalism and letters* de George Orwell, tome III, 1943-1945, p. 410 à 431; édité par Sonia Orwell et Ian Angus, Penguin Books et Martin Secker et Warburg, Penguin Books, 1970, 1971 et 1978, pp. 420 et 421.

<sup>51</sup>. P. Foa, L'opinion publique et les phénomènes dits spirites, *Annales des sciences psychiques*, mai 1907, pp. 306 à 325.

### Conclusion

Sur l'échelle qui vient d'être reconstruite, nous en sommes entre la phase paisible de l'explication et celle de la publication. Les personnes les plus bouleversées commencent à comprendre la méprise où les mettaient les supporters des machineries infernales. Les discussions entre savants et philosophes ont lieu et une partie des travaux ont été publiés. Avec la controverse le calme revient.

Tout irénique que soit l'instant, les escarmouches d'arrière-garde ne manquent pas. Les rhéteurs, inscrits à leur insu ou passivement dans le champ narratif de l'holocauste et soumis à la régulation de ses tabous, ne peuvent abandonner en un jour les commodités d'une idéologie construite en quatre décennies. Les publications héroïques [332] n'ont pas perdu leur élan. Les témoins dits de première main — qui n'existaient pas parce qu'ils auraient été supprimés — se multiplient. Le procès sensationnel annoncé à Paris aurait vaincu leur réserve. A moins qu'ils ne s'y soient engagés par l'accusation porteuse d'un récit mythique défaillant, et prête à s'appuyer sur des anathèmes pour élaborer sur la foi d'allégories évasives une législation vaine et dure.

Les personnes un tant soit peu responsables, c'est-à-dire instruites de la qualité réelle des documents disponibles sur « l'extermination », sont devenues, jusqu'à plus ample informé, d'une incrédulité inexpugnable. Ces personnes ne pourront entendre dans les harangues vengeresses qui rendent l'ennemi monstrueux que l'expression du mythe qui veut que dans les temps anciens on ne distinguait pas les hommes des animaux.

Suivons plutôt l'indication d'Howard Stein d'humaniser les vaincus et écoutons les plus grands d'entre eux.

A l'occasion du soixantième anniversaire d'Ernst Jünger, Martin Heidegger, en 1960, répondait à l'essai *Passage de la ligne* que l'écrivain allemand avait écrit en 1950 pour le soixantième anniversaire du philosophe<sup>52</sup>. Heidegger, dans sa lettre, remarquait :

« Ce n'est pas la guerre mais le *Polemos* qui seul fait apparaître les dieux et les hommes sur la terre, les libres et les esclaves, dans leur essence respective, et qui conduit à une disputation de la façon dont l'être est retiré de la présence<sup>53</sup>. »

Par « présence », il faut entendre ici présence à soi et au monde, par laquelle chacun dispose de la liberté de réfléchir ce qu'il fait à partir de ses habitudes. Cette présence est retirée au vaincu jusqu'à ce que la défaite ait désigné tout ce qui s'offre aux représentations objectivantes de la science. Tenter de réformer l'ennemi au-delà invigore l'hostilité patriotique passée et rallume des inimitiés personnelles. La suite est connue : on finit par se saisir d'autrui de façon tyrannique. De là cette obligation civile de ménager un espace de sécurité [333] policière où les affirmations sans preuve — qui permettent cette saisie d'autrui — sont exemptes de tout examen. De là surgit la conséquence complémentaire d'un credo insurrectionnel constant qui défie l'oubli que la forme des affirmations idéologiques entraîne.

L'empreinte que donne une forme métaphysique imagée semble promettre aux hommes la possibilité de réfléchir de façon commune leur action et de faire

---

<sup>52</sup>. E. Jünger, *Essai sur l'homme et le temps. Traité du rebelle. Polarisation. Traité du sablier. Le Nœud gordien. Passage de la ligne*, Paris, C. Bourgeois, 1970.

<sup>53</sup>. M. Heidegger, *Questions I*, « De la ligne » — Contribution à la question de l'être, Paris, Gallimard, 1976, p. 250.

communiquer leur parole singulière. De telles idées platoniciennes (*idea*) prennent un caractère sacré et se succèdent.

« Auschwitz » est l'une d'elles.

La succession des *idea* dessine le mouvement de ce qui met en forme l'opinion publique : ce qu'elle serait censée désirer ou abhorrer. Les idées dominantes sont comme les images successives d'un grand rêve où chaque image est l'interprétation de l'image précédente.

Se poserait donc la question de la relation d'« Auschwitz » avec l'image qui l'a précédée et celle qui l'a accompagnée.

En 1930, dans son roman *Die Arbeiter*, Jünger reconnaissait dans « le travailleur » cette image. Celle du travailleur partisan, totalement mobilisable et promu au rang de Zoroastre par les bolchéviques que Jünger à cette époque encourageait et dont il se déprit.

À la même époque, un autre souci habitait les hommes d'État européens, en particulier français et anglais. Les citoyennetés des États impériaux étaient à terme menacées par les citoyennetés des colonisés. Le principe paléotestamentaire de l'organisation par race pouvait-il secourir une organisation romaine et chrétienne qui semblait à beaucoup ne pas pouvoir répondre à ces difficultés ? La race fut donc promue au rang de valeur, d'*idea*, qui n'était pas sortie toute armée d'une seule tête.

Tout comme le monde de l'esprit s'interrogeait sur le destin du travailleur, la puissance politique se posait la question du principe de [334] l'homogénéité éthique des pays. Cette question fut explicitée par le cas atypique de l'Allemagne qui abandonna les principes de la romanité curiale pour destiner les juifs allemands à devenir la figure banale de cette possibilité sociale archaïque.

Mais comme tout idéal de forme nihiliste commence toujours par se dénier, on s'attaqua au réel que l'on voulait sauver. On se mit à fuir la réflexion sur la technique qui détermine la question du travailleur et celle de l'homme de science avec qui il partage le privilège d'agir dans un domaine coextensif avec celui de la vérité. On fit des ennuis à des juifs et à d'autres qui maudiraient cette irruption d'un principe ethnique dans la politique, et Auschwitz qui était le travail servile et l'affirmation idéologique du terme « race » devient Auschwitz néant de l'horizon du « travailleur » et affirmation déniée de celui de « race » par les anciennes victimes.

Dès 1967, M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères d'Israël, déclarait : « La ligne verte [entendez les « frontières » de l'état d'Israël en 1967], c'est la ligne d'Auschwitz. » Le statut d'étranger donné par la Thora fut élargi aux pays conquis au-delà de cette ligne verte, sorte de ligne Maginot psychologique. Et la troisième sionade revint au point d'où elle était sortie : M. Begin traite les Palestiniens « d'animaux bipèdes », Palestiniens que le général Raphaël Eitan, blâmé après le massacre de Chatila mais héros de la jeunesse israélienne, compare à des « cafards ».

Ce qui voile ces traits principaux, ce sont les usages multiples et les réponses latérales que donne « Auschwitz » : temps du deuil, punitions de quelques responsables politiques, fin du « travailleur » et de la « race », réponse à l'angoisse que suscite la multiplication de pro[335]jectiles guerriers aussi puissants que rapides, suppression ou effacement de nombreuses éthiques anciennes sous la pression uniformisante de la technique planétaire, etc.

La polysémie des vertus explicatives et agissantes de l'image appelle qu'elle soit interrogée. Les intellectuels français qui s'énamouraient de ces vertus protéi-

formes, quand ils ne se vautrent pas dans le plaisir terroriste de désigner le mal, devraient y songer pour éviter de paraître habités par la croyance en la vérité comme cause.

L'abandon d'un insignifiant magique est si douloureux aux rhéteurs de la vérité révélée que leur adversaire électif (qui, en réalité, est leur propre impéritie) leur paraît bien cruel :

« La cruauté de l'ennemi, la perversité de ses méthodes semblent empirer à mesure que croît en l'homme sa faiblesse. Pour finir, la terreur le cerne comme un élément. Dans cette situation, la rumeur nihiliste suffit à le briser, le prépare à sa perte. L'angoisse se saisit gloutonnement de l'horrible, l'enfle sans mesure et se met sans cesse en quête de lui<sup>54</sup>. »

Ainsi, pour voir encore se rencontrer les dieux et les hommes, va-t-on dresser encore l'état cruel du procès à sensation.

---

<sup>54</sup>. E. Jünger, *Passage de la ligne*, p. 528.

[335]

## CHAPITRE II

### INCIDENCES DE L'HISTOIRE SUR L'ANTHROPOLOGIE, LA LITTÉRATURE ET LA PSYCHOLOGIE

## HISTOIRE ET ANTHROPOLOGIE

Depuis un siècle se pose l'harmonisation des politiques des États européens. Il n'a jamais été assez souligné combien les traités et jugements de cour qui ont suivi les deux guerres mondiales sont allés contre l'Europe et contre des relations internationales intelligibles.

Les extraits des textes de l'historien Paul Rassinier et de l'anthropologue Grégory Bateson que nous donnons maintenant mettent le doigt sur cette implication.

En retour, cette mise en perspective politique de la fonction de la vérité historique est aussi l'occasion de donner un exemple qui permet de saisir l'incidence de l'identification du vrai, ou sa méconnaissance, sur les travaux anthropologiques portant sur l'idéologie de notre époque.

[337]

«Au XX<sup>e</sup> siècle, il y aura une nation extraordinaire. Cette nation sera grande, ce qui ne l'empêchera pas d'être libre. Elle sera illustre, riche, pensante, pacifique, cordiale au reste de l'humanité. Elle aura la gravité douce d'une aînée. Elle s'étonnera de la gloire des projectiles coniques, et elle aura quelque peine à faire la différence entre un général d'armée et un boucher ; la pourpre de l'un ne lui semblera pas très distincte du rouge de l'autre. Une bataille entre Italiens et Allemands, entre Anglais et Russes, entre Prussiens et Français, lui apparaîtra comme nous apparaît une bataille entre Picards et Bourguignons. Elle considérera le gaspillage du sang humain comme inutile. Elle n'éprouvera que médiocrement l'admiration d'un gros chiffre d'hommes tués. Le haussement [37] d'épaules que nous avons devant l'Inquisition, elle l'aura devant la guerre. Elle regardera le champ de bataille de Sadowa de l'air dont nous regarderons le *quemadero* de Séville. Elle trouvera bête cette oscillation de la victoire aboutissant invariablement à de funèbres remises en équilibre et Austerlitz toujours soldé par Waterloo. Elle aura pour l'autorité à peu près le respect que nous avons pour l'orthodoxie, un procès de presse lui semblera ce que nous semblerait un procès d'hérésie, et elle ne comprendra pas plus Béranger en cellule que Galilée en prison...

Unité de langue, unité de monnaie, unité de mètre, unité de méridien, unité de code ; la circulation financière à son plus haut degré, une incalculable plus-value résultant de l'abolition des parasitismes ; plus d'oisiveté, l'arme au bras ; la gigantesque dépense des guérites supprimée ; les quatre milliards que coûtent annuellement les armées permanentes, laissés dans la poche des citoyens ; les quatre millions de jeunes travailleurs qu'annule honorablement l'uniforme, restitués au commerce, à l'agriculture et à l'industrie ; partout le fer a disparu sous la forme de glaive, et chaîne et reforgé sous la forme charrue ; la paix, déesse à huit mamelles, majestueusement assise au milieu des hommes...

Pour guerre, l'émulation. L'émeute des intelligences, vers l'aurore. L'impatience du bien gourmandant les erreurs et les timidités. Toute autre colère disparue. Un peuple fouillant les flancs de la nuit et opérant, au profit du genre humain, une immense extraction de clarté. Voilà quelle sera cette nation.

Et cette nation s'appellera l'Europe. »

Victor Hugo, *Préface au guide de l'Exposition universelle*, 1967

## Paul Rassinier

En 1962, Paul Rassinier publiait *Le véritable Procès Eichmann* où l'on peut lire :

« Si, la guerre de 1939-1945 terminée, les intellectuels ont recommencé à prôner l'Europe, ils ne l'ont, dans leur écrasante majorité, plus jamais fait qu'en mettant systématiquement en évidence les raisons de ne pas la faire et seulement celles-là : les crimes allemands, les camps de concentration allemands, une infinité d'Oradours, le militarisme prussien, etc. Tout récemment, ils en étaient à essayer de mobiliser l'opinion mondiale sur le comportement dans la guerre d'un simple lieutenant-colonel allemand : l'éternelle Allemagne, cette pelée, cette gueuse d'où vient tout le mal et avec laquelle il n'y a de rapports possibles que si on la maintient à genoux, sinon couchée et le couteau sur la gorge.

Il est bien certain que, ravalées et maintenues à ce niveau sur des thèmes aussi archaïques et en contradiction aussi flagrante avec les réalités, les discussions publiques ne peuvent que prolonger les vieilles querelles, non les apaiser, et que l'Europe n'a aucune chance d'y prendre conscience d'elle-même. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que l'Europe fût concevable non seulement sans, mais contre Allemagne.

Plus que tout, ce qui est grave, c'est que les intellectuels de 1962 ne voient pas :

— d'une part que les Allemands leur pourraient aisément répliquer par Dresde, Leipzig, Hambourg (tragiques pendants d'Oradour), le militarisme français (ou russe), les camps de concentration algériens (dont la Croix-Rouge Internationale établit un jour qu'ils n'avaient rien à envier aux leurs) ou russes (dont, d'après Margareth Buber-Neuman, le communiste italien réfugié à Moscou en 1925, Navareno Scarioli qui les connut de 1937 à 1954 nous a encore fait, dans le magazine romain *Vita* du 23 novembre 1961, une peinture qui dépasse en horreur tout ce qui a pu être écrit par les rescapés des camps allemands et même par ceux qui ont le plus affabulé) ;

— d'autre part, qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de guerre sans camps de concentration, sans Oradours des deux côtés et sans lieutenants colonels, des deux côtés aussi — obéissants et zélés du type Eichmann ;

— enfin, dans l'établissement des responsabilités, que la guerre de 1939-45 n'est que la conséquence de l'aberrant Traité de Versailles et que, par conséquent, ceux qui l'ont fait y ont la première et la plus lourde part.

Au lendemain de la première guerre mondiale, ces choses étaient encore des vérités indiscutées pour le plus grand nombre des intellectuels. Parmi eux, ceux qui se classaient à gauche et qui furent les fré-

quentations littéraires ou personnelles de ma jeunesse ardente et enthousiaste, n'étaient pas les moins catégoriques : Hermann Hesse, héritier spirituel de Bertha von Süttner, Romain Rolland, Alain, Mathias Morhardt, Victor Marguerite, Anatole France, Félicien Challaye, Jean Giono, Georges Demartial, René Gérin, Barthélemy de Ligt, Lusien Roth, le couple Alexandre, etc. A ceux-là personne ne réussit à en conter sur le caractère unilatéral des horreurs et des responsabilités de la guerre : ils passèrent tout au crible et ils menèrent une vie très dure aux hommes de Versailles seulement soutenus par quelques intellectuels vieillards, fatigués ou fossilisés d'une droite qui ne les suivait déjà plus.

[339]

Les hostilités terminées, s'il n'y eut sur le moment que peu de gens à penser qu'il était nécessaire de passer au crible les horreurs et les responsabilités de la seconde guerre mondiale, il est remarquable que ces gens aient été surtout de droite et qu'ils aient, en outre, fondé leur attitude sur les principes au nom desquels les intellectuels de gauche avaient refusé Versailles vingt-cinq ans plus tôt. Quant aux intellectuels de gauche, dans leur écrasante majorité, ils ont approuvé et exalté Nüremberg au nom de principes dont, au temps de Versailles, ils reprochaient le caractère réactionnaire à ceux de la droite qui les faisaient leurs, et le phénomène n'est pas moins remarquable. Il y a là, en tout cas, un assez curieux chassé-croisé dans le secteur des principes et c'est dans ce chassé-croisé que s'inscrit mon drame personnel.

Quoique politiquement engagé, je restais soumis aux habitudes de l'histoire. La gauche était ma famille spirituelle. J'avais trouvé le confort intellectuel dans un socialisme qui était avant tout un humanisme et se nourrissait d'un espoir fondé sur une interprétation des faits historiques qui s'efforçait d'atteindre à l'objectivité par la probité. Au moment où, je ne sais quel diable les poussant, devant la guerre d'abord, dans la résistance ensuite, les intellectuels de gauche se replièrent sur les positions politiques de ce nationalisme à la Déroulède que ceux de la droite même la plus extrême avaient depuis longtemps répudié, j'en souffris autant que d'une quelconque félonie dont se serait collectivement rendue coupable ma vraie famille. Réaction d'affolement des intellectuels de gauche devant le danger ou reniement délibéré ? Par besoin d'espérer, j'optai pour la première éventualité. Mais, écarté le danger au prix auquel leur attitude nous l'avait fait payer, c'est-à-dire de la guerre, et l'heure du règlement des comptes ayant sonné, lorsque je découvris que, loin de revenir à leurs traditions et à leurs principes, ils ne songeaient qu'à justifier au moyen d'insoutenables thèses, les intenable positions politiques qu'ils avaient prises et n'hésitaient pas à dénaturer les faits historiques jusque par la sollicitation, la falsification, la subtilisation et l'invention de documents, je sus que j'avais espéré contre tout espoir et qu'il s'agissait bien d'un reniement délibéré. Du même coup, je sus aussi que ni mes opinions politiques et philosophiques, ni mon souci de la vérité historique et ma probité ne me permettraient jamais ni de m'associer à ce reniement, ni de m'en laisser suspecter.

Un effondrement. Aussi totalement moral et intellectuel qu'économique. et social. Tout était à recommencer à partir de zéro : prendre

les faits un à un, les étudier dans leur matérialité et enfin les replacer correctement dans leur contexte historique. C'est l'affaire d'une génération, pensai-je encore par besoin d'espérer. A condition de s'y employer sans tarder, ajoutai-je, peut-être que...

Je commençai donc par le fait historique sur lequel, pour l'avoir vécu, je me croyais le mieux renseigné : le phénomène concentrationnaire. Comme il était au premier plan de l'actualité et que tous les débats publics s'y ramenaient, on m'excusera si j'ai pensé que jamais l'occasion ne serait plus favorable. *Le Mensonge d'Ulysse* fut donc mon premier acte de fidélité aux principes de la gauche de 1919. »

(Introduction, p. 9 et 10)

« Or, ces dispositions aberrantes furent encore aggravées par les clauses financières des traités. A vrai dire, ces clauses financières, il ne fut pas possible de les inclure dans les traités en données chiffrées : on tomba aisément d'accord sur le fait que, pour en fixer exactement le montant, il fallait un délai beaucoup plus grand que celui qui sépara[340]rait l'Armistice des dates prévues pour les signatures. Et on nomma une Commission des réparations qui serait chargée de ce travail et rendrait son arrêt dès qu'elle aurait terminé ses travaux, le délai qui lui était accordé pour les terminer ne devant pas aller au-delà du 1er mai 1921. D'ici là, l'Allemagne devrait verser en trois fois une somme de 20 milliards de marks-or pour permettre à la Belgique et aux régions dévastées d'entreprendre sans attendre l'œuvre de leur relèvement. Quant à ces réparations, les traités se borneraient à enregistrer les principes en fonction desquels en serait calculé le montant. On se souvient que, sur ce point, les déclarations du président Wilson étaient très claires : une paix « sans victoire », c'est-à-dire « sans vainqueurs ni vaincus » (Adresse du 21 janvier 1917 au Sénat) et que sur cette base que la déclaration des Soviets en date du 20 février 1918, interprétant son message du 8 janvier 1918 (les quatorze points) traduisait « sans annexions ou indemnités » il avait personnellement mené les pourparlers d'armistice avec les Empires centraux.

« Sans indemnités... ». Dans les quatorze points, relativement à l'évacuation des territoires occupés par l'Allemagne, le président Wilson avait précisé que ces territoires devaient, en outre, être restaurés, ce qui allait de soi. On a vu (cf. p. 159) qu'interprétant cette disposition, les Anglo-Français la précisèrent ainsi qu'il suit dans leur note du 4 novembre 1918 acceptant les pourparlers d'armistice avec les Empires centraux :

« Les Alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce que signifie cette condition. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et leurs propriétés du fait de l'agression par l'Allemagne des pays alliés, soit sur terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations aériennes. »

C'était faire peser sur l'Allemagne le coût total de la guerre. Ce n'était pas ce qu'avait voulu le président Wilson et ce n'était plus une paix « sans indemnités ».

(chapitre V, p. 170 et 171)

Après le Traité de Versailles, l'inflation ne cessa de croître sans améliorer la situation matérielle des populations : 34 milliards de billets en circulation en janvier 1919, 51 milliards en janvier 1920... Le Mark ne cesse en conséquence de se déprécier : de 4 marks 20 en août 1914, 4,86 en mai 1915, 5,52 en mai 1916, 6,01 à l'armistice, le dollar passait à 14,01 en juin 1919 ; en octobre 1919 il était à 26,83 ; à 47 en décembre et à 84 en mars 1920...

Dans l'opinion allemande, le Traité de Versailles est rendu à juste titre responsable de l'aggravation sans cesse croissante de la situation économique et, à travers lui, ceux qui l'ont signé, c'est-à-dire. dire la coalition gouvernementale des partis moyens. Le 6 juin 1920, elle reçoit le premier désaveu de son comportement politique depuis l'armistice, à l'occasion des élections au Reichstag dont voici les résultats comparés à ceux de 1919 :

Telle fut la première manifestation en Allemagne du mécontentement provoqué par les conséquences économiques du Traité de Versailles et qui ne cessa ensuite de porter l'opinion vers les extrêmes le communisme, d'une part, le national socialisme de l'autre. On sait la suite

	1920	1919	+ OU -
Sociaux-démocrates	5.900.000	11.500.000	- 5.600.000
Centre catholique	5.700.000	6.000.000	- 300.000
Démocrates	2.200.000	5.600.000	-3.400.000
Indépendants et Spartakistes	5.000.000	2.300.000	+ 2.700.000
Conservateurs	3.700.000	3.200.000	+ 500.000
Parti national	3.600.000	2.300.000	+ 1.300.000

### *Et l'Europe ?*

Sur ce que la guerre coûta aux Alliés européens, les chiffres les plus pessimistes ont été publiés. Déduction faite des dépenses qu'il leur eût tout de même fallu faire s'il n'y avait pas eu la guerre, l'historien français Pierre Renouvin a retenu ceux qu'a donnés un économiste américain dont il ne cite pas le nom et qui, après examen des différents comptes nationaux les a évalués ainsi en francs de l'époque : 220 milliards pour l'Angleterre, 125 pour la France, 60 pour l'Italie. Pour y faire face, l'Angleterre aurait dû emprunter à l'extérieur environ 32 milliards de francs de l'époque, la France 33 milliards, l'Italie 20 milliards. Sur ces emprunts, étaient dus aux États-Unis 21 milliards par l'Angleterre, 14 milliards 1/2 par la France et 8 milliards par l'Italie. Pour transposer ces sommes en francs actuels, il suffira au lecteur de leur appliquer le coefficient de dévaluation 400 (multiplier par 400).

Tandis que l'Angleterre, la France et l'Italie s'étaient ainsi endettées, que leurs réserves d'or s'étaient épuisées, que leur balance commerciale était devenue incroyablement déficitaire et que leur équipement industriel usé ne leur permettait pas d'en envisager le rétablissement avant longtemps, les États-Unis atteignaient un extraordinaire niveau de prospérité : l'excédent de leurs exportations sur leurs importations qui était de 691 milliards de dollars en 1913, passait à 4 milliards de dollars en 1919 ; leur réserve d'or était passée de 2.930 millions de dollars à 4.283 ; après la guerre comme pendant, ils furent les principaux fournisseurs de l'Europe et cette situation qui se caractérisait déjà pour eux par une créance (cf. ci dessus) globale de 8.750 millions de dollars, ne cessa de s'améliorer.

Pour autant, ils ne renoncèrent pas à présenter la note à leurs débiteurs européens. La situation était donc la suivante : une Europe ruinée, condamnée à ruiner l'Allemagne pour rembourser l'Amérique.

En réalité, les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. Mais ce n'est plus la question. »

(chapitre V, p. 194 à 196)

## Grégory Bateson

Le 21 novembre 1966, lors d'un symposium organisé par le Collège d'État de Sacramento sur le thème «les deux mondes», Grégory Bateson donnait une communication intitulée : «De Versailles à la cybernétique».

L'anthropologue américain apporte un fait que ne connaissait pas Rassinier, la présence du fondateur des relations publiques, George Creel, à la source de la rédaction du plan de paix du président Wilson.

### *De Versailles à la cybernétique*<sup>55</sup>

Mon intention était de vous entretenir de histoire récente, telle qu'elle a été vécue par ma génération et par la vôtre, dans mon avion, ce matin, des mots résonnaient dans mon esprit. Ces formules étaient plus fulgurantes que toutes celles que je pourrais imaginer moi-même. L'une d'entre elles étaient : « Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants se sont agacées. »

[...]

J'ai choisi le titre de cette conférence en me référant aux deux principaux événements historiques du XX<sup>e</sup> siècle : le congrès de Versailles et l'avènement de la cybernétique. Ce mot « cybernétique » vous est familier. Mais combien d'entre vous savent ce qui s'est passé à Versailles, en 1919 ?

La question est de savoir *ce que* l'histoire retiendra de plus importants dans ces soixante dernières années. Moi-même, j'ai soixante-deux ans et quand je pense aux événements historiques que j'ai pu vivre, il me semble que je n'ai vu que deux moments qui méritent d'être considérés comme vraiment importants d'un point de vue anthropologique : les événements qui ont conduit au traité de Versailles et la percée de la cybernétique.

[...]

[343]

Je suppose que la plupart d'entre vous savent à peine comment ce traité a vu le jour. L'histoire en est très simple. La première guerre s'éternisait ; il était presque sûr que les Allemands allaient la perdre. c'est alors que George Creel, quelqu'un qui travaillait comme *public relations* — et je vous demande de ne pas oublier que cet homme fut à l'origine des relations publiques modernes — eut une idée : peut-être les Allemands se rendraient-ils si nous leur propositions des conditions d'armistice honorables. Il dressa donc une liste de conditions modérées, qui stipulaient, pour l'essentiel, qu'il n'y aurait pas de mesures de

---

<sup>55</sup> G. Bateson, *Vers une écologie de l'esprit*, Chandler Publishing Company, 1982, Paris, Le Seuil, 1982, t. 2, pp. 227 à 335.

rétorsion à l'égard de l'Allemagne. Ces conditions furent résumées en quatorze points et soumises au président Wilson. Il est bien connu que, si l'on veut tromper quelqu'un, on a intérêt à choisir un messager honnête. Or, le président Wilson était d'une honnêteté quasi-pathologique et, par-dessus le marché, humaniste. Il développa ces points dans de nombreux discours : il ne devait y avoir ni annexions, ni réparations, ni représailles ». Et les Allemands se rendirent.

Bien entendu, nous autres, Anglais et Américains — mais surtout les Anglais, nous avons continué le blocus de l'Allemagne, parce que nous ne voulions pas que les Allemands reprennent du poil de la bête avant la signature du traité. Donc, pendant encore un an, ils continuèrent à crever de faim.

Cette conférence de paix a été brillamment décrite par Maynard Keynes, dans son livre *The Economic Consequences of the Peace* (1919).

Le traité fut finalement élaboré par quatre hommes : Clemenceau, le « Tigre », qui voulait écraser l'Allemagne ; Lloyd George, qui estimait qu'il serait politiquement payant d'obtenir de l'Allemagne des [344] réparations importantes et d'en tirer une revanche ; et le président Wilson, qu'il fallait constamment mener en bateau ; chaque fois qu'il s'inquiétait de ses fameux Quatorze Points, les autres lui faisaient faire une balade dans les cimetières militaires pour lui faire honte de ne pas être plus vindicatif à l'égard des Allemands. Et qui fut le quatrième homme ? c'était Orlando, un Italien.

Ce fut là une des grandes braderies de l'histoire de notre civilisation. Un événement des plus extraordinaires qui a conduit presque directement et inéluctablement à la seconde guerre mondiale. Il a conduit également — et cela est peut-être encore plus intéressant que l'enclenchement de la seconde guerre — à la dégradation de la vie politique en Allemagne. Promettez donc quelque chose à votre fils et reniez votre promesse tout en brandissant tout haut de grands principes moraux, vous verrez non seulement votre fils très en colère contre vous mais aussi son comportement moral se détériorer au fur et à mesure qu'il sentira sur sa peau le coup de fouet des injustices que vous lui faites.

Ainsi, non seulement la seconde guerre mondiale fut la réponse appropriée d'une nation qui avait été indignement traitée, mais surtout ce genre de traitement eut comme conséquence nécessaire la corruption de la nation. Et la corruption de l'Allemagne entraîna notre propre corruption. C'est la raison pour laquelle je disais que le traité de Versailles était un tournant pour l'histoire de nos comportements.

Je suppose que les effets secondaires de cette braderie se feront encore sentir pendant deux générations au moins. Nous sommes, en fait, dans la même situation que les Atrides de la tragédie grecque. Il y eut d'abord l'adultère de Thyeste, puis le meurtre de trois enfants de Thyeste par Atrée, qui les lui servit à table lors d'un banquet de paix. Ensuite, le meurtre du fils d'Atrée, Agamemnon, par le fils de Thyeste, Égisthe, et, finalement, le meurtre d'Égisthe et de Clytemnestre par Oreste.

Cette tragédie se poursuit indéfiniment : la haine, la méfiance et la destruction ravagent les générations les unes après les autres.

Imaginez-vous débarquant au beau milieu d'une de ces scènes de tragédie. Qu'est-ce qui se passe pour la deuxième génération des Atrides ? Ils ont l'impression de vivre dans un monde complètement fou. Du point de vue de ceux qui ont commencé le massacre, il n'y a pas lieu de crier à la folie : ils savent, eux, ce qui s'est passé et comment ils en sont arrivés là. Mais leurs descendants, qui n'ont pas vu le début de l'histoire, se croient dans un monde fou, et se croient fous eux-mêmes, précisément parce qu'ils sont ignorants de leur propre histoire.

[345]

Prendre une dose de LSD, c'est très joli : on vit alors une expérience de folie plus ou moins intense, mais, en tout cas, on comprend ce qui arrive, puisqu'on *sait* que l'on a pris une dose de LSD. Imaginez maintenant quelqu'un qui prendrait du LSD par accident : il se sentirait devenir fou, ne sachant comment il en est venu là ; ce serait certainement une expérience horrible et terrifiante, beaucoup plus grave et pénible que le « trip » dont on peut jouir si l'on sait que l'on a pris du LSD.

Examinons maintenant la différence qu'il y a entre ma génération et la vôtre, celle des moins de vingt-cinq ans. Nous vivons tous dans le même monde fou, monde dont la haine, la méfiance et l'hypocrisie sont imputables (surtout au plan international) aux fameux Quatorze points et au traité de Versailles.

Nous, les anciens, nous savons comment nous en sommes arrivés là. Je me souviens de mon père, lisant les quatorze points au petit déjeuner et s'exclamant : « Mince alors, ils vont leur accorder un armistice décent, une paix décente ! », ou quelque chose dans ce goût-là. Et je me souviens aussi de ce qu'il proféra lorsque le traité de Versailles fut finalement signé. Je m'abstiendrai de répéter ses propos, qui sont impubliables. Alors, vous voyez, moi, je sais plus ou moins comment nous en sommes arrivés là.

Mais, de votre point de vue, nous sommes tous complètement fous et, vous-mêmes, vous ignorez quel genre d'événement historique nous a menés à cette folie. « Les pères mangent les raisins verts et les dents des enfants en sont agacées. » Va pour les pères, ils savent ce qu'ils ont mangé, mais les enfants, eux, ne le savent pas.

Demandons-nous, maintenant, quelle attitude peuvent adopter ceux qui s'aperçoivent qu'ils ont été victimes d'une magistrale duperie. Avant la première guerre mondiale, on convenait généralement que le compromis et une légère hypocrisie étaient les ingrédients nécessaires d'une vie agréable. [...]

[346]

Mais, au lendemain d'une formidable tromperie, cette philosophie devient intenable. On a alors parfaitement raison de dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas, et que ce quelque chose est de l'ordre de la tromperie et de l'hypocrisie, car on vit effectivement en pleine corruption.

Il est sûr que la première réaction en ce cas ne peut être qu'une réaction puritaine : non pas une réaction de puritanisme sexuel, puisqu'il ne s'agit nullement, en l'occurrence, d'une supercherie sexuelle, mais d'un puritanisme exacerbé, opposé à tout compromis, à toute hypocrisie, d'un puritanisme qui pourrait fort bien en arriver à mettre en piè-

ces toute vie sociale. On pense que ce sont les grandes structures intégrées de la vie qui sont responsables de la démence ; la seconde réaction est donc, elle aussi, très logique : on finit par ne plus s'intéresser aux petites choses. En effet : « Celui qui veut le bien d'autrui doit s'attacher au cas particulier. Le Bien général n'est que le prétexte dont s'ornent les hypocrites, les fripouilles et les flatteurs. » Autrement dit, pour les nouvelles générations, le Bien général a des relents d'hypocrisie.

Je ne soute pas une seconde que, si vous aviez demandé à George Creel de justifier ses quatorze points, il aurait invoqué le bien généra. Il se peut que sa petite initiative ait sauvé quelques milliers de vies américaines en 1918. je ne sais combien elle en a coûté pendant la seconde guerre mondiale, et ensuite en Corée et au Vietnam. Je vous rappelle qu'on avait justifié Hiroshima et Nagasaki par le même Bien général, et par la nécessité de sauver des vies américaines. On parlait beaucoup, à l'époque, de reddition inconditionnelle », peut-être justement parce que nous ne pouvions pas nous fier à nous-mêmes pour respecter les termes d'un armistice conditionnel. Le sort de Hiroshima s'est-il joué à Versailles ?

[...]

\*\*\*

Quand Gregory Bateson observe que, devant une formidable tromperie hypocrite corrompant la société, la première réaction est celle d'un puritanisme de nature non sexuelle, il parle de la première guerre mondiale. Pour la seconde, le champ du faux s'étant étendu, la revendication puritaine porte aussi sur la sexualité.

Autour de la chambre à gaz rôde le nazi-gazeur auquel est lié un prestige sexuel aussi interdit qu'indéniable. Le film *Portier de nuit* montre bien ce qui peut se voir en mille autres productions cinématographiques. Le nazi-gazeur distingue et sépare de la foule des martyrs du gaz une belle femme. Et c'est une sorte d'amour pervers, à la mode des camps mythiques d'aujourd'hui, qui est proposé au spectateur. On ne saurait plus jouir décemment de nos jours sans une once de sadisme. Ce cérémonial érotique est porté au crédit des nazis qui ont bon dos. On [347] dissimule, sous les dehors de la reconstitution historique, les phantasmes les plus dégoûtants, et l'on transforme ainsi sa servilité clandestine en posture morale superbe. Sous prétexte de condamner ces amours par la mort du héros maudit, on répand dans la rue et sur le peuple allemand l'abjection qui n'a existé que dans les phantasmes rentables du metteur en scène.

L'amant despote est d'autant plus désiré qu'il terrifie. Équipé d'une chambre meurtrière, il devient la figure de l'amour le plus interdit et à ce titre, il semble promettre la jouissance de l'inceste.

Le plaisir phantasmatique a ceci de particulier que l'on n'y distingue jamais très bien auquel des personnages — actifs ou passifs — on s'identifie. Il en résulte qu'en offrant le spectacle de ces fornications atroces, on invite le spectateur à se joindre à des amours qu'implicitement l'on condamne, c'est-à-dire à jouir d'une culpabilité éventuelle.

Dans le texte dont nous avons donné de larges extraits, l'erreur de pensée commise par les dirigeants européens est spécifiée dans les termes de la théorie de la communication de l'anthropologue américain.

Gregory Bateson tient que la vie des sociétés animales et humaines repose sur la connaissance par tous leurs membres d'un système de relations très générales qui permettent à chacun de se situer et d'agir. Les relations sociales seraient moins le résultat de formes en conflit dont la sphère de répercussion déterminerait la société générale, qu'un ensemble d'ententes implicites auxquelles devrait se référer tout discours pour être entendu et à partir desquelles se formuleraient les intérêts divergents.

Ces conventions de communication implicites, à la fois « non dites » et « bien connues », régulent les sociétés. Ces conventions ne sont pas semblables dans la guerre et dans la paix. Elles ne sont pas, si l'on peut dire, à la même hauteur. Les relations de temps de paix sont plus [348] complexes, plus souples, et sans aucun doute plus fécondes que les conventions de temps de guerre.

Le malaise s'introduit dans la civilisation quand les ententes implicites et élevées de temps de paix sont abandonnées. Cette énorme différence est alors niée au nom d'un réalisme de maquignon tandis que l'on exalte des différences microscopiques. On s'emploie à dénigrer la fonction militaire, on se retourne contre les soldats qui n'ont fait qu'accomplir ce que l'État leur a demandé.

Cette puissance explicative donnée au terme de « communication » n'est pas à confondre avec celle des « moyens de communication », qui est une puissance homéostatique acharnée à maintenir un équilibre là où il a lieu, quelle que soit son indigence, son inadéquation au réel et à l'avenir.

[349]

## Une mise en perspective idéologique de l'anthropologie

L'anthropologue Louis Dumont a élaboré deux concepts en opposition : ceux de « holisme » et d'« individualisme ». Ces concepts caractérisent deux types de société. La société holiste est spécifiée par une hiérarchie forte qui organise la société générale et subordonne l'individu à sa totalité (*holos*).

Ces travaux sur les sociétés dominées par la totalité ne pouvaient que conduire l'anthropologue à contribuer à définir ce que l'on appelle le « totalitarisme », qui est une notion des plus obscures.

C'est ainsi que dans son dernier ouvrage, *Essais sur l'individualisme*, Louis Dumont, cherchant à mettre dans une perspective anthropologique l'idéologie moderne, rencontre tour à tour l'idéologie allemande et son destin historique.<sup>56</sup>

Le chapitre réservé à l'idéologie allemande rappelle l'importance des concepts de *Germeinschaft* (la communauté romantique allemande) et le *Volkgermeinschaft* (sacrifice guerrier à la totalité qui fonde toutes les citoyennetés). Il ne signale pas le terme au contenu mystérieux de *Gemeinwesen* (être collectif) dont les marxistes font grand cas<sup>57</sup>.

Le chapitre consacré au destin historique de l'idéologie allemande analyse le livre *Mein Kampf*. L'auteur procède au relevé des éléments holistes de *Mein Kampf* puis les rassemble comme il se doit dans une explication.

<sup>56</sup>. Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme*, mise en perspective anthropologique de l'idéologie moderne, Paris, Le Seuil, 1983.

<sup>57</sup>. K. Marx, *Textes 1842-1847. Critique à la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Spartacus, 1970, note du traducteur p. 67.

Pour identifier ces éléments holistes, Louis Dumont se réfère aux écrits déjà obsolètes de Saül Friedlander et Jean-Pierre Faye. Il avertit son lecteur :

[350]

« Or je suis hors d'état pour la présente occasion de renouveler le tableau d'ensemble, car la littérature s'est accumulée depuis quinze ans à un rythme vertigineux. En même temps, pour autant que j'aie pu voir, cette littérature ne semble pas affecter notablement ce qui doit nous occuper ici. » (p. 132)

La littérature dite révisionniste ayant échappé à la vigilance du savant, l'identification des traits holistes est en partie déterminée par l'élément métahistorique et surnuméraire de la chambre à « gaz », et l'explication du totalitarisme allemand s'en trouve, comme nous allons le voir, compromise.

Avant de commencer son analyse, Louis Dumont déclare « qu'auparavant, il faut faire face à des questions préjudicielles » (p. 142). La question préjudicielle, rappelons-le, est celle qui doit être jugée en tout premier lieu, antérieurement à la question principale qui est l'objet de la contestation permise. La question préjugée est ici précisément celle qui se trouve être à la fois au centre de tout et très difficile à comprendre :

« La monstruosité la plus spectaculaire du régime, ce qu'on a appelé génocide ou holocauste, soit l'extermination systématique de populations entières, et particulièrement des juifs, bafoue la compréhension et mobilise l'attention des historiens, légitimement sans doute en première approximation, un peu comme *la chose* à « expliquer ». » (p. 142)

La tératologie (science des monstres) n'existe pas. C'est pourquoi, sans doute, il écrit : *la chose*, et que des guillemets entourent le mot « expliquer ».

L'anthropologue enchaîne :

« Or il y a des raisons de penser que l'extermination est issue de la volonté d'Adolf Hitler, et qu'elle n'aurait pas eu lieu si par impossible le chef du mouvement avait été quelqu'un d'autre. En effet, éliminer ou exterminer les juifs est une idée fixe chez Hitler au moins depuis 1919, tandis que l'on trouve chez Himmler lui-même des traces de réticence. » (p. 142 et 143)

[351]

Au lieu d'induire du texte de *Mein Kampf* les éléments sur lesquels porte l'explication, on va au rebours. On sait déjà de science préjudicielle ce qu'a voulu le dictateur allemand :

« L'horreur de la conclusion démontre la fausseté des prémisses. » (p. 162)

Certes, Louis Dumont est scrupuleux. Il ne déforme pas la langue allemande. Il relève les difficultés. Il souligne que le mot « rasse » est très rare dans l'original. Il va jusqu'à remarquer que *Rasse* est plus rare dans l'original allemand que dans les traductions courantes. Il sait aussi, depuis une retentissante mise au point, qu'il est très difficile d'assimiler directement le « *Volk* » à la « race » (p. 147)<sup>58</sup>.

On ne s'en laissera pas compter. Et l'on ajoute :

« Ainsi la référence à la nature dans l'histoire est à retenir, elle fait entrevoir la vraisemblance d'une action qui se prétendra « scientifique »,

<sup>58</sup>. François Pédier, *Revue critique*, n° 234, novembre 1966, et n° 242, 1967, « Une lecture dénoncée ».

l'artificialisme de la tuerie massive, en chambre à gaz au besoin. » (p. 146)

Toute question préjudicielle implique de droit un moyen préjudiciel, lequel est ici l'accusation que porte avec elle la chambre à gaz, laquelle devient ensuite axiome de départ pour le savant. Les conclusions essentielles que permet d'atteindre cet axiome, pour le totalitarisme, sont les suivantes :

[352]

- « on a imposé à *volkisch* le sens univoque d'un antisémitisme qui prétend asservir l'État » ;
- le nazisme serait « une réaction pseudo-holiste à la montée de l'individualisme moderne » ;
- cette réaction, comme le prouve la chambre à gaz, serait spécifiée par « le primat de la relation à l'objet (et à la vérité objective) sur la relation entre les hommes ».

Pour l'individualisme, qui fait contrepoids à ce totalitarisme-là, sa conclusion est celle-ci :

- ce qui est au fondement de l'individualisme moderne est que la légitimité du pouvoir politique proviendrait de la réprobation universelle ;
  - « La réprobation universelle montre un accord sur les valeurs et le pouvoir politique doit être subordonné aux valeurs. »
- et par ailleurs :
  - « [...] la théorie politique ne peut être une théorie du pouvoir mais une théorie de l'autorité légitime. » (p. 162)

M. Louis Dumont ne se demande pas, dans sa très modeste ambition théorique, *qui* énonce la réprobation universelle. Il constate que la théorie politique, l'individualisme moderne et la réprobation universelle sont une seule et énigmatique « valeur ».

Ne sommes-nous pas plutôt sur le volcan des paralogismes conformistes que déchaîne chez les auteurs les plus pertinents l'admission de cette chambre meurtrière ?

Un anthropologue ne se devrait-il pas d'interroger les tabous mieux que personne, plutôt que de redoubler leurs confusions ?

## HISTOIRE ET LITTÉRATURE

Homère et Hésiode sont formels : les  
Muses donnent des informations précises  
sur des faits exacts et non pas l'art de bien les dire.  
Cette donation, qui a cessé d'être divine,  
reste un trait identitaire de la littérature

[354]

### La perspicacité d'un écrivain et les obscurantismes déchirés de gauche et de droite

Comment trois contemporains, Louis-Ferdinand Céline, Jean-Paul Sartre et Maurice Blanchot ont-ils compris la fonction sociale de la chambre à gaz et d'Auschwitz ?

Le 29 décembre 1960 paraissait, dans le n° 520 du journal *Rivarol*, sous la signature de Charles Schneider, cette nouvelle :

« Depuis une dizaine d'années, il existe à Munich un organisme tout ce qu'il y a de plus officiel, d'esprit résistant et d'humeur pédante comme il sied, de recherches historiques, appelé *Institut fur Zeitgeschichte*. C'est une sorte d'instance suprême, de haute cour historique, qui décide en dernier ressort de l'interprétation à donner aux événements qui se sont produits entre 1933 et 1945. Le journal *Die Zeit* ayant publié un article où il était de nouveau question des dizaines de milliers de juifs qui auraient été tués dans les chambres à gaz, ledit Institut lui adressa une lettre rectificative que le journal dut publier et qui contenait ceci : « Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, aucun juif ou autre prisonnier n'a été gazé. La construction des chambres à gaz de Buchenwald n'a jamais été terminée et, par conséquent, elles n'ont pu être utilisées. Sur tout le territoire du Reich, il n'y a pas eu d'exécutions au moyen du gaz. »

La controverse historiographique des camps de concentration est en grande partie déterminée par ce fait. Il convient donc de préciser son strict contenu pour observer ensuite comment celui-ci s'est propagé et a été compris par les trois hommes de Lettres.

La lettre rectificative était due au Dr M. Broszat, membre éminent de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich<sup>59</sup>. Cette rectification faisait pièce à un article de surenchère autoaccusatrice du rédacteur en chef R. Strobel intitulé *Weg mit ihm*<sup>60</sup>.

[355]

Elle s'intitulait *Keine Vergasung in Dachau* (pas de gazage à Dachau). En d'autres termes : des centaines de « témoignages » et de « preuves » étaient réduits à néant. De plus, cette lettre affirmait qu'il n'y avait eu aucun gazage ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, Ravensbruck, etc. ni dans aucun autre point de l'ancien Reich dans ses frontières de 1937 ! Il n'y avait eu de gazage « qu'en de rares points choisis à cet effet et pourvus d'installations techniques adéquates, avant tout (?) en territoire polonais occupé : à Auschwitz- Birkenau, à Sobibor, à Treblinka, Chelmno et Belzec ».

---

<sup>59</sup>. *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16.

<sup>60</sup>. *Die Zeit*, 12 août 1960, p. 1.

Cette nouvelle mit sept années pour atteindre, à leur corps défendant semble-t-il, la conscience effarouchée des journalistes du *Monde*<sup>61</sup>. Une seule journée s'avéra suffisante à Louis-Ferdinand Céline pour saisir de quoi il retournait. Ainsi, sept mois avant sa mort, le 30 décembre 1960, il écrivait à son ami Hermann Bickler :

« Que cette 61 soit possible, ce serait déjà très beau, tout le bonheur que je vous souhaite. Certes il faudrait nous rencontrer — mille choses inconnues nous séparent hélas ! d'abord nous sommes *vieux* et *démodés*, nos histoires embêtent les gens ! *Je n'ai pas vu Epting*. Vous ne pouvez pas vous faire une idée de notre vie ici, en cinq minutes vous auriez compris... tout... *pas du tout ce que vous imaginez*. Par Epting vous pouvez sans doute savoir ce que veut dire, s'il existe, un Institut de recherches historiques *officiel de Bonn* dont le siège serait à Munich, et tout à fait sérieux, qui après longues recherches aurait découvert et *publié* qu'il n'y aurait jamais eu de fours à gaz (gaskammer) à Buchenwald, Dachau, etc. *ni nulle part en Allemagne...* il y en avait *en construction* mais qui ne furent jamais terminés... selon cet *Institut*. Si vous obtenez des documents voilà qui m'intéresserait fort, vous aussi sans doute ! »

En ce temps-là, Céline avait lu les écrits de son ami Albert Paraz où celui-ci rapportait une très singulière expérience de sondeur d'opinion publique :

[356]

« Après les oubliettes, Torquemada, les jésuites, les francs-maçons, le masque de fer, il est une autre histoire à laquelle il ne faut absolument pas toucher, celle des chambres à gaz. La croûte terrestre en est à vif pour des siècles. J'ai failli me faire assassiner trois fois hier, rien que pour avoir soumis le texte de Rassinier (*Le Mensonge d'Ulysse*) à des voisins, le tout en marchant à moins de cent mètres de chez moi. Seul un extraordinaire masochiste peut s'aviser d'écrire, maintenant que les témoignages sur les chambres à gaz ne sont pas tout à fait assez concluants, pour son goût, qu'il n'y en a qu'un seul dans la littérature concentrationnaire, celui de Weiss, mais encore rapporté de seconde main et que personne n'a songé à interroger ce Weiss d'une manière sérieuse qui puisse être retenue par un historien. C'est de la dynamite<sup>62</sup>. »

En 1950-51, dans une lettre à Paraz, Céline concluait en substance : si l'on m'assassinait, mon meurtrier serait acquitté en raison du seul prétexte que j'ai été du côté de ceux qui utilisaient les monstrueuses « chambres à gaz ». Céline qualifie ces engins de « magiques » et affirme :

« C'était tout, la chambre à gaz ! ça permettait tout ! »

A l'appréciation sagace de l'écrivain, comparons maintenant les agissements et propos de Jean-Paul Sartre, qui a disposé d'un temps plus long pour porter un jugement sur le sujet.

Prenons d'abord connaissance de « l'avis au lecteur » que le directeur des *Temps modernes* s'est cru obligé de signer, sept semaines avant sa mort, en mars 1980, après qu'eut été publié *Vérité historique ou vérité politique ?*, le dossier de Serge Thion sur les chambres à gaz.

<sup>61</sup>. *Le Monde*, 17 mai 1967, p. 8.

<sup>62</sup>. A. Paraz, *Préface au Mensonge d'Ulysse* de Paul Rassinier, juin 1950.

« Dans notre numéro de janvier consacré à l'Indochine, nous avons publié deux articles d'un ancien collaborateur occasionnel de la revue, Serge Thion. Le numéro venait d'être mis en vente quand nous avons appris que, s'agissant cette fois de l'extermination des juifs, le même Thion défendait les thèses du sinistre Faurisson qui nie, on le sait, la réalité de l'extermination et l'existence des chambres à gaz. Ceci nous amène évidemment à demander à nos lecteurs d'accueillir avec réserves les informations communiquées par Thion sur l'Indochine. »

[357]

Le comité de rédaction et son directeur n'avaient-ils pas vérifié la teneur de ce qu'ils publiaient ? Va-tout-on nous expliquer pourquoi le respect de la chambre à gaz sert de critère pour sélectionner les travaux anthropologiques sur l'Indochine ou tout autre pays ? Non, on avise rétroactivement le lecteur que l'on s'était déjà plus ou moins aperçu, avant même de connaître le forfait de Serge Thion, de ses façons approximatives :

« Il revient à la vérité de dire que le comité de direction — bien qu'ignorant alors tout des positions de Thion sur la question juive — avait été largement divisé quant à l'opportunité de publier l'un au moins de ses articles (*Despote à vendre*) et que celui-ci n'a dû de l'être qu'à la faveur d'un tour de passe-passe. »

Le justicier conclut :

« C'est notre bonne foi qui a été surprise : les *Temps modernes* n'ont jamais, en connaissance de cause, donné la parole aux antisémites de droite ou de gauche et aux falsificateurs. Directeur de la revue, j'ai tenu à avertir les lecteurs et à leur présenter personnellement nos excuses. »

Jean-Paul Sartre

Les événements et des confidences allaient montrer que l'expression « en connaissance de cause » n'était pas vraiment fondée.

Dans *La cérémonie des adieux*, Simone de Beauvoir rapporte les instants suprêmes du dernier jour de Jean-Paul Sartre :

« La fièvre le faisait délirer. Le matin, il avait dit à Arlette : toi aussi tu es morte, comment ça t'a fait d'être incinérée ? Enfin, nous voilà tous les deux morts <sup>63</sup>. »

En note, Simone de Beauvoir interprète :

« Arlette était juive et Lanzmann nous parlait souvent de son film sur l'extermination des juifs, et donc des fours crématoires. On parlait aussi des thèses de Faurisson qui en niait l'existence. D'autre part, Sartre souhaitait être incinéré. »

[358]

Simone de Beauvoir emploie l'expression ancienne de « four crématoire » pour dire « chambre à gaz », expression qui ne s'est imposée qu'après les années soixante. Si les jeunes générations parlent en nouveaux francs, d'holocauste et de chambre à gaz, les personnes âgées parlent encore en anciens francs et de four crématoire. Cette négligence, à première vue débonnaire, autorisait à sauter par-dessus le problème d'historiographie. Ce que Robert Faurisson ne fait pas, qui ne s'occupe, avant toute chose, que de la « chambre à gaz ».

<sup>63</sup>. S. de Beauvoir, *La cérémonie des adieux*, Paris, Gallimard, novembre 1981, p. 153.

Cette confusion, le défunt la faisait donc, tout comme sa compagne continue à le faire. Si bien que l'on ne sait plus très bien si, au bout du compte, mourant, il n'a pas cru partager — au travers de l'incinération, par « four crématoire », l'expérience des « chambre à gaz ». Dans ce cas, le moribond aurait enfin presque connu, à la faveur d'un ultime dessaisissement identificatoire et d'une ancienne confusion linguistique, l'annulation de cette différence impalpable qui retient d'appartenir indûment à la communauté idéale des survivants de cette mort-*là*.

Qui lui en ferait grief ?

Cependant, le délire dit aussi le vrai. N'observons-nous pas ici, sans autre voile, la montagne de foi que l'on retrouve à l'œuvre depuis longtemps dans le comportement non moins délirant du comité de rédaction des *Temps modernes* ? N'est-ce pas grâce aux bons soins de cette revue qu'entre 1948 et 1951 le macabre délire d'un docteur Mengele-Frankenstein, issu de l'imagination appointée de l'insaisissable Dr Miklos Nyiszly, a pu être introduit dans notre pays ?

Et jusqu'à quel point est inadéquat le concept de délire pour qualifier les propos et les actes de M. Claude Lanzmann qui, après avoir préfacé un faux no-taire, méditait de porter cette lourderie à l'écran<sup>64</sup> ?

[35]

On reprochera donc à un phénoménologue le dédain des faits. Son souci concret pour la connaissance des sensations que ferait connaître les chambres à gaz est trop tardif. Ce souci pourrait d'ailleurs lui être venu de la culpabilité d'avoir soumis ses adversaires idéologiques à l'argument dogmatique et oppres-sant de cette chambre.

Avec la science, n'avait-on pas abandonné la philosophie pour une morale dure et une foi d'autant plus surprise et mauvaise qu'elle est arbitraire et subjective ? Que signifie de préserver par la fêrule les lecteurs de sa revue d'un sujet dont tout son entourage débat à son chevet mortuaire.

Sartre a été de ces hommes qui savaient, dans les grandes occasions histo-riques, pour ne pas désespérer ici ou là quelqu'un ou quelques autres, taire, aus-si souvent et aussi longtemps qu'il le fallait, la vérité. Si l'existentialisme ne bar-guignait pas avec l'espérance, il ne se dérobaient pas non plus à cette dure con-trainte de faire la morale à toute heure. Quitte à cesser d'être momentanément ce qu'il était et de paraître un simple intellectuel auquel l'humble pouvait se li-guer. Ainsi pouvait-on abattre toutes les irruptions des chiens de l'enfer. Pour un philosophe, les décisions de suspendre la vérité sont toujours déchirantes. A chaque fois, il était déchiré.

Présentant aux céliniens les documents ici comparés, Robert Faurisson sou-lignait que la connaissance de l'histoire était indispensable :

« [...] pour mieux mesurer ce qu'il y avait chez Céline d'aigu, de péné-trant et de prophétique, et son antithèse : le philosophe Jean-Paul Sar-tre, ni « dansant », ni « flûtant », à coup sûr, ni clairvoyant le moins du monde<sup>65</sup>. »

[360]

\*\*\*

Passons à l'obscurantisme de droite. Regardons les écrits de Maurice Blan-chot.

<sup>64</sup>. Voir infra, p. ???, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*.

<sup>65</sup>. R. Faurisson, *Bulletin célinien*, n° 19, mars 1984 ; cf. aussi n° 3, 4 et 7.

On le sait, dans l'univers nuancé de Maurice Blanchot, rien n'est tout à fait stable, simple et univoque. Les rencontres ne s'effectuent pas en des lieux identiques et en des instants contemporains<sup>66</sup>. L'existence de l'auteur est « sujette à caution »<sup>67</sup>. Écrivain, celui-ci meurt. Mais son décès ne serait pas « à proprement parler constatable »<sup>68</sup>. La relation de Maurice Blanchot avec la judaïté est « d'invisibilité »<sup>69</sup>. Pour lui, l'éclatement, la dislocation et la pulvérisation ne sont rien de négatif<sup>70</sup>.

Dans ces conditions, le lecteur ne saurait attendre de cet auteur des descriptions acérées provenant d'un lieu d'énonciation localisable, ni espérer lui faire rendre raison. Avoir sur lui le dernier mot est chose impossible. Qu'on en juge par ce qu'on apprend dans *Après coup* :

« Je vous demande de vous rappeler ceci, pour bien conduire vos observations : le dernier mot ne peut être un mot, ni l'absence de mot, ni autre chose qu'un mot<sup>71</sup>. »

Si, abandonnant les mots, on se tourne vers l'action, le sol se dérobe tout à fait :

« [...] le faire prime l'être qui ne se fait qu'en faisant — quoi ? — peut-être n'importe quoi : le jugement sur l'importance du n'importe quoi dépend du temps, de ce qui arrive et de ce qui n'arrive pas : ce qu'on appelle les facteurs historiques, l'histoire, sans pour autant chercher dans l'histoire le jugement dernier. » (p. 86)

Que dit un auteur si plein de délicats distinguos devant Auschwitz ?

« [...] ces camps si différents qu'ils se nomment s'appellent tous Auschwitz. » (p. 100)

L'opinion de Maurice Blanchot est, pour le coup, là, tout à fait claire. L'histoire n'est pas ce qui est arrivé et ce qui n'est pas arrivé, elle est ce qui va ou non arriver et qui jugera de l'action.

[361]

Quel est le statut d'Auschwitz quand l'histoire est toute dans l'avenir ?

« [...] ces camps si différents qu'ils se nomment s'appellent tous Auschwitz. »

Et que s'est-il passé à Auschwitz dans cette histoire conçue comme une prospective ?

« [...] l'humanité a eu à mourir dans son ensemble par l'épreuve qu'elle a subi en quelques-uns (ceux qui incarnent la vie-même, la presque totalité d'un peuple promis à une présence perpétuelle). » (p. 99)

Ayant donc reconduit le récit-fiction d'Auschwitz, l'écrivain envisage la possibilité d'une conséquence qui pourrait s'ensuivre :

« Si l'imaginaire risque un jour de devenir réel, c'est qu'il a lui-même ses limites assez strictes et qu'il prévoit facilement le pire parce que celui-ci est toujours le plus simple qui se répète toujours. » (p. 96)

On disait que le pire n'était jamais sûr, le voici devenu l'ordinaire. On pourrait s'en inquiéter si M. Blanchot n'était là pour nous rassurer :

<sup>66</sup>. *Le livre à venir*, Paris, Gallimard.

<sup>67</sup>. *Après coup*, Paris, Minuit, 1983, p. 86.

<sup>68</sup>. *Après coup*, Paris, Minuit, 1983.

<sup>69</sup>. *L'endurance de la pensée*, Paris, Plon, 1968, p. 103 et 104.

<sup>70</sup>. *Ib.*

<sup>71</sup>. *Après coup*, p. 77.

« Est-ce qu'une société qui admet comme allant de soi les épisodes les plus malheureux est en même temps, ou à cause de cela, ou en indifférence à tout ça, dans son fond, idyllique ? » (p. 97)

*La terreur dans les lettres*

En 1935, Maurice Blanchot haranguait, avec une formule à la fois banale et poétique à cette époque, à la gloire de la race pure. Le voici qui milite pour l'extermination de la presque totalité d'un peuple au travers duquel, comme dans le Christ, l'humanité a eu à mourir dans son ensemble.

Où est la différence ?

Où ?

Est-ce là l'idylle ?

[362]

Jean Paulhan faisait remonter la terreur dans les Lettres à Bergson. La terreur a poussé M. Blanchot vers une écriture rhapsodique et peut-être à une littérature météorologique : suspendue au facteur historique : au beau temps et à l'intempérie.

[363]

### **George Orwell et la chambre à gaz**

Tandis qu'il s'engage dans la rédaction de *1984* — qui devait s'appeler *1948* — George Orwell écrit dans de nombreuses revues.

En janvier, en mai et août 1945, il manifeste par des articles un souci pressant relatif à l'existence des chambres à gaz et les effets des discours incertains tenus sur elles.

Nous donnons la traduction du premier de ces articles, d'un paragraphe et d'une phrase des autres, où George Orwell exprime et résume sa pensée sur le sujet.

Succède une analyse de *1984* comme réponse à l'interrogation suscitée par ce moyen meurtrier particulier. Orwell pressent et définit les contraintes psychiques et logiques fortes qu'impose la présence de l'Éros dans la déformation despotique des faits historiques. L'effet de terreur que donne la lecture de *1984* vient de ce que ces contraintes semblent imposées et manipulées par une stratégie tyrannique sans but.

*I.— TROIS NOTES DE GEORGE ORWELL*

*I.— A ma façon*

*Tribune* 12 janvier 1945

Il y a quelque temps, un correspondant m'a écrit pour me demander si j'avais vu l'exposition de figures de cire montrant les atrocités allemandes, que l'on peut voir à Londres depuis plus d'un an. A l'entrée, il y a une pancarte qui annonce : « Les horreurs des camps de concentration. Venez voir les authentiques tortures nazies : flagellation, crucifixion, chambres à gaz, etc. L'accès à l'aire de jeu des enfants est compris dans le billet d'entrée. »

Je suis allé voir cette exposition il y a assez longtemps et je tiens à prévenir les visiteurs éventuels qu'elle est très décevante. Pour commencer, beaucoup de personnages ne sont pas grandeur nature et je crois même que certains ne sont pas en cire mais sont de simples mannequins de couturier auxquels on a attaché des têtes. Deuxièmement, les tortures ne sont pas aussi terrifiantes que les réclames le proclament. Toute l'exposition est sale, terne et déprimante. Mais les organisateurs ont fait de leur mieux, je suppose. Les sous-titres sont intéressants en ce qu'ils appellent ouvertement au sadisme et au masochisme. Avant la guerre, les amateurs de lutte, ceux qui écrivaient au premier ministre pour protester contre l'abolition de la flagellation dans l'armée ou encore ceux qui cherchaient dans les librairies *Les plaisirs de la chambre de torture* faisaient l'objet des plus vifs soupçons. De plus, connaissant leurs propres penchants, tous ces personnages en avaient assez honte. Désormais, on peut se vautrer dans les descriptions les plus dégueulasses, non seulement sans avoir mauvaise conscience mais même en ayant le sentiment d'accomplir un acte politique méritoire

Je ne suggère pas que les histoires des atrocités nazies ne sont pas vraies. Je pense que, pour une grande part, elles le sont. Ces horreurs ont certainement eu lieu dans les camps de concentration allemands avant la guerre et il n'y a pas de raison de penser qu'elles se soient arrêtées ensuite, mais les journaux exagèrent, pour des raisons pornographiques.

Les journaux de ce matin déversent un flot d'atrocités nazies extraites d'un rapport officiel de l'armée britannique. Ils prennent soin de décrire comment les femmes, nues, sont flagellées, soulignant ce [365] détail d'un gros titre. Les journalistes responsables savent très bien ce qu'ils font. Ils savent que beaucoup de gens éprouvent une jouissance sadique devant la torture, particulièrement celle des femmes. Ils profitent de cette névrose répandue. Le lecteur n'a pas à avoir mauvaise conscience puisque ces actes sont commis par l'ennemi. La jouissance que l'on en tire peut très bien se déguiser en indignation. On peut éprouver un plaisir égal devant des actions barbares commises par notre propre camp, puisqu'elles ne sont que la juste punition infligées à ces méchants. Nous n'en sommes pas encore aux spectacles de gladiateurs mais on pourrait en arriver là, si l'on trouvait un bon prétexte. Par exemple, si on annonçait à la radio que les principaux criminels de guerre devaient être mangés par les lions ou écrasés par les éléphants au stade de Wembley, je suis sûr qu'il y aurait du monde au spectacle. J'attire l'attention sur un article du *World Review* : « La vérité sur Mihalovitz », qui fait partie d'une campagne menée par la BBC et la presse écrite, visant à faire croire aux Britanniques que Mihalovitz est un agent allemand.

Les services yougoslaves sont très compliqués et je ne prétends pas être expert en la matière. Mais je sais que la Grande Bretagne et l'Union soviétique veulent laisser tomber Mihalovitz pour soutenir Tito et ce qui m'intéresse ici, c'est la vitesse à laquelle, une fois cette décision prise, la presse britannique de qualité s'empresse de participer à une entreprise de falsification visant à discréditer un homme qu'elle soutenait quelques mois auparavant. Il est absolument certain que

c'est cela qui est arrivé : l'auteur de l'article se complaît à donner des détails à propos d'une affaire dont il tait fort impudemment le fond qu'il considère comme connu et acquis. Mihalovitz n'était pas un agent allemand mais la majorité de notre presse a refusé de le dire et, au contraire, a diffusé les accusations de trahison.

[366]

Dans le même numéro de *World Review*, je remarque qu'Edward Hulton constate avec mécontentement qu'Athènes, qui est une petite ville, a plus de quotidiens que Londres. Tout ce que je peux dire, c'est qu'Athènes a bien de la chance : c'est seulement quand il y a beaucoup de journaux exprimant des tendances différentes que l'on peut espérer arriver à la vérité. En comptant les journaux du soir, Londres n'a que douze quotidiens diffusés dans tout le pays : quand ces journaux décident de dire tous le même mensonge, il n'y a pas de presse minoritaire pour dire le contraire. Dans la France d'avant-guerre, la presse était pour l'essentiel vénale et ordurière mais on pouvait en faire plus de profit que de la presse britannique, parce que toute faction politique avait son journal qui faisait entendre son point de vue. Je serais étonné que les journaux soient aussi nombreux à Athènes une fois que nous y aurons mis en place le gouvernement que nous avons l'intention d'imposer.

*Notes sur le nationalisme*  
(*Polemic*, n°1, mai 1945, p. 421)

[...]

Le cloisonnement du monde rend de plus en plus difficile la connaissance de ce qui se passe réellement et permet l'indifférence à la vérité objective. Il arrive souvent que les événements les plus exceptionnels puissent être mis en doute : ainsi, il est impossible de décompter en millions, peut-être même en dizaines de millions, les victimes de la guerre en cours. Les calamités qui sont rapportées sans cesse (batailles, massacres, famines, révolutions) inspirent au grand public un sentiment d'irréalité. On n'a aucun moyen de vérifier les faits, on n'est même pas sûr qu'ils soient réellement arrivés, et on est sans cesse confrontés aux interprétations les plus diverses émanant de différentes sources : quels sont les avantages et les inconvénients du soulèvement de Varsovie, en août 1944 ? les fours à gaz allemands en Pologne ont-ils réellement existé ? qui est le véritable responsable de la famine du Bengale ? On pourrait sans doute découvrir la vérité mais les faits sont présentés de façon tellement malhonnête dans presque tous les journaux qu'on ne peut en vouloir au lecteur moyen soit de croire à tous ces mensonges, soit de refuser d'avoir un avis. L'incertitude générale sur ce qui se passe réellement justifie la croyance aux histoires les plus folles. Puisqu'on n'a jamais la preuve qu'un événement est arrivé ou n'est pas arrivé, le fait le plus indubitable peut être nié impudemment. Plus encore, le nationaliste, tout en discourant interminablement sur la puissance, la victoire, la défaite, la revanche, est souvent totalement indifférent à ce qui se passe dans le monde réel. Ce qui l'intéresse,

c'est savoir que son groupe personnel l'emporte sur un autre et le plus simple pour y arriver est d'insulter l'adversaire plutôt qu'examiner les faits pour voir s'ils lui donnent raison. Les controverses nationalistes ne dépassent jamais le niveau des discussions de café du commerce : elles ne sont jamais convaincantes, puisque chaque participant croit fermement avoir remporté la victoire. Certains nationalistes sont presque des schizophrènes, qui vivent aimablement dans une folie des grandeurs et de conquêtes [368] dépourvue de rapport avec le monde réel<sup>72</sup>.

*Tel, août 1945*

La troisième remarque que fait Orwell sur notre sujet le montre sans le moindre espoir dans la confiance qui pourrait être faite aux gouvernements occidentaux de cette époque en matière d'extermination industrielle :

« On ne saura jamais la vérité sur les fours à gaz<sup>73</sup>. »

---

<sup>72</sup> . G. Orwell, *Selected Essays*, t. III, p. 421.

<sup>73</sup>. *Id.* p. ???

[369]

II.—LA TOPOLOGIE DE LA CHAMBRE DE 1984  
OU LE PLAISIR NÉVROTIQUE AU SECOURS DE L'ILLUSION SOCIALE

George Orwell avait été attentif au danger que représente la propagande. Pendant la guerre d'Espagne qu'il fit aux côtés des républicains, il avait été dégoûté par la presse révolutionnaire qui fourmillait d'inexactitudes. En 1945, il analysait l'incidence de la propagande alliée sur la vie publique et psychique de l'Occident. Son roman *1984* répond à la situation de 1948. Dans cette propagande, Orwell a peut-être le premier saisi l'importance énigmatique de ce qu'il appelait « les fours à gaz » de Pologne et qui l'intriguaient beaucoup.

Il a pressenti dans cet objet le foyer de l'illusion par laquelle la propagande, avec la crainte, donne quelque sombre plaisir susceptible de séduire les sujets et les rendre agents de leur servitude.

*1984* donne un contour à l'idée de chambre, à la fois lieu de mort et lieu de vie. Le roman comporte bien une chambre. Elle est soumise à l'inquisition. L'amour que l'on y rencontre permet de mettre en évidence la transformation de l'amour en plaisir névrotique.

La chambre où se retrouvent Julia et Winston — fonctionnaire commis à la falsification de l'histoire — est le lieu dangereux de l'expérience amoureuse par laquelle le héros surmonte l'élément de méprise névrotique qui lui cachait le sens du monde et de son travail. Délivré de cette obscurité par la rencontre intellectuelle d'un livre et celle, passionnée, d'une femme, il affronte enfin le risque de la liberté. Il se heurtera alors à l'illusion sociale qui, par sa folle inquisition, névrose la société et, par la torture, le soumettra à nouveau, dans une chambre qui est la négation de la première.

[370]

*Le franchissement de la ligne du plaisir névrotique*

Dans la société d'Océania, la chasteté absolue est obligatoire. Par cette prise directe sur l'intimité de chacun, le pouvoir politique — c'est-à-dire l'oligarchie et son chef supposé unique — détourne vers lui la libido des sujets. Ce pouvoir impose une direction simplifiante : aimer le chef et haïr l'opposant politique (ici une sorte de Trotski appelé Goldstein) plus que l'ennemi qui reste indéterminé et lointain.

« Les étrangers, qu'ils fussent Eurasiens ou Estasiens, étaient comme des animaux inconnus. » (p. 167)

L'amour que se portent Julia et Winston est donc interdit. La chambre des amants est un espace menacé. A la chambre sombre de l'amour tragique correspondra la chambre de la prison. La chambre des amants se trouve au-dessus d'un magasin d'antiquités dont le propriétaire remettra ses locataires aux bons soins de l'inquisiteur.

Winston accède à sa mémoire par la réminiscence olfactive qui le saisit sur le chemin de la chambre qu'il va louer :

« Un parfum de café grillé — de vrai café, pas de café de la Victoire — venait de quelque part au bas d'un passage et flottait dans la rue. Winston s'arrêta involontairement. Il retrouva, peut-être deux secondes, le monde à moitié oublié de son enfance. Puis une porte cla-

que, qui sembla couper l'odeur aussi brusquement que s'il s'agissait d'un son. » (p. 120)

Il sent pour la première fois depuis longtemps l'odeur du vrai café dont seule l'oligarchie du parti unique dispose. Une expérience analogue se reproduira dans la chambre avec Julia.

« [...] elle fouilla la poche de sa blouse et en tira une petite tablette de chocolat. Elle la cassa en deux et en donna une part à Winston. Avant même qu'il l'eut prise, le parfum lui avait indiqué qu'il ne s'agissait pas de chocolat ordinaire. [...] Mais il était arrivé à Winston, il ne savait quand, de goûter à du chocolat semblable à celui que Winston venait de lui donner. La première bouffée du parfum de ce chocolat avait éveillé en lui un souvenir qu'il ne pouvait fixer, mais qui était puissant et troublant.

[...]

[371]

Mais il y avait toujours ce souvenir qui tournait aux limites de sa conscience, quelque chose ressenti fortement, mais irréductible à une forme définie, comme un objet vu du coin de l'œil. Il l'écarta, conscient seulement qu'il s'agissait du souvenir d'un acte qu'il aurait aimé annuler mais qu'il ne pouvait annuler. » (p.175 et 176)

Cet acte dont Winston veut annuler le souvenir est le remords du comportement puéril de n'avoir pas partagé une tablette de chocolat avec sa sœur. A cause de cette faute puérole refoulée, Winston se croit coupable de la mort de sa mère et de sa sœur. Sa culpabilité infantile sert de modèle erroné à l'explication de la disparition des êtres aimés.

« Sa mère, dans ce rêve, était assise en quelque lieu profond au-dessous de Winston avec, dans ses bras, la jeune sœur de celui-ci. [...] Elles se trouvaient dans le salon d'un bateau qui sombrait et le regardaient à travers l'eau de plus en plus opaque. Il y avait de l'air dans le salon, ils pouvaient encore se voir les uns les autres, mais elles s'enfonçaient de plus en plus dans l'eau verte qui bientôt les cacherait pour jamais. Il était dehors, dans l'air et la lumière tandis qu'elles étaient aspirées vers la mort. [...]

Il ne pouvait se souvenir de ce qui était arrivé, mais il savait dans son rêve que les vies de sa mère et de sa sœur avaient été sacrifiées à la sienne. C'était un de ces rêves qui, tout en offrant le décor caractéristique du rêve, permettent et prolongent l'activité de l'intelligence. Au cours de tels rêves, on prend conscience de faits et d'idées qui gardent leur valeur quand on s'est réveillé. » (pp. 47 et 48)

Ce souvenir apparaîtra plus tard, grâce à la réminiscence de l'odeur, comme un faux souvenir et Winston pourra sortir de la culpabilité qui servait de support à la culpabilité artificielle imprimée par la logique du monde qui l'entoure. Ce faux souvenir explique aussi pourquoi Winston est très impressionné par un film de propagande montrant une femme juive serrant contre elle un enfant dont le bras est arraché par une bombe. Ce film correspond au faux souvenir par lequel Winston se croit responsable de la mort de sa sœur et de sa mère alors qu'il n'est pas le coupable mais la victime de la disparition de ses proches.

[372]

Ce faux souvenir n'explique pas la mort réelle de la mère, voire la mutilation de l'enfant. C'est une compréhension causale de la vie serve qui innocente

l'agent du malheur réel, cache les souvenirs véritables et dénature les liens du héros à sa mère, à sa sœur et au monde.

*Le franchissement de l'illusion sociale*

L'agent réel de la disparition de la mère est l'oligarchie que représente le tyran supposé unique :

« Big Brother [le tyran] est le masque sous lequel le Parti choisit de se montrer au monde. Sa fonction est d'agir comme un point de concentration pour l'amour, la crainte et le respect, émotions plus facilement ressenties pour un individu que pour une organisation. » (p. 395)

L'antiquaire propriétaire de la chambre qui dénoncera Winston est donc l'un de ces tyranneaux. Cette figure paternelle et sociale des plus détestables que représente l'antiquaire exemplifie la contradiction de l'illusion qui règne à Océania.

D'une part est affirmé que la propriété est haïssable et que le collectivisme est le seul idéal recevable.

D'autre part on constate que ce sont les responsables politiques qui sont propriétaires et usent de vrai café et chocolat.

Par conséquent, pour vivre dans la normalité, il faut donner son assentiment à une société où l'amour est dû à une oligarchie clandestine qui dépossède corps et biens ses sujets.

Ce discord entre les propos obligatoires à dire et ses intérêts vitaux soumet le citoyen à la tension de deux contraintes contradictoires. Ainsi finit-on par applaudir sa servitude pour se conformer vainement à ce que l'on a été obligé d'accepter et de dire pour survivre. Donnons un exemple de double con[373]trainte dans le domaine de la psychologie, celle de la mère disant à sa fille : « Ne mange pas parce que tu vas ressembler à ton père dont je déteste la grosseur » et qui reproche à sa fille de vouloir l'inquiéter quand celle-ci ne mange plus. Dans tous les cas, la tyrannie, à laquelle il faudrait pourtant s'en remettre par avance, est mécontente du résultat.

Si une mère tyrannique peut néanmoins être aimable, pourquoi une oligarchie tyrannique ne le serait-elle pas ? Que demande-t-on aux membres du parti unique pour y parvenir ?

Au parti oligarchique, Orwell reproche surtout la forme passive de son action :

« Ce qu'on demandait aux membres du Parti, c'était une vue analogue à celles anciens Hébreux qui savaient — et ne savaient pas grand-chose d'autre — que toutes les nations autres que la leur adoraient de « faux dieux ». Ils n'avaient pas besoin de savoir que ces dieux s'appelaient Baal, Osiris, Moloch, Ashtaroh et ainsi de suite... Moins ils les connaissaient, mieux cela valait pour leur orthodoxie. Ils connaissaient Jéhovah et les commandements de Jéhovah. Ils savaient, par conséquent, que tous les dieux qui avaient d'autres noms et d'autres attributs étaient de faux dieux. » (p. 430)

Le reproche d'Orwell à la démagogie oligarchique est donc théologique. Avec l'histoire, le parti unique efface le souvenir des dieux antérieurs. L'éthique qui permet à un peuple de réfléchir les buts de sa vie publique lui devient alors obscure et la raison de son désir difficile à réfléchir.

Si les dieux ancillaires d'Orwell sont muets et ne parlent pas la novlangue, ils ne sont pas absents des descriptions de ce monde déchu. Ils fournissent les catégories théologiques et politiques de la description d'Océania. Ces dieux composent la forme qui organise en retrait la fiction romanesque et sont sertis dans le récit comme savoirs dignes de mémoire :

[374]

« [...] du toit du bloc de la Victoire, on pouvait les voir toutes les quatre [les tours] simultanément. C'étaient les locaux des quatre ministères entre lesquels se partageait la totalité de l'appareil gouvernemental. Le ministère de la Vérité, qui s'occupait des divertissements, de l'information de l'éducation et des beaux-arts. Le ministère de la Paix, qui s'occupait de la guerre. Le ministère de l'Amour, qui veillait au respect de la loi et de l'ordre. Le ministère de l'Abondance qui était responsable des affaires économiques. » (p. 15)

On reconnaîtra dans cette forme la trifonctionnalité théologico-politique des sociétés hindoue et européenne. Le ministère de la Vérité représente la première fonction religieuse et éducative ; le ministère de la Paix, la seconde fonction guerrière ; et les ministères de l'Amour et de l'Abondance représentent la troisième fonction de reproduction et de production. Bien entendu, c'est à une manifestation inverse des vertus correspondant à ces fonctions qu'arrive Océania, ainsi que le proclame sa devise :

« La guerre, c'est la paix  
La liberté, c'est l'esclavage  
L'ignorance, c'est la force. »

« L'ignorance c'est la force » est l'inversion de la première fonction sociale indo-européenne, celle du savoir religieux ou savant.

« La liberté, c'est l'esclavage » est la négation de la liberté fondatrice qui légitime la fonction militaire qui est la seconde fonction.

« La guerre, c'est la paix » est la négation de coexistence possible de la paix et du travail. La fonction militaire n'existant plus, la guerre fait retour à l'intérieur de la société. Le travailleur est alors totalement mobilisé et soumis à une exigence déplacée d'obéissance militaire.

Les dieux étant refoulés, seules leurs vertus inversées et perverties s'actualisent.

Ainsi le ministère de l'Amour (troisième fonction) abrite les salles de torture, le ministère de la Paix( deuxième fonction) le pouvoir politique et, en place de religion et de parole politique (première fonction) se trouve le ministère de la propagande, les falsificateurs de l'histoire palimpseste [375] et les linguistes qui refondent la langue (première fonction).

Ces derniers orientent leurs inventions lexicales vers trois domaines.

Le *vocabulaire A* est requis de pouvoir donner l'impulsion efficiente que nécessite le commandement du travail (troisième fonction). Le *vocabulaire B* est un langage politique sans couleur idéologique, une sténographie du commandement (seconde fonction militaire). Le *vocabulaire C* est celui de la technique et de la science (première fonction du savoir).

Ni le travail, ni la subordination, ni la technique ou la science ne sauraient de soi poser un but quelconque à une société. Tout ce à quoi engage cette langue artificiellement corrompue est que le seul motif souhaitable de l'action, et la seule disposition possible de l'esprit est un acquiescement automatique à tous les illogismes que pourraient professer des féodalités oligarchiques. Ne donnant

d'autre indication que de soumettre l'esprit à une logique qui exproprie le corps, ce système semble le plus approprié pour soumettre la majorité de ses sujets à n'importe quelle direction.

*Un emblème sacré sur le seuil de la chambre*

Un indice, tel ceux que les enfants disposent dans les jeux de piste, confirme cette place sacrée de la triangulation subvertie et qui transparait derrière la relation en miroir de l'oligarchie et du collectivisme :

« Le cours des réflexions de Winston fut brusquement interrompu. Il s'arrêta et leva les yeux. Il se trouvait dans une rue étroite bordée de quelques petites boutiques sombres, disséminées parmi des maisons d'habitation. Trois globes de métal décoloré, qui paraissaient avoir dans le temps été dorés, étaient suspendus immédiatement au-dessus de sa tête. Il lui semblait reconnaître l'endroit. Naturellement ! il se trouvait devant le magasin d'antiquités où il avait acheté l'album. Acheter l'album avait d'abord été un acte suffisamment imprudent, et il s'était juré de ne jamais revenir dans les environs du magasin. Mais sitôt qu'il avait laissé vagabonder sa pensée, ses pieds l'avaient d'eux-mêmes ramené là. C'était précisément contre ces sortes d'impulsions qui étaient de véritables suicides qu'il avait espéré se garder en écrivant son journal. » (p. 136-137)

[376]

« Trois globes de métal décoloré, qui paraissaient avoir dans le temps été dorés »... cet emblème sacré, enseigne du lieu où il retrouvera Julia, est doré. Cette couleur dorée est celle de la puissance de l'amour et des dieux silencieux. Ces dieux, Winston, rêveur, les croit vivants, poissons d'or dans le vert des étangs. Se promenant avec Julia dans la nature, malgré lui, il les recherche :

- « N'y a-t-il pas un ruisseau quelque part près d'ici ? chuchota-t-il
- C'est vrai. Il y a un ruisseau. Il est exactement au bord du champ voisin. Il y a des poissons dedans. De grands, de gros poissons. On peut les voir flotter. Ils font marcher leur queue dans les étangs qui sont sous les saules.
  - C'est presque le pays Doré, murmura-t-il.
  - Le pays doré ?
  - Ce n'est rien ? Ce n'est rien. Un paysage que j'ai parfois vu en rêve. »
- (p. 177)

Les trois globes sont le *tipos* des dieux, comme la chambre est le lieu de la femme. L'accès à cette réalité et à ces emblèmes ouvre au héros de 1984 la parole de l'être.

[377]

## HISTOIRE ET PSYCHOLOGIE

La guerre qui bouscule des destinées particulières, détourner le destin du vaincu et peut dérouter celui du vainqueur.

Les deux textes qui suivent analysent les conséquences de cet arrachement à soi dans une autobiographie et dans un rassemblement d'historiens et de psychanalystes.

Le premier relève dans le livre de M. Roman Polanski, sa conception de l'imaginaire et du réel et compare les éléments démoniques qui interviennent dans ses témoignages d'orphelin polonais et de victime de rumeurs ignominieuses.

Le second interroge la place de l'Histoire pour la psychologie, et les conditions pour que la nature de la contribution de la psychologie à l'Histoire, au titre de la psychohistoire, soit historique.

## Orestie polonaise

### D'après *Roman* de Polanski

Les trois premiers chapitres de l'autobiographie de Roman Polanski témoignent du drame de sa famille prise dans la guerre à Varsovie puis à Cracovie.

Ce récit est un exemple de l'incidence sur une parole particulière des conventions généralement reçues en matière d'holocauste et des conséquences que ces conventions entraînent.

« Le sort de ma propre famille constitue une parfaite illustration du mode de fonctionnement de la solution finale. » (p. 26)

Le récit s'ouvre sur une précaution oratoire qui explique pourquoi il ne saurait y avoir pour l'auteur de contradiction entre son expérience et les conventions collectives de l'holocauste :

« Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, la frontière entre le réel et l'imaginaire a toujours été désespérément brouillée.

« Il m'aura fallu presque une vie pour comprendre que c'était là la clef de mon existence même. » (p. 11)

et, plus loin :

« La pièce que nous allions jouer était l'*Amadeus* de Peter Schaffer. D'un bout à l'autre de la pièce, les *venticelli*, les « petits vents » comme on appelait les porteurs de ragots, annoncent et ponctuent l'action comme le chœur antique. Comme j'attendais en coulisse, prêtant l'oreille à leurs chuchotements de serpents, je crus entendre un murmure confus des voix de mon passé. Il y avait celles qui me grondaient et me reprochaient mes sempiternelles rêveries, mais aussi celles dont les encouragements m'ont aidé à les réaliser.

En cet instant, la frontière entre le réel et l'imaginaire cessa pour de bon d'exister. Les deux avaient fini par ne faire plus qu'un. » (p. 12)

Quelle interprétation Roman Polanski donne-t-il de l'incroyable malignité exterminatrice des Allemands et de l'incroyable passivité des victimes qui lui répond ? Elles semblent former un seul et grand mystère.

« Dès que l'on évoque la solution finale, on se heurte inmanquablement à la question suivante : pourquoi les juifs se laissèrent-ils massacrer docilement ? Comment se peut-il qu'ils n'aient pas eu dès l'origine conscience de ce qui les attendait ? pourquoi n'ont-ils pas saisi la vérité et ne se sont-ils pas levés en masse contre leur oppresseur ?

La raison principale de ce retard et du caractère progressif de leur prise de conscience tient à ce que l'holocauste n'avait pas encore commencé. Et il sortait tellement de tout cadre de référence ordinaire qu'il n'était pas imaginable à l'avance. La montée de la tension fut lente et ne sembla pas, d'emblée, terriblement menaçante. Les Allemands commencèrent par endormir la méfiance des gens pour les mener à la passivité. Ils favorisèrent la survie de l'espoir et persuadèrent les juifs que tout ne pouvait tout de même pas aller *aussi mal* qu'on le prétendait. » (p. 25-26)

Hormis Roman, un oncle et une tante, la famille Polanski fut déportée : trois femmes d'abord et trois hommes ensuite. Des femmes, seule la sœur revint ; des hommes, seul un oncle, tué par un Kapo, ne revint pas.

Comment R. Polanski se représente-t-il la mort de sa mère ?

« Notre souci immédiat était de savoir où elle était retenue et comment elle était traitée. Avait-elle assez de nourriture, assez de savon ? Quand écrirait-elle ? Nous ignorions, à cette époque-là, l'existence des chambres à gaz. » (p. 37)

« Il ne parla pas d'elle et moi non plus. Il recula manifestement devant le chagrin qu'il eût déchainé en moi, et moi-même, craignant la réponse à l'horrible question, je choisis de ne pas la poser. Je n'appris la vérité que bien plus tard : elle était morte dans une chambre à gaz quelques jours seulement après sa déportation. Et même alors, je continuai longtemps de bercer l'espoir que tout le monde se fût trompé..., l'espoir que ma mère reviendrait un jour. » (p. 63)

Les circonstances de la mort de la mère sont restées inconnues du fils. Le père n'a pu les dire et il faut bien donner un nom et un sens éthique à ce qui s'est passé. Le petit garçon reprend alors l'explication qui se donne autour de lui dans des cas semblables.

Comme témoin de la guerre, Roman Polanski rapporte ce qu'il a entendu dire des gaz pendant le conflit :

« Notre refuge était privé d'aération — chaud moite parcouru des plus effrayantes rumeurs quant au fait que les Allemands n'allaient pas tarder à se servir des gaz. Les habitants de Varsovie disposaient de masques à gaz véritables mais les nouveaux venus comme nous devaient se contenter de tampons imbibés d'un produit chimique. » (p. 22)

et d'Auschwitz :

« Ce raid des forteresses volantes qui détruisit, en août 1944, les usines de carburant et de caoutchouc synthétique de Monowitz, fut pour moi, comme pour les Allemands, le signe avant-coureur d'un profond bouleversement. » (p. 53)

« Ma sœur Annette avait survécu à Auschwitz. Mon père l'avait retrouvée dans un des camps de triage. » (p. 63)

[380]

De tout cela, Polanski conclut :

« Ils furent ainsi des millions à ne pas rentrer mais la poignée de survivants réapparut peu à peu. » (p. 63)

et, plus loin :

« Richard était l'un des rares enfants qui avaient survécu à la déportation depuis le ghetto de Varsovie et le seul survivant du camp de transit qui avait suivi. Son père l'avait caché dans une latrine, enfoncé jusqu'au cou dans l'ordure, pendant qu'on rassemblait les autres enfants pour les liquider. » (p. 65)

Dire que des millions de personnes sont mortes dans les camps allemands est une exagération qui constitue une seconde erreur historique. Des statistiques soi-disant secrètes et à portée de la main disent autre chose. Et que penser de la réalité de ces meurtres d'enfants quand on constate que le syntagme « le seul survivant de » est aussi fréquent dans les témoignages des camps que l'expression « il était une fois » des contes ? La frontière entre le réel et l'imaginaire se serait-elle brouillée au bénéfice des *venticelli* ponctuant l'action ? En joignant

des inexactitudes graves à la convention désobligeante de la chambre à gaz, le metteur en scène ne mêle-t-il pas l'insulte à une suggestion déjà outrageante ?

En matière de calomnie, Roman Polanski mérite pourtant d'être écouté car son expérience de la cruauté aveugle est d'une intensité peu banale.

On le sait : sa femme aimée, enceinte, et trois amis chers lui furent ôtés dans des circonstances criminelles les plus épouvantables et stupides.

Ce que l'on veut moins savoir et que l'on sait moins bien est qu'à ce malheur suprême s'en est ajouté un autre non moins effroyable. La bonne société de Los Angeles, toute occupée à jouir par sexe, drogues et belles histoires, avant que ce quintuple crime ne soit élucidé, se permit de déchiffrer pis que ses propres excès dans l'horrible événement et d'en accuser ses victimes. Pour les *beautiful people*, le crime n'aurait été que le résultat de pratiques sado-masochistes, de trafics [381] et de messes noires. Ainsi cet artiste dont la vie n'a pas été qu'une fête et qui a su donner plus qu'il n'a reçu, cet homme frappé dans son amour au-delà de toute douleur nommable, voyait salis la femme aimée et son nom.

De la mondanité californienne, Roman Polanski dit que cette « communauté malveillante et inquiète » n'eut pas de repos qu'elle n'eût trouvé une explication permettant de faire porter au crédit des victimes ce qui était arrivé, en prétendant que celles-ci avaient sombré dans des pratiques répréhensibles aux actes répugnants.

La découverte des assassins à laquelle Roman Polanski a contribué de toutes ses forces et le procès qui s'en est ensuivi ont rétabli la vérité. La presse, du jour au lendemain, a donc dû changer d'avis sans qu'il vienne à aucun journal dont le *Times* et *Newsweek*, l'idée de présenter une seule excuse pour les tombeaux de calomnies dégoûtantes répandues. Il ne restait plus qu'à s'exiler pour ne plus voir ça et à changer de nationalité pour ne plus l'entendre.

Ce n'était pas fini.

Les *paparazzi* parisiens, cette « race agressive » de journalistes « sans pitié » qui met un courage inébranlable à servir des causes douteuses, viennent quinze mois après les événements vampiriser cet homme lassé.

Écoutons ce qu'il dit d'une expérience terrible dont veuille le ciel nous préserver :

« Dès que les assassins eurent été appréhendés, mon désir de vengeance s'évapora. »

De même que Roman Polanski, après avoir évoqué la chambre à gaz ne s'étend pas sur la psychologie des condamnés qu'a nécessitée ce crime scabreux, de même il ne dit plus un mot des atroces meurtriers, dès lors qu'ils ont été remis à la justice. La désignation des responsables supposés ou réels arrête le trouble affolant où plonge l'injustice arbitraire et ouvre au dialogue tragique du deuil.

[382]

La justice, cependant, n'a pas tenu le même discours à l'égard de l'élément démonique qui constitue le crime par chambre à gaz et celui, non moins démonique, de crime par messes noires dont fut accusé l'auteur.

Rappelons comment s'est installé le soupçon dont fut l'objet M. Polanski. Lors de la découverte du crime, un policier avait jeté un drap pudique sur le visage d'une victime. Les sous-titres journalistiques de photographies surent faire voir dans ce geste d'humanité la cagoule d'un sabbat orgiaque. La chambre à gaz remplit une fonction toute pareille. Elle voile aussi les détails et la signification d'ensemble de circonstances pénibles, qu'il faut bien déchiffrer, plutôt que

phantasmer, si l'on veut juger le crime. Tandis que la rumeur ne fait que proposer un modèle de situation sadique sur lequel la vindicte publique est invitée à broder.

Ces rumeurs en proposant une interprétation fautive gênent en tout cas l'identification des faits qui permettent une justice entière, fût-elle rétrospective.

Roman Polanski, qui a traversé cette injustice suprême, peut-il imaginer, lui, qui pourtant a pu être l'objet de la veulerie de notre époque, ce que beaucoup d'Allemands qui n'ont pas toujours des états de service aussi bons que les siens ont pu, et peuvent encore, entendre, grâce à la magique chambre à gaz.

[382 bis]

### *Histoire et psychologie*

Les conceptions modernes de l'histoire se réfèrent à celle de Wilhem Dilthey et au prolongement qui a pu lui être ajouté.

Dilthey conçoit la méthode de l'historien comme devant répondre en premier lieu à deux obligations successives. Ces exigences sont déterminées par la nature de ce par quoi se donne l'Histoire : les sources ; et par la nature de ceux qui la font : les hommes<sup>74</sup>.

D'une part l'Histoire se présente à l'historien sous l'espèce de souvenirs, de textes et de traces dont l'étude fait de lui avant tout un philologue :

« La première condition de la construction du monde historique est donc la purification des souvenirs confus et maintes fois corrompus que l'espèce humaine a d'elle-même par la critique, qui est le corrélat de l'interprétation. C'est pourquoi la science fondamentale de l'histoire est la philologie au sens formel où elle est l'étude scientifique des langages dans lesquels la tradition s'est sédimentée, la collection de l'héritage de l'humanité, l'élimination des erreurs qu'il contient, l'ordre chronologique et la combinaison qui met ces documents en relation interne les uns avec les autres. En cela la philologie n'est pas un auxiliaire de l'historien, mais désigne la base de sa façon de procéder<sup>75</sup>. »

D'autre part la compréhension historique des faits ne s'accomplit que si la subjectivité des contemporains est réintroduite, afin de reconnaître la signification de ces faits pour eux, et pouvoir établir ainsi leur assemblage. Il incombe aux historiens de restituer la mise en perspective intelligible, sinon rationnelle, que les acteurs historiques se donnaient de leurs actes. De là l'importance de la biographie pour Dilthey. Une vie objectivée est une limite humaine de la réalité, une limite qui donne consistance et rassemble les faits objectivés par la science :

« S'il doit y avoir pour les hommes une vérité universelle, il faudra que, d'abord et selon la méthode prescrite par Descartes, la pensée se fraye un chemin qui la conduise des faits de conscience vers la réalité extérieure<sup>76</sup>. »

[382 ter]

Enfin, ces méthodes, ni idéalistes ni réalistes, sont subordonnées à un but tout à fait clair dès les premiers écrits de Dilthey. Les analyses philologique et psychologique sont propédeutiques et doivent conduire à la compréhension des formes mentales à l'œuvre dans la période considérée.

<sup>74</sup>. W. Dilthey, *Le Monde de l'esprit*, Paris, Aubier-Montaigne, 1947, t. II, p. 347.

<sup>75</sup>. *Id.*, *Gesammelte Schriften*, Vandenhoeck&Ruprecht, 1913-1967, vol. II, p. 261-262.

<sup>76</sup>. *id.*, *op.cit.*, vol. I, pp.90ss.

Martin Heidegger reçoit cette coappartenance du passé à l'être<sup>77</sup>. C'est parce que j'ai l'expérience de mon passé comme histoire que je peux dire que l'histoire est mienne. L'existence est partout et toujours historique ; c'est pourquoi je peux et je dois comprendre les ensembles d'actes avérés du passé comme ayant été configurés par des hommes.

Au lieu de cela, souligne le philosophe, les présupposés qui ont cours généralement à l'égard de l'être et du monde extérieur, détournent la compréhension de cette voie en commençant inconsciemment et toujours :

« [...] par annuler « épistémologiquement » ce « monde extérieur » pour ensuite le démontrer<sup>78</sup>. »

On est persuadé de la co-subsistance du physique et du psychique et avec une constance merveilleuse on demande, toujours et à nouveau, des preuves de cette correspondance que l'on appelle réalité et dans laquelle on n'a cessé d'avoir foi.

Jürgen Habermas reprend les principes de Dilthey en leur faisant un ajout inspiré de la théorie freudienne du refoulement. De même, dit-il, que les éléments manquants d'une biographie relèvent d'oublis systématiques, de même, ce que l'Histoire n'a pas dit était précisément cela qui déterminait la cohésion réelle et subjective des actions historiques passées. La philologie classique serait donc, nous dit-on, dans la cécité de concevoir et d'interpréter les omissions et les altérations du passé comme le mode d'expression d'une intentionnalité inconsciente<sup>79</sup>. [382 quarto]

Il n'y a pas de sujet collectif dont l'existence autoriserait à penser que les oublis et les altérations du passé seraient déterminés par le système des lois psychologiques de la libido. On sait par ailleurs depuis longtemps — et les philologues doivent être au courant de la chose — que, là où les croyances deviennent base et horizon ultime de l'expérience civile, l'oubli et le caviardage obéissent à une logique dont les acteurs n'ont pas toujours conscience. Jürgen Habermas aurait dû distinguer ici la légitimité de la théorie freudienne qui contribue à établir des faits de biographie et les problèmes généraux que posent aux sociétés et aux philologues les faits de croyance et de censure politique.

A l'idée que l'Histoire serait involontaire, muette et refoulée, correspond un historien outrecoûdant qui disposerait de la totalité du sens, jusqu'au « non-dit » jadis inconscient (ou mutique). Enfin, il pourrait tout savoir (sinon tout dire).

En France, ces abus ont donné lieu à trois mises au point.

Paul Ricoeur reconnaissait dans cette présomption la « prétention eschatologique de l'esprit de synthèse »<sup>80</sup>.

Raymond Aron y voyait « les conséquences délirantes » de « la mode philosophique »<sup>81</sup>.

Henri-Irénée Marrou note ce changement dans l'axiomatique des idées reçues<sup>82</sup>. Depuis quarante ans, dit-il, nous vivions avec l'axiome fondamental de la philosophie critique de l'histoire : « L'histoire est inséparable de l'historien. »

<sup>77</sup>. M. Heidegger, *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, Paris, Gallimard, pp. 115 à 208.

<sup>78</sup>. *id.*, *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 246 à 253 et 97 à 101.

<sup>79</sup>. J. Habermas, *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, 1976, 244; 249.

<sup>80</sup>. P. Ricoeur, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 1964, pp. 165 à 192.

<sup>81</sup>. R. Aron, « Comment l'historien écrit l'épistémologie, à propos du livre de Paul Veyne (*Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1971) », *Annales ESC*, 1971, p. 1332.

<sup>82</sup>. H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975, p. 197 à 213 et 297.

maintenant, voici que l'historien est défini par un « lieu » qui, selon M. de Certeau, théoricien de la nouvelle axiologie : « lui permet seulement un type de discours et lui en interdit d'autres »<sup>83</sup>. La situation de l'historien — qui resterait « non-dite » dans son discours — serait « l'inavoué » qui déterminerait bien davantage sa position d'énonciation que ne saurait le faire « le statut d'une science ». Il y aurait donc une hiérarchie des silences : [382 quinto] le silence du « non-dit » de la situation sociale, subordonnant le silence des « productions interdites ».

Il n'est que trop aisé aux historiens de renoncer aux obligations de leur métier pour reverser au compte des oublis et de l'altération du passé les croyances de leur temps.

Devant ces vertiges et les déclarations de nullité qu'ils ont provoqués, se pose la question de faire un strict départ entre la contribution des hypothèses freudiennes pour établir des faits de biographie ou de croyance, et les extrapolations fantastiques que les intellectuels concussionnaires de l'idéologie croient pouvoir leur soutirer.

[383]

### *Que penser de la psychohistoire ?*

Des Etats-Unis parviennent de temps à autre des sciences inédites plus ou moins durables. Ainsi vit-on arriver la cornette de la psychosociologie dans les années cinquante, ainsi arrive aujourd'hui la psychohistoire<sup>84</sup>.

De quoi s'agit-il ?

Quand Sigmund Freud s'est avisé que la connaissance clinique établie à partir d'une expérience cumulative pouvait être comparée à des conduites humaines normales pour les éclairer, la contribution de la psychanalyse à tous les domaines humains, et donc aux disciplines historiques, était possible.

L'étude publiée par Freud en 1907 sur le roman *La Gradiva* de l'Autrichien W. Jensens est donc un modèle initial de contribution de la psychanalyse à l'analyse d'un texte<sup>85</sup>.

En 1912, Prisnò aborde, dans son *Luther*, pour la première fois, un personnage historique avec l'aide de la psychanalyse.

Dès 1919, l'historien américain Harry Barnes déclarait que dans un siècle la psychanalyse serait un auxiliaire indispensable pour les historiens<sup>86</sup>.

En 1923, Freud publie sa première étude historique sur un cas de [384] possession démoniaque<sup>87</sup>.

En 1955, William L. Langer, président de l'association des historiens américains, a vu dans la contribution psychanalytique la prochaine tâche de l'historiographie. Il donnait comme exemple « l'étude possible des symptômes collectifs de déséquilibre nerveux entraîné par la Peste noire »<sup>88</sup>.

En 1980, aux États-Unis, l'Association internationale pour la psychohistoire est fondée. Plusieurs revues sont créées, dont les principales sont *The Psychohis-*

<sup>83</sup>. M. de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, pp. 71 et 78-79.

<sup>84</sup>. Création de l'Association française pour le développement de la psychohistoire, 1984.

<sup>85</sup>. S. Freud, *Délires et rêves dans la Gradiva de Jensens*, Paris, Gallimard, 1949, trad. M. Bonaparte.

<sup>86</sup>. H. Barnes, « Psychology and history : some reasons for predicting their more active cooperation in the future », *American Journal of Psychology*, 30, 1919, pp. 37 à 76.

<sup>87</sup>. S. Freud, *Essai de psychanalyse appliquée*, Paris, Gallimard, 1933.

<sup>88</sup>. R. Binion, *Introduction à la psychohistoire*, Paris, 1983, p. 72.

*tory Review*, qui est l'organe du *Group for the use of psychology in history* qui fait partie de l'association nationale des historiens, et *The Journal of Psychohistory*, fondé par Lloyd de Mause.

Trois cents universitaires américains sont aujourd'hui affiliés à l'association américaine, et par le monde, le nombre des psychohistoriens forme une vague [384] d'une hauteur californienne impressionnante.

Les questions se pressent.

Comment cette anticipation a-t-elle pu venir à l'esprit d'Harry Barnes ? Quelle situation pouvait bien induire une telle pensée en 1919 ?

D'une façon générale, on peut dire qu'à la psychanalyse s'adressent les demandes dont était l'objet la théologie. La religion se retire mais la maladie, l'inquiétude et la croyance demeurent. Le mystère de la Sainte Trinité perd de sa puissance et la psychologie la relève. Le résultat le plus clair de cette évolution est que les croyances sont devenues un objet de la puissance politique. Ce qui est ainsi distrait de la connaissance publique constitue un ensemble d'énoncés interdits induisant des refoulements chez les nombreuses victimes de ces malentendus ou manipulations. Si la psychanalyse ne reconnaît pas de sujet à l'inconscient collectif, elle peut constater la présence de tabous collectifs clandestins sur l'Histoire et en mesurer le retentissement chez chacun. Pouvant constater cette présence, elle peut tout aussi bien s'en dispenser et administrer la croyance.

Quoi qu'il en soit, en 1919, une guerre mondiale venait de se terminer. Le résultat d'une guerre n'est que l'imposition de l'interprétation des vainqueurs qui plonge la polémique sur les responsabilités de la guerre dans le silence et infléchit par un choc verbal et guerrier le cours destinal d'un peuple, en lui donnant une autre direction. Les problèmes de responsabilité ne viennent que plus tard quand la victoire a tout dit, ce qui arrive, bien que l'on n'en finisse jamais de vouloir parler d'une guerre.

En 1919, ce temps de latence silencieux que ménage la victoire n'eut pas lieu.

[386]

La diplomatie soviétique, qui ne partageait pas les interprétations des vainqueurs, publia la correspondance secrète du tsar. Les pacifistes européens luttèrent contre les hostilités dès le cours de la guerre, et ensuite avec persévérance. Ils s'empressèrent de faire connaître les documents qui pouvaient embarrasser les pouvoirs publics. Les associations d'anciens combattants alors pacifistes soutinrent cette action tandis que par ailleurs elles appuyaient les lourdes mesures d'occupation du vaincu.

Ainsi, aucune interprétation simple ne prévalut. La guerre restant indéterminée avait été aussi vaine que sanglante et la guerre des mots relayait la guerre ouverte. La guerre n'avait pas répondu à la question de l'Europe et moins encore à celle du Travailleur, nouvelle figure fondatrice de la société moderne mondiale telle que les pacifistes et les Soviétiques l'aimaient et voulaient la représenter.

Dans ces conditions, les conséquences objectivables de la guerre en vue d'une visée politique quelconque étaient sujettes à l'instabilité que provoquent les insurrections polémiques constantes. De son côté, l'Allemagne, immobilisée par des sanctions irrationnelles, fut condamnée à attendre que se précipitent des nuages noirs qui lui arrivaient de tous azimuts.

De cette époque date l'usage de faux officiels pour faire barrage à la puissance politique des interprétations où concouraient des motifs pacifistes et ran-

cuniers. Le faux document Hossbach visant à exclure de la disputation publique les causes de la guerre a été un tel instrument de gouvernement de l'Occident dit démocratique.

Une telle situation ne peut qu'exiler de la cité l'historien qui choisirait de ne pas se contenter des documents officiels. Parvient-il à établir le vrai, quelle conséquence cela peut-il avoir de le dire ? Se résout-il à le faire connaître, quelle chance a-t-il d'être entendu ? [387] Qui ne sent que l'historien, plus que tout autre, doit franchir la ligne magnétique de la représentation collective dont la fonction est de faire oublier l'Histoire et la nature, de nier ses prémisses métaphysiques ? Un savoir secret, censuré, crée un inconscient collectif artificiel et manipulable qui place l'historien dans une situation impossible. Celle-ci semble appeler un savoir et un savoir-faire extérieurs à ses obligations traditionnelles.

Dans une telle situation, la position de la psychohistoire pourrait être instituée par la tâche de reconduire les propos et documents qui se donnent pour historiques et qui ne le sont pas, aux présupposés non historiques qui les fondent. Ainsi s'amorce un dialogue déidéologisant propre à conduire au jour ces pseudo-inconscients collectifs connus de quelques-uns. L'irrationnel n'est pas l'inconscient et le faux n'est pas toujours informe. Une intentionnalité en partie inconsciente habite souvent le faux et la psychohistoire pourrait être une historiographie de l'imaginaire : une propédeutique à la présence de l'Histoire.

Mais comme il n'est pas de connaissance qui, se rapprochant du réel, ne secrète des raisons visant à le recouvrir ou à l'attaquer, la psychohistoire pourrait tout aussi bien être partie prenante du symptôme qu'elle se propose de résorber.

Prenez *L'Histoire d'un mythe* de Norman Cohn. Dans ce livre, le directeur du Centre de recherches en psychopathologie collective de l'université de Sussex consacre un chapitre à l'analyse des documents fabriqués que sont *Les Protocoles des Sages de Sion*. Il présente ensuite la « solution finale » comme un exercice d'application de l'intention qui traverse les *Protocoles*. Ce qui est vrai mais pas pour la raison que l'universitaire donne. Ce ne sont pas les Allemands qui ont appliqué la méthode des *Protocoles* mais les juges militaires de Nuremberg et les officines de propagande qui sont nées de leurs jugements.

Avant de conclure ce chapitre malencontreux, Norman Cohn cite les premières confidences de saint Kurt Gerstein [388] qui rapporte une visite du dictateur au camp de Belzec, visite au cours de laquelle ce dernier se serait fort réjoui des exterminations et aurait envisagé de médailler les exterminateurs. De cette citation est induite la conclusion psychologique suivante :

« Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, au cœur de l'Europe civilisée, des hommes dépourvus de la moindre trace de ce que l'on estime être la conscience de l'humanité ont fait leur apparition en grand nombre<sup>89</sup>. »

Le document que Norman Cohn cite et dans lequel il ne décèle aucune trace d'humanité est un document dans lequel ce que l'on estime être un historiographe au cœur de l'Europe civilisée ne décèle aucune trace d'authenticité. Cette énormité documentaire n'a d'ailleurs pas été produite lors du procès de Nuremberg<sup>90</sup>.

Le dictateur se trouvant en un autre lieu à la date dite n'a d'ailleurs pas pu y tenir ces propos ahurissants. La citation était trop belle et l'identité de son au-

<sup>89</sup>. N. Cohen, *Histoire d'un mythe*, Paris, 1967, p. 213.

<sup>90</sup>. Tribunal militaire international de Nuremberg, tome 1, pp. 866ss.

teur véritable, d'où provient l'humanité, imprévue. Ce que l'on a pu prendre pour une induction était en vérité la déduction ultime d'une technique d'interrogatoire par laquelle on arraisonne des documents *ad hoc*.

(N'évoquons pas Kurt Gerstein, grand fournisseur de citations aux psychohistoriens, anthropologues et réputés historiens, sans rappeler sa mort dans la prison sur l'emplacement de laquelle a été édiflée la Sainte Maison des Sciences de l'Homme. Quand on sait que les chercheurs de la Maison des sciences de l'homme se contentent de documents tels que celui-là, doit-on s'attendre à ce que l'hagiographie martyrologique des camps retienne cette coïncidence pour miraculeuse ?)

Sorti des *Protocoles*, Norman Cohn perd tout à coup son esprit critique. Il accepte les pires bricolages de la propagande. Il s'affronte à un problème qui n'existe pas pour empiler des interprétations psychohistoriques qui habillent le fantôme. Loin que, selon l'apparence, l'interprétation porte sur un document avéré, c'est la seule bonne foi apparente de l'interprétation qui arrive à donner une fugace impression [389] de réel au « document sollicité.

Les déductions psychohistoriques de cette espèce abondent. Il est banal de voir des psychohistoriens avaler résolument mille couleuvres avant d'entreprendre à plusieurs l'essorage minutieux de l'inconscient d'une tête d'épingle qui quelquefois n'existe pas.

Le livre de M. Norman Cohn est comme ceux de Richard Rubinstein aux États-Unis, de Bert Naumann en Allemagne ou Léon Poliakov en France : il appartient à la littérature de prébendiers qui vont chercher leurs sources dans des officines ayant pignon sur rue et dont l'artifice de leurs travaux est tenu secret. Avant la première guerre mondiale, c'était l'*okhrana* tsariste qui fournissait. Elle a été relevée par les services secrets occidentaux et soviétique dans la confection des sources de ces vulgates millénaristes.

Le concept de sorcier n'étant pas une entité explicative indispensable, on préférera l'hypothèse d'une psychose collective entretenue par quelques-uns, par laquelle un peuple coopère à sa propre terrorisation en terrifiant les autres.

Le procès annoncé pour crime imprescriptible contre l'humanité sera un document anthropologique. L'accusation reposera sur cette littérature et portera donc à la surface la parole archaïque en d'autres temps latente. Cet événement psychologique sera-t-il un événement capable de détourner l'illusion démonologique qui saccage les phénomènes originels ?

[390]

**CHAPITRE III**  
**COMPTES RENDUS**

## L'argumentation technique ou le problème de l'arroseur arrosé

Bien que la peste fût dans la plupart des maisons, les ennemis entraient partout, s'emparaient de tout ce qui était dedans, et jamais, nul d'entre eux ne fut victime du danger.

Ce qui est un fait presque miraculeux.

Car les curés, vicaires, prédicateurs, médecins, chirurgiens et apothicaires qui allaient visiter, panser, guérir, prêcher et exhorter les malades, étaient tous morts d'infection, alors qu'aucun de ces diables pillards et meurtriers n'attrapa le mal !

D'où vient cela, Messieurs ?

Pensez-y, je vous prie.

*Gargantua*, ch. XVIII

L'argument technique est celui-ci : la technique des gazages de foule, invoquée dans les témoignages et par les supposées reconstitutions architecturales, contredit les lois de la nature. Les lois de la physique, de la chimie et de la physiobiologie imposent des limites concrètes dans lesquelles une expérience réelle peut se dérouler.

Les témoignages et les armes du crime présentés se tiennent en dehors des conditions de possibilité de cette expérience. Par suite, ces récits et les bâtiments qui se visitent, loin d'être des preuves que ces crimes ont eu lieu, prouvent au contraire le caractère imaginaire de ce dont ils prétendent témoigner.

Et puis, c'est tout ;

Au lecteur surpris qui voudrait s'introduire à la compréhension de l'impossibilité scientifique et pratique de ce crime fabulé, il suffit :

- de se renseigner (dans les travaux de R. Faurisson, par exemple) sur l'extrême danger de manipuler l'acide cyanhydrique ;
- d'accorder que ce danger était semblable [392] pour les supposés bourreaux et pour les supposées victimes ;
- et de comparer les photographies qui se trouvent aux pages 302, 303 et 304 du livre de Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ?* Ces photographies montrent les fermetures nécessaires à une chambre à gaz destinée à un seul condamné et ce qui est présenté comme porte de chambre à gaz à Auschwitz, qui aurait été suffisante pour gazer des foules.

La personne instruite du danger mortel de ces gaz et qui ne croit pas que les nazis-gazeurs pouvaient être insensibles à leur survie, est conduit à penser que la chambre à gaz dont-on-parle n'existe que dans le oui-dire. Et si nier, en toute science, un pseudo-fait reçu n'explique pas l'illusion qu'il est en vérité, au moins cette négation met-elle sur le chemin de comprendre le pourquoi et le comment de la présence de cette illusion.

### *Science et justice*

Bien que le débat judiciaire ait aussi porté sur la critique philologique de documents, l'argumentation technique a été l'axe essentiel de la controverse. Les experts et les juges se sont prononcés sur ce point, ce qui, de proche en proche, a fini par émouvoir beaucoup de monde.

[393]

En vue de la première instance, les éléments de l'argumentation technique ont été détaillés dans le *Mémoire en défense* (pp. 148 à 181). Dans la troisième partie de ce livre, intitulée « L'impossibilité matérielle des « chambres à gaz » d'Auschwitz », les documents NI 9098 et surtout NI 9912, relatifs aux précautions d'emploi qu'impose le Zyklon B, sont analysés par le menu. Le contenu technique et scientifique de ce document authentique est ensuite comparé avec le principal témoignage sur les gazages d'Auschwitz contenu dans les mémoires de Rudolf Höss. Ces « mémoires » en partie apocryphes ont été traduits sous le titre *Le commandant d'Auschwitz parle*, Julliard, 1959 et 1970. La méthode d'extermination exposée dans ces « mémoires » n'est pas compatible avec les instructions élémentaires de sécurité. Il écrit en effet que « le commando chargé de retirer les morts de la chambre le faisait immédiatement » ; en mangeant, c'est-à-dire sans masque à gaz. C'est impossible sans mourir à tout coup, selon ce qu'enseignent la chimie, la biologie, l'expérience et les règlements bureaucratiques et techniques, comme le montre le document NI 9912 que Höss avait, ainsi que nous, à sa disposition.

La conséquence décisive de ces observations scientifiques a été le retournement de l'appréciation technique de L. Truffert, expert-toxicologue. Celui-ci avait tout d'abord acquiescé à la possibilité des gazages dans les locaux d'Auschwitz parce qu'il n'en avait pas vu les plans. Dès qu'il les vit, il changea d'avis, parce que les dégagements pour l'aération étaient tout à fait insuffisants : « une telle situation [394] nécessiterait un dispositif de ventilation très important et des précautions draconiennes pour éviter d'être à l'origine d'accidents<sup>91</sup>.

Les juges en furent impressionnés et le firent savoir.

Rappelons que, dans un premier temps, la justice et les trente-trois historiens entraînés par M. Vidal-Naquet n'avaient pas trouvé que l'intervention d'une argumentation scientifique fût à propos. Comment pouvait-on oser, s'écrièrent-ils ! (voir La Colonne infâme, annexe 3 ???).

M. Wellers, auteur de *Les chambres à gaz ont existé*, en confondant gaz de ville et acide cyanhydrique et en perdant de vue l'échelle des gazages de foule qui est en discussion ici, n'avait-il pas déclaré :

« Il est mille fois plus facile de fabriquer une chambre à gaz qu'un couteau ou un méchant pistolet. En effet, tous les candidats au suicide par le gaz de ville ferment les fenêtres et les portes de leur appartement,

---

<sup>91</sup>. Lettre de M. Truffert à M. Faurisson, 3 avril 1981.

ouvrent le robinet du gaz et meurent dans une chambre à gaz improvisée en une minute<sup>92</sup>. »

Néanmoins, à partir des énoncés constants de M. Truffert, les juges semblèrent troublés, ils parurent penser qu'à la réflexion, cette argumentation scientifique paraissait valoir la peine d'être considérée :

« Considérant qu'à s'en tenir provisoirement au problème historique que M. Faurisson a voulu soulever sur ce point précis, il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies ; qu'en effet la démarche logique de M. Faurisson consiste à tenter de démontrer, par une argumentation [qu'il estime] de nature scientifique, que l'existence des chambres à gaz telles que décrites habituellement depuis 1945 se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou tout le moins à les frapper de suspicion. » [les trois mots entre crochets figurent en renvoi dans l'original de l'arrêt.]

\*\*\*

On trouvera des précisions sur l'argumentation technique dans la *Réponse à Vidal-Naquet* (R. Faurisson, pp. 39 et 34, 35, 56, 57, 63, 78 et 79, ainsi que dans les conclusions des parties, pp. 35 à 42 du présent volume (tome I) pour la LICRA, pp. 43 à 67 pour R. Faurisson)

---

<sup>92</sup>. *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.

[395]

## Les révélations de L'Album d'Auschwitz (édition française)

*L'Album d'Auschwitz* était paru en 1980 sous la présentation suivante :

*The Auschwitz Album, A Book Based Upon an Album Discovered by a Concentration Camp Survivor, Lili Meier, text by Peter Hellman, Random House, New York, VII-167 p. (188 photos).*

A la fin de 1983, il est paru une adaptation française de cet ouvrage :

*L'Album d'Auschwitz, D'après un album découvert par Lili Meier, survivante du camp de concentration, texte de Peter Hellman, traduit de l'américain par Guy Casaril. Édition française établie et complétée par Anne Freyer et Jean-Claude Pressac, Éditions du Seuil, Paris, 224 p.*

Cette adaptation comporte un « Avertissement pour l'édition française » (p. 39-40) signé de Serge Klarsfeld, un « Plan d'Auschwitz » (p. 41-43), les cent quatre-vingt-huit photos de l'édition américaine, comptées, par erreur, cent quatre-vingt-neuf, et classées, non dans l'ordre du document originel mais, sans que le lecteur en soit prévenu, dans un ordre personnel à Jean-Claude Pressac et au prix de manipulations ; l'ensemble se termine par une annexe sur les crématoires de Birkenau (p. 207-221).

Les cent quatre-vingt-huit photos de Birkenau, principal camp annexe d'Auschwitz, ont été prises par un photographe de l'armée allemande en 1944. Elles ont été découvertes en 1945. Elles auraient dû être aussitôt publiées en raison de leur exceptionnelle valeur documentaire. Ce ne sont pas des photos de propagande. Si elles avaient été publiées au moment de leur découverte, elles auraient tué dans l'œuf le mythe d'Auschwitz et de ses prétendues chambres à gaz homicides. L'original était détenu par une certaine Lili Jacob, originaire de Ruthénie subcarpatique, émigrée aux États-Unis, établie à Miami sous le nom de Lili Meier. Le musée juif de Prague détenait des copies de ces photos depuis 1946. De 1946 à 1979, certaines de ces photos — moins de la moitié — ont été publiées ici ou là. Dès 1964, il était devenu évident que Lili Meier possédait un lot de photographies documentaires sur Auschwitz. Ces photos ou, du moins certaines d'entre elles, avaient été apportées par Lili Meier elle-même au procès de Francfort pour prouver que tel ou tel accusé SS se trouvait bien sur la rampe de Birkenau à l'arrivée de convois de déportés. Il devenait dès lors impossible de ne pas publier le fameux album<sup>93</sup>. Cependant, l'affaire était si délicate qu'on ne s'y résolvait pas. En 1980, Serge Klarsfeld s'inquiète. Les assauts des historiens révisionnistes se multiplient. Le premier d'entre eux, l'Américain Arthur Robert Butz, avait écrit qu'il existait des documents sur Auschwitz qu'on ne voulait pas révéler au grand public. Butz avait particulièrement en vue des photos de reconnaissance aérienne détenues par la CIA. C'était en 1976. Trois ans plus tard la CIA se décidait à publier ces photos. J'en parlerai plus loin. S. Klarsfeld, de son côté,

---

93. Lili a déposé devant le tribunal de Francfort le 3 décembre 1964. Son nom était alors Lili Zelmonovic ou Lilly Zelmanovic. Hermann Langbein, dans le livre cité ci-dessous, ose dire que l'album présentait des photos de « gazages » (*Vergasungen*, p. 150). Quant à Klarsfeld, il prétend avoir découvert Lili au terme d'une enquête difficile et périlleuse. C'est du roman. Le tribunal de Francfort avait l'adresse de la *barmaid* dès 1964.

allait trouver Lili Meier à Miami et il obtenait d'elle qu'elle fit don de l'album à l'État d'Israël. L'album se trouve aujourd'hui au « Yad-Vachem » de Jérusalem (Institut et Monument de l'Holocauste).

[396]

### 1. Les trois éditions de l'album

S. Klarsfeld commençait, nous dit-il, par éditer en 1980 une « reproduction scrupuleuse de l'album »<sup>94</sup>. Cette édition à tirage limité était, selon ses propres termes, « destinée aux principales bibliothèques universitaires et publiques du monde entier. »

En 1981, paraissait l'édition américaine à l'intention du grand public. Un problème épineux surgissait : celui de la présentation et du commentaire de photos qui allaient provoquer un choc, tant celles-ci venaient en contradiction avec les fantastiques légendes créées autour d'Auschwitz et de Birkenau. Il convenait également d'expliquer pourquoi on avait attendu trente-cinq ans pour révéler aux chercheurs et au public ces cent quatre-vingt-huit photos. La solution fut typique des médias américains. On créa un énorme tapage publicitaire autour de la personne de Lili Meier. Lili avait découvert l'album en 1945 dans des circonstances où elle avait vu un signe de la Providence. La rencontre de Serge Klarsfeld et de Lili ne semblait avoir été possible, elle aussi, que par un dessein de la Providence. L'« introduction » écrite par Peter Hellman et son « épilogue » appartiennent à ce type d'histoire pieuse et édifiante qu'on rencontre toujours en pareil cas. J'y renvoie le lecteur. Quant aux photos elles-mêmes, elles étaient accompagnées d'un tel flot de généralités pathétiques, de digressions bouleversantes, de développements emphatiques, que le lecteur, l'œil embué et la tête pleine de récits d'atrocités, ne pouvait plus, selon toute probabilité, simplement voir ce que les photos lui donnaient à voir. Tout le monde sait qu'il y a parfois une grande distance entre une photo et sa légende. Ici, la distance était sidérale.

L'affaire aurait dû réussir et pourtant elle échoua. *L'album d'Auschwitz* au bout de quelque temps ne fit plus parler de lui.

Les Français se mirent à la besogne. S. Klarsfeld publiait deux ans plus tard l'édition française. Cette fois-ci, les Américains étaient dépassés dans leur propre domaine. On retouchait leur texte, sans le dire au lecteur. On bouleversait l'ordre original des photos pour que celles-ci s'adaptent mieux au récit mythique selon lequel les victimes s'éloignaient progressivement du quai d'arrivée à Birkenau pour aller s'engouffrer dans les chambres à gaz, tout au bout du camp de la mort. En même temps, on cherchait à battre les révisionnistes sur leur propre terrain et on allait, à son tour, se montrer soucieux d'exactitude topographique et de minutie matérielle. En réalité, ainsi qu'on le verra plus loin, on falsifiait le plan de Birkenau de la façon la plus grave et on accumulait subterfuges et supercheres, le tout en un français à peine compréhensible et dans la confusion mentale. S. Klarsfeld n'est pas ici en cause mais seulement le collaborateur qu'il s'est choisi : un certain Jean-Claude Pressac, pharmacien de son état, ancien collaborateur de G. Wellers, dont G. Wellers lui-même avait fini par se débarrasser.

[397]

---

94. J.-C. Pressac, *L'Album d'Auschwitz*, p. 40.

## 2. La légende de Birkenau

Auschwitz était une sorte de plaque tournante de la déportation. Il y avait d'abord le camp principal d'Auschwitz, appelé aussi Auschwitz-I. Il y avait ensuite l'annexe de Birkenau, appelé aussi Auschwitz-II. Auschwitz-III était constitué par environ quarante sous-camps. Les déportés parvenus à Birkenau étaient répartis dans tous ces camps. Beaucoup de déportés aussi ne faisaient que passer par Birkenau ; ils y étaient enregistrés et, après quelques jours, ils étaient envoyés dans des camps situés jusqu'en Allemagne. Le camp lui-même de Birkenau était en grande partie occupé par des gens inaptes au travail pour différentes raisons (âge, santé, etc.). En 1942, la mortalité y fut effrayante à cause d'une longue épidémie de typhus. A partir de mars-juin 1943 allaient entrer en fonction à Birkenau quatre crématoires. Il y avait, d'autre part, à Birkenau, un « secteur hôpital » pour les détenus. Les vêtements étaient désinfectés dans des chambres à gaz dont certaines fonctionnaient au Zyklon B (insecticide très puissant, d'usage en Allemagne et à l'étranger à des fins civiles ou militaires).

La légende de Birkenau a fait un amalgame de tous ces éléments : morts en grand nombre, gaz et chambres à gaz, hôpital et crématoires. Birkenau passe pour avoir été le haut lieu de l'extermination des juifs en chambres à gaz. Comme pour toutes les légendes de cette sorte, il y a eu des tâtonnements. Au moment même de la libération du camp par les Soviétiques (27 janvier 1945), la *Pravda* avait parlé d'Auschwitz et de Birkenau comme d'un camp d'extermination principalement par... l'électricité ! Dans la *Pravda* du 2 février 1945 (p. 4), paraissait un télégramme du correspondant de guerre Boris Polevoï où l'on pouvait lire ces mots sous le titre : « Le combinat de la mort à Auschwitz » :

« [Les Allemands] ont fait sauter et ont annihilé les traces de la chaîne électrique où des centaines de personnes étaient simultanément tuées par un courant électrique ; les cadavres tombaient sur une bande lentement mue par une chaîne et avançaient ainsi vers un four minier [haut fourneau ?] ; ils étaient réduits en cendres ; les os étaient laminés et, une fois pulvérisés, on les utilisait pour l'amendement des champs. Les appareils mobiles spéciaux pour la mise à mort des enfants sont emmenés derrière le front. Les chambres à gaz fixes situées dans la partie orientale du camp étaient reconstruites ; [les Allemands leur ont] ajouté des tourelles et des ornements architecturaux, pour qu'elles aient l'air de garages inoffensifs. »

La commission d'enquête soviétique abandonna aussi bien la thèse de la « chaîne électrique » que celle des « chambres à gaz à tourelles ». Pour soutenir qu'il y avait eu des gazages homicides, il lui fallut bien désigner un lieu ; elle jeta son dévolu sur une resserre à boîtes de Zyklon B située à l'ouest du camp. Une allusion est faite à cette « erreur » à la page 146 de *L'Album*. Plus tard, la commission changea d'avis et décida que les chambres à gaz se trouvaient dans les bâtiments des crématoires. Tout le monde se rattacha à cette thèse et, depuis 1945, nous ne faisons qu'entériner une invention tardive de la propagande soviétique.

[398]

La légende de Birkenau veut que les gazages homicides aient atteint leur point culminant avec l'arrivée des juifs hongrois au milieu de l'année 1944. D'après cette légende, ces juifs parvenaient à Birkenau dans un état de délabre-

ment total. Les wagons à bestiaux (les Allemands utilisaient ce type de wagons pour le transport de leurs troupes, de leurs réfugiés et même de leurs grands blessés) étaient pleins à craquer. Partout il y avait des cadavres. Les Allemands ouvraient les portes avec brutalité et en hurlant. Leurs chiens aboyaient et se jetaient sur les juifs. On matraquait les nouveaux arrivants pour les extirper de leurs wagons ou on les abattait à coups de feu. Sur la rampe de Birkenau, c'était la cohue et une terreur sans nom. Les arrivants étaient sauvagement séparés en deux groupes : d'un côté, les hommes, les femmes et les adolescents aptes à travailler, et, de l'autre côté, les vieillards, les enfants ainsi que les hommes et les femmes jugés inaptes à travailler ; ceux-là étaient expédiés vers les chambres à gaz homicides. Birkenau offrait une image de l'enfer, un enfer pire que celui de Dante. Les gigantesques cheminées des crématoires, nuit et jour, crachaient feu et flammes ainsi que de longues et épaisses fumées noires, visibles des kilomètres à la ronde. L'air était empesté par l'odeur des charniers ou par celle des cadavres qu'on brûlait soit dans les fours crématoires, soit sur des bûchers de plein air.

### *3. Publiées en 1979, les photos aériennes de 1943-1945 infligent un premier démenti à la légende d'Auschwitz et de Birkenau*

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la CIA (qui avait succédé à l'OSS) se décidait à publier les photos aériennes d'Auschwitz et de Birkenau que les Américains détenaient depuis la guerre. Ces photos infligeaient à la légende le plus implacable démenti. Au cours de trente-deux missions aériennes au-dessus du complexe d'Auschwitz et, en particulier au-dessus de la zone industrielle de Monowitz, les Alliés avaient eu tout loisir d'examiner toute la région. Leurs missions de reconnaissance s'intéressaient très particulièrement aux feux, aux fumées et aux vapeurs. Il s'agissait de savoir l'étendue des dégâts provoqués par un bombardement : feux d'incendies, fumées d'usines ayant repris leur activité, fumées de locomotives. Des photos aériennes, d'une remarquable netteté, avaient été prises en août et septembre 1943, qui montraient, en particulier, les quatre crématoires de Birkenau comme des crématoires ordinaires. Nulle trace de fumée, ce qui ne veut pas forcément dire que ces crématoires ne fonctionnaient pas à ce moment-là. Nulle trace de foules humaines faisant la queue pour pénétrer dans les prétendues chambres à gaz de ces crématoires. Aux alentours des bâtiments, le terrain était très visible et, notamment, un jardin bien dessiné : nulle trace là encore de terrains qui auraient été bouleversés par le piétinement quotidien de milliers de gens en attente de la mort. Nulle trace de bûchers en plein air.

[399]

### *4. Les photos de L'Album confirment ce démenti*

Je prendrai ici pour référence l'édition américaine de *L'Album* parce que son classement des photos semble reproduire le classement de l'album original.

A cet ensemble de cent quatre-vingt-huit photos (sans compter celles qui ont été perdues et peut-être celles qu'on n'a pas voulu nous montrer), le photographe allemand a donné pour titre : « *Umsiedlung der Juden aus Ungarn* » (Transplantation des juifs de Hongrie). Le titre peut surprendre, mais les Allemands utilisaient le mot de « transplantation » parce que, dans leur esprit, ainsi que l'attestent des textes officiels, l'internement des juifs dans des camps de

concentration ou dans des camps de transfert était une solution provisoire : après la guerre, les juifs seraient refoulés à l'Est dans une zone à coloniser (le premier projet étudié avait été celui d'une colonie juive à Madagascar). Les cent quatre-vingt-huit photos concernent donc des juifs, venus de Hongrie par force et arrivant à Birkenau. On les voit en train de descendre des wagons ou déjà descendus sur la rampe. Dans l'ensemble, ils paraissent fatigués ou moroses ou anxieux ; certains n'ont pas cet air-là et ils se parlent, sourient ou se hèlent de loin. Dans le flot on aperçoit des soldats et des officiers allemands ainsi que des internés à tenue rayée. Les Allemands portent bonnet de police ou casquette ; on n'aperçoit qu'un seul casque. Les « tenue rayée » sont de corpulence normale. Les attitudes et les gestes des Allemands n'ont rien de brutal, de méprisant ou d'hostile ; certains de leurs gestes sont même attentionnés. Il n'y a ni chiens de garde, ni armes braquées. Les bagages sont embarqués dans des camions. Il n'y aucun signe de précipitation et même tout semble se faire avec une certaine lenteur. Puis, les gens sont rangés en deux groupes mais non pas selon leur aptitude ou non au travail. D'un côté se trouvent les femmes, quel que soit leur âge, avec les enfants et, de l'autre côté, les hommes, quel que soit leur âge, avec des garçons d'âge adolescent. Le tri entre les aptes et les inaptes au travail semble donc se faire ensuite à partir de chacun de ces groupes, mais on voit souvent dans un groupe d'aptes au travail des gens qui, par exemple en raison de leur âge, devraient figurer parmi les inaptes, et *vice versa*. Les colonnes s'ébranlent en différentes directions du camp. Elles ne sont pas encadrées de soldats. Il semble qu'elles suivent par groupes disséminés une direction qu'on leur a indiquée. Par exemple, on a pu dire à ces groupes de femmes et d'enfants de prendre la route qui, longeant une voie de chemin de fer, va jusqu'au terme de cette voie. Ces groupes se dirigent vers la zone des crématoires-II et III, mais la route continue ensuite vers le grand « *Zentral Sauna* », l'établissement des bains-douches. Des groupes d'hommes sont photographiés à la sortie de la douche ; on les voit d'abord en sous-vêtements, puis dans la tenue rayée. Il n'y a aucun accoutrement anormal ou grotesque. Il est manifeste que ces hommes ont eu le temps d'endosser des tenues à leur taille (sauf pour les plus gros). On voit également [400] des groupes de femmes qui, après être passées à la douche, sont en robes uniformes, portent des foulards sur la tête et, sur leur bras, des manteaux. Là encore aucune tenue anormale, quelle que soit la taille de chacune de ces femmes. Ces femmes sont chaussées de différents types de chaussures. Certains groupes ne sont pas coiffés de foulards ; on s'aperçoit alors que ces femmes avaient les cheveux rasés ou coupés très court. Derrière les poteaux et les fils qui séparent le camp des hommes de celui des femmes, on aperçoit des hommes, assis ou debout près de leurs baraquements et du linge qui sèche : ils regardent un groupe de femmes. On n'aperçoit pour ainsi dire pas d'uniformes allemands dans toutes ces photos prises ailleurs que sur le quai de débarquement et ses alentours. Plusieurs photos montrent des groupes de vieillards, de femmes et d'enfants couchés ou assis sur l'herbe. Tout un ensemble de photos concernent les dépôts des objets et bagages du « camp des effets » (*Effektenlager*). Ici se trouvent parfois des hommes et des femmes qui s'affairent au rangement au coude à coude. Sur certaines photos on aperçoit les bâtiments des crématoires ; contrairement à ce que dit la légende, ils ne sont nullement dissimulés aux regards ; ce sont des bâtiments comme d'autres. Sur aucune photo de l'album, ni sur aucune photo des annexes de l'édition française spécialement consacrées aux

crématoires on ne voit de cheminée de crématoire en train de rejeter de la fumée.

Le photographe allemand, d'une écriture manuscrite, en caractères semi-gothiques, a donné les titres suivants aux différentes parties de cet album :

« Arrivée d'un transport ferroviaire » — « Tri » (*Aussortierung*)  
 — « Hommes à l'arrivée » — « Femmes à l'arrivée » — « Après le tri, hommes aptes au travail » « Femmes aptes au travail » — « Hommes inaptes au travail » — « Femmes et enfants inaptes au travail »  
 — « Après l'épouillage » — « Affectation au camp de travail »  
 — « Effets ».

La dernière série de photos ne semble pas avoir de titre ; celles-ci nous montrent des vieillards, des femmes et des enfants dans un paysage d'herbe et d'arbres vraisemblablement situé dans la partie ouest du camp.

Si le photographe n'a pas cherché à dissimuler les crématoires, c'est qu'il n'avait aucune raison pour le faire. Supposons, toutefois un instant que ceux-ci aient eu la fonction criminelle que leur attribue la légende. Alors, de deux choses, l'une :

- ou bien le photographe aurait voulu nous les cacher et, en ce cas, il n'aurait dû nous montrer ces crématoires ni de près ni de loin (avec des gens à leur proximité) ;
- ou bien il n'aurait pas voulu nous les cacher et, en ce cas, il aurait photographié ces gens en train de s'engouffrer dans les crématoires.

[401]

##### *5. Les manipulations et les supercheries de l'édition française*

Le lecteur français est prévenu à la page 40 que : « Les passages entre crochets, le plan d'Auschwitz et l'Annexe constituent les additifs apportés à l'édition française ». Pour le reste, il s'imagine avoir affaire à l'édition américaine, elle-même supposée conforme à l'album original pour le principal, c'est-à-dire pour les photos, rangées en douze parties : onze parties avec onze titres en allemand (écriture semi-gothique) et une partie finale intitulée par l'éditeur américain « Birkenau » et par l'éditeur français « Le Birkenwald ».

Or, sans en souffler mot au lecteur, Jean-Claude Pressac a agi comme un pharmacien qui aurait trafiqué étiquettes, flacons et contenu respectif de chaque flacon, tout cela non sans commettre deux faux en écriture.

Sur les onze étiquettes originales en allemand, il en a conservé seulement neuf, qu'il a traduites honnêtement. Puis, il a bouleversé l'ordre original des parties (ou des flacons) : un ordre qui reflétait une progression logique des événements du camp de Birkenau pour les nouveaux arrivants. Il y a substitué un ordre donnant à entendre que, pour la plupart de ces gens, le sort qui les attendait était celui de la chambre à gaz homicide. Il a également changé le nombre des photos de chacun des groupes et il a procédé à des transferts de photos d'un groupe à un tout autre groupe.

Il a réservé un traitement tout particulier à deux groupes de photos :

- le groupe n° 7 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Männer* (Hommes inaptes), comprenait vingt et une photos (n° 80 à n° 95) ;

— le groupe n° 8 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Frauen u. Kinder* (Femmes et enfants inaptes), comprenant quatorze photos (n° 112 à 125).

Jean-Claude Pressac a froidement supprimé le groupe n° 7 et il a rétabli le compte des groupes en utilisant à deux reprises l'intitulé du groupe n° 8. Ainsi a-t-il en fin de compte présenté (après forgerie) les deux groupes suivants :

— le groupe n° 10 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Frauen u. Kinder*, ce qui signifie « Femmes et enfants inaptes » mais qu'il a eu l'aplomb de traduire par « Hommes, femmes et enfants inaptes vers les crématoires-II et III » ; ce groupe contient chez lui dix-huit photos (n° 136 à n° 153) ;

— le groupe n° 11 intitulé **de la même façon** que le groupe précédent, mais, cette fois-ci, avec la traduction « Hommes, femmes et enfants inaptes vers les crématoires-IV et V » ; ce groupe contient chez lui vingt photos (n° 154 à n° 173).

Ce n'est bien sûr qu'au prix d'un montage photographique malhonnête qu'on a pu ainsi reproduire deux fois une formule que l'Allemand n'avait utilisée qu'une fois<sup>95</sup>.

[402]

La plus spectaculaire supercherie de Jean-Claude Pressac se situe aux pages 42 et 43 de l'ouvrage. Le plan de Birkenau a tout simplement été tronqué pour nous faire croire que les personnes (notamment les femmes et les enfants) photographiées le long de la voie de chemin de fer sur une route conduisant à l'ouest aboutissaient à un cul-de-sac avec, sur leur gauche, le crématoire II et, sur leur droite, le crématoire-III. En réalité, il n'y avait pas de cul-de-sac. La route se poursuivait au-delà. Elle conduisait à l'établissement de bains-douches. Pour nous faire croire à l'existence de ce cul-de-sac, Jean-Claude Pressac n'a pas reproduit le tracé de cette route tel qu'il figure sur tous les plans de Birkenau, y compris dans les brochures-guides édités par les Polonais. Il a coupé la route juste après les crématoires et juste avant l'établissement de bains-douches. Autrement dit, tous les gens qu'il nous montre « sur la route de ces crématoires » et voués au gazage et à la mort étaient en fait sur la route des douches.

Le plan est dépourvu d'échelle ce qui permet à l'imagination des lecteurs, fouettée par un commentaire *ad hoc*, d'imaginer de formidables dimensions aux bâtiments de mort ou à leurs cheminées.

Autre supercherie : à proximité du crématoire III et même tout contre la cour de ce crématoire se trouvait un « *Sportplatz* » avec son terrain de football pour les internés. Afin de n'avoir pas à mentionner ce point et afin de nous dissimuler que les joueurs de football et les spectateurs avaient une vue directe sur ce crématoire dans la cour duquel ils pouvaient aller rechercher le ballon, J.-C. Pressac a laissé un blanc. Et ce blanc, il l'a rempli avec les mots « Secteur hôpital » qui désignent un groupe de bâtiments situé à droite et qui, effectivement, est l'hôpital des détenus.

Je reparlerai de supercherie à propos des témoignages invoqués.

---

95. p. 165 et 179 de l'édition française.

### 6. Les photos ne sont pas analysées

Les photos ne sont pas analysées. Il y a parfois une ébauche d'analyse mais le plus souvent les photos ne servent que de prétextes à de pures divagations. L'observation subit d'étranges défaillances et il en découle de graves conséquences. J.-C. Pressac édifie, par exemple, toute une théorie sur la présence d'un second photographe allemand. Il croit découvrir ce photographe sur la photo n° 17 ; il le dit « reconnaissable à son appareil plaqué au niveau du ceinturon » ; en réalité, le soldat a simplement replié son bras gauche sur sa poitrine. L'erreur est répétée en note 3 de la p. 12 et en note 1 de la p. 30. L'analyse de la photo que J.-C. Pressac a placée à la fin du recueil comme étant la plus terrible témoigne là encore d'une sorte d'éclipse des facultés mentales de l'analyste. Il écrit :

« Cette photo est unique, terrible et à verser au dossier de l'extermination des Juifs comme preuve à charge<sup>96</sup>. »

La photo représente au fond un crématoire, bien visible, sans même une haie de protection ; à gauche, deux soldats en bonnet de police et peut-être un troisième soldat ; à droite, un autre soldat en bonnet de police se dirige d'un pas paisible vers l'avant d'un camion. Il y a des arbres. Aucun des soldats ne prête attention à une scène qui se déroule au premier plan et que le photographe a captée. Il y a là trois juifs à chapeaux ; deux sont âgés et le troisième est dans la force de l'âge ; au centre une très grosse femme à fichu paraît se disputer avec au moins l'un des deux juifs de gauche ; celui de droite soutient la femme et semble vouloir l'emmener de là. Voici une partie du commentaire de cette photo :

« Le sentier sur lequel cette femme refuse d'avancer aboutit devant la porte d'entrée du crématoire-V, donnant sur le vestiaire et les chambres à gaz. Si les trois hommes qui l'entraînent ne semblent pas se douter du sort qui les attend, elle sait que le bâtiment dont elle se détourne, ce bâtiment en briques rouges, au toit noir, avec ses deux cheminées hautes de seize mètres, est devenu la négation de la vie et pue la mort. »

Ce pathos ne saurait nous cacher ceci : il n'y a pas de sentier et on ne saurait prédire la direction que pourrait prendre tel ou tel personnage ; on ne nous dit rien de la présence et de l'indifférence ou de l'inattention des soldats allemands ; comment la femme saurait-elle qu'on va la gazer et comment les hommes ignoreraient-ils qu'on va les gazer ? Enfin et surtout, il est manifeste que la femme ne cherche pas à se détacher de l'homme de droite ou à lui résister : de sa main gauche elle enserme la main de cet homme.

Un exemple caractéristique du procédé de commentaire des photos est fourni par la photo de deux garçons tout juste descendus du train et derrière lesquels on aperçoit un petit garçon souriant et des personnes qui semblent en conversation<sup>97</sup>. Il s'agit de deux beaux enfants à la mine triste ou soucieuse ; l'un deux paraît sur le point de pleurer. Le commentateur américain écrit :

96. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 204.

97. Photo n° 52 de l'édition américaine et n° 28 de l'édition française.

« Cette photo rappelle le récit d'un témoin oculaire du matraquage et du gazage de près de deux mille jeunes garçons à l'installation de mort n° 2 en octobre 1944. »

Le commentateur français, censé traduire le texte américain, écrit :

« Cette photo ne manque pas de rappeler le récit d'un témoin oculaire du matraquage et de l'envoi dans la chambre à gaz du crématoire-III, de *plus de six cents* jeunes garçons en octobre 1944 — *le 20 croit-on* ».

Le reste du commentaire américain est fou et digne de la littérature de sex-shop de Bernard Mark, directeur de l'Institut historique juif de Varsovie. Le commentaire français traduit le commentaire américain mais en introduisant de savoureuses corrections sur l'origine du témoignage.

Quand une photo se révèle gênante pour le mythe des continuelles atrocités allemandes, le commentaire essaie de faire le contrepoids par un récit hystérique. La photo n° 89 dans l'édition française (n° 35 dans l'édition américaine) montre deux troupiers allemands dont l'attitude à l'endroit de femmes et d'enfants descendus du train [404] semble témoigner de compréhension et d'humanité. Deux autres Allemands se trouvent sur la droite dont l'attitude n'appelle pas de commentaire particulier. C'est alors que le commentateur se déchaîne. « Sur la droite, dit-il, on aperçoit tel SS qui a été jugé au procès de Francfort » (1963-1965). C'était un monstre.

« On le craignait pour son habileté à prendre une vie d'un seul coup de la main sur une artère. »

Le témoin Simon Gotland avait rapporté à son propos une histoire abominable se terminant par ces mots :

« Puis, il lança le nouveau-né au loin d'un coup de pied, "comme un ballon de football". »

Le juge demanda au témoin Gotland s'il pouvait jurer cela en conscience. La réponse vaut la peine d'être rapportée. Elle éclaire d'un jour cru la valeur générale des témoignages de ce genre. Simon Gotland répondit :

« Je peux jurer en toute bonne foi que la scène était cent fois plus horrible que ce que j'ai décrit. »

Autrement dit, son témoignage n'en était pas un.

Dans *L'Album d'Auschwitz*, le commentateur ajoute que Simon Gotland était humain et généreux. Il se garde bien d'ajouter que, pour le tribunal allemand, pourtant si prêt à accueillir les pires insanités, Simon Gotland a été considéré comme un menteur. Sa déposition à la barre différait trop de ce qu'il avait dit auparavant dans un procès-verbal de témoignage<sup>98</sup>. Il y a donc ici, comme en beaucoup d'autres endroits de cette œuvre, usage délibéré d'un faux témoignage. Pourquoi se gêner ? Il n'existe, à ma connaissance, depuis 1945, aucune poursuite pour faux témoignage de gens qui, par ailleurs, ont été qualifiés de faux témoins par un tribunal ; cela dans les procès où des Allemands de la période nazie ont été accusés. Contre un nazi, on bénéficie de la part des tribunaux du privilège de pouvoir lancer n'importe quelle accusation en toute impunité.

A la page 98, on cite le témoignage d'une Soviétique interrogée à Nuremberg. L'interrogateur — on ne le dit pas ici — était l'avocat général soviétique Smirnov. La Soviétique avait déclaré à Nuremberg que chaque jour on lui amenait à l'entrepôt où elle travaillait « des centaines, parfois des milliers » de voitu-

98. H. Langbein, *Der Auschwitz-Prozess- eine Dokumentation*, Francfort sur le Main, 1965, deux vol., p. 880.

res d'enfants<sup>99</sup>. Nos commentateurs, trouvant la ficelle un peu grosse, lui font dire : « Souvent une centaine, parfois beaucoup plus. »

### 7. Les trois grands — faux — témoins de J.-C. Pressac

J.-C. Pressac cite quelquefois le témoignage dit « du D<sup>r</sup> Nyiszli ». Il y a beau temps que Paul Rassinier a démontré le faux. Les trois grands témoins de J.-C. Pressac sont d'une part Leib Langfus et Zalman Lewental et, d'autre part, Filip Müller. [405] Le lecteur français peut se faire une idée de la valeur de ces témoignages en se reportant à l'ouvrage suivant : Ber(nard) Mark, *Des Voix dans la nuit*. Ce livre a été traduit *et adapté* du yiddish ; son titre original est : *Meggillat Auschwitz*. L'avertissement nous dit que l'ouvrage fut écrit par Ber Mark, en yiddish, en 1965. Ce dernier était depuis 1949 directeur de l'Institut historique juif de Varsovie. Il est mort en 1966. En 1962, son compatriote et coreligionnaire Michel Borwicz, devenu citoyen français après la guerre, a laissé entendre que le professeur Ber(nard) Mark pouvait être un fabricant de manuscrits<sup>100</sup>. Dans *Des Voix dans la nuit*, Ber (nard) Mark présente six manuscrits miraculeusement découverts à Birkenau. Ils sont attribués par lui à un Zalman Gradowski, à un « Auteur inconnu » (devenu, on ne sait trop comment, Leib Langfus) et à un Zalman Lewental. Le mot de « miracle » s'impose. Par exemple, pour trouver le manuscrit de Lewental, on n'a pas eu à remuer beaucoup de terre. On a creusé le sol et juste à l'endroit creusé on a découvert une boîte métallique qui contenait le manuscrit. C'est ce que l'on peut déduire de la photo publiée par les Polonais en 1972 dans le « cahier spécial » consacré à ces découvertes ; voyez à la page 135 la photo du haut : un petit trou et, au fond de ce petit trou, la boîte miraculeuse<sup>101</sup>.

#### — Premier grand témoin de J.-C. Pressac — L'Auteur inconnu, devenu Leib Langus

Moins de vingt pages qu'on a intitulées d'après leur contenu de la façon suivante : 1. Dans l'horreur des atrocités — Journal I ; 2. Sadisme ; 3. Journal II ; 4. Les six cents garçons (il faudrait ajouter : « nus ») ; 5. Les 3.000 (femmes) nues. A la page 247, voici le récit d'une action qui se déroule dans une chambre à gaz. Le témoin ne nous dit pas où il se trouvait pour observer une telle scène édifiante qui se termine aux accents de *l'Internationale*. Une jeune Polonaise nue adresse aux victimes nues une harangue qui se termine par :

« A bas la barbarie, incarnée par l'Allemagne hitlérienne ! Vive la Pologne ! »

Puis, elle s'adresse aux membres du *Sonderkommando*, non pas pour les invectiver mais pour leur demander de raconter plus tard que les victimes sont allées au-devant de la mort « avec une grande fierté et en parfaite conscience ». Puis, dans la chambre à gaz, les Polonais vont s'agenouiller sur le sol « dans une pose impressionnante » (*sic*) et ils vont réciter solennellement une prière. Ensuite, ils se lèveront et chanteront en chœur l'hymne polonais. Les juifs entonnent la *Hatikva* en même temps que les Polonais chantent l'hymne polonais. Le lecteur pourrait croire que la différence à la fois des langues et des musiques va

99. *TMI*, VIII, p. 321.

100. M. Borwicz, « Journaux publiés à titre posthume », p. 93.

101. « Handschriften von Mitgliedern des Sonderkommandos ».

créer une cacophonie. Pas du tout. Au contraire. Les deux hymnes se confondent harmonieusement :

[406]

« L’horrible destin commun a mêlé dans ce lieu maudit les accents lyriques de ces deux hymnes différents. Chaque peuple exprimait avec ardeur ses derniers sentiments et son espoir dans l’avenir glorieux de sa race. Puis, tous deux chantèrent *l’Internationale*. Entre-temps arriva la voiture de la Croix-Rouge, on lança le gaz dans le bunker. Les condamnés exhalèrent leur vie par le chant et par l’extase, dans un rêve de fraternité et de reconstruction du monde. »

Cet épisode paraît moins réaliste que « réaliste-socialiste ». Il est à noter que, dans le procès que la LICRA m’avait intenté pour « falsification de l’Histoire », figurait ce passage de « l’auteur inconnu », mais la LICRA avait sauté la phrase mentionnant *l’Internationale*.

A la seule page 250, on peut lire les phrases suivantes :

« (La fillette déshabillant son petit frère et s’adressant à un membre du *Sonderkommando*) : “Va-t’en, assassin juif ! Enlève de mon petit frère ta main qui a trempé dans le sang juif ! C’est moi qui suis à présent sa bonne mère. C’est dans mes bras qu’il mourra avec moi.” A côté se trouve un garçonnet de sept-huit ans, qui s’exclame : “Mais toi aussi tu es juif ! Comment peux-tu gazer des enfants ? Pour rester en vie ? Est-ce que la vie parmi cette bande d’assassins t’est plus chère que la mort de tant de victimes ?” ... »

« [L’adjutant-chef] SS Moll avait l’habitude de disposer quatre hommes, l’un derrière l’autre et, d’un seul coup de feu de son pistolet, de faire traverser les quatre têtes par la balle. »

« [L’adjutant] SS Forst se plaçait devant la porte de déshabillage et touchait le sexe de chaque jeune femme qui passait nue pour entrer dans le bunker de gazage. On connaît des SS de tous rangs qui enfonçaient leurs doigts dans les organes des belles jeunes filles. »

A la page 252, on lit ceci, du même témoin, à propos de Belzec où il semble également s’être trouvé :

« On creusait, par exemple, une fosse étroite et profonde, puis on saisissait chaque jour des Juifs qu’on poussait dedans à raison d’un homme par fosse. Ensuite on forçait chacun des détenus à faire ses besoins sur la tête de la victime. Celui qui refusait recevait des coups de matraque. Cela durait ainsi toute la journée, jusqu’à ce que les immondices étouffent le malheureux. »

— *Deuxième grand témoin de J.-C. Pressac* —  
*Zalman Lewental*

Tous ces manuscrits sont censés avoir été retrouvés dans un tel état que par moments le texte n’est pas lisible ; d’où des lacunes et des blancs. Voici deux échantillons du témoignage de Lewental ; l’un est prélevé à la deuxième page de son témoignage et l’autre constitue la phrase finale de son manuscrit :

« [...] violaient *les menaçant* de couteaux [...] jeunes filles nues, *torturées* d’une manière affreuse [...] leur enfonçant des bâtons dans le rectum jusqu’à ce qu’elles expirent dans des souffrances terribles, avec des douleurs [407] indicibles. Les sadiques *assassins* forçaient les

hommes âgés à violer leurs *propres* enfants [...] les femmes de leur famille [...] <sup>102</sup>. »

« Quand vous aurez déterré ce cahier, cela vaut la peine de chercher (encore). Cela a été enfoui au hasard dans plusieurs endroits. Cherchez encore ! Vous [...] trouverez encore <sup>103</sup>. »

Dans cet ouvrage de Ber(nard) Mark le faux pullule. Même les Polonais, dans leur édition, susmentionnée, de ces manuscrits miraculeux n'avaient pas osé reproduire certains passages comme, par exemple, celui concernant les défécations forcées à Belzec. La préface de leur édition est, par ailleurs, très intéressante sur les falsifications opérées par deux collaborateurs du professeur Bernard Mark dans la reproduction des manuscrits en polonais. Ces deux membres de l'Institut historique juif de Varsovie sont Adam Rutkowski et Adam Wein. Adam Rutkowski, après avoir quitté la Pologne, est venu s'établir en France : il a été recruté par le Centre de documentation juive contemporaine de Paris (responsable : Georges Wellers) et il a publié des études dans la revue *Le Monde Juif* (même responsable).

L'ouvrage de Ber(nard) Mark a été accueilli en France par un concert d'éloges. Les journalistes français ont trouvé que ce recueil de témoignages était d'une vérité criante. Gilles Lambert cite notamment l'épisode de la défécation forcée et il écrit à propos de ce qu'il appelle le « sadisme des nazis » :

« Les condamnés sont introduits dans des fosses verticales, que les déportés doivent, sous menace de mort, combler de leurs déjections naturelles jusqu'à étouffement de la victime. La réalité se hisse au niveau de la fiction-cauchemar : on pense à certaines pages hallucinées du *Sang du ciel*, le livre de Piotr Rawicz, qui s'est suicidé récemment. »

L'article est paru dans *Le Figaro*<sup>104</sup>. Voyez, dans le même registre, un article d'Éric Roussel dans *Le Monde*<sup>105</sup> et un article de Pierre Pachet dans *La Quinzaine Littéraire*<sup>106</sup>.

L'ouvrage était préfacé par Élie Wiesel qui, au même moment, publiait *Paroles d'étranger* (aux éditions du Seuil — les mêmes qui éditent ici *L'Album d'Auschwitz*). Élie Wiesel est une sorte de témoin professionnel qui, à son tour, rencontre d'étranges témoins. Parlant de Babi-Yar, il écrit :

« Plus tard, j'appris par un témoin que [après une exécution massive de juifs], pendant des mois et des mois, le sol n'avait cessé de trembler ; et que, de temps en temps, des geysers de sang en avaient giclé »<sup>107</sup>.

— *Le troisième — et le meilleur — des grands témoins de J.-C. Pressac —*  
— F. Müller —

Filip Müller est l'auteur — par nègre allemand interposé (Helmut Freitag) — du livre le plus délirant qu'on ait écrit sur Auschwitz. Le contenu du livre et son caractère extravagant sont bien rendus par le titre qu'on a donné à l'édition française : [408] *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Les lecteurs qui

102. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 266.

103. *Id.*, p. 309

104. *Le Figaro*, 13-14 novembre 1982, p. 25.

105. 26 novembre 1982, p. 23.

106. 16 décembre 1982, p. 25.

107. É. Wiesel, *Paroles d'étranger*, p. 86.

voudraient savoir comment au procès de Francfort, Filip Müller est apparu comme un faux témoin, avec quels poncifs et quels procédés de la littérature de sex-shop il a fait écrire son livre qui a obtenu à l'unanimité le prix Bernard Leca-che décerné par la LICRA, aura avantage à voir ce que j'ai rapporté de sa vie et de son œuvre dans mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*. Les passages concernant Filip Müller figurent aux pages 256 à 261 et à la page 266 (l'épisode où Filip Müller, dans la chambre à gaz où il a voulu mourir voit soudain se pressant autour de lui des jeunes filles nues : « Elles étaient toutes dans la fleur de l'âge ». Celles-ci ne veulent pas qu'il meure ; il doit survivre pour porter témoignage. « Elles m'empoignèrent par les bras et par les jambes et me traînèrent littéralement jusqu'à la porte de la chambre à gaz, malgré ma résistance, etc. »

A la page 195 de *L'Album*, J.-C. Pressac s'inspire du témoin Filip Müller pour affirmer que l'adjudant-chef Moll...

« conçut une série de canaux au fond des tranchées, pour recueillir la graisse qui tombait. Ces canaux s'écoulaient ensuite vers chaque extrémité de la fosse, où la graisse recueillie était versée par-dessus les cadavres comme carburant additionnel. Ces bûchers étaient dissimulés par la profondeur des fosses, des haies de camouflage et des arbres, mais l'odeur et la fumée se remarquaient bien au-delà des limites du camp. »

Ce passage est un répertoire d'inepties. Pourquoi cacher ce qui, de toute façon, par l'odeur et la fumée serait devenu un secret de polichinelle ? Comment la graisse pourrait-elle tomber des cadavres et rouler en ruisseaux ? Les corps n'étaient pas embrochés à la rôtissoire au-dessus et au centre d'un foyer. Ils étaient entassés dans des fosses « profondes » ; donc la graisse était le premier élément à disparaître consumée. Comment allumer un feu dans une fosse profonde et pratiquer les arrivées d'air indispensables à la combustion ? Comment s'approcher de pareilles fournaies pour aller recueillir dans les profondeurs de la fosse la prétendue graisse ? Comment les haies de camouflages qu'on nous dit par ailleurs être constituées par des branchages de trois mètres de hauteur, découpés aux alentours et repiqués là, auraient-elles pu supporter la chaleur de la fosse ?

A la page 200, les extraits du texte américain traduits par les Français pour leur propre édition ont été l'objet de coupures destinées à supprimer des invraisemblances. On pourra faire la comparaison de tout ce passage avec les trois versions du livre de Müller<sup>108</sup>. On notera que dans ce passage comme dans la totalité des trois livres on a multiplié les ajouts, les coupures, les transformations dans ce témoignage qui, par définition, aurait dû n'avoir qu'une seule forme. Il est à remarquer enfin que Filip Müller a, lui aussi, assisté à une fin glorieuse dans la chambre à gaz. L'hymne entonné cette fois-là était tchèque (*Kde domov muj*) et peu après lui faisait écho la même *Hatikva*<sup>109</sup>.

[40]

108. Version allemande, p. 214 ; version américaine, p. 134, version française, p. 182.43

109. p. 151 de *Trois ans* et p. 142 de *L'Album*.

*8. La plus belle cornichonnerie  
de l'école exterminationniste*

J.-C. Pressac mériterait de passer à la postérité pour avoir exprimé la thèse la plus cornichonne qu'on ait jamais exprimée chez les gens qui croient aux prétendues chambres à gaz hitlériennes. Rappelons qu'il y a, d'un côté, ceux qui disent que ces chambres à gaz homicides ont existé ; on les appelle les exterminationnistes parce qu'ils croient qu'il y a eu une extermination systématique des juifs par cette arme spécifique qu'aurait été la chambre à gaz. De l'autre côté, se trouvent les auteurs révisionnistes qui estiment que la question des chambres à gaz et de l'extermination avait besoin d'être revue et même révisée. Ou bien ces chambres à gaz ont existé ou bien elles n'ont pas existé. Il n'y pas de moyen terme. Et, si elles ont existé, elles ont, par la nature même de ce qu'elles étaient (une formidable innovation scientifique nécessitant un ordre venu du plus haut, des crédits spéciaux, des études particulières, un budget de fonctionnement, des instructions sur le plan technique, militaire, administratif, médical, etc.), impliqué un énorme effort concerté, exclusif de toute improvisation. C'est là du moins ce que penserait un homme dont le cerveau fonctionnerait normalement et non pas avec des pannes soudaines et d'étranges arrêts d'électricité mentale. Or, J.-C. Pressac a de ces pannes : c'est ce qui se constate dans sa conversation, dans ses écrits, dans ses raisonnements. Il a inventé la théorie dite du « gazouillage ». Il veut dire que les gazages homicides ont existé sans exister tout à fait. Lorsque Georges Wellers, affolé des progrès réalisés par les auteurs révisionnistes, a cherché précipitamment une parade, il a cru pendant un moment que ce biscornu personnage le tirerait d'affaire. Imprudemment, il lui a ouvert les colonnes de sa revue *Le Monde Juif*. Et c'est ainsi que dans cette vénérable revue du CDJC paraissait un long article inepte et indigeste où J.-C. Pressac soutenait sans rire la thèse suivante :

Quand les Allemands ont conçu dans leurs plans, puis réalisé sur le terrain les quatre crématoires de Birkenau, ce n'était manifestement pas pour en faire un usage homicide ou criminel. Il n'est que de regarder les plans des bâtiments et leurs ruines actuelles pour se rendre à l'évidence : ces bâtiments ne possédaient pas de chambres à gaz homicides, ni un vestiaire pour que les victimes s'y déshabillent. Soudain, à un moment que J.-C. Pressac n'a jamais précisé, des SS fous (qui ne sont pas nommés) ont dû prendre l'initiative de transformer les lieux pour en faire ces fantastiques usines de mort dont nous parlent Leib Langfus, Zalman Lewental et Filip Müller. Mais, convient notre loufoque, il faut bien dire que tout ce qu'ont fait ces fous respire la plus complète improvisation et n'est, somme toute, que du bien mauvais bricolage. Et Jean-Claude Pressac nous livre la clé ultime du mystère : tout cela tenait à ce qu'il appelle « le niveau extrêmement bas des SS affectés au service des crématoires. » Il a soutenu cette thèse dans le n° 107 du *Monde juif*<sup>110</sup> ; je lui ai consacré une étude intitulée : [410] « Le Mythe des chambres à gaz entre en agonie<sup>111</sup>. » A la suite de cette prestation, Georges Wellers se débarrassa de son collaborateur, qui fut recueilli par S. Klarsfeld.

---

110. J.-C. Pressac, « Les "Krematorien"-IV et V de Birkenau... »

111. in R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2<sup>e</sup> édition, p. 67-83, reproduit ci-dessus, p. 325.

### 9. L'annexe sur les crématoires-II, III, IV et V

J.-C. Pressac continue dans cette annexe à illustrer sa thèse du « gazouillage ». La première photo qu'il nous présente (le porche d'entrée de Birkenau) n'a pas de référence et ne présente pas d'intérêt. Les six vues extérieures des crématoires n'offrent pas plus d'intérêt. Pressac, bien involontairement, les rend amusantes par l'application naïve avec laquelle il a dessiné des flèches directionnelles pour nous montrer où, derrière les murs, se situaient les chambres à gaz homicides. Il sait comme tout le monde qu'à l'intérieur de certaines des pièces qu'il baptise du nom de chambres à gaz homicides il y avait un poêle à charbon. Que peut bien venir faire un poêle dans une pièce où l'on va, paraît-il, emmagasiner des foules humaines pour les tuer avec du Zyklon B ? On se le demande. Même J.-C. Pressac se le demande. Mais sa logique subissant comme bien souvent une étrange éclipse il affirme : « Ce sont quand même des chambres à gaz ! » Plus loin, il s'interroge sur la manière dont le SS pouvait procéder pour avoir, de l'extérieur, accès aux petites fenêtres de ces pièces. Il s'étonne. Il remarque que ces fenêtres ne sont accessibles de l'extérieur que si l'on dispose en dessous d'elle une échelle ou un escabeau. Donc le SS devait venir sur place avec une échelle pour atteindre la fenêtre et déverser son Zyklon. J.-C. Pressac n'a pas l'air, une fois de plus, de soupçonner que voilà une raison de plus de douter que la pièce soit une chambre à gaz homicide. Il a trouvé une solution à tout problème : ces SS fous étaient bêtes, de surcroît. Quand il en vient à examiner les curieux mouvements que la foule des victimes aurait à suivre à l'intérieur de ces mêmes crématoires, il trouve le système « aberrant ». On ne saurait mieux juger. Ces mouvements feraient, par exemple, que les victimes passent d'abord par une morgue qui serait en même temps un vestiaire (!) pour aller se faire gazer dans trois petites pièces situées à gauche ; puis les membres du *Sonderkommando* auraient à pénétrer dans ces pièces et à en tirer les cadavres en prenant le soin de ne pas renverser les poêles à charbon ; ils ramèneraient les cadavres à droite dans la morgue-vestiaire et pendant que ces cadavres seraient en attente de passer au four crématoire, on ferait entrer les nouvelles victimes qui se fraieraient un chemin au milieu des cadavres.

J.-C. Pressac qui, ainsi qu'on l'a vu par ailleurs, ne manque pas d'aplomb pour falsifier un plan, ose nous montrer en page 218 un document allemand où figure le mot de *Gasskammer* (*sic* pour *Gaskammer*). Il laisse croire à son lecteur qu'il s'agit [411] d'une chambre à gaz homicide. Or, il sait bien que cette *Gasskammer* se retrouve en bien des points des registres de la serrurerie (*Schlosserei*) d'Auschwitz et que parfois son nom change en *Entlausungskammer* (chambre d'épouillage) ; quand on regarde la constitution de ces chambres on s'aperçoit qu'elle est la même. D'ailleurs, à la page 156 de l'ouvrage, on lisait :

« Chambre à gaz de désinfection avec [...] son ventilateur circulaire et sa commande électrique [...]. Cette porte étanche 22comporte un œilleton de sécurité. »

Les deux photos finales de *L'Album* représentent des hommes en civil qui traînent des cadavres uniformément squelettiques (victimes du typhus ?). Dans le fond monte une fumée blanche. Étant donné la couleur de la fumée, je ne pense pas qu'il s'agisse ici de brûler les corps en plein air. Je croirais plutôt qu'il s'agit de l'un de ces feux de bois vert et de branches que l'on fait pour combattre la puanteur. En tout cas on ne voit pas ce qui permet au commentateur de dire que ces cadavres à la corpulence identique sont des cadavres de gazés.

*10. Le mot de la fin : un joyau de J.-C. Pressac*

Voici les derniers mots du commentateur :

« Certaines informations sur le fonctionnement des crématoires de Birkenau ne peuvent être portées à la connaissance du public. La raison vacille devant des faits qu'on refuse immédiatement parce qu'incroyables. Ils sont explicables par le niveau extrêmement bas des SS affectés au service des crématoires. »

« La raison vacille... » « Le niveau extrêmement bas... »

*11. Les documents que l'on continue de nous cacher*

A la page 30, nous apprenons que les Allemands ont réalisé un film au cours des déportations de Hongrie. A la page 12 (note 2), nous apprenons que depuis 1980 le Yad Vashem (de Jérusalem) possède un album comprenant environ cinq cents photos des réalisations de la direction des constructions d'Auschwitz et que vingt de ces photos montreraient la construction et l'achèvement des crématoires de Birkenau. A la page 37, il est dit que *L'Album* contenait, en plus de nos 188 photos, dix pages où étaient présentées soixante-trois photos sur des sujets « *comme* les camps annexes d'Auschwitz et les visites officielles au camp. » A la page 210, on parle de la possibilité d'existence d'un album détenu par les Soviétiques. Rien de tout cela ne nous est encore montré parce qu'on ne sait plus comment s'y prendre pour aveugler le lecteur sur le compte de ce que montrent ces photos. En tout cas, le présent album démontre ce qu'était la réalité d'Auschwitz et par quels procédés à la fois candides et éhontés il est possible de travestir la vérité des faits. Dans toutes les écoles de journalisme, quand on voudra montrer jusques à quelles outrances peut conduire la déformation d'une photo par le texte de la légende inventée pour cette photo, on disposera de *L'Album d'Auschwitz* dans la présentation que les Américains, suivis des Français, ont réussi à lui donner.

[412]

*12. Attention aux témoins ;  
trois notes*

*Sur la première édition*

*The Auschwitz Album*, Lili Jacob's Album, édité by Serge Klarsfeld, The Beate Klarsfeld Foundation, 515 Madison Avenue, New-York, nNY 10022, non paginé (104 pages).

Le nombre de photos semble être de cent quatre-vingt-quatorze, sans compter, en dernière page, quatre photos d'une visite de Himmler ainsi qu'un montage photographique intitulé en allemand : « camp de concentration d'Auschwitz avec ses camps annexes ». les commentaires des photos sont peu nombreux et généralement sobres. Un fait troublant : les éditions à venir (américaine de 1981 et française de 1983), à la différence de la présente édition distribuée à plus de mille bibliothèques et institutions juives, se contenteront de dire que, sur certaines photos, Lili se reconnaîtra elle-même ou reconnaîtra quelques-uns des

siens ; elles ne fourniront pas d'autres précisions. Ici, on nous dit que sur telle photo Lili est présente à tel endroit parmi un groupe d'internées ; telle autre photo représenterait ses deux frères ; telle autre encore, la sœur du père de Lili avec quatre de ses enfants tandis que le cinquième enfant apparaîtrait sur telle autre photo. Sur telle photo, Lili aurait reconnu ses grands-parents maternels et sur telle autre son grand-père paternel. On se demande pourquoi toutes ces précisions n'apparaissent plus dans les autres éditions. Lili avait-elle fabriqué ?

Le Suédois Ditlieb Felderer a consacré une étude très fouillée à cette édition originale (cf. *Jewish Information*, RH 419, avril 1981).

S. Klarsfeld, au début de 1980, avait publié quatre-vingt-deux photos de l'album à partir des reproductions détenues par le musée national juif de Prague. Il les avait rassemblées dans son *Additif au mémorial de la déportation des juifs de France*, sous le titre « L'Arrivée d'un convoi à Auschwitz-Birkenau ». On note là aussi un fait troublant : la quarante-cinquième photo a été délibérément écartée de toutes les éditions de l'album (tirage réduit de 1980, tirage public de 1981, tirage français de 1983). Elle représente environ soixante-dix femmes rangées en file d'attente devant l'entrée de l'une des maisons en dur de Birkenau ; derrière la file d'attente se trouve un ouvrage bétonné recouvert de terre qui semble être la super-structure d'un abri anti-aérien. Aurait-on écarté cette photo (et peut-être d'autres avec elle) parce qu'elle constituait un démenti trop frappant de l'un des points du mythe d'Auschwitz ? ces femmes ont une attitude particulièrement paisible. Elles ne sont apparemment surveillées par personne. On est vraiment loin de ce qu'on nous raconte sur les conditions dantesques des arrivées à Birkenau avec accompagnements de cris, de coups de fouet, de coups de et tout cela dans le déchirement des brutales séparations.

Ce tirage réduit de 1980 comporte un plan de Birkenau où l'on voit bien que la route passant entre les crématoires II et III ne s'arrête pas là mais se poursuit jusqu'au *Zentral Sauna*. La tricherie de l'édition française de 1983 (où la route est coupée juste après les crématoires) est donc d'autant plus inexcusable. [413]

#### *Sur Lili elle-même et sur son appropriation de l'album allemand*

Lili Jacob est arrivée à Auschwitz en juin 1944. en décembre 1944, elle a quitté Auschwitz en direction de l'Allemagne centrale. Elle a travaillé de camp en camp pour aboutir finalement à celui de Dora, qui dépendait des ateliers souterrains de fusées établis à Nordhausen. Là, elle avait contracté le typhus et elle était notamment soignée (dans la clinique des prisonniers) par un médecin juif qui avait été le gynécologue de sa mère. Un jour d'avril 1945 arrivèrent les Américains. Des camarades de détention la transportèrent dans un baraquement où avaient logé des SS, maintenant en fuite. Saisie de froid, elle ouvrit un placard pour y chercher de quoi se vêtir plus chaudement. Dans le placard, elle découvrit une veste de pyjama et, sous cette veste, un album de photos. Feuilletant l'album, elle reconnut des membres de sa famille ou de sa communauté. Elle se l'appropriait et refusa de le remettre aux officiers américains qui le lui réclamaient.

Elle regagna son pays natal, puis s'installa en Tchécoslovaquie. En novembre 1945, elle épousa un coreligionnaire et prit le nom de Zelmanovic (ou Selmonovic). Le rabbin Bernard Farkas entendit parler de l'album. Sur son insistance, elle le présenta aux responsables du Conseil juif de Prague qui voulut le lui acheter. Elle refusa. En échange d'une somme de dix mille couronnes, elle

accepta que les photos fussent contretypées en plaques de verre. Avec cet argent, elle put, en compagnie de son mari, gagner les États-Unis où elle s'engagea comme serveuse dans le restaurant le plus célèbre de Miami. Les photos contretypées furent remises au musée national juif de Prague.

Le 3 décembre 1964, elle fit son apparition à Francfort au procès à sensation de Robert Mulka et d'un certain nombre de gardiens d'Auschwitz. Le tribunal utilisa quelques photos pour convaincre tel accusé qu'il se trouvait bien sur la rampe d'arrivée des trains de déportation. Comparut également le SS Bernhard Walter qui, pendant toute l'existence du camp d'Auschwitz, avait été responsable du service d'identité judiciaire, chargé notamment de prendre en photos certaines catégories d'internés.

Bernhard Walter, né en 1911, s'était retrouvé chômeur en 1934 ; l'année suivante, il était entré dans la SS et avait été affecté au camp d'Oranienburg ; en 1939, il avait eu un accident d'automobile avec fracture du crâne. Il avait été alors versé, après un stage de formation au service de l'identité judiciaire. De novembre 1940 à janvier 1945, il fut chef de ce service au camp d'Auschwitz. Il était marié et il avait trois enfants : l'un de ses enfants est mort à Auschwitz d'une fièvre et un autre de malnutrition, à Berlin en 1945. Walter fut condamné à trois ans de prison par la justice polonaise. En 1960, à Fürth, il exerçait le métier de projectionniste. Il est mort en 1979. Il semble que les photos de l'album n'aient pas été prises par lui (sauf deux photos d'atelier représentant des rabbins dans leur costume religieux), mais par son adjoint Ernst Hoffmann, professeur dans la vie civile et dont la trace s'est perdue. [414] Interrogé par les juges de Francfort sur les « sélections », B. Walter, qui avait passé quatre ans à Auschwitz, avait eu cette réponse qui mérite méditation :

« J'entends le mot de « sélection » pour la première fois. Maintenant que je sais ce qu'il signifie, parce que le procureur me l'a expliqué, je dois dire que je n'ai eu aucune expérience de quoi que ce fût de tel (éd. à tirage limité, p. 12)

Il semble bien, en effet, que les Allemands n'employaient pas le mot de « *Selektion* » mais celui de « *Sortierung* » ou d'« *Assortierung* ». « *Selektion* » impliquerait un prélèvement des meilleurs et un rejet des moins bons, ce qui conviendrait éventuellement pour le mythe du prélèvement des plus robustes pour le travail et de l'élimination physique des déchets restants. « *Sortierung* » ou « *Assortierung* » ont le sens plus commun de tri : par exemple, un tri entre, d'une part, les femmes et les jeunes enfants et, d'autre part, les hommes et les garçons adolescents, ou tout autre genre de tri. Le mot qui apparaît dans l'album est celui d'*Assortierung*.

H. Langbein, dans son ouvrage sur le procès de Francfort n'a pas craint d'écrire que l'album présenté par Lili Zelmanovic, mais que celle-ci avait refusé de laisser au tribunal, présentait des photos de « gazages » homicides (*Vergasungen*)<sup>112</sup>. Il pouvait mentir sans crainte d'être démenti à l'époque, mais aujourd'hui que les photos de cet album sont devenues célèbres, tout le monde peut constater qu'il est menteur. Aucune photo ne représente de scène de gazage ou quoi que ce soit d'approchant.

S. Klarsfeld prétend qu'il a découvert Lili à Miami au terme d'une enquête difficile et dont le résultat semble avoir été voulu par la Providence. Il exagère.

<sup>112</sup>. H. Langbein, *Der Auschwitz-Prozess*, p. 150.

Le tribunal de Francfort avait révélé à Klarsfeld que la propriétaire de l'album s'appelait Lili Zelmanovic et qu'elle était serveuse dans un restaurant de Miami. Max Zelmanovic était mort le 17 septembre 1979. En 1979, Lili avait épousé un coreligionnaire, lui aussi rescapé de la guerre, Eric D. Meier. Muni de ces renseignements, on ne pouvait que très facilement retrouver la trace de Lili, devenue Lili Meier.

L'album a été remis au Yad-Vashem de Jérusalem le 24 août 1980. Il est, en fait, la propriété d'un citoyen allemand inconnu et l'appropriation par Jérusalem fait partie de ces multiples appropriations du bien d'autrui exercées au détriment du peuple allemand. Yad-Vashem doit ainsi posséder une foule de documents que les chercheurs scientifiques ne peuvent consulter que si les autorités sionistes ne voient pas d'inconvénient à ce qu'on les consulte.

#### *Sur le rabbin Bernard Farkas*

Dans l'édition à tirage limité, il est dit que ce rabbin fut déporté vers Auschwitz en mai 1944. au bout de sept mois (c'est-à-dire en octobre 1944), il fit partie d'un contingent de cinq cents travailleurs envoyés par l'Organisation Todt à Tiel (?) près de Longwy, dans une mine de fer. Quelques mois plus tard, devant l'avance des Alliés, il fut replié sur Ulm dans une mine de sel. Beaucoup de ses compagnons y moururent. Les survivants, dont le rabbin lui-même, aboutirent à Dachau où ils furent libérés (p. 15). Auschwitz était un énorme centre de transit et il est normal que beaucoup de déportés y aient vu leurs compagnons disparaître vers des destinations lointaines et inconnues.

## Attention à Serge Klarsfeld !

S. Klarsfeld n'est pas un historien mais plutôt un justicier, ainsi que l'a remarqué Henri Amouroux (« Sur un livre de Serge Klarsfeld, *Vichy et la question juive* », *Le Figaro*, 8 juillet 1983). Il use souvent de procédés comme ceux que je viens de montrer.

En 1977, il publiait en allemand un livre de documents rassemblés pour le procès intenté à Kurt Lischka et autres<sup>113</sup>. Dans ce recueil de documents en provenance du CDJC, on trouve, bien entendu, des documents signés de Karl-Theodor Zeitschel, membre de l'ambassade d'Allemagne à Paris et, en partie, chargé de la question juive, mais Klarsfeld ne reproduit ni ne mentionne le plus long et le plus important des documents signés de Zeitschel et en possession du CDJC, celui du 21 janvier 1941 et dont la cote au CDJC est V-59. Ce document commence par la phrase suivante :

« Conformément à la volonté du Führer, la question juive, dans la partie de l'Europe administrée ou contrôlée par l'Allemagne, doit trouver une solution définitive (« *endgültige Lösung* » : comme *Endlösung*) après la guerre ([...]). Il est de fait que cet accomplissement exige un travail gigantesque, dont la réussite ne pourra être garantie que par des préparatifs très méticuleux. Ceux-ci doivent s'étendre aussi bien aux travaux préparatoires d'un refoulement général des juifs (« *Gesamtabschiebung der Juden* » : comme « *Gesamtlösung* ») qu'au plan d'une action colonisatrice, établie jusque dans le détail, dans un territoire qui reste encore à déterminer. »

Zeitschel use aussi du mot de « *Endlösungprojektes* ». Il ressort clairement de ce document, que confirment par ailleurs d'autres documents, que les expressions de « solution finale » ou de « solution d'ensemble » qu'on trouve dans la fameuse lettre de Goering à Heydrich du 31 juillet 1941 ne sont pas une innovation de Goering et ne désignent rien de plus que ce qu'on peut voir définir par Zeitschel. Ce document [416] aurait pu être un argument de poids dans la défense de Lischka et tous autres qui disaient que « la solution finale » n'avait jamais eu dans leur esprit le sens de « solution par une extermination physique ».

Il faut ajouter que cet ouvrage de Klarsfeld est ponctué, en caractères gras et d'une manière lancinante, de phrases du genre de :

« 20 novembre 1943 : 1.200 déportés (de France) dont 914 ont été gazés dès leur arrivée à Auschwitz. »

« 13 avril 1944 : 1.500 déportés (de France) dont 1.335 ont été gazés dès leur arrivée à Auschwitz. »

Klarsfeld serait bien en peine de justifier ces comptes à l'unité près<sup>114</sup>. Il ne fait que reprendre les chiffres donnés par les communistes polonais du musée national d'Auschwitz. Ici, un détail piquant : parmi les 1.335 gazés du transport du 13 avril 1944, les Polonais nous disent que figuraient toutes les femmes du

<sup>113</sup> . Centre de documentation juive de Paris, Documents allemands 1941-1944, *Die Endlösung der Judenfrage in Frankreich* (la solution finale de la question juive en France), publication Beate et Serge Klarsfeld, 196, rue de Versailles, Paris XVIe, 1977, 245 p.

<sup>114</sup> . Dans *L'Album d'Auschwitz*, il est dit à propos des prétendus gazés : « jamais leur nombre ne sera connu avec précision. » (p. 98) Alors, d'où Klarsfeld tirait-il ces précisions ?

convoi ; or, dans ce convoi se trouvait une certaine Simone Jacob qui devait devenir Simone Veil (l'actuelle présidente du Parlement européen). En 1978, dans son *Mémorial*, Klarsfeld signale que les Polonais ont commis « une inexactitude » en disant qu'aucune femme n'avait été sélectionnée (sous-entendu : pour le travail) et il parle de la présence de Simone Veil dans ce convoi mais de telle sorte que le lecteur ne puisse s'apercevoir que jusque-là et les communistes polonais et Serge Klarsfeld lui-même avaient eu l'audace de parler de 1.335 gazés, y compris toutes les femmes, y compris Simone Veil.

En 1978, Klarsfeld publiait son *Mémorial de la déportation des juifs de France*. Je n'insisterai pas sur le choix du titre : le lecteur est porté à croire qu'il s'agit d'un répertoire de morts alors qu'il s'agit de listes de déportés. Je ne reviendrai pas sur la manière dont Klarsfeld a décompté les morts. Je voudrais seulement signaler l'usage qu'il fait des photos en page de couverture. L'une de ces photos est censée représenter des juifs français parqués au Vélodrome d'hiver à Paris, en 1942 ; il s'agit, en fait, de personnes parquées là en 1944 parce qu'elles étaient soupçonnées de collaborer avec les Allemands. Klarsfeld en convint en 1983 dans son *Vichy-Auschwitz*. Une autre photo montre un groupe d'enfants de Drancy : deux enfants ont un air penché qui peut s'interpréter comme un signe de tristesse ; en réalité, la photo est tronquée : un lecteur attentif pourra la trouver entière à l'intérieur du livre, à la page 188 ; on y voit en plein centre une femme toute en sourire portant des miches de pain ; d'autres [417] personnes souriantes, en particulier, une adolescente, portent également du pain : c'est le contraire d'une photo misérabiliste.

En 1983, Klarsfeld récidive dans le subterfuge de la photo de couverture. Henri Amouroux écrit à son propos dans l'article, susmentionné, du *Figaro* :

« La photo de couverture du livre de Klarsfeld fait choc. On y voit un officier allemand (j'ajouterais « SS ») et un agent de police français presque fraternellement penchés sur un document dont on peut imaginer qu'il s'agit d'une liste de juifs à arrêter dans la nuit. Or, ce document photographique date de juin-juillet 1940. Il s'agit d'une photo *Associated Press* sur laquelle un agent parisien indique une quelconque direction à l'occupant qui vient d'arriver à Paris. »

Pour Henri Amouroux, il s'agit là « d'un subterfuge de libraire ». Passons... En tout cas, après la page 160 de *Vichy-Auschwitz*, on voit réapparaître, sous une forme tronquée, la photo du groupe de Drancy. Ce qui est intéressant, c'est que la coupure a été pratiquée de manière très légèrement différente. Il s'agit donc bien d'une photo que Klarsfeld a tronquée délibérément à deux reprises.

Klarsfeld tronque avec la même aisance les textes qui l'embarrassent. A la page 28 de son *Mémorial*, il cite un document qu'il qualifie « d'étonnant ». ce document, il faut en convenir, pourrait impliquer que « solution finale » avait le sens de « solution par une extermination physique ». Il s'agit d'une lettre de Dannecker ayant pour objet « l'attribution du matériel roulant pour les transports des juifs ». ce dernier rapporte un entretien qu'il a eu sur le sujet avec le lieutenant-général Kohl. Selon Klarsfeld, Dannecker aurait écrit au sujet de Kohl :

« J'ai pu ainsi constater qu'il était l'adversaire sans compromis des juifs et qu'il approuvait à 100% une solution finale de la question juive ayant pour but l'anéantissement sans reste de l'adversaire (*mit dem Ziel restloser Vernichtung des Gegners*)... Enchaînant, le lieutenant-général m'a déclaré [...] »

Klarsfeld a escamoté neuf mots du texte de Dannecker et les a remplacés par trois points de suspension. Voici ces mots et leur traduction :

« Er zeigte sich auch als Gegner der politischen Kirchen » (il s'est montré aussi un ennemi des Églises politiques).

Ces neuf mots nous font comprendre que, lorsque Kohl parlait d'anéantissement, il ne pouvait s'agir d'un anéantissement physique, mais d'un anéantissement politique. Le document en question se trouve au CDJC sous la cote qu'indique Klarsfeld. Il convient de préciser que Klarsfeld n'est pas le seul à avoir tronqué ce texte : deux membres du CDJC l'ont fait aussi : Joseph Billig et Georges Wellers, tous deux dans *Le Monde juif* : pour Billig, dans le numéro de juillet-septembre 1974, à la page 29, et, pour Wellers, dans le numéro de juillet-septembre 1980, à la page 97. Même procédé chez les Américains Michaël Marrus et Robert Paxton (*Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, p. 320).

[418]

## Les variations de la vérité officielle soviétique sur la découverte du camp d'Auschwitz

Déjà, le 24 juillet 1944, les troupes soviétiques s'étaient emparées du camp de Majdanek, près de Lublin. Immédiatement, une commission extraordinaire polono-soviétique s'était mise au travail. Elle rédigeait un communiqué rempli d'histoires d'atrocités sur la barbarie germano-fasciste et faisait état de témoignages de la part d'internés ainsi que de confessions de la part des Allemands.

Vers 1945 est parue en français une brochure de Constantin Simonov, romancier, correspondant spécial du journal *Krasnaïa Zvezda* de Moscou. Cette brochure de quarante pages a été publiée en français par les Éditions sociales (éditions du parti communiste français), sous le titre *Majdanek, un camp d'extermination*, suivi du compte rendu de la commission d'enquête polono-soviétique. Aux pages 11 et 35, il est question de Katyne, présenté comme le lieu d'un massacre perpétré, bien entendu, par les Germano-fascistes. Le passage le plus intéressant se situe aux pages 4 et 5. Aujourd'hui, la légende veut que les Allemands aient gazé des millions de victimes à Sobibor, Belzec, Auschwitz et Treblinka. La légende, mais non la version officielle de Treblinka qui veut, elle, de la façon la plus formelle, que pour tuer, les Allemands aient utilisé des chambres... à vapeur ; treize exactement, avec puits pour l'eau, bouilloires, etc. (cf le document de Nuremberg PS-3311, sixième charge contre le gouverneur de Pologne Hans Frank).

Pour les Soviétiques, du moins à l'époque où le correspondant de la *Krasnaïa Zvezda* rédigeait son rapport sur Majdanek, seul ce camp était censé contenir des « machines asphyxiantes ». Pour eux, à Sobibor, Belzec et Auschwitz (ils ne mentionnent pas ici Treblinka), les Germano-fascistes tuaient leurs victimes en les fusillant, en les battant, en les affamant ou encore par maladie et puis ils les brûlaient pour qu'à la différence de Katyn, on ne trouve plus trace du crime. A Majdanek, disent ici les Soviétiques, c'était bien pire. Il y avait, *en plus*, des gazages de différentes sortes.

« Là fonctionnaient des « machines asphyxiantes » de modèle ordinaire sur camions [émanations de CO<sub>2</sub>] et des casemates bétonnées solidement construites pour l'asphyxie au gaz cyclone. » (p. 5)

Les spécialistes de l'histoire des rumeurs de guerre savent que durant une guerre, il circule une extraordinaire abondance de fausses nouvelles, de ragots et d'histoires d'atrocités sur le compte de l'ennemi. Durant la seconde guerre mondiale, les services alliés ont été inondés d'un flot de prétendues informations : ils en étaient intoxiqués. Cet état de fait avait des inconvénients et des avantages. Le premier de ces inconvénients est que les services de renseignement ont, dans de telles conditions, le plus grand mal à discerner ce qui leur importe le plus : l'information exacte. Les avantages sont que la propagande de mensonge et de haine à l'endroit de l'ennemi s'exacerbe et que, de cette manière, les gens les plus inoffensifs se sentent pris de haine pour l'ennemi. La haine et le mensonge sont des ingrédients indispensables [419] pour qui veut lancer ses concitoyens dans une guerre et les y maintenir.

Pour cette raison on a répandu sur le compte d'Auschwitz et des autres camps allemands pendant la guerre les inventions les plus folles, les plus saugrenues et les plus contradictoires. Les Allemands étaient censés brûler les gens vifs ; ou les électrocuter grâce à de fantastiques machineries, ; ou les tuer à la vapeur ; ou avec des pompes à vide ; ou les précipiter du haut de hauts-fourneaux ; ou les gazer par CO, ou par CO<sub>2</sub>, ou par HCN, en utilisant soit des voitures, soit des camions, soit des moteurs de sous-marins, soit des casemates, soit des salles de douche, soit des chambres à gaz aux murs nus. Il arrivait aussi que ces légendes se mêlent et que se produisent des inventions dignes de la Chimère : le même plateau qui s'enfonçait dans l'eau avec sa charge de victimes pour les noyer remontait à la surface, était porté au rouge et réduisait ainsi les corps en cendres.

Les Allemands ont évacué les prisonniers du camp d'Auschwitz vers le 18 janvier 1945. ils ont laissé sur place des femmes, des vieillards, des enfants et des malades. Ils ne voulaient pas laisser aux Soviétiques des hommes ou des femmes en âge d'être mobilisés soit dans l'armée soit dans la production. Les Soviétiques sont entrés à Auschwitz le 27 janvier 1945. le 6 mai 1945, ils ont terminé leur rapport sur le camp et l'ont transmis aux Alliés pour la poursuite des criminels de guerre allemands. C'est le document URSS-008 (cf. en particulier les pages 260 et 261). A cette date du 6 mai, les Soviétiques avaient fait leur choix : ils avaient décidé de dire qu'à Auschwitz, les Allemands avaient utilisé des chambres à gaz qui étaient situées dans les bâtiments mêmes des crématoires (il y a encore beaucoup de flottements dans la thèse, mais telle est bien la thèse dans son ensemble à cette époque).

Il n'en avait pas toujours été de même. En consultant les premiers comptes rendus de la Pravda sur Auschwitz, on s'aperçoit que les propagandistes communistes se sont demandé quel type de mensonges ils allaient lancer sur le marché international. Ce n'est que quatre jours après leur entrée dans le camp que, dans un bulletin d'information, ils commencent à parler de leurs découvertes. Il est fructueux de regarder de près ce bulletin d'information, tel qu'il a été reproduit dans la *Pravda* du 1<sup>er</sup> février 1945, en première page, et de lire, dans la *Pravda* du lendemain seulement, soit le 2 février 1945, p. 4, le récit télégraphié d'Auschwitz à Moscou par Boris Polevoï, le désormais fameux correspondant de la *Pravda*.

[420]

*Document 1.—**Auschwitz pour le lecteur de la Pravda du 1<sup>er</sup> février 1945, p. 1.**En provenance du Bureau soviétique d'information.**Bulletin d'opérations du 31 janvier*

[...] L'Armée rouge, à la suite de l'occupation d'Auschwitz, a libéré un grand nombre de détenus du camp de concentration.

Un ancien prisonnier d'Auschwitz, nommé Loukachev et originaire de la région de Voronège, a déclaré :

« Le nombre des détenus du camp d'Auschwitz oscillait toujours entre quinze mille et trente mille personnes. Les hitlériens tuaient par le moyen du gaz les enfants, les malades ainsi que les hommes et les femmes inaptes au travail ; ils incinéraient les cadavres dans des fours spéciaux. Dans le camp, il y avait douze de ces fours. Les détenus aptes au travail étaient forcés de travailler dans les mines. Les Allemands exterminaient les gens affaiblis par la faim, les coups et par la difficulté du travail. Pendant quatre ans, les monstres germano-fascistes ont torturé à mort et tué des milliers et des milliers de personnes. »

Le nombre des morts d'Auschwitz sera évalué par la commission polono-soviétique à quatre cent mille. On aura remarqué comme, dans ce communiqué, on est extrêmement vague sur la question de l'exécution « par le moyen du gaz ». ce prisonnier ne dit pas s'il a personnellement vu ce qu'il rapporte.

*Document 2.—**Auschwitz pour le lecteur de la Pravda du 2 février 1945, p. 4: « Le combinat de la mort à Auschwitz »*

Du correspondant de guerre B. Polevoï, Auschwitz, par télégramme :

« L'an dernier [juillet 1944], quand l'Armée rouge a dévoilé devant le monde entier les secrets terribles et abominables de Majdanek, les Allemands, à Auschwitz, commençaient à effacer la trace de leurs crimes. Ils ont rasé les collines des prétendues « vieilles tombes » dans la partie orientale du camp ; ils ont fait sauter et ils ont anéanti les traces de la chaîne électrique où des centaines de personnes étaient simultanément tuées par un courant électrique ; les cadavres tombaient sur une bande lentement mue par une chaîne et avançaient ainsi vers un four minier [sic] ; ils étaient réduits en cendres, les os étaient laminés et, une fois pulvérisés, on les utilisait pour amender les champs. Les appareils mobiles spéciaux pour la mise à mort des enfants sont emmenés derrière le front. Les chambres à gaz fixes situées dans la partie orientale du camp étaient reconstruites : on leur a même ajouté des tourelles et des ornements architecturaux pour qu'elles aient l'air de garages inoffensifs [...]. »

Dans le compte rendu de cette « dépêche » que donne pour le *Washington News* du 2 février 1945 Henry Shapiro, correspondant de l'*United Press* à Moscou, les données techniques sont simplifiées pour résumer la rumeur de propa-

gande et l'auteur retient surtout ceci : « L'appareil le plus élaboré est un convoyeur à ceintures sur lequel des centaines de personnes pouvaient être électrocutées simultanément et qui faisaient ensuite mouvement dans des fours ; ils étaient brûlés presque instantanément, produisant un fertilisant pour amender les champs du voisinage. »

[421]

## Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz

Les éditeurs du best-seller *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz* déclarent avoir respecté à la lettre « l'exceptionnel témoignage de l'auteur Philip Muller<sup>115</sup>. Philip Muller est présenté au public comme une personne qui se serait murée dans le silence pendant trois décennies.

La réalité est différente.

Les éditeurs auraient dû avertir le lecteur que l'original allemand n'était pas un original<sup>116</sup>. C'était une « deutsche Bearbeitung von Helmut Freitag », c'est-à-dire une nouvelle version d'un premier témoignage paru en tchèque, langue maternelle de l'auteur, juste après la guerre<sup>117</sup>.

Nous sommes donc loin d'un témoin discret dont on aurait respecté les propos à la lettre.

Dans la version allemande que nous utilisons maintenant, aux pages 131 à 134, Muller, rescapé des *Sonderkommandos* fait état de ses activités d'incinérateur au crématoire I puis au crématoire IV. Il insiste sur la fréquence des fusillades autour des crématoires. Il ne relate aucune opération de gazage. Il précise seulement que les cadavres qui sortaient de la chambre à gaz étaient ensanglantés, ce qui est une impossibilité physiobiologique. Ce serait néanmoins pour obvier à cet inconvénient supraterrestre qu'Himmler aurait donné l'instruction de faire déshabiller les victimes avant leur entrée dans la chambre à gaz.

[422]

Muller, rapportant la visite d'Himmler à Auschwitz, dit l'avoir vu en uniforme blanc. Il précise, bien qu'il ne connaisse pas l'allemand, que le patronyme « Himmler » est proche du mot *Himmel*. *Die Himmliche*, dit-on en allemand pour désigner les dieux. Toutefois l'uniforme blanc est inconnu de l'histoire de l'uniforme SS et les documents photographiques que nous possédons de cette visite montrent Himmler en uniforme gris.

Cette note céleste était tempérée dans la version allemande par les flonflons patriotiques des victimes. Les détenus tchèques d'un *Familienlager* (camp familial) prirent congé de la vie l'hymne national aux lèvres, tandis que les Françaises entonnaient la Marseillaise dans les camions qui les conduisaient à la chambre à gaz.

Le ton religieux s'est accentué dans la version française. Avec les Françaises, la Marseillaise a disparu. Elle a fait place à un chant hébreu.

Le texte français a donc été enrichi de variant et aussi de deux souvenirs tout neufs qui retiennent l'attention :

1. Une scène de strip-tease dans une chambre à gaz devant deux SS. Ceux-ci au bord de l'extase : « [...] la dévoraient des yeux, les poings aux hanches, la matraque pendant à leur poignet. » C'est alors que la belle, levant d'abord très haut la cuisse, décoche au front de l'un des SS rêveurs un coup fantastique du talon-aiguille de sa chaussure. Elle lui prend alors son revolver et le tue.

<sup>115</sup> . P. Muller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, Paris, Pygmalion, 1980.

<sup>116</sup> . Philip Muller, *Die Todesfabrik*, Berlin\_est, Kongress-Verlag, 1958.

<sup>117</sup> . Ota Krauss et Erich Kulka, *Tovarna na smrt* Prague, 1947.

2. Notre héros est encore dans la chambre à gaz. Lui qui, d'habitude, enfourne les gens, a décidé cette fois-ci d'en finir avec la vie. Il s'est glissé parmi les victimes. Et pourtant, il ne mourra pas. Tout à coup quelques jeunes filles nues se pressent [423] autour de lui. « Elles étaient toutes dans la fleur de l'âge. » Elles s'étonnent de la présence du bourreau malgré lui. Elles lui disent qu'il ne doit pas mourir, lui, mais leur survivre pour ensuite porter témoignage. L'une d'elles demande qu'après sa mort il retire une chaîne en or pour la remettre à Sacha de la part de son amie Jana. Filip Muller d'ajouter : « J'étais abasourdi par tant de courage et de sang-froid en de telles circonstances. Avant même d'avoir pu réfléchir à ma réponse, les jeunes filles surmontèrent mon opposition. Elles m'empoignèrent par les bras et les jambes et me traînèrent littéralement jusqu'à la porte de la chambre à gaz, malgré ma résistance. Puis elles me relâchèrent et me poussèrent dehors de toute leur force. J'échouai au milieu des SS qui se tenaient en faction. »

On a cherché la maladie mentale dans cette affaire.

Prêtons donc attention à ces fantaisies tardives plus ou moins privées. Elles sont déplacées. Elles n'éclairent rien. Elles sont des désordres de pensée entraînés par le dérangement des lois en matière de témoignage sur la chambre à gaz d'Auschwitz.

Et que penser de M. Claude Lanzmann qui encourage par son attendrissement ces fantasmagories effroyables en place d'Histoire ?

[424]

## Sur la difficulté et sur le devoir d'être vrai...

### Réflexions à propos de Max Gallo, de Martin Gray et de quelques autres

Martin Gray est l'auteur d'un best-seller intitulé *Au nom de tous les miens*. Le livre se présente comme un récit autobiographique « recueilli par Max Gallo », où Martin Gray raconte sa vie dans le ghetto de Varsovie et comment il édifia une fortune en faisant du marché noir. Il explique longuement et en détail son internement dans le camp de Treblinka : il y décrit en particulier les chambres à gaz et leur fonctionnement.

Après la guerre, rescapé du massacre, il édifie aux États-Unis une nouvelle fortune en vendant de fausses antiquités. Il se marie, s'installe en France, devient le père de quatre enfants.

Le 3 octobre 1970, sa femme Dina et ses quatre enfants meurent dans l'incendie de forêt du Tanneron dans le Midi. Quelques années plus tard, à l'âge de cinquante-cinq ans, il épouse une jeune fille de dix-sept ans. Selon toute apparence, il possède toujours près de Mandelieu une luxueuse propriété que les téléspectateurs français ont pu voir, vers le 13 août 1975, dans une émission d'Antenne 2 réalisée par M. Jeannesson et précisément consacrée à Martin Gray.

[425]

#### *Étranglés de nos mains*

Lors de cette émission, Martin Gray, montrant ses mains, disait qu'il avait tenu à accoucher personnellement sa femme pour sentir de ses mains la vie chaude et palpitante des nouveau-nés. En effet, à Treblinka, affirmait-il, les Allemands gazaient jusqu'aux enfants, mais, parfois, au moment de décharger les chambres à gaz, « parmi les corps chauds, disait-il, nous avons trouvé des enfants encore vivants. Seulement des enfants contre le corps de leur mère ». Et, ajoutait-il aussi bien à la télévision que dans son livre, « nous les avons étranglés de nos mains avant de les jeter dans la fosse<sup>118</sup>. »

#### *Treblinka et ses chambres à gaz*

*Au nom de tous les miens* fut traduit en anglais sous le titre de *For those I loved* et ce fut pour Martin Gray le point de départ de quelques ennuis.

On douta de la véracité de son récit. Il commença à être soupçonné d'avoir fabriqué de faux mémoires, comme il avait fabriqué de fausses antiquités, dans les deux cas non sans aide extérieure et, bien entendu, pour de l'argent.

Il faut rappeler ici que, du point de vue de la vérité historique officielle — celle qui avait pris forme au premier procès de Nuremberg — il n'y avait pas eu

---

<sup>118</sup>. M. Gray, *Au nom de tous les miens*, p. 177, ainsi que p. 186, 211, 228.

à Treblinka des chambres à gaz, mais des chambres à vapeur au nombre de treize (*steam chambers*), avec des bouilloires (*boilers*<sup>119</sup>) situées dans une chambre de chauffe (*boiler-room*) à proximité d'un puits (*well*), des conduites de vapeur (*pipes*) et un sol fait de terre cuite devenant très glissant quand il était mouillé. Ces treize chambres à vapeur étaient réparties dans deux bâtiments. Toutes ces précisions sur les treize chambres homicides de Treblinka sont contenues dans le document de Nuremberg PS-3311<sup>120</sup>.  
[426]

### *Le James Bond juif*

Le 21 juin 1974, Adam Rutkowski, chargé de recherches au CDJC de Paris avait dit : « Martin Gray est un James Bond (juif). Il est venu me trouver en me montrant les photos de sa famille et en pleurant. J'ai eu pitié de lui et je lui ai donné des documents. Mais il a écrit avec Max Gallo, qui est un bon historien, un roman. Moi, je n'ai pas voulu démentir, même quand une journaliste allemande a voulu avoir un entretien parce qu'elle trouvait qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Vous comprenez, si ce n'avait pas été un roman, j'aurais dit quelque chose. Steiner, lui aussi, a inventé, mais, lui, il a attaqué les juifs et puis il est maintenant marié avec la fille d'un officier allemand. »

A. Rutkowski faisait par là allusion au best-seller de Jean-François Steiner, intitulé *Treblinka* ; ce faux-là avait abusé un grand nombre de lecteurs dont Simone de Beauvoir et Pierre Vidal-Naquet, qui lui a consacré un article dans *Le Monde* du 2 mai 1966 et qui, en 1981, a reconnu être « tombé dans le piège tendu par *Treblinka* de J.-F. Steiner »<sup>121</sup>.

Le 8 octobre 1975, Georges Wellers, du CDJC, confirmait que M. Gray n'avait pu être à Treblinka.

### *L'exploitation de la crédulité*

Le coup de grâce devait être porté à la légende de M. Gray, témoin des chambres à gaz de Treblinka et étrangleur forcé de petits enfants, par une journaliste britannique d'origine hongroise : Gitta Sereny Honeyman, auteur, pour sa part, d'*Into that Darkness*. Le 2 novembre 1979, dans un long article du *New Statesman*, intitulé : [427] « The men who whitewash Hitler », elle s'en prenait avec violence aux auteurs révisionnistes qui nient l'existence des chambres à gaz homicides sous le régime de Hitler. Mais elle convenait de ce que, sur le sujet des camps de concentration allemands et des chambres à gaz, il existait une exploitation de la crédulité générale. Parlant du livre de Jean Michel sur Dora, elle écrivait :

« Le problème avec des livres comme ce dernier, c'est qu'ils sont écrits par des nègres professionnels (*ghosted by professional wordsmiths*) — procédé spécialement prisé des Français — qui n'ont ni le désir, ni la capacité de dépeindre la réalité avec retenue. Ce sont moins les exagérations que la fausse emphase et l'humour à bon marché qui les disqualifient. — Pires encore sont les faux partiels ou complets, tels que le *Treblinka* de Jean-François Steiner ou *Au nom de tous les miens* de

<sup>119</sup>. Le mot anglais *boiler* désigne, bien entendu, une chaudière et non une bouilloire (*kettle*) [NdÉ]

<sup>120</sup>. Tome XXXII, p. 154-158, sixième charge contre Hans Frank, gouverneur général de Pologne.

<sup>121</sup>. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire...*, p. 212

Martin Gray. En apparence le livre de Steiner paraît même juste : c'est un homme de talent et de conviction et il est difficile de voir comment il a pu errer à ce point. Mais ce qu'il a en fin de compte produit était un pot-pourri de vérités et d'erreurs insultant à la fois pour les morts et pour les vivants. Il fallut retirer de la vente l'édition française originale et republier le livre en changeant les noms. — Le livre de Gray, *Au nom de tous les miens*, était l'œuvre du nègre Max Gallo, qui a aussi produit *Papillon*. Lors d'une enquête que j'ai menée pour le *Sunday Times* au sujet du livre de Gray, M. Gallo m'a froidement déclaré qu'il « avait eu besoin d'un long chapitre sur Treblinka parce qu'il avait fallu au livre quelque chose de fort pour attirer les lecteurs ». Lorsque j'ai dit moi-même à Gray, « l'auteur », qu'il n'avait manifestement jamais été à Treblinka et qu'il ne s'en était pas évadé, il me dit finalement, en désespoir de cause : « Mais quelle importance ? » Le plus important n'était-il pas que Treblinka avait eu lieu et qu'il fallait écrire là-dessus et qu'il fallait montrer que certains Juifs avaient été héroïques ? »

La journaliste britannique ajoutait, dans son article du *New Statesman* :  
 « Cela est arrivé et de nombreux juifs ont effectivement été des héros. Mais les contre-vérités ont toujours de l'importance, et non pas seulement parce qu'il est inutile de mentir quand on dispose de tant de vérités terribles. Chaque falsification, chaque erreur, chaque habileté spacieuse (*slick*) dans le *rewriting* est un avantage pour les néo-nazis. »

[428]

### *L'esprit critique et la mystification*

Dans sa préface au livre de M. Gray, M. Gallo écrit :

« L'un et l'autre nous étions inquiets. Martin Gray parce que la vie l'a contraint à la prudence, qu'il lui était difficile de me parler, par pudeur, qu'il ne savait pas si avec des mots il serait possible de donner l'image de ce qu'avaient été sa lutte, son malheur et les raisons de survivre encore. »

Plus loin, Max Gallo affirme :

« Je l'ai questionné, je l'ai enregistré, je l'ai regardé, j'ai vérifié, j'ai écouté la voix et les silences. J'ai découvert la pudeur d'un homme et sa volonté, j'ai mesuré dans sa chair la barbarie de notre siècle sauvage qui a inventé Treblinka. »

Pour terminer, Max Gallo parle de « l'émotion » et de « la leçon qu'il y a eu pour [lui] à rencontrer [en Martin Gray] un homme vrai et debout ».

Ce faisant, il témoignait de moins de perspicacité que le journaliste du *Monde* signant M. E. qui avait eu à rendre compte de l'émission de télévision où était apparu Martin Gray. Ce dernier, montrant ses mains aux caméras, s'était exclamé : « Et dire que c'est avec ces mains que j'égorgeais des petits enfants pour qu'ils ne soient pas enterrés vivants ! » Le journaliste, rendant compte de cette émission et d'une autre diffusée par TF 1, avait intitulé son article « Comédies macabres » ; il écrivait : « Adieu l'esprit critique<sup>122</sup>. !... »

<sup>122</sup>. *Le Monde*, 15 août 1975, p. 14.

*Intoxication ou désinformation*

L'exemple du professeur d'histoire Marcel Ruby est éclairant ; cet homme politique, doublé d'un historien, a soutenu, le 5 janvier 1979, devant M. René Rémond et M. Garden, professeur à l'université de Lyon-II, une thèse intitulée *La Résistance à Lyon*. Dans son deuxième tome, à la page 982, l'auteur parle de l'Épuration. Il affirme qu'« une seule femme a été exécutée : la criminelle qui avait vendu à la Gestapo vingt-deux bébés juifs. Les Allemands les lui payaient cinq cents francs l'un, avant de les tuer par des injections de benzine. » Ce fait ahurissant, digne en tout point du mythe des enfants belges aux mains coupées par [429] les uhlans durant la première guerre mondiale, est froidement rapporté comme une vérité d'évidence : pas une note, pas une indication de source, pas une référence, pas un nom ne sont donnés et il n'y a pas le plus petit commencement de preuve ou de démonstration. Pourquoi les candidats se gêneraient-ils ? Quel est le membre du jury qui oserait exiger que de pareilles accusations fussent accompagnées de preuve ? Et même un historien honnête [Henri. Amoureux], bien connu du grand public, a repris cette accusation à son compte sans aucune autre vérification.

*Note de l'éditeur : la publication, en août 1983, du texte qui précède, et le résultat suivant :*

- M. Max Gallo a préféré plaider pour le statut d'œuvre d'art qu'aurait son livre — une œuvre forte, dit-il — plutôt que pour sa qualité d'historien. Il a donc, avec un art qui explique sans doute sa fonction, évité de répondre au fond ;
- M. Martin Gray s'est empêtré dans un surplus de contradictions insurmontable, de nature à lever les ultimes hésitations d'un idiot crédule et complaisant ;
- Enfin l'imperturbable Pierre Vidal-Caquet a jeté les restes lézardés de sa réputation titrée dans le sauvetage de ce témoin en péril. Il n'est pas, pour ce brave directeur de recherches, de document assez exténué, de témoin assez funambulesque et de château trop branlant qui ne puissent trouver grâce, restauration et, peut-être, consolation, dans la formidable humanité de sa sollicitude impavide.

[430]

## Ce que veut dire révisionniste

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot révisionniste désigne des partisans ou une assemblée qui se proposent de réexaminer et changer une constitution ou une doctrine religieuse.

A partir de 1898, date de la parution de deux livres d'Édouard Bernstein (*Problem des Socialismus* et *Voraussetzungen des Socialismus und die Aufgaben der Socialdemocracie*), le terme s'est appliqué à des marxistes. Bernstein proposait une interprétation personnelle de la doctrine marxiste. Il fut appelé révisionniste par ses camarades socio-démocrates tels August Bebel et Karl Kautsky. Édouard Bernstein acceptait d'être appelé ainsi.

Les révisionnistes marxistes sont donc minoritaires et multiples. Ils peuvent être aussi doctrinaux et dogmatiques que les marxistes orthodoxes. Ce qui n'ôte pas toute valeur à leurs travaux, en particulier ceux qui portent sur les phénomènes bureaucratiques.

Comme le terme peut être péjoratif, il nomme aussi toute espèce d'irrédentisme, yougoslave, chinois...

\*\*\*

Dans les années vingt, le terme révisionniste sert pour qualifier une fraction polonaise du mouvement sioniste, le Bétar. La doctrine des pères fondateurs du sionisme, Theodor Herzl et Chaïm Weizmann, est révisée dans un sens martial par Vladimir Jabotinski et Menahem Begin. Le Bétar, par son succès, marque la résurgence de la fonction souveraine militaire dans une partie de la *diaspora*.

[431]

A la différence des révisionnistes marxistes, les révisionnistes sionistes, d'abord minoritaires, sont devenus majoritaires.

\*\*\*

La troisième signification de « révisionniste » désigne des historiens. Il a caractérisé d'abord des historiens américains qui contestaient tel ou tel point de l'interprétation généralement reconnue de la guerre de sécession.

La première guerre mondiale donna l'occasion au concept de reprendre du service. Des idéologues de la Belle Époque, pour régler la question relative aux responsabilités dans la guerre, avaient inventé une réunion secrète qui aurait eu lieu six mois avant la déclaration des hostilités, et au cours de laquelle Guillaume II aurait pris sa décision belliqueuse.

La croyance générale dans cette réunion dissuadait de s'enquérir plus avant et rendait ridicule, voire imprudente pour son auteur, tout autre hypothèse. Il fallut des années d'une controverse acharnée pour que la démonstration soit faite et reçue de l'inexistence historique de cet événement. Il fut prouvé que le jour de la réunion secrète ses différents membres se trouvaient tous en d'autres villes et que par conséquent cette réunion n'avait pas pu avoir lieu, et par conséquent être secrète.

La résistance déontologique que manifestent les historiens devant ces manipulations qui, avec l'histoire, suppriment la raison d'être de leur métier, ne

procède pas d'une doctrine mais de la possibilité de définir la nature des faits qui seront à interpréter avec la doctrine que l'on voudra.

Le plus prestigieux de ces historiens est américain. Harry Barnes (1899-1968), avec d'autres, consacra une grande partie de ses travaux [432] à la première guerre mondiale<sup>123</sup>. Il eut, dans les années cinquante, une correspondance avec Paul Rassinier. Il était alors redevenu clair que des faux avaient été produits dès le cours de la guerre. Le tribunal de Nuremberg les avaient réunis et en avait ajouté de très nombreux. Il y eut, bien sûr, l'équivalent de la réunion secrète sous la forme du document Hossbach : une suite de suppositions écrites au conditionnel, traduites au présent, d'où se concluait que Hitler avait déjà décidé la guerre le novembre 1937<sup>124</sup>. Il y eut aussi le faux de la conférence de Wannsee sur la décision d'extermination. Comme cette fabrication s'est poursuivie sans discontinuer depuis, l'obstacle aux études historiques est beaucoup plus considérable.

Le révisionnisme de la seconde guerre mondiale n'est pas, lui non plus, dicté par une doctrine. La seule caractéristique générale reconnue à ces historiens est la qualité de leurs sources et le sérieux de leur méthode.

Néanmoins, en raison de la polémique, il est possible de les distinguer d'après le critère politique de leurs adversaires qui soutiennent la thèse d'un génocide.

- la plupart de ces historiens manifestent une attitude critique à l'égard des révisionnistes sionistes auxquels ils reprochent d'entraver leurs recherches en prenant trop au sérieux trop de documents vulnérables ;
- d'autres traduisent ces reproches en hostilité intellectuelle envers les dirigeants du révisionnisme sioniste ;
- quelques-uns destinent cette hostilité à toute la *diaspora* ;
- certains, enfin, mélangent cette hostilité avec les présupposés vagues et les visées malsaines d'une partialité incontrôlée.

Prendre au sérieux les recherches historiographiques de ces historiens n'implique pas de cautionner les analyses politiques ou les [433] idéologies sous-jacentes d'un chercheur ou d'une communauté intellectuelle. Cela veut dire que l'on retient telle ou telle de leurs conclusions déterminées qui s'est avérée irrécusable.

\*\*\*

La quatrième signification du terme révisionniste apparaît dans les années soixante dans le domaine de l'histoire des relations internationales de la guerre froide.

Ces révisionnistes-là, tels D. Fleming, G. et J. Kolko, engageaient leurs confrères à plus de modération dans l'imputation faite aux Soviétiques d'être les seuls responsables de la guerre froide.

\*\*\*

Enfin, le terme révisionniste en est venu à désigner les jeunes chercheurs américains en histoire sociale et politique de l'Union soviétique.

Par leur critique des images d'Épinal de vie sociale soviétique des années trente, ces historiens s'écartent de l'orthodoxie du courant principal de la krenlinologie.

<sup>123</sup> . Cf. supra, tome II, p. 35.

<sup>124</sup> Document H, PS-386, Tribunal militaire international de Nuremberg, tome II, pp. 267 à 277.

\*\*\*

On révisé à l'Est, on révisé dans le mouvement sioniste, on révisé à l'Ouest<sup>125</sup>. On révisé partout, parce que partout on a fabulé et qu'aucune relation internationale ne peut plus être envisagée sur des références historiques communes. Une remarque de l'anthropologue Howard Stein définit le problème :

« Si l'on n'avait pas eu besoin de falsifier en déormant rétrospectivement, nous n'aurions pas besoin aujourd'hui d'une révision des orthodoxies historiques sacrées<sup>126</sup>. »

Avec l'expulsion des documents falsifiés disparaîtra le terme de révisionnistes dont l'existence est liée à l'imposition d'une dogmatique.

---

<sup>125</sup> . 1981, *Revisionnist Bibliography*, Institute for historical review, Torrance (Californie), 70 p.

<sup>126</sup> . H. Stein, L'holocauste et le mythe du passé comme histoire », *The Journal of Historical review*, vol. 1, n°4, pp. 309 à 322.

## CHAPITRE IV

### LE MONDE DES MERVEILLES

[435]

« Vous l'avez entendu dire, dit Pantagruel, ainsi  
l'avaient entendu ceux qui vous l'ont raconté. »  
Rabelais, *Quart Livre*, ch. 44 : « Comment les  
petites pluies abattent les grands vents »

[436]

## Le témoignage d'un patriote de bonne volonté

La nullité juridique des témoignages patriotiques est un fait qui ne s'est jamais démenti quels que soient les temps et les latitudes.

Dans les procès patriotiques, les témoins cherchent davantage à confirmer une condamnation anticipée qui va de soi pour des raisons politiques, qu'à témoigner au sens strict des usages judiciaires courants.

Nous allons démontrer, en prenant pour exemple de témoin patriotique un professeur de philosophie de la Sorbonne, qu'il en va toujours ainsi. Montrant qu'il en va de la sorte pour un professeur de philosophie, nous démontrons, dans une certaine mesure, qu'il en va ainsi d'un moindre citoyen.

*La Revue des historiens et géographes* se demandant quoi penser de l'affaire Faurisson est allée recueillir l'opinion exemplaire de Vladimir Jankélévitch, qui est supposé enseigner la philosophie.

M. Jankélévitch a passé la guerre à Toulouse. Il ne saurait avoir vu la chambre à gaz. Il n'a pas lu non plus les ouvrages de R. Faurisson. Il n'a lu d'ailleurs aucun écrit en allemand depuis quarante ans tant la langue allemande le dégoûte. Il n'a donc aucune expérience directe ou savante qui pourrait le qualifier dans la polémique liée à l'affaire Faurisson. Voici pourtant ce qu'il déclare :

« Oui, ils [les arguments de Faurisson] sont quelquefois pénibles à réfuter. Mais la meilleure manière consiste à porter l'affaire devant la justice. Je n'exerce pas ce métier-là, mais je refuse rarement mon témoignage quand on me le demande. Cela me fait perdre du temps, évidemment, mais je considère que c'est un peu mon devoir<sup>127</sup>. »

[437]

Dire que le fait de témoigner sans rien savoir de première main de ce dont témoigne est métier, est dire le vrai. Duquel le professeur se départit en continuant :

« D'ailleurs, je ne suis pas le seul, des collègues qui sont historiens témoignent avec moi. Ils ont accumulé des documents. Ils sont donc pris plus au sérieux que moi qui suis un peu désarmé avec ma manière trop littéraire, trop déclamatoire de m'exprimer. Beaucoup d'historiens qui arrivent les poches bourrées de documents réduisent l'adversaire au silence très efficace. Enfin, il faut la collaboration des uns et dans autres. »

Dans les faits, toutes les preuves que les historiens de l'ASSAG, du Collège international de philosophie, voire du Collège de France, avaient dans les poches ont été mises sur la table. Tout au plus a-t-on pu déceler lors du procès quelques falsifications inédites. Les juges de R. Faurisson, s'ils n'en ont rien dit, ont à

---

<sup>127</sup> . *Revue de l'association des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public*, mai , entretien du 20 mai 1983, p. .

l'audience abondamment écarquillé les yeux sur l'une d'entre elles : une photo avantageusement tronquée et sous-titrée indûment.

Constatons plutôt qu'en place de témoignages on assiste à l'affirmation d'un lien social particulier, qui se manifeste par la complicité de porter une accusation sans preuve à propos d'un crime fantastique.

Le 20 mai 1983, quand a lieu l'entretien, M. Jankélévitch sait très bien que des juges de la cour d'appel viennent de prononcer que nul ne pouvait convaincre R. Faurisson de mensonge. C'est même à cause de cet arrêt qu'on l'interroge pour qu'il dise aux professeurs d'histoire et de géographie ce qu'il convient de penser de tout cela. Pour parvenir à le dire, M. Jankélévitch ment :

« On s'efface devant le magistrat. D'ailleurs on a eu raison de le faire puisque Faurisson a été maintes fois condamné par les juges de la manière la plus catégorique. »

Comment M. Jankélévitch peut-il prétendre s'effacer devant la justice alors qu'il dissimule soigneusement la disculpation de mensonge de son collègue pour la lui imputer à nouveau ?

[438]

M. Jankélévitch ne serait pas assuré de la légitimité de ses propos pour les soutenir par l'autorité de la justice dont il contredit le jugement ?

On se demandera quelle peut être la conséquence essentielle de cette in-conséquence philosophique. La revue *Historiens et géographes* l'a justement demandé au professeur de philosophie ;

*H. et G.* Comment peut-on à la fois se souvenir des crimes comme le génocide des juifs et bâtir l'Europe ?

« Pour moi, c'est très difficile. Je ne suis pas un homme politique, on ne compte pas sur moi pour le faire, tant mieux. Ainsi je n'aurai pas de difficultés avec l'administration par exemple. Ce dont vous parlez s'appelle un cas de conscience. Des impératifs s'inspirant de l'avenir de notre pays, de l'économie et de la coexistence des nations les unes avec les autres exigent pour de nombreuses personnes d'entretenir des relations avec l'ancien ennemi qui est peut-être encore l'ennemi d'aujourd'hui. Personne ne sait très exactement qui gère les ministères en Allemagne et s'il n'y a pas encore d'anciens nazis. Le pays est pétri de nazisme. » (p. 955)

Peu satisfaits de cette réponse, les journalistes reviennent à la charge et le professeur enfonce le clou :

*H. et G.* Ne faites-vous pas une différence entre les Allemands et les nazis ?

*V. J.* A vrai, dire je ne crois pas beaucoup à cette distinction-là. On l'a faite après la guerre par bonne volonté, parce qu'il fallait bien vivre et puis parce qu'on ne peut pas dire que tous les Allemands du premier au dernier aient été nazis. Seulement il existe quand même une complicité nationale, presque universelle, du peuple allemand vis-à-vis de ses gouvernants. Il ne faut pas oublier qu'Hitler a été plébiscité par son peuple, qu'il est venu au pouvoir appelé par une immense majorité de ses compatriotes. Il n'a pas usurpé le pouvoir à la suite d'un coup d'État. Il s'en est remis, sûr de [438] son affaire, aux élections. Et les élections lui ont dit oui. Le nazisme a été fabriqué par les Allemands

eux-mêmes dans leur grande majorité. Il y avait quand même des hommes remarquables, isolés, qui sont allés dans les camps eux aussi, qui les ont inaugurés, qui ont été les premières victimes du nazisme. Mais malgré tout le nazisme est arrivé au pouvoir avec le consentement du peuple allemand. Il n'y a rien à faire, on ne peut pas déformer la vérité sur ce point. »

En résumé, les Allemands ont commis ce crime monstrueux grâce à ce je ne sais quoi qu'est la chambre à gaz auquel il est préférable de croire. Vous ficherez peut-être l'Europe en l'air mais ce presque rien qu'est la retraite vous sera garanti.

[439 bis]

## L'impossible dialogue de Pécuchet et du nazi-gazeur en 1984

Le professeur de philosophie Jean-François Lyotard vient de publier un livre, *Le Différend*, sur le difficile problème de la chambre à gaz<sup>128</sup>.

Le professeur Lyotard est un intellectuel prudent. Il ne voudra connaître du dossier que l'articulet idéologique écrit par le professeur Pierre Vidal-Naquet, voilà maintenant quatre ans, dans la revue *Esprit*. Pour le reste, il s'en remettra au « On nous dit que... », au oui-dire. A toutes fins utiles, il précise : « Nous n'avons pas à rendre compte de Faurisson. »

Ayant ainsi dépouillé son adversaire de l'argumentation par laquelle celui-ci se défend et annule, en acceptant la mise à l'index, toutes considérations historiographiques et de justice, le professeur Lyotard énonce son point de départ :

« J'aimerais appeler différend le cas où le plaignant est dépouillé des moyens d'argumenter et devient de ce fait une victime. Entre le SS et le juif, il n'y a pas de différend parce qu'il n'y a même pas un idiome commun dans lequel un dommage au moins pourrait être formulé. »

Il n'y a pas, apprend-on, de différend formulé quand la victime est privée des moyens de se défendre, et cette évidence remarquable s'expliquerait par l'absence d'une langue qui permettrait d'explicitier ce différend.

Reprenons le cheminement.

M. Lyotard procède en trois temps. Il s'interdit d'abord toute connaissance qui lui fournirait les faits et la langue dans laquelle se formule un problème historique de dommage. Il constate ensuite qu'il n'y a pas de différend formulable. Il conclut : il n'y a pas d'idiome commun.

C'est conclure avec l'axiome de départ.

Ce raisonnement tautologique exprime un présupposé de nature paranoïaque qui énonce sans plus : l'adversaire ne peut être une victime car ce n'est pas un autre : c'est un diable. Le dialogue à jamais impossible entre M. Vidal-Naquet et le *nazi-gazeur* sert de modèle au dialogue possible que M. Lyotard refuse à son collègue Faurisson. La notion de « différend » participe à l'élaboration [439 ter] de l'idiome que nécessite toute tactique d'évitement. Il s'agit toujours de remplir la place de la victime silencieuse, du bouc émissaire, du mort, des présupposés de la thèse accusatrice.

C'est ainsi qu'avec le sans-gêne glorieux de celui qui met un point d'honneur à ne rien savoir de ce dont il parle, M. Lyotard va se défausser sur Faurisson d'une pensée subtile :

« ...je n'accepte comme témoin qu'une victime de la chambre. »

Ayant forgé cette provocante ineptie, le professeur de philosophie va s'employer à élaborer la thèse qui pourrait compatir à cette sienne balourdise :

« L'argument de Faurisson et de son éditeur est de la même forme qu'aux numéros précédents. La réalité n'est pas ce qui est « donné » à

---

<sup>128</sup> . Jean-François Lyotard, *Le différend*, Paris, Éditions de Minuit, 1986.

tel ou tel « sujet », elle est un état du référent (ce dont on parle) qui résulte de l'effectuation de procédures d'établissement définies par un protocole unanimement agréé, et de la possibilité offerte à quiconque de recommencer cette effectuation autant qu'il veut. L'édition serait un de ces protocoles, la science historique un autre. »

En réalité, bien des historiens (dont Faurisson) disent : la réalité historique est ce qui est donné à tous les sujets (qui sont des personnes civiles). La réalité historique n'est pas un état transitoire du référent qui serait déterminé par « ce dont on parle », c'est-à-dire par le « on nous dit que ». La réalité historique est le référent ultime, stable, nécessaire et commun aux procédures scientifiques de l'archéologue et du philologue. L'application de ces procédures agréées par les savants, et non pas le « oui-dire », détermine ce dont on parle. Ces procédures conduisent à montrer et à démontrer, par l'observation critique et l'induction, les traces matérielles laissées par les événements historiques, ici : un crime industriel. Ces procédures sont offertes à tout honnête homme qui les applique et se donne la liberté d'en recommencer l'effectuation jusqu'à ce que les faits prouvés s'articulent entre eux.

L'édition de ces travaux n'est pas subordonnée aux protocoles scientifiques. Elle relève cette fois du courage d'un éditeur qui publierait l'auteur qui a appliqué le protocole scientifique. Il rencontre en effet l'opposition résolue des pseudo-savants qui aux protocoles scientifiques préfèrent les safaris.

Il n'y a pas de science historique. Il y a des sciences historiographiques qui permettent d'avérer les faits, et d'autre part, des constructions explicatives multiples que les historiens [439quarto] font de cette historiographie commune en raison de leur orientation politique.

## Post-Scriptum

### Le Credo symbole du Collège de témoignerie

Le 27 octobre 1984, à l'émission radiophonique : « Passage du témoin » que le journal *Le Monde* propose chaque semaine sur la station France-Culture, M. Jacques Derrida, président du Collège international de philosophie et théoricien de la différance interrogeait M. Lyotard sur cette différance.

« Témoin » signifie au sens propre et primitif : celui dont la parole sert à connaître. Le statut de cette parole appelée témoignage est coextensif à celui de la connaissance. Cette coappartenance constitue une authentique et éminente question de philosophie qui a été le point de départ du dialogue radiophonique animé par M. Thomas Ferenczi.

Voici ce qu'il a fallu entendre :

J. D.— [...] Votre dernier ouvrage, *Le Différend*, tente d'élucider le concept de témoignage [...].

T.F.— Le point de départ de vos analyses dans *Le Différend* est la polémique sur l'existence des chambres à gaz...

J.-F. L.— Cette polémique peut en effet introduire à mon questionnaire du concept de témoignage. Ceux qui prétendaient nier l'existence

des chambres à gaz entendaient paradoxalement produire des témoins, alors que la nature même de l'opération nazie était d'éliminer à jamais traces et témoins.

Intercalons ici, entre deux phrases, la remarque : M. Lyotard fait du crime parfait ce qu'il faut admettre avant d'aborder le cas.

J. —F. L.— Cet exemple montre bien que la question fondamentale aujourd'hui est moins celle de la présentation des témoins que celle de l'élaboration des conditions d'administration de la preuve. [...]

J'essaie de distinguer, mais c'est impossible, le fait d'arriver et ce qui arrive. L'événement arrive toujours [439quinto] anticipé dans une interprétation qui nous voile la présentation même.

[...]

Le concept d'immatériaux désigne seulement la disparition aujourd'hui consommée en tout domaine du matériau considéré comme objet opposé à un sujet.

Pour empêcher qu'un différend historiographique et politique ne se formule, M. Lyotard hurle son innocence dans la mort de la métaphysique sous les yeux humides de MM. Derrida et Ferenczi et ficelle un idiome aux termes abscons (comme ceux de «différend» ou «d'immatériaux matériels») pour reconduire l'hypothèse des commandos célestes des nazi-gazeurs effaceurs de traces.

Pour le cas, M. Lyotard ne questionne pas les présupposés pourtant explicites de son discours. Pour le cas, il croit :

Il croit au nazi-gazeur tout-puissant  
 Créateur de la chambre à gaz et du crime parfait  
 Et au témoin élaboré par l'administration  
 de la preuve vierge de traces  
 qui a souffert sous le règne de la LICRA  
 et qui après être descendu aux enfers  
 est ressuscité de l'immatériel  
 et est monté aux cieux  
 pour venir juger des vivants et des morts.  
 Il croit tristement en la mort de la métaphysique,  
 au Saint-Collège de témoignerie filousophante,  
 à la communion immonde de l'objet et du sujet,  
 à la rémission des preuves imaginaires,  
 à la résurrection immatérielle de l'immatériau  
 et à la vie éternelle de la pâte à crêpes.

## L'originalité de l'état d'Israël est-elle irréductible ?

Le 3 octobre 1984, le livre *Les Juifs dans l'Histoire, de 1933 à nos jours*, était présenté à la presse par le grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat, et par M. Armand Lévy, vice-président du Fonds social juif unifié. Ce livre a été rédigé par onze jeunes historiens à l'instigation du programme d'action et de coopération pour l'éducation juive. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un manuel, il est destiné aux lycéens et aux enseignants, puisqu'il couvre une partie des programmes de troisième et de terminale et, au-delà, il s'adresse à l'honnête homme.

Toutes ces fêtes, présentes à la naissance de l'ouvrage, en font un livre de synthèse autorisé, c'est-à-dire un document de dialogue qui spécifie la position de la communauté à l'égard de l'Histoire et de l'État. Ce second aspect, et en particulier les relations à l'état d'Israël, va être examiné ici pour préciser le problème de droit soulevé et essayer de prévenir ainsi des malentendus dommageables et tangibles.

La postface du volume *Une Histoire qui déroute l'Histoire* contient un développement qui cherche à définir la nature de la souveraineté de l'état d'Israël. Ce passage, intitulé « une irréductible originalité » remplit l'encadré suivant. Avant d'analyser ce texte, mettons en évidence ses énoncés ou ses présupposés juridiques.

[440bis]

## Une irréductible originalité

1. De quelle nature est donc la souveraineté du peuple juif sur la terre d'Israël ? Est-ce un état-refuge ?  
 Peut-être mais s'il n'avait été question que de cela, « n'importe quel autre territoire aurait pu aussi bien faire l'affaire. Tout lieu en vaut un autre (...) et s'il n'avait fallu réellement qu'un quelque part dans cet espace isotrope des géomètres où tous les lieux sont interchangeables, tout autre lieu eût été plus grand, plus fertile, plus économiquement habitable qu'Israël<sup>129</sup>. »
2. Est-ce seulement un état de plus parmi les autres nations du monde ?  
 Assurément ! Pourquoi, de tous les peuples de la terre, le peuple juif serait-il le seul à se voir privé du simple droit à l'expression politiquement organisée de son identité ?  
 Mais de quel état s'agit-il ?  
 Ses fondateurs acceptent, dès l'origine, de partager avec d'autres la terre même qu'ils revendiquent dans le cadre de leur avènement national et de limiter leur exigence de souveraineté.  
 Malgré quatre guerres imposées par le refus arabe, ce peuple s'obstine à proposer de substituer la voie du partage à celle de la confrontation.  
 Il est prêt à d'importantes concessions en échange d'une simple reconnaissance et de la paix ; il s'acharne à obtenir la signature de traités en bonne et due forme avec ses voisins.
3. De quel état s'agit-il enfin qui suscite un tel intérêt, une telle passion de la part des nations, qui provoque critiques et louanges aussi excessives les unes que les autres ? Voilà une « nation contestée au moment même où on lui suppose la morgue et la sérénité des nations incontestables », écrit Alain Finkielkraut.  
 Cette contradiction ne révèle-t-elle pas l'affrontement de deux logiques ? tous ceux qui refusent de comprendre le sentiment d'insécurité d'Israël semblent lui dire : « De quoi avez-vous peur, vous qui êtes les plus forts ? » Ne révèlent-ils pas alors que l'Histoire seule leur sert de référence, oubliant que le destin d'une force est de croiser un jour plus fort qu'elle ?  
 N'admettent-ils pas implicitement les naufrages successifs des puissances et la disparition nécessaire des peuples, faisant de la mort le principe de l'Histoire ?  
 Les critiques portées souvent avec bonne foi contre la politique de tel ou tel gouvernement israélien ne masquent-elles pas parfois aussi des tendances moins facilement avouables, comme si le vieil antisémitisme trouvait là l'occasion rêvée de s'exprimer de façon de moins en moins voilée et comme si la culpabilité occidentale née au lendemain de la *Choa* pouvait enfin s'oublier et se dédouaner ?  
 Israël refuse de se laisser dépecer sous les coups conjugués du terrorisme, de la guerre et des lâchetés. En n'acceptant pas de disparaître ou de donner aux autres les moyens de le faire disparaître, cet état serait-il témoin d'une conception qui refuse de faire du droit la seule légitimation des rapports de force ?
4. De quel état s'agit-il ?  
 Cette démocratie moderne, culturellement développée est-elle assimilable aux seules catégories politiques et culturelles européennes ? Cet état juif encore traditionnel et pré-moderne entre-t-il dans la seule orbite du Tiers monde ? où situer alors une telle expérience qui tente, par le maintien de la tradition, de contenir les ferments de destruction d'une modernité mal assimilée, tout en refusant, par l'essor scientifique et culturel, la fatalité du sous-développement ?

<sup>129</sup> Jankélévitch, *Sources*, Le Seuil.

La question initiale « de quelle nature est donc la souveraineté de l'état d'Israël » ?, est abordée par quatre sous-questions :

1. Est-ce un état-refuge ?

Réponse : oui et non. Oui, parce qu'un lieu en vaut un autre. Mais d'un autre côté c'est non, sans quoi on ne comprendrait pas pourquoi un sol si exigu et ingrat aurait été choisi. L'un dans l'autre, c'est donc non : Israël est bien le lieu géographique de la possession territoriale qui fonde, comme il se doit, sa souveraineté. Sur ce point, rien n'est irréductible.

2. Est-ce un état de plus parmi les autres nations du monde ?

Réponse : oui. Car pourquoi serait-ce non, puisque cet état *accepte de limiter son exigence de souveraineté et propose la voie du partage par des traités en bonne et due forme.*

Là encore, rien d'irréductible ; tout est normal.[441]

3. De quel état s'agit-il enfin qui suscite un tel intérêt, une telle passion de la part des nations, qui provoque critiques et louanges aussi excessives les unes que les autres ?

Réponse : l'intérêt excessif envers Israël est dangereux pour lui et participe à la définition de sa nature. La louange excessive pêche par légèreté. La critique excessive manifeste *une conception qui refuse de faire du droit la seule légitimation des rapports de force.*

Il y a bien cette fois quelque chose qui semble irréductible, mais qui serait extrinsèque à l'état d'Israël.

4. De quel état s'agit-il ?

On peut relever ici une particularité qui tient au rassemblement original de traits qui se retrouvent ailleurs dans d'autres compositions. Rien qui soit encore irréductible.

Les auteurs ont donc échoué à définir cette irréductibilité. Ils ont oublié de signaler que les lois d'Israël en matière de citoyenneté sont celles de la Thora.

L'état d'Israël est libre de choisir des lois religieuses dans les limites de sa puissance et à ses risques. Il y a cependant un péril certain à vouloir établir un droit étatique durable qui serait immédiatement déterminé par des lois religieuses. Rappelons que si la fonction du droit constitutionnel est de justifier la force souveraine fondatrice, ce droit n'y parvient qu'en raison de sa nature profane. Celle-ci réside en la séparation de l'espace familial, qui relève de la religion, de l'espace politique national et à plus forte raison international. Il ne suffit pas de vouloir partager, il s'agit d'accepter le langage en lequel le partage peut se dire.

Ce langage implique que les traités soient conclus avec les ennemis déclarés de l'état. L'ennemi déclaré de l'état d'Israël est l'Organisation pour la libération de la Palestine qui est l'organisation politique du peuple palestinien. L'état d'Israël est le seul qui manifeste à l'égard de son ennemi une conception qui refuse de faire du droit la seule légitimation du rapport de force favorable qu'il a su établir avec lui.

Là est un second point d'une originalité difficile à réduire.

Quant à la passion excessive portée à l'état d'Israël, il faut en expliquer la source. Ne serait-elle pas le reflet de l'excessive passion portée par la *diaspora* à détourner l'Histoire par une histoire excessive de ses malheurs ? N'est-ce point

« l'hypothèque sur l'Histoire » que constitue Auschwitz (p. 154) qui pousse les autres peuples à trop penser à Israël ?

[442]

**Histoire de l'hypothétique chambre à gaz  
qui voulait se faire plus grosse  
qu'un combinat industriel  
ou l'affaire Faurisson racontée aux enfants**

**1. Des vertus de l'holocausticon composé**

Un colloque et un collègue internationaux d'historiens et de professeurs de philosophie, transportés d'amour pour la nouveauté et ayant appris que le *Catholicon* simple de Jérusalem n'avait d'autres effets que d'édifier les âmes et causer leur salut dans l'autre monde seulement, et se fâchant d'un si long terme, s'étaient avisés, par conseil testamentaire de leurs morts innombrables, de le sophistiquer en *Holocausticon* composé. Si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, ils en avaient composé un électuaire souverain qui surpasse toute pierre philosophale et dont les preuves sont déduites par trente-six articles dont voici quelques-uns :

*I.— Cherchez-vous à conforter la vie publique ?*

Appliquer l'Holocausticon composé aux plaintes et supplications. La fragrance de ce baume très excellent guérira et consolidera toutes les plaies et bosses que les troubles passés ont pu laisser et fera courir, redoubler d'amour et d'obéissance les sujets du gouvernement.

*II.— L'ennui vous gagne. Vos oreilles sont mises à mal par les grands mots de vérité, d'objectivité et de rationalité. Un adversaire vous somme et vous as-somme avec une question rebelle à tout distinguo ?*

Comme la dissension des hommes relative aux opinions et à la supériorité intellectuelle ne saurait être réduite par les armes, sortez votre Holocausticon composé. Tout baignera dans le probable où les situations se retournent et les opinions mûrissent avec le temps.

*III.— Vous ont échappé des calomnies dans l'insouciance de savoir sur qui elles retombent ? Vous avez débité des propos aussi vains qu'incertains et vos pieds sont si enfoncés dans la glu que vous ne pouvez les retirer sans carnage ?*

Si vous n'avez pas eu le bonheur d'y être, enfant, tombé tout entier dedans, tirer du chaudron un gobelet de la potion électrique et vous serez nimbé du rayonnement des chérubins.

*III.— Votre vue faiblit. Vous commencez à entendre des correspondances entre les cons et les saouleurs et vos jambes œdémateuses ne vous portent plus. Vous craignez que l'hydre immonde du chômage vous étreigne ?*

Apprenez à être témoin. Plusieurs maîtres en ouï-dire vous feront reverdir. On vous enseignera comment remplir, avec la Sainte Ampoule, des harangues en sept langues sur n'importe quel sujet. Vous apprendrez l'art communicatif du jet de pierre par lequel un peuple [442] se rassemble autour du justicier que vous serez, conformément aux références scripturaires, devenu.

*V.— Voulez-vous prouver l'historicité d'un fait inédit qui vous arrange ?*

Frottez d'Holocausticon votre stylo. Il en surgira un commando céleste dont la vertu est de ne pas laisser de traces et qui annulera les faits réels qui pourraient vous gêner.

*VI.— Quelques bons et sérieux savants sont prêts à bien faire pour désensorceler le simple peuple ?*

Pour venger un si épouvantable assassinat : qu'on jette au milieu de cette armée un soupçon de la drogue sidérale : elle engourdira les bras de ces braves et généreux guerriers.

*VII.— Ambitionnez-vous de détruire la philosophie ?*

Prenez celui qui en a sonné le glas. Bardez-le d'intrigants mitrés, mangeurs de vent et semeurs de drogue souveraine. C'est très suffisant pour sauver du gouffre la bêtise expérimentée. Aucune réputation n'est assez ruinée qui ne puisse trouver là le moyen de s'en relever.

*VIII.— Souhaitez-vous démontrer la volonté criminelle de vos adversaires ?*

Mettez quelque bombarde ou saupoudrez de mitraille vos édifices et répandez un demi-boisseau d'Holocausticon à l'entour. Aucun journaliste, aucun limier ne saura percer le mur des vapeurs magiques qui s'en dégageront pour cacher l'action lamentable et la mettre au crédit des méchants.

*IX.— Voulez-vous instruire les populations d'un bien public complexe et controversé ?*

Choisissez votre péronnelle parmi les dispensateurs de l'huile narcotique. Les simples se mettront à lécher la panade et il ne restera qu'à tirer la laine du troupeau stupéfié.

*X.— Pour prendre leur place, vous déportez des populations. Vous préféreriez que ces misérables ne suscitent pas quelques sympathies à des âmes étriquées ?*

Aspergez-les d'un goupillon plongé dans l'huile ardente. Du coup ce qui, il y a un instant encore, pouvait paraître une grave inconvenance qui demande dédommagement, dans la plus vaste compréhension que confère le souvenir concentrationnaire, apparaîtra comme le résultat d'une justice plus belle que l'antique. Les intellectuels — qui ne sont pas plus bêtes que d'autres — finiront par comprendre tout ça. Dégoûtés par ces pelés, ils deviendront économes en paroles. Ils n'iront plus au-delà d'une signature furtive au bas d'un texte pape-lard où les brebis mangent les loups.

*XI.— Vous faites pitié. On vous reproche votre tribalisme  
et vous n'êtes plus distinct de la grise muraille ?*

Tamponnez-vous de la décoction lustrale. Tout à trac rayonnant, vous deviendrez irréductible à toute définition religieuse, politique et linguistique pour exprimer une différence totalement [444] pure. Pensant indéfiniment à autre chose, vous ne saurez pas ce que vous êtes devenu, sinon à coup sûr autre que vous-même, sans devenir pour cela citoyen de quelque part et surtout pas de quelque horrible province. Certes, vous paraîtrez porter une inquiétude, être toujours « au-delà », représenter un ailleurs et souffrir le malheur de n'être jamais tout à fait présent. Néanmoins, grâce à tout cela, vous serez aussi le Semblable par excellence. Au point qu'un contradicteur ne saurait vous adresser la moindre objection sans nier le fondement de son être. Là est le miracle spéculatif. Jadis il fallait aimer son prochain comme soi-même. Ça pouvait mener loin, mais c'était fatigant. Désormais, il convient de porter un amour exclusif à l'indéfini Semblable sous peine d'être contraint de dire : « L'enfer, c'est moi. » Mieux vaut donc disposer du dictame qui propulse dans la sphère du Semblable absolu. Alors, en raison de cette rationalité complètement spéciale que dispense la sainte pommade, fût-ce par votre détresse, vous statuerez involontairement sur toute chose avec une philanthropie exceptionnelle. Sans doute serez-vous jaloux. Mais cela vaut mieux à tout prendre que de faire pitié comme devant<sup>130</sup>.

*XII.— Désirez-vous subjuguier les braves gens ?*

Aller acheter au petit matin, avec les fonds publics, un de vos anciens ennemis, le vétéran le plus difficile à défendre. Faites-le mariner avec des journalistes dans la solution narcotique. Ces derniers n'auront de cesse de l'avoir pulvérisé par éternuements sur la population. Après cette action de grâces, vous passez pour un réformateur radical qui ne lésine pas sur les principes.

*XIII.— Un poisson aurait échappé aux divines gouttelettes et il vous est aussi difficile de l'attraper avec discrétion que de le convaincre ?*

Versez dans le bocal un doigt de la docte synthèse. Elle fera entrer l'eau en une émulsion opaque et précipitera la bête au fond d'une obscurité propice.

## 2. Un gros effort de pensée

Tout baignait dans la paix des consciences, quand survint un professeur (il s'agit de Faurisson). Il demanda (pour la forme) une preuve.

C'était bien le moins.

Un besoin pressant de mettre en mouvement les grosses machines préposées à la méditation se fit sentir. Celles-ci, munies [445] de la législation que l'on vient de dire, produisirent un gros effort de pensée.

Le vent souffla.

Furent regonflées d'anciennes et de nouvelles baudruches. Dans le sillage de l'Holocausticon, de près ou de loin, tout devait concourir à la construction délibérée et méthodique d'un peuple. Accessoirement, dans le cadre dogmatique

<sup>130</sup> L'assomption de la catégorie de l'autre — mot par lequel sont nommées les lois de langage — sous les trois espèces du différent, du Différent ou du différend, est presque aussi difficile à comprendre que la doctrine du libre arbitre. Le lecteur qui voudrait s'initier à cette théologie négative, peut se reporter à : Vladimir Yankélévitch, *Sources*, Paris, Le Seuil, 1984.

de ce point de départ obligé, il fallait essayer d'assurer la coexistence benoîte de thèses dépareillées.

Mentionnons ces thèses dans leur ordre approximatif d'apparition :

- les personnes qui douteraient du caractère historique des engins meurtriers sont menteuses, malades ou nazies (thèse n°1, 2 ou 3, ou anathème simple) ;
- les documents disent autre chose que ce qu'ils ont l'air de dire (thèse n° 4, du surcodage) ;
- les traces ont été effacées par des commandos d'effaceurs de traces dont la vertu métaphysique est de ne pas laisser de traces (thèse n° 5, du commando céleste) ;
- les acteurs historiques qui n'ont pas contribué à répandre la propagande guerrière sont rétroactivement coupables (Thèse n° 6, du « silence » de la papauté) ;
- en dernière analyse, il semblerait que le problème d'existence de la chambre n'ait pas vraiment d'importance (thèse n° 8 du scepticisme absolu) ; ceux qui pensent le contraire manquent de respect envers les victimes (thèse n° 9 du cœur de pierre) ou voudraient dégoûter vulgairement les autres de la Cisjordanie (thèse n° 10 du terroriste) ;
- n'est-il pas évident que si l'on raconte dix fois plus d'horreurs qu'il n'y en a eu de commises, ces gens étaient mauvais tandis que nous sommes bons et qu'il est injuste de taire cette différence (thèse n° 11, de ma bonté intrinsèque) ?

La douzième thèse, le dernier cri, vient du Collège de France. Dans ce haut lieu, après Dieu, la vérité serait morte et « l'historiographie prend la place de la philosophie ».

### 3. Les zéros au secours des gros chiffres

Avant même que ne retentissent ces conclusions instables, Robert Faurisson avait réitéré son exigence de preuves.

Mais rien.

En place de preuves, on s'affaira à divertir l'opinion par des entreprises substitutives, incongrues et vaines.

Pour faire mine de répondre à l'importun et étayer les résultats que l'on vient de voir, on mobilisa alors une mili[446]ce de trente-quatre pétitionnaires, pour leur faire signer, en qualité d'historiens, un Formulaire. Dans cette profession de foi, il était écrit que les faits relatifs à l'extermination d'un peuple n'avaient pas à être vérifiés dans ce cas. On n'avait pas à se demander comment, techniquement, cette extermination s'était produite, puisque l'on savait déjà par ouï-dire ce qui s'était passé.

Tant de curiosité était une honte !

Maître Vidal-Naquet convoqua donc en grand appareil le ban et l'arrière-ban des historiens en peau de lapin.

Peu après, à l'un de ces signataires, un ami demanda comment il pouvait se faire qu'il ait contresigné un tel placard qui condamnait la recherche historique, alors que la vérité historique est éternelle et que son métier l'engageait à tenir pour saint cet état de chose ?

Ce signataire répondit :

« Vidal-Naquet, dont l'aspect  
imprime un sensible respect  
tenant en main le Formulaire  
nous déclara d'un esprit tout humain :  
« Mes enfants, j'ai votre salut dans ma main  
et si vous le voulez nous conclurons l'affaire.  
Il n'y faut rien examiner  
et cette affaire d'importance est dans une telle assurance  
qu'il ne reste plus qu'à signer. »

Voyant tout aussitôt le Maître souscrire  
tout le monde comprit qu'il venait de prescrire.

C'est alors, continua ce signataire, que me vint cette pensée révolutionnaire : tout ce qui est éternel et saint n'a pas besoin de moi pour se faire entendre, tandis que pour survivre, manifestement, mieux valait consentir aux exhortations de cette bouche qui gronde quand on la voit murmurer. Conserver l'espérance en ma cléricature méritait cette nouvelle tonsure et de perdre un peu de charité envers un collègue.

Et voilà comment contre Faurisson, sans que je regarde son nom, cette main a souscrit qu'il était hérétique et dissolu. Non que je l'aie vu ou lu, mais parce que je le sais par ouï-dire et que je l'ai comme écrit puisque signé.

Au sacrifice d'Abraham, Isaac n'avait-il pas tendu la tête, alors qu'il n'était pas comme moi dans le cas de savoir que je ne serais frappé que si je ne la donnais pas ?

Et voilà comment depuis cette souscription j'ai le bonheur d'être un juif d'honneur, et que je puis dire à ma façon les paroles du juif du pape :

Je suis juif  
juif comme seul un intellectuel peut l'être  
Car un juif qui est juif parce qu'il est juif  
est beaucoup moins juif  
qu'un juif qui l'est parce qu'il veut l'être. »

[447]

#### 4. Le regain du vrai, une suprême sottise et le noir butin

Entre-temps, le professeur Faurisson avait reformulé, une fois encore, sa demande à l'égard de la preuve qu'une accusation digne de ce nom se doit de présenter de façon ostensible.

Mais toujours rien.

Dans un premier temps, le professeur fut bien enseveli sous un tombereau de documents mortifiants. Des proclamations et des promesses accompagnèrent cette inondation. On allait voir ce qu'on allait voir. La lumière, disait-on, ne le cèderait pas à l'obscurité, dissiperait la nuée et réduirait à rien le doute qu'avait introduit cette demande inopinée dans la bergerie. A l'intérieur de cette meule de papiers, affirmait-on, se trouvait la clef de la chambre où la foudre était celée.

On espérait ainsi amener à résipiscence ce contempteur de tout bien qu'abritait l'Université, avant que le doute méthodique n'atteignît la multitude.

Or, voici ce que l'on vit.

Le professeur examina avec le sérieux imperturbable de sa charge le monceau accablant déversé sur sa table. Après avoir mesuré, pesé, comparé, regardé au jour et à contre-jour et scruté à la loupe chaque phrase de chaque imprimé, il fallut se rendre à l'évidence : les contradictions chronologiques ou géographiques et les impossibilités techniques révélaient que les témoignages n'étaient que des épanchements dramatiques et atmosphériques.

Citoyen, étonne-toi !

Après avoir retranché les documents de fortune et l'ivraie, le vrai fut que la table était vide. Si la proue du vaisseau avait pu sembler avoir quelque figure, la poupe était gâtée et, avec le bâtiment, les songes dont les hommes dans leur inquiétude barbouillent si volontiers le passé, s'engloutirent.

Tout n'était que mots, paroles et rien de plus.

C'est alors qu'eurent lieu les divines surprises d'un revirement et d'un aveu fulgurant.

Tout d'abord, on s'en souvient, plutôt que de reconnaître en toute simplicité que les documents dévalués lévitaient hors de la prise des méthodes positives qui établissent l'Histoire, on avait dit que c'était une honte que de se poser tant de questions sur l'existence des objets. Et puis non : on se ravisa. Tout bien réfléchi, apporter une preuve dans ce cas comme dans tout autre était là un souci normal.

C'est ainsi que sous la présidence de Germaine Tillion et de Georges Wellers a été fondée l'association pour l'étude des assassinats par gaz (ASSAG). Cette association se propose « de rechercher et contrôler la [sic] preuve de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer... ».

D'où l'on conclut que la recherche d'une preuve de chambre à gaz n'offusque plus la pudeur et qu'une telle preuve n'existait pas encore en 1982, date de la création de l'association.

Dont acte.

M. Jean-Pierre Faye, membre de cette association, est secrétaire du haut comité scientifique du collège international de philosophie. Il saura garantir

l'âpreté que paraît exiger la preuve rebelle des industries assassines sur lesquelles prennent appui ses discours.

[448]

Ce qu'il advient dans une telle conjoncture, Eschyle le dit :

« Quand les hommes s'abandonnent à de vaines présomptions leur parole est contre eux un accusateur véridique. »

C'est ainsi que l'accusé, déçu dans sa curiosité, devint juge.

Cependant, à toutes fins utiles, on avait assorti d'insultes diverses le déballage des preuves vacillantes. Les justiciers avaient-ils prévu dès le début qu'en fin de compte, il leur faudrait se rabattre sur la calomnie pour maintenir leur idée fixe ?

Comme elle avait transfiguré le passé, la terreur annonçait l'avenir en songe. Les intégristes de l'holocauste, sourds à la semonce scientifique, pour reconduire par intimidation la croyance dans une industrie criminelle qui pèse sur l'entendement et prolonger la léthargie générale, décuplèrent la célébration des malheurs et derrière ce rideau commémoratif, continuèrent à dresser les embuscades de la vengeance.

Poussant à terme leur malveillance fatidique, les supporters de la chambre homicide en vinrent à une action affreuse : ils firent du butin sur le dos du professeur intègre grâce à qui l'Histoire, cessant d'être défigurée, allait devenir possible.

*O sancta simplicitas !*

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?

La puce sera venue à l'oreille du lecteur que là où la vertu vient après les écus, on ne croit pas à ce que l'on dit et règne l'imposture.

Et quelle idée se former de cette cohue de professeurs, d'hommes politiques et de journalistes qui, ne pouvant s'arracher à la fascination de l'abîme, portent de l'eau à la rivière ? Croient-ils pouvoir se saisir au réveil de la bête qu'ils ont vue en rêve et voir le temps relever ce que le passé n'a jamais vu naître ?

Mais que penser de ces intellectuels qui dans leur verte jeunesse ne trouvèrent pas de tabou assez sacré qui ne dût souffrir d'être sodomisé par leur rectitude superbe et qui aujourd'hui adulent des ectoplasmes ? Pauvres intellectuels ! Ils sont si laminés par les présumés subliminaires de leurs obligations grégaires qu'il ne leur est plus nécessaire d'ouvrir la porte du seuil qu'ils voudraient franchir. Ôtez-leur l'imagination : tout est par terre. Comme au temps des croisades, ils ont tout abandonné pour se signaler malgré tout dans l'entreprise qui avait un grand retentissement et dans laquelle ils n'avaient pu paraître : Auschwitz.

## 5. Réveil

Ouvrant des yeux neufs devant ces tristes réalités, le signataire que nous avons déjà entendu (qui depuis a lu Faurisson) se montra d'une froide lucidité :

« Tout ce qui porte une plume, au premier bruit, croyant entrer en scène, s'était imprudemment montré s'engouffrant dans un fromage. Qui pourrait prévoir que des publications historiographiques irréprocha[448]bles allaient démonétiser le sermonnaire, fermer les pratica-

bles par où des millions de morts gagnaient la scène et transformer l'épopée en épave encombrante ?

Cet homme au ton bourru que la vie a blessé, Vidal-Naquet, s'écriait se disant offusqué :

« Trop de justice est souvent une injure, du vrai de vrai la digestion est dure et qui pourra jamais avaler Faurisson, tonnait le parangon de l'extermination ! On dit du monde que pour le bien distraire une mouche suffit. Partant, mes bien chers frères, vos signatures entassées seront assez. Allez ! Signez ! Par là les coups doivent passer. D'un désert de preuves souffriraient autrement, des révolutionnaires, l'horreur du changement ? »

Étourdi, je signalais ce boulet infâme. Combien hélas, mon front va-t-il rougir de fois sous le règne du dogme qu'inaugure la Loi ? »

## 6. Escarmouche

Néanmoins, un dernier carré de héros désaffectés ne voulut pas en démordre. Il fallait, pour ces moustachus, rallumer la flamme des gueuloirs de la presse, pour que soient assénés les coups de trombone capables de rassurer la conscience lyrique des braves gens. On battit le rappel des janissaires et des fonds de tiroir, et l'imagination creusante se remit à la tâche pour une suprême concrétion intitulée : *Les chambres à gaz, secret d'État*.

Ce livre propose deux réponses aux objections récentes au récit reçu d'Auschwitz.

Entrons dans le détail.

« Auschwitz », ses machineries meurtrières, ses longs et nombreux procès, ses accusés, ses témoins, ses condamnations, tout cela n'était que symboles. Pour de vrai, c'était par des troupes de camions gazeurs que s'accomplissait de-ci, de-là, cahin caha, au cours de vagabondages assassins, la ribote des crimes exterminateurs.

Et aussi : hier, c'était un devoir de croire que l'enfant le mieux cloîtré savait tout de l'extermination par gaz dès avant la fin de la guerre. On le reconnaît : c'était une erreur. Non, on ne dit plus ça. On dit aujourd'hui : les Allemands s'étaient pour de bon résolus à faire disparaître un peuple de la terre sans que personne puisse s'en apercevoir. Le moyen ? Réponse : un code secret d'État. Un code si secret que les Allemands ne le connaissaient pas encore à l'époque. Ils n'en ont appris les rudiments qu'après la guerre, au cours de procès.

Le citoyen alerté des difficultés techniques et qui sait lire ne peut qu'être déchiré, entre l'admiration que lui arrachent tous ces soins disposés à l'instruire et la difficulté à garder son sérieux devant la froide complexité de thèses qui [450] changent d'un quart d'heure à l'autre.

Ce qui donne quelque apparence de maintien à ces échafaudages tient moins au contenu historiographique et à la conviction des acteurs, qu'en la certitude affichée par chacun d'eux de la sincérité de ses voisins. Ce phénomène banal suffit à donner une impression de sérieux, derrière laquelle tous s'affairent à boucher des voies d'eau dans l'espérance commune que la ferraille ressoudée pourra repartir vers de nouvelles aventures.

Pour Robert Faurisson, connaissant le terrain comme il le connaît, ce livre n'est pas une affaire.

Toutefois, tant de persévérance dans le dévergondage logique et tant de surdité devant la simplicité baptismale de son argumentation scientifique, lui font de la peine et commencent parfois à lui donner sur les nerfs. Il aurait tout de bon laissé en plan ce ramas de preuves délabrées, si la survie de sa réputation ne lui commandait de hâter la glissade naturelle de ces monstruosité bancales vers le précipice.

Sans retard il s'est donc remis à l'étamine. Sans retard mais non sans peine ni patience et avec tristesse la que porte la constante déception d'une recherche infructueuse. Car de cette nouvelle montagne de preuves n'est sortie aucune souris : pas la moindre aiguille, nulle paillette d'or : que dalle !

Du fourrage.

## 7. Hosannah !

Grâces soient rendues à l'Holocausticon qui fait tout passer à sa fantaisie et par lequel le petit devint grand ! Il n'est pas d'ambition, de vengeance et de convoitise qui, se mirant dans la nappe huileuse, ne prennent les dehors du service public et ne disposent mieux les avenues du pouvoir et la domination de l'appétit.

Grâces soient rendues à l'Holocausticon qui a dévoilé, *coram populo*, la créance que tirait l'indigence intellectuelle des peuples abusés ! Les défenseurs du breuvage ont montré à l'encan que le carrosse infailible des marquis ligueux n'était l'ombre trompeuse de serpillières gorgées de sanies vulpines faisant les maupiteuses.

A force de moudre, triturer, presser, décanter, chauffer et condenser la graine de sésame, la préparation de dormitive est devenue purgative, et les colonnes de la foi, réfractaires à la gravité de leur charge, tel Héliogabale, se sont enlisées dans la fosse préparée pour autrui.

La puissance de l'Holocausticon était telle que seule ses boutefeux pouvaient, en s'enferrant dans des manœuvres farcies de malfaçons, déclencher le déluge de boulettes qui leur ferait lever le cul.

[459].

*Cette histoire a été rédigée d'après :*

- François Rabelais, *Le Quart-Livre*, chapitre 43 : « Comment Pantagruel débarqua en l'île de Rouah, 1552.
- François Rabelais, *Le Cinquième Livre*, chapitre 30 : « Comment nous vîmes Ouy-dire tenant école de témoignerie », 1564.
- *La Satire ménippée*, avant-propos « Au lecteur catholique zélé », relatif aux États généraux de 1593.
- Le discours prononcé par le baron du Pont-Saint-Pierre aux États généraux de 1614.
- Blaise Pascal, *Les Provinciales*, lettres XI et XII, 1656.
- Jean Racine, *Sur la signature du Formulaire*, 1664.
- Cardinal de Retz, *Mémoires*, 1665.
- Jean Racine, *La Querelle des Imaginaires*, 1667.
- Nicolas Boileau, *Le Lutrin*, 1683.

## CONCLUSIONS

## Conclusion générale

« ...les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle. Nous nous accoutumons à tout ce que nous voyons ; et je vous ai dit quelquefois que je ne sais si le consulat du cheval de Caligula nous aurait tant surpris que nous nous l'imaginons. »

Cardinal de Retz, *Mémoires*, janvier 1649

## De l'universalité des droits des hommes

### Dérivation religieuse de la notion juridique de crime imprescriptible contre l'humanité

Les droits de l'homme d'aujourd'hui résultent des deux guerres mondiales. Ils ont été élaborés autour des concepts, récents dans le droit international, de guerre juste, de responsabilité collective, de génocide et maintenant de crime imprescriptible contre l'humanité.

Ces droits sont réputés contradictoires, hypocrites et inefficaces : ils sont donc peut-être dangereux. Ils participent en tout cas à la constitution d'une idéologie qui, subordonnant le droit, habille de sa vision du monde un mode de gouverner.

Un procès international tel celui qui s'annonce à Paris pour l'année 1985 s'appuie sur ces droits. Il ne peut que contribuer à les reconduire. C'est peut-être même là le but recherché. C'est donc l'instant de les comprendre et de se demander quel est le contenu de leur prétention à l'universalité.

La comparaison des droits internationaux d'aujourd'hui à ceux d'hier met en évidence une différence qui oriente la présente analyse.

Par le passé, s'interroger sur les droits de l'homme se faisait à partir d'une liberté civile localisée dans une citoyenneté normale. Les droits de l'homme résultaient de ceux du citoyen et par conséquent les droits internationaux résultaient des citoyennetés.

Cela se ferait aujourd'hui à partir de définitions nouvelles affectant un homme abstrait et contresignées par la plupart des États.

Le droit international peut donc être conçu de deux façons : empirique, dans le respect et le prolongement de cette multiplicité éthique ; ou abstraite, comme un système de normes qui s'imposerait du dehors la nature éthique de ces droits particuliers. De tout temps la première conception a eu la faveur des juristes :

« Dans toutes les périodes de civilisation, le droit international est inférieur aux droits nationaux, et le progrès consiste précisément à faire pénétrer le plus possible dans les rapports réciproques des communautés petites et grandes les principes d'équité que chacune d'elles fait régner dans les rapports mutuels de ses membres<sup>131</sup>. »

La qualité d'homme est concrète. Elle importe donc. Toutefois, cette qualité n'est pas première pour l'éthique qui est l'habitude des groupes d'hommes à vivre ensemble. Il résulte de cela que des droits de l'homme qui ne seraient pas garantis par la citoyenneté ne sont pas sûrs et pourraient n'être que l'expression contraignante d'une morale particulière subordonnant les autres morales.

Bonne ou mauvaise, cette morale n'est pas à son lieu. Elle ne peut qu'induire des droits sans force souveraine : des droits nihilistes dont l'essence

<sup>131</sup> . G. Glotz, *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*, Paris, Hachette, 1906, p. 20.

merveilleuse consiste dans l'insurrection dénégative involontaire et permanente de l'oubli des principes du droit qui les fonde.

Le droit consiste en une partition déterminée du bien et du mal qui donne sa marque à l'action. Par quoi le droit devient réalité, et l'État condition d'une activité civile rationnelle.

Les déterminations de cette partition sont l'identité d'un peuple, dans laquelle tous peuvent se reconnaître en vue de l'action. Pour cela, le droit est sacré et peut être dit le dieu du peuple. Ce dieu n'en exclut aucun autre là où il ne règne pas, non plus qu'aucun des modes de gouvernement qui, en son sein, peuvent s'y faire concurrence.

Ces droits sont donc multiples et aucun n'est subordonné à l'autre ou aux principes supposés universels d'une institution commune. Chacun atteint l'universel là où ce droit garantit une justice et non parce qu'ils seraient tous les mêmes sur toute la terre.

[454]

Si un système juridique limite les fins de la volonté humaine pour ne pas avoir à limiter la liberté politique, en retour le droit ne fixe que les obligations du citoyen pour laisser les hommes libres d'agir selon leur morale ou leur religion là où la loi est silencieuse.

La limitation des fins se réalise de deux façons qui s'excluent. Ou bien la détermination du mal préexiste au crime, comme dans le droit romain et européen classique. Ou bien cette détermination est postérieure au crime, comme dans les abus du droit subjectif, où le jugement est suspendu à la conviction des juges.

La gloire nouvelle des notions de *bellum iustum*, de responsabilité collective, de génocide et, en gestation, de crime imprescriptible contre l'humanité élargerait à un ordre de normes juridiques dites supérieures mais sans autre autorité que cette autorité présumée. Ces innovations spectaculaires expliquent pourquoi le droit international actuel ne répond pas aux exigences éthiques par lesquelles un droit se démontre droit.

Après quelques définitions générales, l'universalité des droits sera abordée par le problème du suspens du droit qu'opèrent la vindicte publique et l'esprit religieux à l'occasion des désastres. Il sera rappelé comment cela s'est produit dans les cas particuliers des deux guerres mondiales.

On reviendra ensuite aux définitions des positions juridiques et religieuses véritables relatives au problème du mal et que la vision actuelle du monde, quand elle abandonne le droit, recouvre et fait oublier.

Les conséquences possibles des procès internationaux concluront.

[455]

## Le concept d'universalité dans la juridiction classique

Traitant de l'esprit général d'une nation, Montesquieu montre pourquoi et comment la législation doit s'adapter à cet esprit. La législation ne doit pas être envisagée en général, mais comme élément d'une totalité concrète et vivante qui réunit les déterminations historiques du passé et du présent<sup>132</sup>. La certitude doit s'appuyer sur les conditions concrètes consubstantielles à l'action parce que la pure certitude subjective n'est qu'opinion

De son côté, Hegel souligne que l'esprit politique ou le patriotisme sont le même et ne peuvent résulter que des institutions de l'État.

On semble penser que le patriotisme est réduit à la capacité d'accomplir des actions extraordinaires sinon aventurées. Cette coïncidence possible et superficielle cache le fait habituel que le patriotisme est surtout au fond des actions ordinaires. « Mon intérêt substantiel et particulier — nous dit Hegel — est conservé et contenu dans l'intérêt et dans les buts de l'État en raison du rapport où il se trouve avec moi comme individu singulier<sup>133</sup>. »

De cela, tout le monde est persuadé. Ce n'est que l'habitude (*Ethos*) de la sécurité que procure l'État et la passion ombrageuse des débutants pour la critique qui aveuglent l'opinion sur ce point.

Un État n'est pas l'addition au petit bonheur de principes, mais leur ensemble qui s'accorde dans son identité d'organisme. Dans ces conditions universalisables consiste la possibilité de conduites universelles.

[456]

La présupposition que la force injuste serait le moyen habituel de l'État est un effet de dépréciation qui provient de l'esprit religieux quand celui-ci déborde de sa sphère et impose de trouver dans la subjectivité la détermination et le maintien du droit. Par cette superstition, « la confusion est érigée en constitution de l'État<sup>134</sup>. »

Chacun se confond aisément de pouvoir concevoir *ex nihilo* un ordre meilleur que tous. A vouloir déduire immédiatement sa conduite de cette conviction intérieure, on se détourne de la réalité et l'on va nécessairement contre les jugements de vérité qui se présentent sous la forme de l'universel et des lois.

Libre à chacun de préférer la sphère imaginaire du sensible. A condition d'en rester au mépris personnel et de ne pas faire un système de destruction de cette disposition négative qui deviendrait une niaiserie affreuse.

Bien que les hommes, volontiers étourdis par l'opinion trompeuse, soient plus courageux que justes, leur qualité humaine n'est pas en effet à oublier. C'est parce qu'ils sont hommes qu'ils peuvent être fiers d'être reconnus comme personnes juridiques et qu'ils peuvent être amenés à sentir et penser comme leurs concitoyens. C'est pour cette raison que des citoyens qui voudraient, en raison de leur communauté religieuse ou ethnique, se prétendre étrangers, ne doivent pas en être exclus :

<sup>132</sup> *L'esprit des lois*, ch. XIX.

<sup>133</sup> . *Principes de la philosophie du droit ou droit naturel et science de l'État en abrégé*, Paris, Vrin, 1975, p. 269.

<sup>134</sup> . *id.*, p. 271.

« La séparation que l'on reproche aux juifs se serait plutôt maintenue et aurait pu, à juste titre, être imputée et reprochée comme une faute à l'État qui les aurait exclus, car il aurait ainsi méconnu son principe, l'institution objective et sa puissance. L'affirmation de cette exclusion des juifs, même si elle a pu croire qu'elle avait entièrement raison, s'est avérée à l'expérience la plus folle, alors qu'au contraire, la conduite des gouvernements a été conforme à la sagesse et à la dignité<sup>135</sup>. »

[457]

Hegel fait ici allusion à une recrudescence de l'antisémitisme, après que la Prusse eut accordé aux juifs les droits civils en 1811.

A ce jugement peut être comparé celui de Spinoza :

« Voyons maintenant de quelle manière les passions du peuple, pour sa part, se trouvaient contenues ; les principes sur lesquels l'État reposait nous l'indiquent assez clairement. Pour peu qu'on y veuille réfléchir — fût-ce superficiellement — on voit qu'ils ne peuvent manquer de faire naître au cœur des citoyens un amour extraordinaire de leur pays. Rien n'eût été plus malaisé que d'inspirer à l'un quelconque d'entre eux le dessein de trahir sa patrie, voire de ne pas se solidariser avec elle. Tous les membres de l'État lui étaient attachés, au contraire, au point qu'ils étaient prêts à supporter les pires extrémités, plutôt qu'une autorité étrangère. N'oublions pas ce qu'avaient été les circonstances à l'origine : après que les Hébreux eurent transféré leur droit à Dieu et que le royaume ainsi fondé fut devenu le royaume de Dieu, les autres populations — par rapport à eux, seuls Fils de Dieu — ne pouvaient plus être qu'ennemies de Dieu. Les Hébreux se mirent donc à les détester d'une haine intense (car cette haine leur semblait exigée par la ferveur de leur croyance : voy. Psalm. XXXIX, vers 21,22) ; ils ressentait une horreur profonde à l'idée qu'ils pourraient jurer fidélité et promettre obéissance à une autorité étrangère. Ils n'imaginaient rien de plus honteux, ni de plus odieux, que la trahison de leur patrie, c'est-à-dire du Royaume de ce Dieu qu'ils adoraient.

[...]

L'amour des Hébreux pour leur patrie était donc plus qu'un amour, c'était une ferveur religieuse, provoquée et entretenue — en même temps que la haine envers les autres peuples — par le culte quotidien. Et ce patriotisme devenait une véritable, seconde nature.

[...]

De la réprobation quotidiennement exprimée devait naître une haine permanente de l'étranger, ancrée plus profond dans les cœurs que tout autre sentiment. Est-il rien de plus violent, de plus tenace, qu'une haine inspirée par une fervente dévotion et considérée elle-même comme fervente ? La cause ordinaire dont s'accroît indéfiniment la haine ne manquait point, d'autre part, d'agir ici : à savoir la haine, pareille et implacable, dont les autres peuples payaient les Hébreux de retour<sup>136</sup>.

<sup>135</sup> . *id.*, p. 275.

<sup>136</sup> . Spinoza, *Traité des autorités théologiques et politiques*, 1970, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1967, pp. 862-863.

Si saint Paul disait la même chose de façon plus sereine et concise : « La Loi est le mur de séparation des païens et des juifs », il faut dire à la décharge de Spinoza que celui-ci avait subi l'anathème et l'excommunication sans retour.

[458]

La multiplicité des religions est un bonheur pour le citoyen puisqu'elle augmente la nécessité de la rationalité profane qui permet la coexistence des religions. Car Dieu tient le droit de régner de sa toute-puissance et « il est manifeste, observe Hobbes à ce sujet, que les hommes sont obligés de lui obéir à cause de leur imbécillité » car, ajoute le philosophe à l'adresse de ceux qui trouveraient le propos un peu rude : « S'il y avait deux tout-puissants [...] ni l'un ni l'autre ne le devrait céder à l'autre<sup>137</sup>. »

### Qui sont les ennemis de l'État ?

Les ennemis de ton pays sont ceux dont la préoccupation pour toi est fictive. Ils ont été répertoriés par Henri IV, Sully et le cardinal de Richelieu de façon irrévocable. Ce sont : les amis du ciel, les amis de l'étranger et les amis du despotisme<sup>138</sup>.

Les amis du ciel méprisent la terre. Ce sont les religieux quand ils croient trouver dans leur dogme le moteur actif et spirituel d'une vie civile interprétée comme une mécanique subordonnée.

Les amis de l'étranger sont ceux dont la conduite est déterminée du dehors.

Les amis du despotisme sont les ennemis de la liberté. Ils ne veulent pas de zones de conduite pour lesquelles la loi resterait silencieuse ou s'opposent au libre échange des œuvres et des marchandises qui génèrent des contrats favorables à la paix entre les nations...

[459]

Et en cas de défaite armée quelles sont les règles de conduite des populations et du soldat ? Il est bon sans doute de rappeler ici que notre tradition de la liberté politique n'est pas fondée sur le libre choix du volontariat qui n'est que la forme de l'oppression suprême mais sur le non-choix qui garantit sa rationalité. Ce ne sont que des livres tel que *L'Être ou le néant* qui ont pu faire oublier cela.

### La Résistance

Le droit des populations et celui du soldat sont énoncés dans le *Léviathan*.

Les populations civiles des terres conquises sont dites subjuguées. Les civils ont la liberté de se soumettre à l'ennemi quand les moyens de vivre sont occupés et gardés par l'ennemi. L'assistance à l'ennemi ne peut être dans ce cas estimée illicite. Ceux qui se soumettent n'assistent l'ennemi qu'avec une part de leurs biens, tandis que ceux qui le refusent le font avec la totalité<sup>139</sup>.

Pour le soldat, celui-ci n'a pas le droit de se soumettre aussi longtemps que l'ancien pouvoir tient la campagne et lui donne sa subsistance.

Il ressort de ces règles qu'au titre de généralissime, le maréchal Pétain se devait de ménager cette dernière possibilité, et par conséquent, à tout le moins, de ne pas occuper une charge civile ; ce qui ajoutait une faute à sa démission. A

<sup>137</sup> . Hobbes, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, Garnier Flammarion, p. 264.

<sup>138</sup> . M. Carmona, *Richelieu, : l'ambition et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>139</sup> . T. Hobbes, *Le Léviathan*, IV, révision et conclusion.

l'opposé, le titre de chef de gouvernement de Pierre Laval était légitime. Ce qui n'exclut pas qu'il ait pu faillir à des obligations de fonction. François Mauriac déclarait en 1946 : « On a nié l'évidence, qui était la légalité du gouvernement de Vichy<sup>140</sup>. » M. Georges Vedel reconnaît que l'ordonnance du 9 août 1944 qui prononce l'inexistence juridique du gouvernement Pétain « à partir du 16 juin 1944 » et qui fonde la législation de la Libération est absurde et « inacceptable »<sup>141</sup>.

Cela étant, les circonstances militaires et politiques étaient très différentes de celles du XIX<sup>e</sup> siècle en raison de la généralisation de la guerre des partisans, née en Espagne contre les armées de Napoléon, théorisée par Clausewitz et appliquée par Lénine<sup>142</sup>.

Dans la conception communiste, les biens et la liberté d'entreprendre n'étant plus au fondement du droit civil, la liberté des populations civiles de se soumettre est déniée, voire, le cas échéant, le devoir du soldat de rester en campagne tant qu'il le peut. Ce fut bien ce qui se produisit [460] pour les communistes français avant 1941. Le partisan se veut totalement mobilisable et délié du droit classique. Pour lui, ce sera donc tout l'un ou tout l'autre selon les voies bouleversantes de la révolution. Ainsi, le concept de « résistance », s'il est déterminé en raison de but idéologiques et non des lois, n'a pas de commune mesure avec la signification juridique du mot mais signifie que l'on cède à l'appel d'une espérance idéologique.

### **Les droits internationaux classiques et leurs répondants religieux comme source de la notion d'imprescriptibilité**

Les droits internationaux antérieurs à la première guerre mondiale avaient et ont conservé une autorité d'usage.

Ce droit international est composé des traités et pactes, plus ou moins illustres, qui marquaient tous un équilibre de force et de droits locaux. La somme de ces conventions compose les strates de normes spécifiques d'un droit coutumier qu'informe et soutient la qualité de justices particulières et locales.

L'harmonie de voisinage entre États est toujours difficile car un État reste toujours juge de la signification et des suites à donner aux différends réels qui ne manquent pas. Il est donc prudent pour que des relations paisibles soient possibles que les étrangers ne soient pas frappés d'un tabou exogamique qui semble les rendre irréductiblement différents.

C'était le cas des Hindous et des Romains qui, par la fête des Gandarva et des Centaures, essayaient d'intégrer les femmes des ennemis tués. Leurs soldats avaient le droit, sinon le devoir, de les épouser. Par cette institution, les guerriers préservaient leurs concitoyens d'une xénophobie superstitieuse et irrationnelle.

---

<sup>140</sup> . *Journal officiel*, 2 mars 1946.

<sup>141</sup> . G. Vedel, *Manuel de droit constitutionnel*, pp. 273 et 277.

<sup>142</sup> . Carl Schmitt, *Der Begriff des politischen*, 1932, *Theorie des Partisanen*, 1962, traduit sous le titre *La notion de politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 252-274.

C'est encore le fait des chrétiens auxquels l'Évangile ordonne d'aimer leurs ennemis<sup>143</sup>.

[461]

Ce n'est pas celui du Coran pour lequel la dhimmitude des non-musulmans serait avilissante<sup>144</sup>. « La guerre sainte (*djihâd*) est un arrêt définitif de proscription prononcé contre les infidèles, qui ne sera révoqué qu'à la fin du monde<sup>145</sup>. »

L'amour de l'ennemi n'est pas non plus le propre de l'Israélite en guerre. Les lois du *herem* (guerre par anathème) que contient le Lévitique prescrivent l'extermination totale de l'ennemi : femmes, enfants et animaux, destruction des maisons et retour exclusif à Yahvé, c'est-à-dire à la communauté, du butin métallique. La conquête de la Palestine commencée par Moïse exemplifie la mise en œuvre de ces lois.

La source religieuse des droits internationaux classiques est donc indo-européenne et chrétienne et leurs formulations possibles ne peuvent que procéder de la romanité impériale et curiale.

La source de la régression des droits internationaux modernes en morale est aussi religieuse, comme le prouve le concept d'imprescriptibilité qui est l'essence de la justice vengeresse des dieux qui ne sont pas pressés.

Les religions pourvoient à l'absence ou à la carence du droit. À défaut d'être une meilleure justice et de sanctionner le coupable, elles promettent à des fins de consolation sa punition dans l'avenir. Partout dans le monde, l'imprescriptibilité divine de la faute a précédé la rémission humaine des sanctions.

Or, pour la justice religieuse, il n'existe que des familles et pas d'individus. Le châtement religieux ne peut donc être que collectif, et la faute, avec la culpabilité, se transmettrait avec les liens de sang. L'helléniste Gustave Glotz relève la présence de cette croyance dans la Grèce archaïque :

[462]

« Ce n'est pas seulement une tare transmissible, la responsabilité, c'est aussi une souillure contagieuse. Les alliés de l'impur courent le même danger que ses parents. Ses concitoyens n'ont qu'un moyen d'échapper, le punir ou du moins l'éloigner. Un peuple répond de tous les attentats qu'il ne réprime pas, même s'il les ignore. Le châtement collectif est de droit divin. Que les innocents périssent avec les coupables, qu'y a-t-il là qui doive déconcerter ? ce qui est troublant pour la conscience humaine, mais qui démontre d'autant mieux l'action divine, c'est le châtement collectif à long terme, ce sont les nuées de vengeance qui s'amassent et s'épaississent pendant des siècles au-dessus d'une ville avant d'y faire éclater la foudre<sup>146</sup>. »

*In summa* : l'imprescriptibilité du crime est donc une croyance religieuse qui constitue un lien social archaïque. Celui-ci est déterminé par la vengeance qui devient le fond de la solidarité entre les générations des ennemis et celles des descendants des victimes dont les pierres tombales deviennent des autels de sacrifice.

<sup>143</sup> . Matthieu, 5, 44.

<sup>144</sup> Coran, 5, 38.

<sup>145</sup> . Antoine Fattal, *Statut légal des non-musulmans en pays d'Islam*, Beyrouth, 1958.

<sup>146</sup> . G. Glotz, *La religion et le droit criminel, Études sociales et juridiques de l'antiquité grecque*, Paris, Hachette, 1906.

Bien que l'avènement de la justice humaine ait dépassé cette justice, c'est un fait que les hommes continuent d'adorer ces lois divines qui suppléent aux défaillances humaines, quand bien même leur foi en Dieu s'est dissipée et que la justice pourrait ne pas défaillir.

La forme rhétorique dans laquelle se formule l'imprescriptibilité divine est l'imprécation qui est généralement contenue dans les serments comme peine du parjure. La plus grande de toutes les imprécations est celle qui promet l'extermination d'une race entière (*Ezoleia*). Ainsi le dit une inscription crétoise :

« A ceux qui jurent loyalement et restent fidèles à leur serment, que les enfants donnent de la joie, que la terre accorde ses produits en abondance, que les troupeaux soient féconds, et qu'ils soient comblés d'autres biens, eux et leurs enfants ! Qu'aux parjures, ni la terre ne soit productive, ni les troupeaux féconds ; qu'ils périssent méchamment, les méchants, eux et leur race ! »

On observe en Grèce que ces imprécations gravissimes, avec l'avènement de la justice humaine, loin de devenir plus rares, se multiplient. Il semble que la puissance divine décroissant, les fulminations se [463] soient affaiblies et leur emploi banalisé.

Ainsi les notions de « génocide » et d'« imprescriptibilité » sont-elles depuis toujours jumelles dans l'inconscient des peuples, de sorte que l'évocation de l'une convoque l'autre.

### **Les droits internationaux nouveaux**

Bien que tout cela soit connu depuis longtemps, en 1918, on assiste à l'avènement d'un principe nouveau, d'une nature toute morale, qui vient se superposer à ces droits comme un étage supérieur dont la contrainte irrépressible devait faire se lever le soleil. Le traité de Versailles, qui contenait le pacte de la Société des nations, a posé le principe inédit de la guerre injuste par nature.

Ce principe est issu de l'inversion du principe de la guerre juste venant de saint Thomas qui voulait :

- que la guerre soit décidée par le prince ;
- qu'il s'agisse de se défendre et non d'offenser ;
- qu'elle cesse dès que l'effet voulu est atteint ;
- que la spoliation de l'adversaire en biens et en vies ne soit ni ne devienne la finalité essentielle de celui qui se défend<sup>147</sup>.

Pour saint Thomas, il s'agissait de former des confesseurs soumis à la spiritualité de l'État conduit par des princes chrétiens particuliers. Il n'écrivait ce faisant aucun droit international mais définissait une déontologie ecclésiale dont la fonction n'est pas de déclarer ou d'interdire la guerre mais de la juger. Hors de ces conditions historiques, le thomisme devient une scolastique jésuitique niant le droit des États.

Jusqu'à-là, les hommes s'étaient sentis assez civilisés pour présupposer entre eux que, mon Dieu, la guerre était une chose qui [464] n'allait pas tout à fait de soi et que celui qui l'entreprenait le faisait au risque d'embarras souvent imprévisibles. Les choses auraient pu en rester là si, par sottise, l'on ne se fut piqué d'écrire ce qui allait sans dire. Le pacte Briand-Kellog et la Charte des Nations-

<sup>147</sup> . *Somme théologique*, 1-2q. 70 3 c ; 2-2q 29 ; 2-2q 40/1/2/4, q 41, 42 66 ; 2-2q 66, 8 ad 1.

Unies consacrèrent le principe du *bellum justum* : ne sont justes que les guerres de représailles. En 1927, la guerre est hors-la-loi.

Depuis que la lumière de cette idée s'est abattue sur le monde, des juristes s'épuisent à codifier cette morale laborieuse comme si elle était indépendante des conditions historiques et des rapports de force entre États. A leur place vient une organisation sans autre souveraineté que la pétition des signatures molles d'États qui, imperturbables, vont à leurs affaires courantes.

Cette législation touchante n'a pas rendu les guerres plus rares ni moins acharnées. Elle les a simplement rendues interdites à déclarer. Voire, à ce qui paraît, il serait prudent de dire que l'on ne fait pas la guerre après l'avoir depuis longtemps commencée, et cela, en dépit du fait que toute la population est informée du contraire.

Ainsi a-t-on pu entendre des chefs d'État proclamer tout haut des contrevérités, sachant que leurs auditeurs les connaissent pour ce qu'elles sont. Les citoyens sont donc subrepticement engagés à entrer dans cette dialectique : « Je sais que vous savez que je dis le faux ; et vous savez que je sais que vous le savez aussi ; eh bien, je le dis quand même ! »

A l'occasion d'un événement important comme une guerre, cette rhétorique vaut pour exemple, le mensonge accède à la pédagogie, et la diplomatie s'empêche de cette obligation bizarre qui pervertit la parole politique et développe l'inquiétude. De là vient que les guerres les plus graves apparaissent comme des accidents colossaux provoqués par des maladroites minuscules et sans malices.

Il fallut attendre la seconde guerre mondiale pour que l'assomption des droits en morale s'assortisse d'un nouveau prodige : le concept de responsabilité collective. Il est défini pour la première fois dans la charte du Tribunal militaire international de Nuremberg qui constitue une partie intégrante de « *L'accord de Londres* » : *sur la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre de l'Axe européen*. L'article 9 de la charte énonce :

« Dans le jugement des membres individuels d'un groupe ou organisation quelconques, le tribunal pourra déclarer (relativement à tout acte que l'individu pourrait être convaincu d'avoir commis) que le groupe ou l'organisation dont l'individu faisait partie était une organisation criminelle. »

La responsabilité collective est une notion judiciaire que l'on observe dans les sociétés dites archaïques où l'individuation des personnes n'est pas réalisée en droit. Ce qu'explique le juriste Hans Kelsen :

« La responsabilité collective est une donnée caractéristique des ordres juridiques primitifs ; elle est en connexion étroite avec ce trait que la pensée et la sensibilité des primitifs sont portés à l'identification. A défaut d'une conscience de son moi, d'un sentiment de son individualité suffisamment affirmés, le primitif se sent tellement un avec les membres de son groupe qu'il interprète toute action d'un membre du groupe qui est remarquable sous quelque rapport comme action du groupe — comme quelque chose que « nous » avons fait — ; et qu'il réclame en conséquence la récompense pour le groupe, de même qu'il accepte que la peine incombe au groupe tout entier. Par contre, il y a responsabilité individuelle lorsque la sanction est dirigée uniquement

contre le délinquant lui-même, c'est-à-dire contre celui qui a commis personnellement le délit<sup>148</sup>. »

Cette régression du droit a donc suscité, surtout dans des populations qui n'étaient pas familières de ces mœurs très anciennes, des craintes et des troubles identitaires ; en particulier pour les personnes qui appartiennent de cœur à une communauté politique, religieuse ou ethnique. Il n'est en effet que raisonnable de penser qu'une de ces personnes envisage que l'une ou l'autre de ces appartenances lui soit un jour reprochées puisqu'aussi bien des sanctions pénales sont déjà suspendues à ce genre de possibilité. Ces peines n'affirment-elles pas, par leur seule existence, que l'allégeance précède la personne ?

[466]

L'enthousiasme passé, la monstruosité juridique parut si évidente que l'on est revenu récemment à des dispositions plus classiques en réintroduisant la responsabilité individuelle. Ce réveil, hélas, ne se veut pas rétroactif. Les accusés qui n'avaient pas le droit de plaider non coupables pour avoir appartenu à un parti politique et pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis n'ont donc pas reçu le droit de rétracter ce qu'ils ont dit sous la contrainte.

Venons-en au terme de « génocide ».

La commission des Droits de l'homme de l'ONU a relancé, il y a une quinzaine d'années, le mot « génocide ». Ce terme très controversé à sa naissance désignait l'action de tuer un groupe ethnique<sup>149</sup>.

Le mot génocide, forgé en 1943 par Raphaël Lemkin, a été adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies dès le mois de décembre 1946. Avec ce terme de « génocide » était proposée une juridiction nouvelle de « crime relevant du droit international ». Deux ans plus tard, l'Assemblée approuvait à l'unanimité le texte d'une *Convention sur la prévention et la répression du génocide*. L'article 2 de la convention donne la définition suivante : « Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel [...] <sup>150</sup> »

Il reste à dire l'histoire de ces droits, à montrer et expliquer la provenance et la raison de cette défaillance.

[467]

Les principaux législateurs de ces textes imprudents sont M. Morgenthau pour les États-Unis et M. René Cassin pour la France. Tous deux participèrent à la rédaction des articles du Tribunal militaire international de Nuremberg.

L'œuvre de René Cassin est mieux connue depuis 1980 où est parue la thèse de M. Marc Agi intitulée *De l'idée d'universalité comme fondatrice du concept des Droits de l'homme, d'après la vie et l'œuvre de René Cassin*. Un colloque récent du CNRS a été consacré au thème de cette thèse peu après sa publication. M. Poulas, au titre de directeur de recherche au CNRS, rendant compte de ce colloque, employait, pour qualifier les « droits de l'homme », les adjectifs « idéalistes, ambigus, hypocrites et dérisoires »<sup>151</sup>.

L'efficacité de l'application de ces droits devait être, selon l'expression de René Cassin, le « Saint des Saints » de son œuvre. Ces droits de l'homme n'étaient

<sup>148</sup> . *La Théorie pure du droit*, Paris, Dalloz, 1962, p. 166.

<sup>149</sup> . Le Bidois, *Le Monde*, 25 avril 1962

<sup>150</sup> . Merle, *Le Monde*, 11 octobre 1978.

<sup>151</sup> . « Les droits de l'homme et la réalité juridique », *Le Monde*, 12 août 1983.

certes pas encore exécutoires mais devaient le devenir. Comment René Cassin concevait-il donc son concept d'universalité auquel la réalité est restée si rétive ?

Avant de présenter le concept, présentons la personne puisque son biographe nous le dit : « René Cassin est un praticien plutôt qu'un théoricien. »

René Cassin était secrétaire général de l'Union fédérale des anciens combattants de la guerre de 14-18. Il fut le représentant de l'Union à la Société des Nations où il voulait voir triompher un strict contrôle international des guerres à partir du principe du *bellum justum*. Rejoignant à Londres le général de Gaulle en 1940, celui-ci le nomme responsable juridique du gouvernement provisoire. En 1941, il rédige les accords de Gaulle-Churchill.

En 1942, le chef du gouvernement provisoire nomme René Cassin secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, association judaïque française dont les établissements d'enseignement parsemèrent le bassin méditerranéen et qui prône le retour des juifs en terre de Palestine. René Cassin prend part à des émissions radiophoniques de la radio libre de Londres. Il y exhorte les Français à la résistance. Dans des prosopopées poignantes, il prête sa voix au soldat inconnu qui parle ainsi aux Français du fond de son tombeau. En 1945, le général de Gaulle nomme René Cassin à la tête du Conseil d'État. Il participe à la rédaction de la charte des Nations-Unies qui prévoit une commission des droits de l'homme.

René Cassin reconnaît son destin dans les principes de l'AIU qui affirme que le peuple juif a une mission universelle et se dit persuadé que l'état d'Israël, la diaspora et les droits de l'homme ne sont qu'une seule et même chose. Israël, étant « l'autre intégral », rien ne saurait lui être contraire qui ne soit du même coup un affront aux droits de l'homme. Ainsi, quand le général de Gaulle décide de ne plus livrer d'armes à l'état d'Israël, René Cassin ne veut voir dans cet acte que de la pure haine à l'égard d'Israël et conclut : « La France se déshumanise et s'identifie à l'injustice. »

Venons-en au concept d'universalité qui fonderait ceux de génocide et de crime imprescriptible.

[468]

René Cassin l'identifie à la loi du Talion ! En 1970, au cours d'un colloque de la *Decalogue Lawyers Society* de Chicago, il affirme que les droits de l'homme sont une laïcisation de principes du judaïsme. Commentant le *Pentateuque*, il avance que la loi du talion est loi d'amour puisqu'elle permet la réversibilité de la souffrance par identification à son prochain. Chaque individu, selon René Cassin, serait dépositaire d'un « coefficient d'humanité » qu'il s'agirait de développer. Le biographe résume : « Œil pour œil, dent pour dent constitue le fondement même de l'idée d'universalité. »

La loi du talion a l'inconvénient de passer pour une justice personnelle. Si l'on excepte le cas de peine de mort pour meurtre, la sanction étant attachée au crime, ne peut être distributive et la réversibilité de la souffrance n'est pas garantie. Elle n'introduit donc pas à la compréhension du criminel et apparaît, au contraire, comme un mode dérivé d'une guerre religieuse qui vise à la destruction de l'ennemi.

Marc Agi le précise sans ambiguïté : « René Cassin était des personnes qui estiment indispensable que la Commission des droits de l'homme équivaille à une manière de tribunal de Nuremberg permanent [...] pour exorciser le mal qui a failli la [l'humanité] détruire. » Le biographe ajoute : « Le juif est l'ennemi privilégié du totalitarisme » et encore « la lutte contre le totalitarisme fonde celle

même de la démocratie », d'où le lecteur conclut : « Le juif est un atome éternel de démocratie incorruptible plongé dans un monde qui deviendrait vite totalitaire, s'il n'était surveillé par la bienveillance policière qu'inspirent les écrits paléotestamentaires<sup>152</sup>.

La lumière se répand sur le monde.

C'est l'*Aufklärung* à l'envers.

Le tribunal d'une police omniprésente protégerait les « coefficients d'humanité » disséminés sur toute la terre.

Il serait injuste de moquer davantage René Cassin et de s'attarder sur son mystérieux coefficient d'humanité. Il n'a fait que suivre les idées défendues par les juristes et les professeurs les plus réputés de son temps.

Prenons l'exemple du juriste Hans Kelsen ; célèbre pour avoir rédigé la constitution de l'état autrichien, aujourd'hui remise en usage, et qui a enseigné aux États-Unis d'Amérique pendant une vingtaine d'années. En 1921, Hans Kelsen, dans un article paru dans la revue psychanalytique *Imago*, portait à Freud et à Durkheim une critique inspirée de Montesquieu. Vous ne tenez aucun compte, dans vos théories sur le lien social, leur disait-il, du retentissement sur celui-ci de l'ordre juridique à partir duquel existent les associations civiles telles que nous pouvons les observer, décrire et expliquer. Vous privilégiez dans vos théories la situation de la constitution d'une nouvelle socialité, d'un lien social *in statu nascendi*, tel qu'il provient d'une foule animée par un chef provisoire. Rien ne prouve que ce lien social particulier soit le modèle de toutes les socialités.

En faisant la théorie de la psychologie des foules, Freud, selon Jacques Lacan, faisait la théorie du nazisme avant que celui-ci n'ait eu lieu. Comme Hegel avait vu venir Napoléon, Freud a vu venir la [469] prééminence des foules sur les États dont il ne faisait pas grand cas dans sa théorie sociale. Et c'est bien là de fait une des sources de la socialité moderne qui se termine plus ou moins bien ici, plus ou moins mal ailleurs.

... Et cependant ! Que fait Kelsen, quand il envisage le droit international ? Il exprime sa conviction que celui-ci ne peut être qu'une construction monothéiste. Il évoque le sermon sur la montagne<sup>153</sup>. Il conçoit, en somme comme René Cassin, l'universel comme l'universel abstrait de normes juridiques supérieures.

Pourquoi ne tient-il plus compte, pour le cas du droit international, de la critique qu'il fait à Freud et à Durkheim ? Les ensembles civils que l'on peut observer, décrire et expliquer, ne sont-ils pas souvent réunis par les constructions constitutionnelles des États ?

Ne serait-il pas plus efficace et raisonnable d'établir la logique qui règle les relations effectives d'États concrets et multiples plutôt que de suspendre à des écrits scripturaires des normes « supérieures » inadéquates à la description des phénomènes perceptibles et incriminables ?

En France, ce débat où ces mêmes idées prirent un cours irrésistible, eut lieu au séminaire d'Alexandre Kojève donné à l'École pratique des hautes études. Avant la guerre, les hommes les plus éminents s'y retrouvaient, tels Raymond Queneau, Georges Bataille, André Breton, Jacques Lacan, Claude Lévi-Strauss, Maurice Merleau-Ponty, le R.P. Fessard, Raymond Aron et bien d'autres. Bien sûr, toutes ces personnes n'étaient pas « kojévienne ». toutefois, la problématique du

<sup>152</sup> . De l'idée d'universalité, p. VI, p. III, p. IV ;

<sup>153</sup> . Kelsen, *La théorie pure du droit*, p. 443.

séminaire a fourni le point de départ commun aux enjeux spéculatifs et politiques du temps.

Pour Kojève, l'interprétation de Hegel détient la clef de l'avenir du monde et donc le sens présent de la signification du passé. Il disait :

« Il se peut qu'effectivement l'avenir du monde, et donc le sens du présent et la signification du passé, dépendent en dernière analyse de la façon dont on interprète aujourd'hui les écrits hégéliens<sup>154</sup>. »

Quelle interprétation en donnait-il ? Ce que disait Kojève de l'action mauvaise suffit pour y répondre.

« Toute action étant négatrice d'un passé existant est donc mauvaise : un péché. Mais le péché peut être pardonné. Comment ? par son succès. Le succès absout le crime, parce que le succès, c'est une nouvelle réalité qui existe<sup>155</sup>. »

Hormis le fait qu'une action peut être cumulative avec un passé qu'elle déploie, l'idée que le succès puisse absoudre le crime est cela même que Hegel, de la façon la plus explicite, démontrait être [470] l'hypocrisie. Tout l'effort de Hegel cherche à établir un droit valable en soi et à écarter cette illusion de la pensée tyrannique qui à partir de l'avenir justifierait ses actes personnels.

Donnons un autre exemple sur le sujet qui nous occupe ici, celui de la description des différentes parties du droit que donne Kojève<sup>156</sup>.

Le professeur de philosophie commence à dire que l'ordre d'exposition n'a pour lui aucune importance. Il débute son exposé par le droit international conçu, ainsi qu'il se disait alors, comme une puissance « réalisée dans le concept » ! Il commence donc sa description là où Hegel terminait la sienne. L'ordre d'exposition était pour Hegel de la plus haute importance. D'abord parce que le droit privé et le droit civil sont articulés à la propriété de fait. Et qu'il faudrait donc d'abord expliquer par quelle théorie du pouvoir il se pourrait que ce ne soit plus le cas. Ensuite, parce que le fondement de la civilité consiste pour Hegel dans le risque de mort comme citoyen guerrier. N'est-ce point dans cette circonstance extrême que la justice civile (*dikè*) prend le pas sur toute justice privée toujours familiale (*themis*) ? Il est exigible et décisif, en ces questions capitales, de partir du plus difficile, de ce qui fonde le reste, car ce qui fonde permet de penser la suite et non le contraire.

Hegel partait donc de la constitution éthique des peuples pour fonder l'existence de la multiplicité des États. Kojève part du succès d'un État mondial « déjà réalisé dans le concept », dont le règne n'est pas encore tout à fait là, mais dont la marche inexorable a commencé et qui ne devrait pas se faire trop attendre.

De ce point de vue panoramique imprenable, Kojève arrivait à distinguer ce qui n'existe pas encore mais existera demain, et à donner une « description phénoménologique » du droit où s'annonce la venue de cet État mondial sans limites, vide de toute éthique constitutive, que personne n'a encore vu passer sous ses fenêtres.

La multiplicité des États trouve sa limite dans une histoire mondiale et non en un autre État :

<sup>154</sup> . Alexandre Kojève, *Revue critique*, 1946, n° 2-3, p. 366.

<sup>155</sup> . *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Gallimard, 1947.

<sup>156</sup> . A. Kojève, *Esquisse d'une phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981.

« L'esprit d'un peuple particulier étant un esprit limité, son indépendance est quelque chose de subordonné. Il entre dans l'histoire mondiale et celle-ci, dans son déroulement, constitue la dialectique des esprits particuliers des peuples : le tribunal mondial<sup>157</sup>. »

[471]

Bref, Kojève arrivait à cette idée cocasse conforme à son point de départ : en parlant on fait exister les objets ! Dans le règne de la subjectivité absolue ainsi ouvert, on pourrait créer ses objets et personne ne s'en priva.

Merleau-Ponty fit une contribution à la philosophie du terrorisme par laquelle le vrai est le résultat pragmatique. Dans tous les cas, les principes du jésuitisme furent mis en action contre Hegel qui les tournait en ridicule comme a bien su le voir Gaston Fessard pour Raymond Aron<sup>158</sup>.

Le meilleur résumé de la philosophie française du succès de ses cinquante dernières années se trouve dans la seconde annotation des *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola :

« Celui qui donne à un autre une méthode ou un plan pour la méditation ou la contemplation doit exposer fidèlement le récit à contempler ou méditer, se contentant d'en parcourir les points principaux sans insister, en y ajoutant seulement de brefs éclaircissements. De la sorte, celui qui va méditer, *avant d'avoir reçu le fondement de la vérité historique*, va le parcourir ensuite et y réfléchir par lui-même. En effet, il arrivera ainsi que, lorsqu'il découvrira quelque élément contribuant à une meilleure élucidation ou compréhension du récit (que ce soit par sa propre réflexion ou par une illumination divine de son esprit), il trouvera un goût plus délectable et un fruit plus fécond que si cette même chose lui avait été exposée et éclairée plus abondamment par un autre. En effet, ce n'est pas l'abondance de la science mais le sens et le goût intérieur des choses qui habituellement comblent le désir de l'âme. »

Cette mode de la tyrannie faite pensée manifeste l'avatar d'une idée que Hegel avait déjà identifiée et réfutée chez son prédécesseur, le philosophe idéaliste Johann Fichte. Mais, comme Hegel ni Fichte n'étaient traduits en français avant guerre, on prit cette résurgence fichtéenne pour du neuf.

[472]

C'est ainsi que l'*intelligentsia* française, croyant agir directement par la parole, s'est précipitée dans des prises de position politiques successives dont les contradictions font se dresser les cheveux sur la tête.

... et pourquoi l'on peut dire qu'Alexandre Kojève, avec René Cassin et bien d'autres, ont œuvré communément pour que les expressions « les droits de l'homme » et « les droits de Dieu » soient équivalentes. Ces élucubrations ménagées, qui ne sont pas celles de fripons, sont plus à redouter que les mufleries des analphabètes qui se fatiguent à réformer le vocabulaire de l'inimitié.

### La pratique des « droits de l'homme »

Que les droits de l'homme d'aujourd'hui soient archaïques et imaginaires, c'est ce que confirme le détail des confidences et déclarations des responsables des associations impliquées dans la défense de ces droits.

<sup>157</sup> . Hegel, *L'Encyclopédie*, 6, 548.

<sup>158</sup> . *La Philosophie historique de Raymond Aron*, Paris, Gallimard, 1980.

La source juridique de ces associations est dans le traité de Genève de 1894 qui donne naissance à la Croix Rouge, pour venir en aide aux blessés et leur faire parvenir les dons. Diverses sociétés la représentent dans divers pays sous forme d'associations.

De son côté, Amnesty International, fondée en 1961, vient en aide aux victimes et élabore des codes de conduite à tenir pour les professions de médecin, d'avocat, de policier qui sont mis en situation d'intolérable complicité. Quel est le motif moral qui a poussé M. Sean Mac Bride à fonder Amnesty ? Celui-ci rapporte que l'idée lui en est venue essentiellement pour réagir contre l'extermination à laquelle aurait procédé le III<sup>e</sup> Reich allemand ; extermination à laquelle il n'aurait pas voulu croire d'abord, quand le département d'État (qui avait fait de cette extermination un article de propagande dès 1942) avait cherché à le convaincre pendant la guerre<sup>159</sup>.

Plus ancienne, fondée en 1922, la Fédération internationale des droits de l'homme, dont le siège est à Paris et qui regroupe vingt-neuf ligues nationales, a rejoint l'idéologie religieuse que déploie le présupposé fallacieux de l'extermination. Ses dirigeants s'occupent principalement de « rompre le silence » qui entoure les victimes de la répression des libertés et « souhaitent depuis longtemps la création d'une cour pénale internationale. S'inspirant du précédent de Nuremberg, cette cour jugerait les responsables de crimes contre l'humanité et aurait un effet dissuasif »<sup>160</sup>

[473]

En 1974 est fondée l'Association des chrétiens contre la torture. L'ACAT met l'accent sur la nécessité d'obtenir la suppression de la torture de même qu'il a pu être fait pour l'esclavage.

Ces organisations sont très diverses dans leurs tâches. Certaines se consacrent à de stricts secours de guerre. D'autres s'affrontent aux difficultés concrètes de victimes nommées. Soit par impuissance, soit par cécité, toutes ces organisations soutiennent, quelquefois activement, comme la Fédération internationale des droits de l'homme, les illusions juridiques qui fondent un droit qui ne viendra jamais, en tant que droit tout au moins, au secours des victimes.

La preuve en est que l'organisation d'Amnesty international rencontre une bien étrange difficulté pour obtenir, de la majorité des États qui composent l'Organisation des Nations-Unies, les lois élémentaires relatives aux assassinats politiques. Ces États ne parviennent pas à les envisager. Comment peut-on l'expliquer ?

En 1946, l'ONU, au lieu de procéder à une telle législation, s'obséda tant et tant sur le concept de génocide qu'elle en oublia dans la définition des victimes possibles celles qui pourraient l'être pour appartenir à un groupe politique<sup>161</sup> ! On légiféra sur la trinité « ethnique, raciale ou religieuse », qui devint plus tard « ethnique, politique et religieuse ».

Il est honorable de défendre les victimes. Il l'est moins de le faire sous couvert d'une loi qui, ne pouvant punir les coupables, ne saurait être que prophylactique. Si tant est que le prétexte d'une telle législation soit nécessaire et bien qu'il soit plus que douteux que le concept de saisine universelle ait quelque signification, il se doit de s'élargir aux raisons spécifiques des assassinats concrets.

<sup>159</sup> . Sean Mac Bride, *L'exigence de la liberté*, Paris, Stock, 1981.

<sup>160</sup> . M.-B. de la Grange, *Le Monde*, 26 mars 1983.

<sup>161</sup> . Résolution 96, article II, 11 décembre 1946.

C'est ainsi que la Sous-commission des droits de l'homme des Nations-Unies a prié le Conseil économique et social de demander l'abolition de la peine de mort pour délit politique<sup>162</sup>.

L'assemblée générale s'est contentée de « condamner la pratique des exécutions sommaires et des exécutions arbitraires » et de « déplorer leur augmentation », pour conclure que « cet état de choses est considéré généralement comme répondant à des motifs politiques »<sup>163</sup>.

Cette irrésolution serait facétieuse si elle n'était une insulte aux faibles. Passons sur la nécessité d'aller contresigner ces déclarations ahuries de l'esprit en déroute. Quelles explications donne-t-on ? Les États ne disent rien. Mais les organisations humanitaires ? Les organisations humanitaires espèrent. Elles espèrent quoi ? Elles espèrent que cette loi sur les assassinats politiques pourra provenir de l'élargissement de la législation relative au génocide de Nuremberg. Car à ce seul génocide serait liée une vertu d'imprescriptibilité qui serait toute la force du nouveau droit.

On attend du génocide canonique qu'il fournisse l'autorité à un droit qu'il a empêché d'élaborer !

[474]

Toute la vanité de cet effort repose sur l'illusion que la volonté supposée du mal est plus importante que le mal concret, lequel se mettrait à être relatif au Bien ou au Mal idéologique qui l'aurait inspiré.

Avant de conclure, il est sans doute utile, puisque la politique contemporaine s'en est éprise, de rappeler comment cette conviction subjective selon laquelle, bonne ou mauvaise, l'intention volontaire serait tout, et les preuves du crime qui désignent l'identité du criminel, peu de chose.

### **Le *mal* commis par l'ignorant doit-il être dit volontaire ou mauvais ?**

La question sur la nature de la volonté dans le mal comme étant ce qui détermine ou non la faute imputable est un débat philosophique antique reposé par l'éthique chrétienne. Il trouve sa formulation la plus achevée chez deux philosophes chrétiens : Pascal et Hegel.

Ces deux penseurs étaient en accord sur une affirmation principale : ce qui est reconnu comme mal ne peut dépendre de soi, de la seule subjectivité d'un particulier. Si une action est mauvaise, elle est mauvaise en soi et donc pour tous, c'est-à-dire pour moi aussi, quelles qu'en aient été la date et les circonstances. Il n'appartient ni au criminel ni à ses juges de déterminer le crime indépendamment du fait que le contenu de ce crime a été prévu par la loi. Le crime et la loi qui le condamne valent donc en soi (en toutes circonstances) et pour soi (pour tous, dont moi). Une fois posées, les définitions sont invariables et constituent l'éthique d'un peuple.

Contre la subversion jésuite de ce fait de civilisation part en guerre le janséniste, car l'hypocrisie jésuite consiste à respecter la nécessité du crime en soi, mais à ne la tenir valable que pour les autres. En mon intime conviction résiderait la discrimination du bien et du mal et le sol de toute pensée. Ce sont là les

<sup>162</sup> . Document ONU, E/CN, 4 Sub 2/1 749, 1981.

<sup>163</sup> . Résolution n° 36/22, 9 novembre 1981.

conséquences religieuses et juridiques de la phrase : « Je pense, donc je suis. » Si je dis cette phrase, c'est que je ne suis pas très sûr de la pensée des autres et que mon existence ne saurait se fonder dans une réciprocité initiale douteuse. Descartes interprète l'être comme subjectivité purement intime. La conséquence religieuse de ce parti pris, qui met le pronom personnel au centre des représentations humaines du monde, est l'irruption d'une figure historique de la vérité et une forme de l'hypocrisie. L'hypocrisie est la conséquence que porte la supposée facticité d'autrui, dont il devient alors important de savoir s'il a voulu ou non le mal qu'il a pu faire.

[475]

Depuis cet événement de pensée cartésien, depuis que la volonté personnelle domine tout, la question initiale dont la réponse commande la possibilité d'un système rationnel du droit est donc : le caractère volontaire de l'action mauvaise est-il décisif pour la justice ?

A cette question, notre tradition religieuse offre deux réponses :

La réponse chrétienne est contenue dans l'intercession du Christ sur la croix en faveur de ses ennemis : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font » et dans la conséquence tirée par Pascal : « Ils seront tous condamnés, ces demi-pécheurs qui ont quelque amour pour la vertu. Mais pour ces francs pécheurs, pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés, l'enfer ne les tient pas ; ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner. » En d'autres termes, pour le Christ :

Certains hommes qui agissent mal le font parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font ; ils doivent donc être pardonnés.

Ce qui entraîne le scolie pascalien : certains hommes agissent mal tout en sachant ce qu'ils font et doivent donc être condamnés.

Au fils de Dieu, Hegel objecte que si le fait d'ignorer le mal rend l'action non mauvaise, il devient superflu de la pardonner.

A Pascal, Hegel répond qu'il est contradictoire de faire résider le mal réel dans le seul savoir qu'en aurait le fauteur, car si le seul savoir du criminel déterminait le contenu moral de la faute, cela voudrait dire que le jugement du criminel l'emporte sur celui de la communauté et donc sur l'éthique de celle-ci. L'individu qui ne serait pas fou serait tout de même étranger à l'éthique commune et la compréhension du bien serait pour lui en un conflit originel et permanent avec la liberté.

Cette pénible conjecture a été réalisée comme nous l'avons vu par la déclaration universelle des droits de l'homme dont l'œuvre de René Cassin témoigne. Elle a été sérieusement envisagée comme idée par le philosophe idéaliste allemand Johann Fichte.

Fichte est le premier à donner de la position cartésienne à l'égard du mal une dimension laïque. Que se passe-t-il si en moi réside le fondement de toute chose et si le privilège des jésuites est à la disposition de chacun ? Que se passe-t-il si le crime ne vaut plus en soi ? et que seule ma morale personnelle doit me dire si c'en est un ou pas ? Il faut donc que cette morale soit très solide, très claire et posée de façon ostensible hors de moi ; dans un « non-moi », dit Fichte, qui est l'idéal devenu son dieu. Mais n'est-ce point là s'imaginer atteindre le bien en admirant la façon dont on se le représente et adorer ainsi à son insu une partie de sa chère personne ?

[476]

Toujours est-il qu'avec cette toute-puissance, le sujet humain fomenté un idéal présumé extérieur à lui-même, si beau, si plein, qu'il ne peut être que différent du devoir que posent les autres sujets. Tous ces devoirs entrent donc en rivalité conflictuelle avec le mien, si bien qu'en définitive tous ces devoirs particuliers me sont hostiles, et, à moins naturellement que je ne commande à tous et à toutes choses, mon propre idéal, qui est lourd à porter dans ces circonstances, me devient vite ennemi. La fin ultime de l'illusion est la méfiance généralisée de la terreur.

Le problème politique que pose cette démocratisation massive de la toute-puissance divine — qui ne s'en douterait ? — est sa limitation civile. Le philosophe idéaliste Fichte a donné la solution logique de cette difficulté : si rien ne limite la puissance de l'individu à l'intérieur de son moi, alors sa limite ne peut lui venir que du dehors. La société que Fichte entrevoit à l'horizon de sa pensée est celle-ci :

« Dans un État d'une constitution établie d'après ce principe, la police sait assez bien où chaque citoyen se trouve à chaque heure du jour et ce qu'il fait. »

*Fiat justitia, pereat mundus* ! La lumière de la justice se répand sur le monde, ironise Hegel devant ce point d'arrivée qui est tout pareil à celui de René Cassin : le tribunal suprême d'une police omniprésente. Les points de départ ne sont que le négatif l'un de l'autre : à l'idéal personnel de Fichte (impossible à réaliser) répond la noirceur d'un ennemi absolu (impossible à définir). Prévoyant que d'un Fichte pouvait naître un Cassin, Hegel tournait ses pas vers un penseur moins vertigineux. Il retrouve Aristote. Le Grec, à la différence du Christ et de Pascal, donne en effet une définition de l'action mauvaise ; non plus valable pour quelques-uns, mais cette fois pour tous (dont moi) et en soi, c'est-à-dire indépendamment de la subjectivité de chacun (dont la mienne) :

« Tout homme qui agit mal ne sait pas ce qui doit être fait et ce qu'on doit s'abstenir de faire ; c'est ce manque-là (*hamartia*) qui rend les hommes injustes et, d'une manière générale, méchants. L'ignorance dans le choix du bon et du mauvais ne fait pas qu'une action soit involontaire — et donc ne devrait pas être imputée ; elle fait seulement que cette action est mauvaise. »

La définition d'Aristote écarte cette pseudo-partition du bien et du mal qui s'enracinait dans l'estime affectueuse et bien intentionnée que chacun se porte. Elle s'appuie au contraire sur les conséquences des actions. Celles, passées, du criminel ; et celles, possibles, de la collectivité et du criminel. Les conséquences spécifiées par le droit assignent un contenu raisonné au crime dont l'intention n'est que la forme.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Fichte a triomphé. L'hypocrisie qui n'était qu'un prétendu privilège de droit divin est maintenant à portée de main de la plupart. Elle disparaît donc dans son triomphe et change la nature du crime.

Celui-ci se définissait dans un premier temps en soi et pour toutes les personnes.

Il valut ensuite toujours en soi, mais seulement pour ceux qui n'étaient pas jésuites ou ne les choisissaient pas comme directeurs de conscience.

[477]

Enfin, ne valant plus pour personne, le crime ne pouvait plus valoir en soi et devint relatif à un « je ne sais quoi ». Le crime se mit à dépendre de

l'interprétation subjective qui donnerait plus tard leur statut à des circonstances malléables.

De poser comme Pascal dans le criminel, c'est-à-dire dans la subjectivité, le principe de la faute a fini par consacrer le règne de l'idée jésuite du mal et a ouvert l'ère du probabilisme où la preuve vient du futur.

Et pourtant, si chacun pose dans le criminel comme en soi le principe essentiel de la connaissance du bien, il en résultera autant de systèmes du mal qu'il y a de chacun et de chacune. Qui ne se sentirait étranger à la loi dans ces conditions abstraites et ne trouverait vaine la connaissance du bien ?

Il ne serait donc plus possible de dire pour les choses importantes que l'action est mauvaise parce qu'elle est considérée comme telle, mais seulement parce qu'elle passe ou passera probablement pour mauvaise aux yeux d'autrui.

Le crime est dans ce cas un être de langage toujours à venir. Sera peut-être criminel ce qui, plus tard, pourrait être dit et reconnu comme tel. Le caractère criminel d'une action n'est plus connu et couru d'avance, et le mal devient une affaire de conviction si intime que le contenu du dommage, laissé à l'opinion, est tenu pour inessentiel.

C'est de cet espace probabiliste triomphant que s'est retirée la religion chrétienne qui recélait une autre surprise embêtante. Cette religion avait fait sa charge d'une contradiction comme pour l'épargner au pouvoir temporel. Cette contradiction ultime libérée dans la sphère de la justice subjective allait donner toute sa mesure.

Cette contradiction est le propre de la doctrine de la conviction sacrée. Pauvre doctrine que celle de la conviction sacrée ! Elle s'effondre d'un coup si l'on songe un instant à l'unique et simple fait que l'on peut se tromper. Se tromper — s'entend — sur les choses importantes et non pas seulement, comme le dit Hegel, sur le fait de savoir « si c'est du chou ou de la choucroute que j'ai mangé hier à midi ». il est inutile d'illustrer ce phénomène courant dont l'expérience accable chacun, et par suite, de prendre davantage au sérieux, pour fonder une justice civile, la conviction des convaincus. Car si je me trompe, qu'importe ma conviction sacrée sur laquelle il y a un instant encore tout reposait tranquille ! Que vaut-elle si, égaré dans les détails, me trompant, je n'ai pu reconnaître avec certitude ce qui est vrai<sup>164</sup> ?

C'est bien là pourtant ce que la société moderne a réalisé dans ses droits de l'homme en subsumant l'hypocrisie antérieure sous l'espèce plus générale de la sottise probabiliste. Depuis, rien n'est plus mauvais en soi qui serait interdit à tous. Cela pourrait dépendre de la conviction future d'individus qui pourraient avoir tout loisir de décider, après coup, si l'action est bonne ou mauvaise. Folle cité qui place la conviction sacrée à tous les carrefours, quand ce n'est pas dans tous les pâtés de maisons, et dont les citoyens, après avoir posé leur certitude personnelle comme savoir décisif, trouvent ensuite dans l'incertitude du mal la justification dernière et à jamais ambiguë de leur être et de leur action ! Le bon ton de la modestie mondaine n'est-il pas d'avouer son cynisme ?

[478]

Mais comme l'imagination, à défaut d'être sagace, se promène volontiers, la théorie probabiliste, arrivée à cette altitude, devait s'enrichir de deux perfectionnements laïcs : de deux ultimes inconséquences. Le mal, à son tour, ne se

<sup>164</sup> . Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Vrin, p. 185.

mit-on pas à dire, pourrait n'être qu'une erreur et, suprême raffinement, cette erreur pourrait être celle de la conviction mauvaise !

Le criminel tout à l'heure n'était fautif qu'en raison de circonstances fâcheuses sur le compte desquelles il s'était malencontreusement mépris. Voici maintenant qu'il nous faut lui accorder en outre la possibilité de se disculper en plaidant la mauvaise foi ! Sa conviction n'était-elle donc pas sacrée pour que la mauvaise foi le déloge de sa place de juge ? Le droit à l'erreur est-il autre chose en cette circonstance que celui de la sottise ?

Comme jadis l'hypocrite — et à sa suite — l'imbécile est devenu l'invisible tissu conjonctif de la société. Comment expliquer autrement que notre civilité ait pu perdre à ce point la compréhension de sa vertu constitutive pour céder au charme aberrant qu'exemplifie la morale internationale quand celle-ci interprète les délits de guerre et les assassinats politiques, ethniques et religieux ?

Il reste à dire à quel titre la possibilité de dire le vrai sur le mal peut être universelle, si ce n'est pas l'État mondial ni moi qui sommes habilités à dire le vrai.

L'universalité qui se présente sous la forme d'un idéal abstrait indépendant de la vie, telle une vie future, peut être laissée à la religion. Dans la vie de tous les jours, en effet, si je suis outragé, c'est le peuple qui, par ses instances, entre en scène à ma place et s'interpose pour une justice qui n'est plus celle de la vengeance de l'honneur. Hegel recommande de distinguer la simple pluralité de la foule à qui tout est étranger, de la multiplicité qui rassemble un peuple capable de poser son éthique dans les relations explicites de ses membres. Ces relations, dans lesquelles tous sont nommés et tous sont un, sont dans l'indifférence des éléments et des parties. Cette indifférence du lien social aux foules partielles et passionnées accueille les institutions, syndicats, associations, corporations, familles, etc. ; c'est cette indifférence, et cette indifférence seule, qu'il convient d'appeler, selon Hegel, universelle<sup>165</sup>.

S'il en est ainsi, l'universel ne peut être qu'ici ou là, en des points géographiques particuliers, localisés en des peuples multiples. Il ne saurait être comme une chose universellement bonne accrochée aux étoiles depuis toujours et dont on pourrait s'approcher par imitation respectueuse. Le droit n'échappe pas à la logique. Le *pluriversum* y précède l'*unum* : la pluralité concrète des peuples est donnée avant leur unité. Sur ce point, toutes les religions de salut monothéistes, dès qu'elles veulent être un droit, rencontrent une difficulté insurpassable.

L'universel est la qualité des civilisations vivantes et surgit partout où subsistent des peuples civilisés. Quand bien même une ânerie se répandrait sur toute la terre, elle n'atteindrait ce faisant aucun degré d'universalité. Elle ne serait qu'une ânerie devenue générale.

Un particulier ne peut comprendre la lésion qui lui est faite que par la vengeance. Il n'est pas sage et recevable de suspendre l'universalité au décret d'une conscience individuelle faillible ou d'une seule éthique, si haute et si pure qu'elle soit, s'il s'agit de problèmes internationaux. Serait-ce prudent quant l'outrage nous traverse de part en part et divise nos sentiments ? Tandis que le peuple, qui n'a pas été touché, n'a pas été lésé ; et n'ayant pas été lésé, n'a pas à se venger. Non plus que l'universel qu'il peut représenter.

[479]

---

<sup>165</sup> . Hegel, *Système de la vie éthique*, Paris, Payot, p. 161.

Il n'y a donc d'universalité concrète que celle de l'indifférence vivante des peuples multiples dont le site géopolitique particulier, avec le risque de leur mort, est condition de la liberté de chacun. Le problème que n'a pas résolu le droit international d'aujourd'hui est celui de faire croître et transiter là où elle subsiste la force paisible que contient l'élément d'indifférence du droit romain.

Un droit international qui ne se soumettrait pas aux contraintes du droit civil en matière de crime ne mérite aucun respect ; lui aussi doit se souvenir que la lésion est à définir pour remédier à la particularité de l'offense et non pour satisfaire au peuple particulier outragé.

Plus important est de savoir jusqu'où un crime a eu lieu et a été mauvais que de savoir s'il est le fait d'une volonté bonne ou mauvaise.

Hélas, il n'en irait pas ainsi.

Pascal aurait eu raison lorsqu'il identifiait la logique jésuite et ses conséquences. Sans la foi chrétienne, nous ne serions que monstres et chaos rendus à la nature et à l'histoire. Nietzsche aurait vu juste : les laboureurs d'océan auraient brisé la foi qui subordonnait l'homme à une grande image de l'homme, liée à une hiérarchie non séculière. La volonté devenue laïque n'en serait que plus dure dans sa morale et ferme dans ses buts terrestres. La croyance est devenue insue, étrangère à soi, et l'on retrouve au-dehors l'autorité qui assigne les fins : une autorité supposée représenter l'unité et la vérité et qui est cette fois bien cruelle<sup>166</sup>.

Devant le danger de cette désapprobation essentielle, l'idéal devient de ne rien vouloir, de renoncer et d'échapper à tout but. L'imprévision souhaitée développe des situations versatiles, fait trouver le but superflu tandis que l'obéissance passive ou contrainte s'accompagne d'une méfiance absolue envers les forces organisatrices. L'amour du confort et des postes sacrifiés déborde. On déteste les hommes devenus petits. On s'éprend du « milieu ».

[480]

### **Les conséquences du retour de l'imprescriptibilité divine dans un droit moderne**

La République fédérale allemande s'étant déjà autocondamnée pour son génocide a déjà mis en usage la notion d'imprescriptibilité. Il est donc aisé d'énumérer les ravages de l'introduction dans un droit moderne de cette notion préhistorique.

Tout d'abord, pour entreprendre les poursuites, il faut faire allégeance au droit international que ne fonde aucune possession. Le droit pénal national étant en principe discrétionnaire doit pour ce cas être nié et subordonné au droit international. C'est ainsi qu'en 1958 entre en fonction l'Office central de Ludwigsburg conformément à une décision de la conférence des ministres de la justice des Länder allemands<sup>167</sup>. Ces ministres de la justice prirent alors la résolution d'abandonner le code de procédure pénale allemand « dont la stricte observance en matière de preuves empêchait les ministères publics et les tribunaux locaux de prendre toute initiative » ainsi que l'avoue Adalbert Rückerl, avocat général et

<sup>166</sup> . F. Nietzsche, *Le Nihilisme européen*, juin 1987.

<sup>167</sup>. *Zentralstelle der Landesjustizverwaltung zur Aufklärung national-socialistischer Verbrechen* (Office central de l'administration de la justice des Länder allemands pour l'instruction des crimes du national-socialisme)

directeur de l'Office central<sup>168</sup>. On ne saurait traiter avec plus de désinvolture la sauvegarde de l'intégrité des lois dont le ministère fait obligation.

Il faut deuxièmement imposer la notion « d'imprescriptibilité » afin de faire admettre une différence entre les crimes de guerre ordinaires et les crimes extraordinaires. Comme il se trouve que le crime le plus grave, celui de génocide, se trouve être celui qui dans les imprécations est le plus répandu, il est plus facile d'y faire accroire qu'on ne le pense. Si le génocide imputé aujourd'hui est contestable, le choix de ce crime extraordinaire était assez bien trouvé.

[481]

Néanmoins la cohérence logique de ces impositions d'« imprescriptibilité » et de « génocide » laisse à désirer. L'« imprescriptibilité » voudrait se justifier par le « génocide ». en réalité, tant que l'histoire de ce génocide n'est pas faite, c'est le contraire qui est vrai. Le justicier de l'imprescription, avec le sacrifice du criminel, constitue le crime génocidaire du peuple vaincu.

Cette assignation ne peut être que rétroactive. Cette « faute » a de plus été commise alors que n'existait pas de loi. La maxime *nulla poena sine lege* doit être abandonnée (soit en Allemagne l'article 103 par. 2 de la loi fondamentale).

Puis il faut se donner les instruments susceptibles de mettre en scène cette pénalité dramatique dans un procès sensationnel.

Ce ne peut être le fait que d'un corps de police criminelle. Celui-ci reste en général secret. En Allemagne, il est officiel et deux cents fonctionnaires sont employés à plein temps à l'Office de Ludwigsburg pour l'instruction des crimes du national-socialisme. Mais un corps de police ne peut qu'arraisonner les victimes, procéder à l'instruction de l'enquête et préparer les témoins : il reste à regrouper les compétences judiciaires.

Cette tâche délicate incombe aux institutions spécialisées que sont le musée de Varsovie, l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et le mémorial Yad-Vachem de Jérusalem. La LICRA et deux ou trois officines parisiennes délayent pour la consommation courante française les productions « historiographiques » de ces établissements.

Voici ce que dit de l'une de ces maisons farouches le P<sup>r</sup> Israël Shahak, ancien président de la Ligue des droits de l'homme et civils d'Israël et ancien déporté de Bergen-Belsen, du mémorial de Jérusalem :

[482]

« Disons-le haut et fort : maintenant, le mémorial de Yad-Vachem, loin de commémorer les victimes juives des nazis, est un instrument de nazification de ses visiteurs ; ce que les Prophètes dirent au Temple quand il fut corrompu, on devrait le également dire de « Yad-Vachem » : c'est un « repaire de voleurs », c'est un lieu dont l'influence funeste s'est déployée pour soutenir les politiques pro-nazies. Ceux qui continuent à fréquenter cet endroit, souvent poussés par de vagues motifs religieux, devraient se rappeler les paroles du Prophète à ceux qui, pour des raisons similaires, allaient au Temple : « Vos mains sont pleines de sang, ôtez de ma vue le mal de vos actes. Cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien (Is. 1, 15-16)<sup>169</sup>. »

<sup>168</sup> . Adalbert Rückerl, *NS-Process*, Karlsruhe, 1972, p. 21.

<sup>169</sup> . I. Shahak, Note conclusive du 3 décembre 1983 d'un recueil d'articles sur la nazification, parus dans *Haaretz* et *Al Hamishmar* le 1<sup>er</sup> décembre 1983 et dans *Yedçioth Ahronot* du 2 décembre 1983.

Enfin, les compétences judiciaires étant ainsi regroupées, il reste au metteur en scène de monter pour le grand public le spectacle. Soit en choisissant, comme pour le procès d'Auschwitz, un théâtre inapproprié au rituel de la justice mais où les enfants pourront être conviés en grand nombre, soit en modifiant les lois pour que la télévision puisse imposer la surinterprétation que véhicule la corporation des journalistes licenciés. De la sorte, les citoyens subjugués, en applaudissant, contribueront à forger leurs propres chaînes.

Voilà l'anthologie d'horreurs morales, politiques et juridiques que génère le méchant concept, par la grâce duquel les coupables du crime impardonnable mais supposé n'ont pas la possibilité de reconnaître leur crime éventuel dans les inventions criminelles impraticables qui leur sont prêtées.

La conséquence civilisatrice la plus évidente de ces turpitudes est que les pays européens, qui ont une expérience millénaire du droit, donnent l'exemple contagieux de sa liquidation au profit d'un *jus zelotarum* où la sanction et l'imprécation sont des synonymes. Si l'on se souvient que l'imprécation du serment préjuridique est une ordalie en paroles, c'est-à-dire une inquisition, toutes ces folies improvisées équivalent à suggérer que la torture doit confirmer l'aveu. Ce que la [483] vérité historique confirme puisque les aveux de « la solution finale » ont bien été obtenus de cette façon.

Ainsi des confédérations d'esprit barbouillées de doctrine agitent une démonologie mensongère. « Nous errons, dit Timothée (IV, 1-2), en prêtant attention aux esprits séducteurs de ceux qui jouent un rôle de menteurs avec une conscience endurcie », c'est-à-dire : « contrairement à ce qu'ils savent ». Ainsi, par assaut de fiction, met-on en scène perverse les symptômes du temps pour manipuler les volontés par la fascination d'une horreur surnaturelle.

Le jeune état d'Israël, par la sympathie qu'il a su susciter et par sa conduite souvent inspirée de considérations plus religieuses qu'il ne semble, porte une responsabilité croissante dans cette confusion. Les hommes d'État israéliens devraient être attentifs au fait que le pouvoir discrétionnaire d'une législation dépend de la possession et non de la justification de la guerre par laquelle son pouvoir a été obtenu ; ainsi que l'observait un orfèvre du droit constitutionnel :

« ... chacun veut justifier la guerre par laquelle à l'origine son pouvoir a été obtenu et de laquelle, pense-t-il (et non de la possession), dépend son droit : comme si, par exemple, le droit des rois d'Angleterre dépendait de la valeur de la cause de Guillaume le Conquérant et du fait qu'ils descendent de lui en ligne tout à fait directe. A ce compte, il n'existerait peut-être aujourd'hui dans le monde entier aucun lien d'obéissance de sujet à souverain. Par là, tout en pensant se donner une justification dont nul n'a besoin, ils justifient toutes les rébellions victorieuses que l'ambition pourra, à quelque moment que ce soit, susciter contre eux ou contre leurs successeurs. En conséquence, je mets au rang des germes les plus sûrs de la mort de tout État la prétention des conquérants à obtenir non seulement la soumission des actions à venir des hommes, mais aussi l'approbation de toutes leurs propres actions passées, alors qu'il n'existe guère de République dans le monde dont les débuts puissent en conscience être justifiés<sup>170</sup>. »

---

<sup>170</sup> . T. Hobbes, *Le Léviathan, du royaume des ténèbres*, révision et conclusion, Paris, Sirey, 1971, p. 716.

Le discours politique doit se tenir devant les temples. Ce qui est la définition du mot profane. A cette seule condition peuvent [484] coexister dans l'indifférence de l'éthique civile églises, temples, mosquées et synagogues.

Cette indifférence est en danger au-dedans comme au-dehors parce que les conflits internes du pays sont surinterprétés en termes ethniques. La plupart des problèmes, dont celui de la coexistence des communautés, ne peuvent être abordés et réglés par ces propos qui expliquent tout et à tout moment se répandent partout.

Un abus d'interprétation des conflits politiques en termes de communauté équivaut à placer les communautés comme foyers détenteurs supposés du savoir politique et pourrait rendre l'une d'elles responsable imaginaire de tout ce qui pourrait survenir à tous.

Les crises identitaires d'un peuple apparaissent lorsqu'une partie de sa totalité, pour une raison politique ou religieuse, ne se reconnaît plus dans l'unité. En quelques décennies d'abolements à la lune, de propos incertains et taris, de telles coupures commencent à se manifester.

L'adhésion à un langage international pseudo-juridique et la survivance d'associations faillis, rend impossible l'expression des volontés propres et accentue l'illusion d'une fausse alternative qui fait paraître deux États très puissants pour deux États tout-puissants auprès desquels tout tiers, hormis le diable, est à jamais exclu.

Quand le pas des siècles s'étouffe ainsi, souvent les hommes, par nostalgie de l'objectivité dont leur liberté pervertie garde le souvenir, et pour sentir la solidité de quelque chose, se précipitent vers l'autorité d'un maître au destin imprévu.

## Conclusions concrètes

Nos pères aïeux et ancêtres de toute mémoire ont été de ce sens et de cette nature que pour les batailles par eux consommées, mieux valait, pour signe mémorial des triomphes et des victoires, ériger leurs trophées et monuments dans les cœurs des vaincus par mansuétude, que par architecture sur les terres conquises. Ils estimaient davantage la vive souvenance des humains acquise par libéralité que la muette inscription des arcs, colonnes et pyramides sujettes aux calamités de l'air et à l'envie de chacun.

*Gargantua*, chapitre L.

[486]

## Pour une histoire moderne et rassembleuse

### I.— Le problème et son remède

Les anthropologues du XIX<sup>e</sup> siècle, qui étaient le plus souvent médecins, tenaient les croyances profanes pour des désordres de l'intelligence. Ils pensaient qu'une civilisation digne de ce nom se devait de les écarter, car rien n'est aussi contraire au savoir et à la vie publique que les imaginations qui interdisent à la libre opinion de se former.

En tout sujet, notre époque semble avoir rompu avec cette sagesse. Le citoyen est au contraire prié de reconnaître ses intérêts dans le miroir d'ébène de fantaisies économiques, guerrières et idéatives. Tandis que l'on se donne les airs de traiter de haut de grandes choses, la justice émissariale est remise en cours et l'estime publique, nécessaire aux hommes politiques, décline.

La croyance entretenue dans une industrie homicide de quelque façon qu'on la considère contrevient à l'Histoire et à l'entière justice. Ce diagnostic sévère a l'avantage de contenir le remède, aisé à composer, d'une affection curable.

D'une façon générale, le plus court chemin pour éviter l'obscurantisme est de renoncer aux publications grossières qui jettent la zizanie pour mieux imposer la vérité révélée, et d'emprunter l'austère chemin des études.

Dans le détail :

- démanteler les chambres à gaz qui se visitent là où l'on sait qu'il n'y en a pas eu et là où leur existence ne repose sur aucun [487] substrat archéologique ou documentaire avéré ;
- substituer dans les manuels, aux productions idéologiques, les connaissances et les statistiques les plus sûres ;
- limiter les droits ou dissoudre les rares associations qui emploient les quelques producteurs d'ignorance, n'oublions pas : que la toile du monde des Ténèbres, comme le dit Hobbes, doit être défaite par où elle a fini d'être tissée ; que ces associations sont des États dans l'État, des féodalités qui n'ont de souveraineté que celle abandonnée par l'État ;
- libérer les archives locales disponibles et engager les négociations nécessaires pour que celles de Coblenz, Arolsen, Auschwitz et Washington le soient aussi ;
- mettre en œuvre un ensemble d'études exhaustives, en particulier sur les migrations de population et d'épidémiologie historique ;
- encourager l'Association pour l'étude des assassinats par le gaz à présenter une preuve probante de chambre à gaz ainsi que ses sta-

tuts s'en donnaient l'objet, plutôt que tenir le registre des nuages qui passent ;

- présenter dans les procès relatifs à ce problème des pièces d'origine contrôlable.

Ces mesures épargneraient au citoyen l'inquiétude de savoir une partie de la mémoire de son pays immobilisée dans des archives étrangères et, levant bien des doutes, rétabliraient la confiance nécessaire à la vie publique.

## II.— Le problème des chiffres

En dépit de l'incertitude de la documentation, un savoir chiffré existe. De même qu'avec une poignée de fragment l'archéologue reconstitue l'ensemble du vase brisé, de même, en croisant des données partielles exactes l'historiographe parvient à des approximations assez prudentes mais qui, bien sûr, ne font pas l'unanimité.

L'estimation de Paul Rassinier, puisque là est le point, chiffre les pertes juives aux alentours d'un million de morts.

Il est difficile, en l'état de la documentation, de réfuter des estimations cinq fois moindres. C'est une raison expresse d'encourager les travaux sérieux. Il serait atroce, les faits ne pouvant être mieux tranchés, que se développe une polémique là-dessus. Pour prévenir cette monstruosité, il est préférable de faire toute la lumière possible dans les meilleurs délais et, sans délai du tout, quant aux manifestations à donner de la volonté naissante de venir à bout de cette obscurité-là, qui n'est pas à l'honneur de nos gouvernements.

## III.— Encore des chiffres

On dira : mais cette inconséquence à l'égard des chiffres est une maladie générale.

Pour s'en tenir à notre pays, n'a-t-on pas lu dans des journaux, en 1984, qu'il y avait eu sept cent mille soldats français tués à Verdun ? Faut-il rappeler qu'il est mort à Verdun 55.712 nationaux en huit mois et, à titre de comparaison, en un seul jour, dix mille à la victoire d'Eylau en 1807 et douze mille à la défaite de Saint-Privat en 1870<sup>171</sup>.

Toutefois, si les hommes politiques laissent dire n'importe quoi sur le sujet depuis un moment, il était autrefois aisé de prendre connaissance des chiffres exacts dans les livres autorisés et communs. Il n'en est plus ainsi. La présence du savoir [489] dans ce domaine n'est plus propriété de tous, assurée et réelle.

Le citoyen est traité comme élément d'une collectivité historique sans passé récent. C'est induire la jeunesse à dédaigner une Histoire qui se moque des générations du passé et instruire ainsi le décervelage qui gonfle les rangs des citoyens délocalisés.

Si l'exigence de précisions chiffrées n'est pas le tout, elle est initiale pour les choses importantes où la vérité des choses muettes et de l'honneur a à être respectée. Vient-elle à manquer ? rien ne correspond plus à rien la discorde

---

<sup>171</sup>. *Histoire de l'armée française*, Paris, Larousse, 1929.

s'introduit dans les paroles et les choses civiles cessent de s'articuler en vue des œuvres.

C'est pourquoi le mystère de la chambre à gaz qui contrevient à des demandes légitimes et aux investigations sérieuses devait être levé.

#### IV.— Le problème de la chorale

Les quelques personnes industrieuses ou aux pensers compliqués qui répandent les ténèbres disent le faire — c'est constant — pour le bien d'autrui. Au point où en sont les choses, ce serait plutôt la crainte du ridicule qui serait leur motif. A qui la faute s'il faut maintenant mille précautions pour connaître l'Histoire et la dire au public ?

Pour couvrir cette turpitude, on a pu assister ces dernières années à un développement imprévu et hardi de la théorie du « non-dit ». la théorie du « non-dit » stipule que se constatent des liens sociaux honorables qui reposent sur des choses qui ne se disent pas. Il est sage de l'admettre. Mais que voit-on ? Des « non-dit » qui s'accumulent [490] et qui, sortant — si l'on peut dire — de leur réserve constitutive, se transforment en « dit-obligatoire-à-dire » et en documents incertains. Est-ce là encore des « non-dits » ou la rationalisation frivole d'une pensée qui admet les amulettes ?

Ces fabricants et leurs théoriciens souffriront moins que personne du vrai qu'ils connaissent pour avoir avec tant de soin tourné autour sans le dire. Ils n'en feront donc pas une maladie, n'en faisons pas un monde. Que sont quelques petits désastres narcissiques obscurs et confortables comparés aux bienfaits publics que serait le couchant de ces astres d'iniquité ?

#### V.— L'état de la polémique, ses conséquences, ses acteurs

Que l'on réfléchisse aux dangers qui pourraient résulter de l'état de choses présent. En dépit de l'opposition résolue d'États et d'idéologues, les études historiques ont fini par constituer un savoir qui ne s'accorde plus tout à fait aux interprétations du passé auxquelles se réfèrent les discours politiques.

Là-dessus, les démocrates et les libéraux ont montré qu'ils avaient besoin de la contrainte pour maintenir leur position effective à l'égard de l'Histoire. Les hommes politiques se résigneraient volontiers à cette situation où pourrait être tolérée une recherche dite avancée, pourvu qu'elle reste clandestine et ne vienne pas troubler l'onde réputée paisible des idées reçues. C'est eu connaître le caractère redoutable du vrai dont ils ont l'obligation de fonction de ménager l'accueil que de le différer par cette fuite.

[491]

La presse constate et reconduit cette démagogie. Mais, comme elle n'en est pas la source, il lui arrive de temps à autre, cherchant un point où s'appuyer, de consulter les puissantes machines à penser et de sonder à prix d'or les opinions conscientes et subconscientes du tout-venant. Plutôt que de courir ainsi en tout sens, que n'identifie-t-elle l'objet principal de la détestation : les accusés des procès sensationnels qui mettent en scène la vindicte publique ? Que n'observent-ils les boucs émissaires qui, ainsi que disent les sociologues, sont un bon indicateur du contenu latent des choses publiques ?

Malgré tout, dans le public, beaucoup de personnes se posent des questions. Il est inévitable qu'un problème réel, donnant lieu à une controverse bien

établie, retentisse sur une opinion lassée du baragouin qui la ballotte dans des spéculations malheureuses indéterminées.

Ou bien, donc, le public sera instruit comme il se doit, ou bien il faudra prendre acte que par le fait du prince, la république sort de l'*orbs romanus* quand il s'agit de juger de l'Histoire.

## VI.— Un désastre accablant de l'esprit

Cette irruption céleste n'est pas une vue de l'esprit.

Elle est le souhait implicite d'un ouvrage récent qui a le mérite de préciser l'aspect idéologique de la situation. Le livre *Les chambres à gaz secret d'État*, est la variante française d'un original allemand fondamental qui attesterait de ce que l'on voudrait faire mondialement appeler l'« Holocauste de l'extermination d'Auschwitz ». Ce livre se [492] présente comme la botte historiographique finale qui devrait réduire toute contestation d'historiens pour les siècles des siècles.

Il est plaisant que le titre de ce volume dise la vérité en quelque façon. Les chambres à gaz sont un secret d'État en effet. Non pas le secret d'un État disparu mais celui de plusieurs États qui lui ont imputé ces machineries. Au demeurant, c'est un secret que partagent beaucoup d'États américain, britannique, soviétique, allemand et d'autres. C'est donc un secret d'État très répandu. Au point que cela ne paraît plus être un bon secret d'État. Il s'agirait plutôt d'une façon de maintenir en son pouvoir un mode d'accusation fondé sur une imputation de cause du mal dont on s'est jadis approprié la puissance.

*Les chambres à gaz secret d'État* sont dignes d'attention car cette puissance d'imputation s'expose toujours en désignant des accusés. Ce compendium existe en plusieurs langues. Il propose sa version d'« Auschwitz » mais contient pour le public francophone une mise en scène assez vaporeuse du dossier dit du Struthof pour qu'à tout hasard puisse s'y deviner une chambre à gaz suggestive et accusatrice sur le sol français. Faut-il rappeler que ce dossier du Struthof ne tient pas debout et que les historiens sérieux l'ont abandonné il y a beau temps ?

Qui dispose de cette puissance peut la tourner vers qui le contrarie. Ce pouvoir d'accusation a mis en forme des droits de l'homme internationaux et le statut d'étranger de droit divin qui déterminerait celui des citoyens. Ce renversement imaginaire irrite confusément nombre de personnes qui tournent leur malaise contre les étrangers à la peau sombre. Les relations à autrui sont embrouillées et il en résulte une détresse électorale.

Dans de pareilles conjonctures, on voit souvent les meilleurs et les plus jeunes faire sécession d'avec le monde de la confusion. Lassés de voir la cité payer un tribut de fausseté à l'horrible, la dissidence devient leur patrie. Ils rejoignent alors, avec la justice, le bouc émissaire, afin que celui-ci soit accueilli comme homme parmi les hommes : avec toutes les lois et rien de plus.

[493]

Mais non. Sans songer qu'il s'agit aujourd'hui d'un État, on préfère se charger de toutes les fautes d'Israël, s'acharner sur les ruines ruinées d'une ancienne Carthage, et prendre ses concitoyens pour des bûches. Que signifie cette littérature de la terreur qui manifeste une délicatesse inégalable devant les assassinats effroyables qu'elle imagine et dont elle recommande la contemplation ? Que veut dire ce tact qui déverse à torrents l'effroi sur le public tandis qu'il met un point

d'honneur à venir à bout par tous les moyens des historiens et de quelques malheureux ?

Les prés ont assez bu, enfants ! Fermons ces ruisseaux-là !

Que les hommes politiques et les intellectuels brevetés sortent du fromage terrible où ils font bombance et exercent leur probité en tout domaine ! De la sorte l'austérité de leur morale, cessant de régler sa législation et ses récompenses sur l'au-delà aura meilleure prise sur l'Histoire et la justice présente.

## VII.— La tenue de la justice

Allons au fait.

Le droit criminel est l'essence de la vie civile. Que veut dire qu'il soit abandonné pour une justice sacrificielle ?

Le droit criminel impose que l'on réponde sans plus et sans détours aux exigences de l'hexamètre fameux : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando ?* Qui, quoi, où, par quels moyens, pourquoi, comment, quand ? (quel est le coupable ? quel est le crime ? où l'a-t-on commis ? par quels moyens ou avec quels complices ? pourquoi ? de quelle manière ? à quel moment ?).

Une société qui renonce à ces obligations formelles quand il s'agit de juger de faits relatifs au passé dans lesquels la collectivité est appelée à se reconnaître est une société en crise. Et comme ces manquements au droit et à l'histoire se soutiennent l'un l'autre, ce manège peut prendre de l'élan et donner à tous le tournis.

Quand les juges renoncent à remplir toutes leurs fonctions et rien que leurs fonctions, comme il se produit souvent dans les procès d'incendie, de révolution et de guerre, il se passe le phénomène bien connu<sup>172</sup>. Au lieu d'appliquer l'hexamètre de Quintilien, les juges, tels des docteurs, prescrivent pour tout le monde une causalité à l'incident désastreux ou au crime. Les juges ne *décrivent* plus un objet — le crime — ils *prescrivent* une interprétation qu'ils *ascrivent* ensuite à une personne, c'est-à-dire qu'ils imputent sans preuve à un accusé<sup>173</sup>. Décider d'ascrire une intention, c'est disqualifier par avance toutes les procédures d'invalidation qui ne s'appliquent pas au cas imposé.

La justice authentique prévient cette démesure.

Il n'y a rien d'autre à dire là-dessus que ce qu'avait déjà écrit Jean Paulhan en 1951 aux témoins fanfarons de cette répression idéologique<sup>174</sup>. Dans une lettre que ce guerrier très appliqué adressait aux directeurs de conscience de la Résistance, il montrait où était le précipice :

« Je crois bien que je n'aurais pas écrit cette *lettre*, n'était la honte que j'éprouve — et que je suis très vexé d'éprouver — devant chacun de vos condamnés, fût-il à mon sens le pire des coupables car, du strict point de vue de la justice, s'il est intolérable de voir l'innocent condamné, il ne l'est pas moins de voir le coupable condamné à tort, puni pour un crime [495] qu'il n'a pas commis, sur un texte de loi que l'on a faussé, de voir le coupable condamné en tant qu'il est innocent. De voir qu'il faut nous rendre nous-mêmes coupables de mensonge ou de tricherie pour parvenir à le condamner (comme si la faute chan-

<sup>172</sup>. P. Ricoeur, *La sémantique de l'action*, Paris, CNRS, 1977, p. 56 et 60.

<sup>173</sup>. H. Hart, « The Ascription of Responsibility and Rights », *Proceedings of the Aristotelian Society*, Londres, p. 171 à 197.

<sup>174</sup>. J. Paulhan, *Lettre aux directeurs de la Résistance*, Paris, Minuit, 1951, J.-J. Pauvert, 1968, p. 106-108.

geait de camp). Ou bien voulez-vous dire que tous les moyens sont bons contre qui s'est mal conduit, contre qui est impardonnable, même le mensonge, même l'injustice et le truquage ? Moi, il me semblerait au contraire que plus le personnage est détestable, et plus il faut s'attacher à être juste à son égard. Je crois même que la Justice, c'est exactement cela. Ici M. Chauveau ajoute bizarrement que ma honte « se fonde sur le respect formaliste de la légalité », et qu'« une telle faiblesse de raisonnement doit en cacher une autre près du cœur, pour des amis qui... pour des amis que... ». Mais non, mais pas du tout ! L'amitié n'a rien à voir là-dedans, ni le cœur, et je me fous de la légalité toute pure. Ce que j'ai découvert — et je crois que c'en valait la peine — c'est que le Code et la langue du droit *ne se trouvaient par ici de pure forme*, c'est qu'ils trahissaient, par leur faute de grammaire, une faute plus profonde, une faute de pensée.

Les vieilles statues nous montrent en général la Justice aveuglée par un bandeau. Et le sens de ce petit symbole n'est pas du tout, comme on le croit souvent (comme semblent en tout cas l'avoir cru nos épurateurs) qu'elle est faite pour taper à tort et à travers. Non. Mais bien qu'elle s'interdit de faire acception des personnes ; qu'elle est sans parti pris ; qu'elle ignore si l'accusé est puissant ou misérable, s'il est ami ou ennemi.

[496]

Aujourd'hui, l'imputation de crime imaginaire reste intacte. Cette page, écrite il y a trente-trois ans, reste donc actuelle et prend un éclat inusité depuis que cette époque est tombée dans le domaine des études historiques.

### VIII.— Les résultats de l'entêtement

Depuis que le délai formel de trente années est passé, le chemin des études sérieuses n'a pas été vraiment pris. L'esprit de suite s'est plutôt affermi dans la poursuite de l'erreur. On s'empresse plus que jamais à manifester la volonté servile de subordonner le code des lois à un code idéologique. Ce code a la particularité d'imputer à son ennemi imprescriptible le code secret d'une extermination industrielle sans preuves. Le résultat est que le désordre des lois passe à celui de la pensée.

Pour l'heure, ces désordres ne rencontrent comme limite que les chocs des échecs que déchainent des conduites hasardées dans un paysage confus. Seul pourtant le respect des lois peut à la fois prémunir contre ces collisions et garantir la nature historique du passé. Où s'efface ce respect disparaît la possibilité d'une représentation des faits historiques compréhensible où la collectivité puisse se reconnaître : se rassembler.

Qu'on aille au rebours de cette possibilité : l'apparence sous laquelle s'offrent les choses se brouille. Le citoyen le pressent : il commence à trouver douteux les discours tenus dans la cité et vain son devoir de voter. De voile en nuage, l'opinion que chacun peut se faire devient bavardage et paraît sans conséquence. Ainsi les choses publiques, sortant de la compréhension, sortent du souci que le citoyen peut en avoir. Aurait-il des lueurs sur ce malaise ? Les ferait-il connaître ? Il serait mal entendu. En effet, quand le dis[497]tordu détermine les vues générales, il détermine aussi les réputations. Non par la louange, comme

il se devrait (car plus rien n'est à louer) mais en informant contre ceux qui refusent d'acquiescer à l'évidence officielle.

Ce qui immobilise les esprits dans une glaciation crépusculaire n'est que le débordement en temps de paix d'usages de temps de guerre. La guerre installe une dépendance réciproque du vainqueur et du vaincu. Reconduire cette dépendance en temps de paix par voie de justice équivaut à inonder de glu la voix publique pour faire taire les citoyens, toute science et toute pensée.

Néanmoins la controverse se pose.

Quand la justice civile cesserait, toute lumière ne serait pas éteinte. Ce qu'Héraclite a dit depuis l'aube :

Les choses retournent périr

Là où elles s'engendrent

Selon la nécessité,

Car elles se respectent et se punissent

Pour se constituer justice civile les unes les autres

Quand la justice civile vient à manquer.

## ANNEXES

## ANNEXE N°1

### PREMIER EXTRAIT

**Raymond ARON :** [...] l'incertitude tient que, pour les historiens, on a besoin de documents d'archives, ou de preuves. Si on fait simplement du raisonnement, disons, du type compréhensif [...] (silence) Si on dit : « Étant donné sa nature, ses propos, sa doctrine, il est tout à fait compréhensible qu'il ait fait ceci ou cela... » Bon, c'est ce qu'on fait quand on n'a pas de documents. Mais, quand il y a des historiens qui disent : « Bien sûr que c'est compréhensible à partir d'une certaine représentation de Hitler... » (silence) Mais ils n'ont pas les preuves, et ils ont... (silence) Tout le monde a cherché, mais on a constaté que l'on n'a pas trouvé ce qu'on cherchait; et que d'autre part dans le déroulement, on n'a pas trouvé l'activité personnelle de Hitler.

---

### SECOND EXTRAIT

**Un journaliste :** Et donc aujourd'hui, après ce colloque, après les travaux qu'ont faits tous les historiens qui étaient là, on peut considérer comme un fait certain que la décision de la solution finale a été prise? Et par Hitler personnellement ?

**Raymond ARON :** Non.

**François FURET :** Non, je ne dirais pas ça.

**Raymond ARON :** Non. On pourrait dire que c'est le plus probable, mais en fonction de raisonnements. Mais ce n'est pas démontré par les recherches les plus érudites.

---

### TROISIÈME EXTRAIT

**Un journaliste :** Est-ce que vous estimez judicieux qu'il y ait eu des procès devant la justice ?

**Raymond ARON :** Le colloque n'a rien dit. Moi, à titre personnel, je suis contre les procès de cet ordre.

**François FURET :** Je trouve ça absurde. Enfin, ce n'est pas à un tribunal de trancher.

**Raymond ARON :** Je trouve absurde que les organisations juives fassent des, des... (inaudible)

**Interlocuteur :** On n'en a pas discuté.

**Raymond ARON :** On n'en a pas discuté. Mais... C'est en dehors du colloque, à titre personnel, moi, je suis entièrement contre.

**Interlocuteur :** C'est aussi la position de Vidal-Naquet.

**François FURET :** Je pense oui.

**Raymond ARON :** Je n'aime pas les procès de sorcellerie.

-----

Fait à Paris le 7 septembre 1982

## ANNEXE N° 2

## LA CHAMBRE (LEICHENKELLER) D'AUSCHWITZ

[non reproduite ici]

\*\*\*\*\*

## ANNEXE N°3

Philippe	Ariès
Alain	Besançon
Robert	Bonnaud
Fernand	Braudel
Pierre	Chaunu
Monique	Clavel-Levêque
Marc	Ferro
François	Furet
Yvon	Garlan
Jacques	Julliard
Ernest	Labrousse
Jacques	Le Goff
Emmanuel	Le Roy Ladurie
Pierre	Levêque
Nicole	Loraux
Robert	Mandrou
Claude	Mossé
Roland	Mousnier
Jacques	Néré
Claude	Nicolet
Valentin	Nikiprowetzky
Evelyne	Patlagean
Michelle	Perrot
Léon	Poliakov
Madeleine	Rebérioux
Maxime	Rodinson
Jean	Rougé
Lilly	Scherr
Pierre	Sorlin
Lucette	Valensi
Jean-Pierre	Vernant
Paul	Veyne
Pierre	Vidal-Naquet
Édouard	Will.

## LA COLONNE GROTESQUE

Ces citoyens, qui font de l'histoire profession, travaillent ou enseignent au Collège de France, au CNRS, dans les universités de Paris et de province, à l'École des hautes études en sciences sociales, à l'École pratique des hautes études.

Ces personnes ont signé et publié, dans le journal *Le Monde* du 21 février 1979, le monument suivant :

« [...] Chacun est libre de se référer à tel ou tel type d'explication; chacun est libre, à la limite, d'imaginer ou de rêver que ces faits monstrueux n'ont pas eu lieu. Ils ont malheureusement eu lieu et personne ne peut en nier l'existence sans outrager la vérité. #Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz<sup>175</sup>. »

Les initiateurs de cette déclaration avaient tenu à lui adjoindre une courte bibliographie qui permettait à tous lecteurs honnêtes du journal *Le Monde*, confiants dans leurs journal et impressionnés par tant de médailles, d'entrer en holocauste sans s'en rendre compte. Ces lecteurs étaient donc mis en demeure de se faire une religion de ce que fut la société concentrationnaire, telle que celle-ci s'est édifiée, comme phénomène social total<sup>176</sup>, dans les officines des propagandistes.

Cette bibliographie est précieuse. Elle concentre les contributions essentielles des idéologues à l'entretien d'une rumeur.

Par cette bibliographie et cette déclaration, ces intellocrates escomptaient l'avenir, où l'historicité de l'arme instituant le génocide étant reconnue, la rumeur et leurs bavures intellectuelles seraient élevées à la dignité de religion républicaine.

Par ce *corpus*, d'où l'on sort repu de chimères, et par ces signatures apparemment profanes, les fanatiques ont fait produire à des historiens les preuves ostensibles qui montrent que l'ancienne rumeur a pris statut de mythe.

Aucune corporation n'était plus adéquate pour authentifier, par croyance ou complaisance, cette assomption.

La commodité pédagogique de cette initiative histrionique n'est pas à négliger. Il sera facile de montrer à de jeunes esprits comment se construit un mythe et comment naissent les mythocrates, jusqu'en avril 1983, puisqu'en 1979, trente-quatre démiurges avaient signé... etc. etc.

<sup>175</sup>. On trouve désormais le texte intégral de cette déclaration, ainsi que les rétractations — tardives — de Vidal-Caquet, à l'adresse : <http://aaargh-international.org/fran/inst/doc/decl34.html>.

<sup>176</sup>. Selon la définition esquissée par Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*.

## ANNEXE N°4

## DOCUMENT ZEITSCHEL

(janvier 1941)

## OFFICE CENTRAL DES JUIFS A PARIS

« Conformément à la volonté du Führer, la question juive, dans la partie de l'Europe administrée ou contrôlée par l'Allemagne, doit trouver une solution définitive (« endgültige Lösung ») après la guerre [...]. Il est de fait que cet accomplissement exige un travail gigantesque, dont la réussite ne pourra être garantie que par des préparatifs très méticuleux. Ceux-ci doivent s'étendre aussi bien aux travaux préparatoires d'un refoulement général des juifs (« Gesamtabschiebung der Juden ») qu'au plan d'une action colonisatrice, établie jusque dans le détail, dans un territoire qui reste encore à déterminer. »

On voit par ce document, comme par le « Projet de Madagascar » ou d'autres projets du même genre, que les Allemands projetaient non pas d'exterminer les juifs mais de les refouler et de fonder une colonie juive (voyez en URSS la région autonome juive du Birobidjan en Sibérie du Sud). Les mots employés par Karl-Theodor Zeitschel sont en tout point comparable à ceux que Goering emploiera dans sa lettre-oronnance du 31 juillet 1941 où il parlera de « Lösung » (solution) de la question juive, de « Gesamtlösung » (solution générale) ou d'« Endlösung » (solution finale). Zeitschel, comme Lischka, Hagen et d'autres, était chargé de la question juive en France. Il semble qu'il soit mort en 1945 sous un bombardement. Lischka et Hagen ont été récemment jugés en Allemagne de l'Ouest. En vue de leur procès, Serge Klarsfeld avait réuni contre les accusés une documentation qui consistait principalement en documents signés par Lischka, Hagen, Zeitschel... Il est stupéfiant que ce très long document daté de Paris, le 21 janvier 1941, ne soit pas reproduit par S. Klarsfeld. Ce document est pourtant en possession du Centre de documentation juive contemporaine de Paris sous la cote V-59. Le livre de documentation préparé par S. Klarsfeld pour la justice allemande est le suivant : CDJC Paris, Deutsche Dokumente 1941-1944, *Die Endlösung der Judenfrage in Frankreich*, herausgegeben von Serge Klarsfeld, Rechtsanwalt, verlegt und veröffentlicht von Beate und Serge Klarsfeld, Printed in Germany, 1977 (CDJC Paris, Documents allemands 1941-1944, *La solution finale de la question juive en France*, par S. Klarsfeld, avocat, établi et publié par Beate et Serge Klarsfeld, imprimé en Allemagne, 1977). Le livre contient deux cent quarante-cinq pages ; la dernière page fournit une liste de quarante-sept publications du CDJC. Les documents sont présentés sous les cotes du CDJC.

## ANNEXE N° 5

**INTERVIEW DE JEAN PIERRE-BLOCH  
PAR IVAN LEVAÏ SUR EUROPE I,  
LE 16 DÉCEMBRE 1980 AU MATIN**

(M. J. Pierre-Bloch est désigné ci-après par les lettres P-B et M. Levaï par la lettre L)

- L : M. Jean Pierre-Bloch, la prise de position du célèbre Noam Chomsky en faveur de M. Faurisson, qui nie l'existence des chambres à gaz de Hitler, remue ce matin encore la presse et, bien au-delà, une bonne partie de l'opinion. Vous avez intenté, au nom de la LICRA, que vous présidez, un procès à M. Faurisson, procès qui devrait s'ouvrir demain mais qui sera reporté au printemps prochain. Trois questions : pourquoi, M. Bloch, cette action, et pourquoi ces retards de la justice ? Je vous demanderai ensuite si vous n'êtes pas accablé par l'initiative Chomsky, petit-fils de rabbin et juif lui-même ? Enfin, vous me direz, plus généralement si toute cette affaire, polémiques, procès, etc., ne fait pas au bout du compte de la publicité à M. Faurisson dont on n'aurait pas parlé si vous n'aviez pas fait tout ça ?
- P-B : Je voudrais vous dire tout de suite que ce procès n'est pas un procès pénal. Je sais bien que Faurisson essaie de se faire passer pour une victime, qui serait poursuivie et que l'on accuserait de racisme. Ce n'est pas sérieux. Nous faisons à Faurisson un procès purement civil : nous engageons sa responsabilité civile en lui reprochant d'agir légèrement, si ce n'est de mauvaise foi. Plus particulièrement, nous lui reprochons, à lui, universitaire, de faire croire au sérieux absolu de ses recherches alors que nous savons qu'il n'a pas fait sérieusement son travail.
- L : Vous faites en somme un procès, vous ouvrez un procès à un mauvais historien ou à un faux historien ?
- P-B : C'est à peu près ça. J'insiste sur le fait que le tribunal que nous avons saisi ne sera pas transformé en jurés d'agrégation d'histoire qui discuteraient de la validité de tels ou tels historiens. Nous estimons, pour nous, qu'il serait déshonorant d'essayer de prouver que les chambres à gaz ont existé ou n'ont pas existé. Nous voulons prouver que M. Faurisson a mal traduit les textes allemands, qu'il allé simplement en touriste à Auschwitz...
- L : et au Struthof ?
- P-B : et quand... et j'allais vous dire, quand il parle du Struthof, il a simplement oublié de rencontrer le député Joël Le Tac ou le Dr Léon Boutbien, qui ont vu les chambres à gaz, car eux étaient au Struthof. Nous accusons donc M. Faurisson, dont je connais bien le passé d'extrême droite,

- d'être un faussaire au point de vue de l'histoire. Ce n'est donc pas un procès en vertu de la [506] loi de juillet 1972 d'appel à la haine raciale, c'est un procès que nous faisons à un historien qui n'est pas sérieux<sup>177</sup>.
- L : Alors, M. Bloch, le procès devait s'ouvrir demain ; on avait dit que ce serait le 17 décembre, et puis, de retards en retards, le procès aura lieu au mois de mai prochain, c'est-à-dire, ben après la, les... élections présidentielles...
- P-B : M. Faurisson fait tout pour ce que ce procès ne vienne pas. Un exemple : nous avons demandé à avoir les pièces des tribunaux militaires qui ont jugé les criminels de guerre nazis<sup>178</sup>. Il s'y est opposé. Il a fallu aller devant le tribunal pour demander l'autorisation de voir ces pièces militaires : nous avons gagné ! le tribunal nous a autorisés à voir. Lorsque nous faisons des traductions, qui nous coûtent horriblement cher — car il a demandé des jurés assermentés — une phrase, dans une page de livre, il veut la traduction de la page entière ! Et chaque... il évite que ce procès vienne ; et aujourd'hui, voyez-vous, on vient à son secours !
- L : Alors justement, nous y voilà ! L'homme qui vient à son secours n'est pas n'importe qui, c'est Chomsky, un linguiste qui enseigne aux États-Unis, au MIT, qui a pris position contre la guerre du Viêt-Nam, petit-fils de rabbin, juif lui-même, voilà Chomsky qui préface l'ouvrage de Faurisson, au nom de la liberté d'écrire et de dire.
- P-B : Je dirais que — je ne veux pas être très méchant — mais je dirais qu'on a toujours trouvé dans tous les temps un juif de service. Autour de M. Hitler, il y avait des juifs...
- L : C'est le baiser au lépreux, hein, c'est ça, c'est le baiser au lépreux, finalement ?
- P-B : Je dirais que...
- L : Chomsky, euh, veut en quelque sorte embrasser sa propre mort...
- P-B : Je dirais que c'est la trahison des clercs. Mais M. Chomsky qui, lui, sans doute, était bien tranquillement en Amérique pendant que nous risquons notre vie, s'est manifestement trompé sur la nature de ce procès. Il a volé au secours de la liberté d'expression, comme si cette liberté était menacée. Le procès que la LICRA a engagé en premier — il faut bien le rappeler, tout de même — avec d'autres associations font à Faurisson [*sic*], s'inscrit au contraire dans le plein exercice de cette liberté d'expression qui ne va pas sans une certaine responsabilité. La liberté d'expression, ce n'est pas de mentir, ce n'est pas de dire que les fours crématoires n'ont pas existé, ce n'est pas de dire que six millions de juifs ne sont pas morts dans les fours crématoires, qu'il en est mort un million, par exemple — ce qui est scandaleux, ce compte ignoble des morts. Non ! Faurisson a toute liberté de s'exprimer et nous n'avons pas demandé la saisie de ses ouvrages<sup>179</sup>. Il est normal qu'il réponde de ses écrits, en particulier si l'on peut prouver, comme nous allons le faire, qu'il a agi avec négligence ou, pis encore, avec mauvaise foi, comme c'est le cas.

<sup>177</sup>. Avant que M. Pierre-Bloch fasse éclater l'affaire, M. Faurisson était secrétaire de la section du Snes-Sup de son université.

<sup>178</sup>. Il n'en a rien été.

<sup>179</sup>. C'est en effet Léon Poliakov, auteur du *Bréviaire de la haine* et expert en extermination, qui l'a demandé.

- L : Vous ne voulez pas qu'il y ait procès au fond ; vous ne voulez pas qu'il y ait un débat au fond pour savoir... Vous ne voulez pas qu'il y ait recensement, quoi !
- P-B : Non !
- L : Recensement des, des, des juifs...
- P-B : Par des faits...
- L : Des juifs morts dans les camps de la mort...
- P-B : Par des faits précis, je peux vous assurer que nos avocats, nos plus brillants avocats, Badinter, Jouanneau, Marc Lévy, sont allés en Pologne, sont en ce moment à Jérusalem pour étudier les pièces qui sont au Yad-Vachem ; nous faisons un procès et nous allons démontrer que M. Faurisson, qui n'est pas un professeur d'histoire, il faut le rappeler...
- L : De lettres, mais de lettres...
- P-B : mais un professeur de lettres, est un faussaire.
- L : M. Bloch, pour terminer là-dessus, est-ce que nous avons...
- P-B : Pierre-Bloch !
- L : Est-ce que nous avons...
- P-B : (rire)
- L : M. Pierre-Bloch, est-ce que nous avons raison de parler là à ce micro de cette affaire et est-ce qu'on ne fait pas, au fond — il y a ici des gens qui se posent la question, on peut se la poser — est-ce qu'on ne fait pas, au fond, malgré nous, de la publicité à M. Faurisson qui n'en méritait pas tant ?
- P-B : Mais, cher Ivan Levaï, savez-vous que le livre de M. Faurisson a été traduit dans toutes les langues, y compris en chinois ? que derrière les livres de M. Faurisson, les éditeurs de M. Faurisson, il y a beaucoup d'argent ? J'ai, sur mon bureau, les livres, les... de Faurisson en anglais, en espagnol, en italien, en allemand : il faut combattre cela (!)
- L : Qui paie ? Qui paie ?
- P-B : Voilà ! Qui paie ? Eh ben, écoutez, vous ne tenez pas à ce que je fasse avoir un procès en diffamation à Europe I et moi non plus !
- L : Ah non, non, non ! Mais vous pourriez le dire, écoutez !
- P-B : Eh bien il y a beaucoup d'argent, beaucoup d'argent, nous le dirons. Il y a beaucoup d'argent et pour... personnellement, je pense que derrière, je l'ai déjà dit — et j'ai fait hurler — mais je [508] le répète aujourd'hui, derrière tous ces livres qui sortent, *Les Protocoles des sages de Sion*, etc. sont imprimés en Libye. Vous avez parlé de M. Kadhafi tout à l'heure, eh bien, je parle à nouveau de M. Kadhafi !

Ici s'achève l'interview, une présentatrice prenant la parole pour annoncer : « Expliquez-vous sur Europe I : Ivan Levaï recevait ce matin M. Pierre-Bloch. 8 h 49... »

Transcrit le 21 décembre 1980  
D'une cassette que le transcripteur  
soussigné a gardée en un enregistrement  
magnétique.

*[Cette interview contient une dizaine d'inexactitudes délibérées que le lecteur un tant soit peu informé relèvera. Mentir consciemment, dit le logicien Wittgenstein, est prendre du pouvoir sur autrui. Quand une personne morale se*

*mêle, de cette façon, d'informer contre quelqu'un, elle invite à faire de même et atteint la liberté du citoyen mal informé en même temps que celle de sa victime.*

*La conséquence de tels propos est terroriste. Ils encouragent à l'aveuglette de mauvaises actions. C'est ainsi que M. [le nom manque dans le manuscrit, NdÉ] a été vitriolé pour avoir traduit un méchant livre révisionniste par un jeune homme auquel aucun compte n'a été demandé par les pouvoirs publics.*

*Qui répand la terreur avec iniquité vit en retour dans la hantise que les coups de pied au cul qui se perdent se retrouvent sur leur chemin. De là les coûteux gardiens de paix que finance le contribuable français — et non quelque gouvernement étranger — pour protéger de ses cauchemars le président de la LICRA quand il promène son désespoir.*

*Le gouvernement français semble rencontrer quelquefois des difficultés à s'orienter dans les dépenses publiques. On se permettra donc de suggérer une solution à la fois économique et psychologique de ce problème de surveillance. Ne peut-on dispenser le citoyen de cette dépense absurde eu égard au fait que les propos de M. Pierre-Bloch ne sont dangereux que pour d'autres qui lui ?*

*Grâce notamment à ces fanfaronnades abusives, le président de la LICRA a réussi à faire condamner Robert Faurisson — pour des raisons morales — et fini par obtenir un arrêt-saisie sur le salaire de sa victime qui, à son corps défendant et dans un silence plein de retenue, finance la propagande dans ce cas obscurantiste de la LICRA.]*

## ANNEXE N°6 et 7

[non reproduites : plan de Birkenau et statistiques fournis par le musée national d'Auschwitz]

## ANNEXE N°8

### L'OBSCURANTISME SCIENTIFIQUE POUR RAISON D'ÉTAT

Au début du mois d'août 1984, M<sup>me</sup> Sabine Erbes-Seguin, présidente de la section 34 du Groupe de sociologie du travail du Centre national de la recherche scientifique expédiait à plusieurs chercheurs le poulet suivant :

Monsieur,

Vous avez cru devoir apporter votre caution aux thèses de M. Faurisson concernant les crimes nazis. Chacun a bien entendu le droit d'exprimer, en tant que personne privée, les opinions qu'il souhaite. Cependant, l'exercice de cette liberté pose, dans ce cas précis, des problèmes déontologiques. Le combat politique auquel vous adhérez vise en effet à ouvrir un débat estimé « scientifique ». Or la seule mention de votre appartenance au CNRS, lors de vos interventions dans ce débat, tends à créer une équivoque et à faire supposer que vous vous appuyez sur les résultats de recherches entreprises dans le cadre du CNRS pour défendre vos opinions, ce qui n'est nullement le cas. J'estime donc que vous ne pouvez vous déclarer scientifiquement solidaire de M. Faurisson.

Il est de ma responsabilité de vous demander très fermement de n'exprimer vos opinions qu'en votre seul nom personnel, dans faire aucune mention de votre appartenance au CNRS, ce qui pourrait apparaître proche de la faute professionnelle.

Croyez,

Madame la Présidente semble dire, en clair : on n'a pas le droit d'exprimer son opinion personnelle sur le caractère scientifique des travaux de Robert Faurisson quand on appartient au CNRS parce que :

- le public pourrait croire que le CNRS au travers de son sigle authentifierait ces travaux ;
- alors qu'il n'en est rien, puisque le CNRS, en ne rappelant pas à l'ordre M. Vidal-Naquet (qui fait partie de la maison) avalise par cette passivité

agissante l'argumentaire des zélotes acharnés à perdre la réputation professionnelle de leur collègue Faurisson.

Les raisons scientifiques de cette préférence, à ce jour, restent mal connues. Qui, cependant, irait contre ce choix pourrait commettre « une sorte de faute professionnelle ».

Tout au plus le CNRS pourrait se taire, pour traduire le fait que sur le sujet en question, n'ayant aucun résultat à communiquer (pour la raison qu'il ne l'étudie pas), n'a pas davantage d'avis scientifique à donner.

Cette modestie obligée ne retient pas M<sup>me</sup> Sabine Erbes-Seguin de fournir une définition affable et policée de la faute professionnelle qui montre la nature ultraterrestre de son choix politique.

Attester du caractère scientifique des travaux du P<sup>r</sup> Faurisson ne serait pas, à ses yeux, une faute professionnelle à proprement parler objectivable. Ce serait une faute qui : « pourrait apparaître proche d'une faute professionnelle. »

Et qui, en toute science, sera habilité à saisir la présence de l'apparition de cette proximité fautive qui a tout l'air d'être gravissime ?

C'est Madame la Présidente.

Elle a décidé que pour ce cas d'authentification, elle pourrait sanctionner ces chercheurs sur la foi d'une faute apparente. Auraient-ils péché ? Ou bien a-t-elle croqué à contre-temps la douce pomme du paradis où la vérité se règle par des notes de service ?

## BIBLIOGRAPHIES

La première bibliographie propose quelques livres d'écrivains et de savants, pour rappeler et aborder un contexte historique aujourd'hui souvent distordu.

La bibliographie de la controverse qui fait suite est chronologique. Pour donner une vue cavalière sur une bataille de phrases, le plus expédient a paru d'égrener les publications selon leur date d'édition, en mentionnant à leur passage les événements judiciaires ou politiques contemporains.

La troisième bibliographie collige les ensembles documentaires et les ouvrages de synthèse.

## PREMIÈRE BIBLIOGRAPHIE

### A.- ANALYSES ET EXPÉRIENCES D'ÉCRIVAINS

- George Orwell, « As I Please », *Tribune*, 12 janvier 1945 ; « Notes on nationalism », *Polemic*, n° 1, mai 1945, et *Tel*, août 1945 ; repris dans *Collected Essays*, Londres, Secker&Warburg, 1968, vol. 3, p. 361-363 et p. 410-431, Penguin Books, 1976 et 1978 (cf. *supra*, tome II, pp. 231).
  
- Marie Bonaparte, *Mythes de guerre*, Londres, Imago Publishing Co, Ltd, 1946 ; Paris, PUF, 1950.  
 Relevé minutieux et interprétation des rumeurs mythiques et de propagande. La princesse Marie possède un réseau d'informateurs sérieux et étendu : psychanalystes, voyants, diplomates, militaires. En outre, ses informations sont recueillies de première main pendant la guerre en France, Allemagne, Grèce, Égypte, Afrique du Sud et Angleterre. La référence éclairée aux œuvres de Freud, de Frazer et de Mauss en fait une monographie exemplaire. La chambre à gaz n'apparaît que dans la conclusion écrite après l'ouverture du procès de Nuremberg. Il est singulier que l'auteur ne mette pas en question la réalité de cette machine. N'aurait-elle pas rencontré cette rumeur pendant la guerre si celle-ci avait couru de façon spontanée dans les populations ?
  
- Stig Dagerman, *Tysk Höst*, Stockholm, 1947, traduit sous le titre *Automne allemand*, Le Paradou, Actes Sud, 1980, 138 p.  
 Reportage du poète suédois sur l'état de la population allemande après la guerre et sur la façon d'acheter des témoins pour se disculper de crime de guerre.  
  
 « [...] on se croirait transporté dans le monde fantastique de Kafka et de son tribunal.  
 En fait, il est significatif qu'une chose aussi sérieuse, au fond, que la dénazification soit en premier lieu du ressort de la critique dramatique.  
 [...] L'application à la dénazification de la technique de la chaîne de montage contribue aussi indubitablement à faire passer sur toute cette entreprise l'éclairage dangereux du ridicule. » (pp. 88 à 90)
  
- Jean Paulhan, *De la paille et du grain*, Paris, Gallimard, 1948 ; 181 pages.  
  
 « Les chemins de la faiblesse sont imprévus. Du jour au lendemain, ce n'est pas un ou deux journaux, c'est la presse entière, ce sont les éditeurs et les revues qui se sont fermés aux écrivains, noircis par vos soins. Quand nous recevons un roman de Céline, il nous vient de l'Équateur ; un essai de Marcel Jouhandeau, c'est de Suisse ; un roman de Drieu La Rochelle, d'Argentine. Et même pour savoir ce que Gabriel Marcel pense de l'Épuration (il en pense du mal), il faut aller jusqu'au Canada. Il s'est passé là une sorte de (petite révocation) de l'Édit de Nantes. Je veux dire que votre décision modeste s'est transformée, par la malice des hommes, en verdict prétentieux ; votre mesure démocratique, en sentence fasciste » (p. 57) [...]

« Ils nous manquent, et ça se voit. Ah, je voudrais être juif, pour dire — avec plus d'autorité que je n'en puis avoir — que j'ai pardonné à la France, une fois pour toutes, son impuissance à me défendre. Je voudrais être juif pour travailler — avec plus de force que je n'en ai — à rendre à la France toutes ses voix, toute sa voix. Je voudrais être juif pour devenir le meilleur des Français. » (p. 58) [...]

« Somme toute, ni Drieu ni Montherlant ou Thérive ne prévoyaient, eux non plus, l'horreur des camps de concentration et des chambres à gaz. » (p. 107) [...]

« [...] je vous demande si vous êtes innocents de ces hommes que si allègrement vous envoyez au poteau d'exécution. Je vois trop qu'ils se sont bornés à profiter des leçons que nous autres hommes de gauche leur avons données. Je veux bien qu'ils en aient profité à contre-temps. Mais c'étaient nos leçons. » (p. 107)

« Mais le démocrate, lui, commence par admettre que le peuple a droit à la vérité comme il a droit au bonheur — et même que les deux ne font qu'un, que le mensonge et le malheur vont de pair. Donc un démocrate qui ment commence par se mentir à lui-même. Il ment deux fois. Il trahit la vérité. Ce serait peu : il trahit à la fois ses principes et sa raison d'être. Il porte témoignage contre la démocratie. Il se dégrade, et nous dégrade tous. Il faut enfin que la raison qui le fait mentir soit mille fois plus grave que celle du fasciste. Mais quelle raison, et qu'avez-vous donc à cacher ? » (p. 120)

« Voici ce que je me demandais : c'est si nous autres, hommes de gauche, étions fondés à reprocher aux hommes de droite avec tant de violence — pour une fois que nous sommes du bon côté ! — une désaffectation de la patrie, dont nous n'avons guère cessé de leur donner l'exemple. C'est la seule question que je posais. Je la pose encore, et je suppose qu'elle est embarrassante, s'il faut à Benda, pour l'esquiver, tant d'erreurs et de tricheries. Mais à qui en a-t-il donc, et quel est le bât qui le blesse ? » (p. 198)

- Paul Rassinier, *Passage de la ligne*, 1948, et *Le Mesonge d'Ulysse*, 1950 ; réédition Paris, La Vieille Taupe, 1979, 261 pages.

[\[http://aaargh-international.org/fran/archRassi/archRassi.html\]](http://aaargh-international.org/fran/archRassi/archRassi.html)

Contient le récit de l'expérience des camps et la première analyse de la littérature concentrationnaire hagiographique.

- Knut Hamsun, *Paa gjengrodde Stier*, 1949, traduction française *Les Sentiers ou l'herbe repoussée*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.

Le grand écrivain norvégien est mis à l'âge de quatre-vingt-six ans dans un hôpital psychiatrique puis dans un asile de vieillards avant d'être dépossédé de sa fortune. Il se défend des accusations portées contre lui. Quarante années après, on ne voit pas quel chef-d'œuvre des démocrates-épurgateurs pourrait être comparé à celui-là.

- Jean Paulhan, *Lettre aux directeurs de la Résistance*, Paris, Minuit, 1951, suivie de *Réplique et contre-réplique*, Jean-Jacques Pauvert, 1968, 118 pages.

« Est-ce qu'ils [les résistants] ne voient pas qu'ils ont été pris au piège ? Qu'ils se sont crus résistants une fois pour toutes : purs, sauvés. Qu'ils sont tombés plus bas que ceux-là même qu'ils condamnaient ? Non, si fiers de s'être un

jour trouvés du bon côté qu'ils en sont tous devenus moralistes. Vercors ne nous montre plus de ces gravures cyniques, où il excellait : il pèse, il soupèse, il surpèse des cas de conscience. Aragon, Éluard ont laissé le panégyrique de l'avortement, du crime, et du défaitisme : ils chantent d'une seule voix l'espoir, la joie de vivre, et les familles nombreuses. Sartre met au point, non sans loyaux efforts, une Éthique. Entre-temps il a fondé une revue qui pourchasse au loin l'injustice. On sait qu'il a déjà trouvé sept cents petites pailles dans l'œil de Staline, et douze mille dans l'œil de Truman. Pour Franco, ça ne se compte plus. Il est temps, il est grand temps qu'ils s'occupent de leur pou-tre.

Puis, il y a des chrétiens, parmi vous. Il y a même des gens qui en vivent, de la Justice et de la Vérité : il y a des rabbins, et des pasteurs et des prêtres. Drôles de prêtres. Drôles de pasteurs ; drôles de rabbins : qu'est-ce qu'ils attendent pour dire qu'on nous trompe depuis sept ans ! Pour le crier sur les toits. »

- John Hawkes, *Le Cannibale*, traduction, Paris, Les Lettres nouvelles, 1949 ; Denoël, 1971, 219 pages.

« En 1944, j'ai passé neuf mois en Europe. J'étais ambulancier en Italie puis en Allemagne. C'est de cette expérience qu'est sorti *Le Cannibale*. En écrivant ce livre, j'ai essayé d'adopter un point de vue allemand, de ces violateurs qui étaient devenus des victimes. Je me souviens d'une cour d'école où l'on avait entassé des blessés allemands, tous des amputés. Il y avait là non seulement des soldats mais des femmes et des enfants. Ils étaient l'incarnation même de la douleur, tout comme ces détenus qui venaient d'être libérés des camps de concentration. » (*Le Monde*, 20 juillet 1984, p. 5)

- Louis-Ferdinand Céline, *D'un château l'autre, Nord, Rigodon*, Paris, Gallimard, 1957, 1960, 1969.  
Relation de pérégrination et de prison de l'écrivain-médecin dans l'Allemagne et le Danemark d'après-guerre.

## B.— NATURE ET PROVENANCE DES TÉMOIGNAGES SUR LES CATASTROPHES

- André Weiss, *Le Typhus exanthématique, pendant la seconde guerre mondiale*, en particulier dans les camps de concentration, Paris, Maloine, 1954, 75 pages.

docteur Weiss a connu la déportation et le typhus au camp de Theresienstadt. Son étude est précieuse. Il rapporte avoir entendu parler de chambre à gaz dans d'autres camps.

Sur l'épidémiologie, on ne saurait trop recommander le livre déjà ancien :

- Émile Littré, *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1872, 509 pages.

« Le typhus des camps est dans le même cas [que celui des maladies qui sont produites artificiellement]. Supposez un hôpital encombré de malades et de blessés, l'air stagnant dans des salles trop étroites, l'humidité répandue partout, le linge ne suffisant pas aux besoins, la malpropreté et les immondices dans les lits, sur les murs et sur les planchers, le découragement, la crainte, l'ennui maîtrisant l'esprit de tous ces malheureux renfermés dans un pareil asile, et bientôt vous verrez des fièvres du plus mauvais caractère naître dans cette enceinte ; et, si un semblable état de choses existe dans les innombrables hôpitaux qui appartiennent à des armées aussi nombreuses que furent celles de Napoléon et de la coalition, en 1813, si ces armées occupent une vaste étendue du pays et se meuvent avec rapidité, alors le typhus, se développant sur une grande échelle, passera de ville en ville, comme la flamme de l'incendie, et ressemblera aux grandes épidémies spontanées, ; cependant, il sera né de toutes pièces au milieu de circonstances dont on peut provoquer la réunion quand on le veut. » (p. 23)

- Alessandro MANZONI, *Histoire de la colonne infâme*, Maurice Nadeau/Papyrus, s.l., 1982, 208 pages. Préface de Leonardo Sciascia.

Ce livre sur l'innocence des semeurs de peste a plus de relation avec la seconde guerre mondiale que son préfacier, qui le dénie, ne le croit :

« [...] Parce que la torture était en vigueur, ce n'était pas nécessairement une raison pour la faire endurer à tous les accusés, ni pour déclarer coupables tous ceux que l'on condamnait à la souffrir. C'est une vérité qui peut sembler naïve à force d'évidence ; mais il n'est pas rare que les vérités trop évidentes, et qui devraient rester sous-entendues, soient par cela même oubliées ; et celle-ci en est une, si l'on veut bien juger cet atroce jugement. Nous avons cherché à la mettre en lumière, à faire voir que ces juges condamnèrent des innocents dont, avec la plus ferme persuasion de l'efficacité des onctions, et avec une législation qui admettait la torture, ils pouvaient eux-mêmes reconnaître l'innocence ; tandis que pour les trouver coupables, pour écarter la vérité qui reparaisait à chaque instant, sous mille formes et de tous les côtés, avec des caractères aussi clairs alors qu'ils le sont aujourd'hui, qu'ils le seront toujours, il leur fallut faire de continuels efforts d'intelligence, et recourir à des expédients dont ils ne pouvaient ignorer l'injustice. Dieu nous garde de

vouloir (ce serait une triste besogne) ôter à l'ignorance et à la torture leur part dans cet horrible événement. Elles en furent, la première, une cause déplorable ; l'autre, un moyen cruel et actif ; bien qu'assurément il ne fût ni le seul ni le principal. Mais nous croyons qu'il importe d'en discerner les causes véritables des causes décisives, lesquelles furent des actes iniques qui ne pouvaient prendre naissance ailleurs que dans des passions perverses. » (p. 32)

- Paul Ricoeur, *La sémantique de l'action*, Paris, CNRS, 1977, 292 pages.  
Présente une analyse du concept d'ascription. Ce concept juridique caractérise le genre et le contenu des imputations de responsabilité lors des procès de guerre, de révolution, de pestes et d'incendie. L'ascription de responsabilité est cet acte judiciaire par lequel est imputé, au travers d'un accusé, une causalité au mal, indépendamment d'une définition inductive du mal. L'ascription est une décision qui mélange la loi au fait et qui par suite confond l'action et l'événement. Il en résulte que « nous tombons dans un sens non-humain de la responsabilité » car le concept de responsabilité devient trop large puisqu'il doit couvrir « toutes les assignations de causalité tributaires d'un jugement sélectif relatif à quelque intérêt. » (p. 56)
  
- Benjamin Whorf, *Linguistique et anthropologie*, Paris, Denoël, 1969.  
Rapport du comportement et de la pensée pragmatique avec le langage, p. 69-115. Constate et explique la prééminence de la pensée pragmatique sur les faits dans la détermination des causes d'incendie :  
  
 « [...] une certaine ligne de conduite est souvent déterminée par les analogies contenues dans l'expression linguistique servant à traduire une situation donnée, ainsi qu'à analyser, classifier et assigner à celle-ci — jusqu'à un certain point — sa place dans ce monde, qui est [520] [comme le dit Edward Sapir] "dans une large mesure édiflée inconsciemment sur les habitudes de langage du groupe". Et je suis toujours persuadé que l'analyse linguistique faite par notre propre groupe reflète la réalité mieux qu'elle ne la décrit en fait. » (p. 74)  
 « Pour nous, la signification que revêt un substantif est fondée sur la correspondance établie entre des corps physiques et des référents d'un tout autre genre. Étant donné que les corps physiques et leur configuration dans *l'espace perçu* sont exprimés par des termes ayant trait à leur forme et à leurs dimensions et recensés par des nombres cardinaux et l'emploi du pluriel, ces modèles de signification et de recensement s'étendent aux symboles dont le contenu est dépourvu de tout caractère spatial et suggèrent par là un *espace imaginaire*. Dans l'espace perçu, les formes physiques « se déplacent, s'arrêtent, s'élèvent, s'abaissent, se rapprochent etc. ». pourquoi les référents, dans leur espace imaginaire, n'en feraient-ils pas autant ? » (p. 90)  
 « Ainsi notre univers mental, tel qu'il est déterminé par la langue, est non seulement en accord avec nos idéaux et nos idoles culturels, mais il intègre jusqu'à nos réactions personnelles inconscientes qui lui doivent certains de leurs aspects les plus caractéristiques. » (p. 107)

- Jean Norton Cru, *Témoins*, Paris, Les Étoiles, 1929, 731 pages ; rééd. aux Presses universitaires de Nancy, 1993, 727 pages. Des extraits de ce livre ont été publiés sous le titre *Du Témoignage*, Paris, Pauvert, 1967, 192 pages.

[\[http://aaargh-international.org /fran/livres2/cru.pdf\]](http://aaargh-international.org/fran/livres2/cru.pdf)

Ce classique de l'historiographie moderne contient de magnifiques analyses de combats bouleversants à la baïonnette qui se sont déroulés en des lieux où ils ne pouvaient avoir eu lieu. Ce livre est indispensable pour comprendre ce que veut dire : faire la critique des témoignages.

## DEUXIÈME BIBLIOGRAPHIE

### PREMIÈRE ÉPOQUE : LA DÉCOUVERTE

La contribution française dans ce domaine est décisive puisque c'est Paul Rassinier qui, le premier, au-delà de l'intuition de George Orwell, a mis en évidence au cours des années 1950 la rumeur autour de laquelle est bâtie l'interprétation internationale officielle et populaire des camps de concentration<sup>180</sup>.

— Paul Rassinier, *Ulysse trahi par les siens*, Paris, La librairie française, 1961, rééd. Paris, La Vieille Taupe, 1980, 208 pages.

La conviction de Rassinier sur le phénomène de la rumeur est établie en même temps qu'il devient l'objet de procès iniques et d'attaques politiques de la dernière brutalité. Il défend sa position d'historien en publiant dans des revues de droite et de gauche et s'en prend à des écrivains que le mouvement sioniste protège et qui lui semblent avoir une responsabilité dans la confusion et l'insécurité intellectuelles qui dominent ces questions.

— Paul Rassinier, *Le Véritable Procès Eichmann, ou les vainqueurs incorrigibles*, Paris, Les Sept Couleurs, 1962 ; rééd. Paris, La Vieille Taupe, 1983, 261 pages.

Ce livre contient une interprétation générale du retentissement des deux guerres mondiales sur la politique internationale. Il rassemble les textes juridiques, difficiles à trouver ailleurs, sur lesquels repose la vacuité des droits de « l'homme » d'aujourd'hui. Une étude critique met déjà en pièces le protéiforme document Gerstein dont les media impassibles font toujours leurs choux gras. Il rend compte d'un procès d'ensorcelés avec la sobriété tragique d'un témoin qui, ayant perdu la foi dans les chambres à gaz, se trouve face à un accusé que cette foi commence à posséder.

— Paul Rassinier, *Le Drame des juifs européens*, Paris, 1964, rééd. Paris, La Vieille Taupe, 1985, 221 pages.

Essais de chiffrage des victimes et interprétation des causes.

— Paul Rassinier, *L'opération « Vicaire ». le rôle de Pie XII devant l'Histoire*, Paris, La Table Ronde, 1965, 266 pages.

Une pièce de théâtre lancée par la propagande calomnie Pie XII. La presse mondiale, italienne exceptée, se jette sur le serpent de mer. Bien qu'il lui en coûtât de défendre l'honneur d'un adversaire, Paul Rassinier présente les documents qui rétablissent les faits.

---

<sup>180</sup>. Tous les livres de Paul Rassinier se trouvent en texte intégral et en plusieurs langues sur le site de l'aaargh, à l'adresse :

<http://aaargh-international.org/fran/archRassi/archRassi.html>.

## DEUXIÈME ÉPOQUE: LATENCE ET RETOUR DU REFOULÉ

Après la mort de Paul Rassinier en 1967, « l'affaire Rassinier » entre dans une période de stase.

C'est aux États-Unis et en Allemagne que le dossier resurgit d'abord en raison de la qualité historiographique de deux livres que la critique a accueillis avec réserve.

- Arthur Butz, *The Hoax of the twentieth century*, Historical Review Press, 1976, 6<sup>e</sup> édition, 1983, 369 pages ; trad. française, La Sfinge, Roma, 2002, [<http://aaargh-international.org/fran/livres3/ABmysti.pdf>.]

Ce livre contient l'analyse la plus stricte de l'historiographie des camps de concentration allemands. A. Butz est maître de conférences en électricité à l'université de l'Illinois. Ses sources sont sûres, ses statistiques soignées, sa thèse sur le mensonge exagérée. Les formules-choc d'Arthur Butz ont pu paraître excessives au regard d'une situation qui dans son fond ne prête pas à rire. Cet aspect a déchaîné la polémique au détriment du contenu de l'ouvrage.

- Wilhelm Stäglich, *Der Auschwitz Mythos*, Hambourg, 1978

[<http://aaargh-international.org/fran/livres2/Stagdeut.pdf>.]

L'auteur, qui est magistrat, procède à une critique textuelle de tous les textes essentiels sur lesquels s'appuient les justices allemande et autres pour étayer leurs accusations. Au travers des textes, tous les artifices de la procédure du procès de Francfort (appelé procès des gardiens d'Auschwitz) sont démontés, un à un. Pour retirer ce livre de la vente et le pilonner, les tribunaux allemands ont dû remettre en usage une loi de 1938. W. Stäglich a été dégradé de son titre de docteur en janvier 1984 et sa retraite amputée. Wilhelm Stäglich, quand il s'éloigne de la critique des textes, ne se montre pas toujours à l'abri de la démonologie qu'il voit à l'œuvre dans les injustices judiciaires commises avec la « chambre à gaz d'Auschwitz ». Pour lui, ces injustices faites à son peuple ne seraient pas le résultat de consensus internationaux, voire celui de l'action de la cause sioniste, mais de la seule main du *juif-démon* qui est partout.

[524]

Dès 1968, R. Faurisson reprend le dossier. Il confirme les conclusions de Rassinier et ajoute des arguments de nature scientifique, nets et irrévocables.

Tandis qu'il s'employait à une publication difficile, voici qu'il trouve à propos d'informer la presse du résultat auquel ses études avaient abouti : « Les chambres à gaz n'ont pas d'existence historique. » La suite qui ne fut pas celle que l'on attendait fut immédiate : le 16 novembre 1978, *Le Matin de Paris* inaugure la campagne de calomnies.

Décembre 1978 et janvier 1979 : le journal *Le Monde* publie deux lettres de Robert Faurisson résumant ses conclusions.

Que n'avait-il pas écrit !

La LICRA assigne en mars 1979 Robert Faurisson pour falsification de l'histoire et lance l'anathème repris par la presque totalité de la presse.

Le même mois, le journal *Libération* publie une lettre de Gabriel Cohn-Bendit déclarant entre autres :

« Battons-nous donc pour que l'on détruise ces chambres à gaz que l'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point. »

Ce furent des intellectuels marxistes qui, les premiers, dans *La Guerre sociale*, donnèrent une analyse claire et informée du problème de fond que posait l'imputation de falsification de la LICRA à son adversaire.

— « De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps », *La Guerre sociale*, n°3, juin 1979.

[<http://aaargh-international.org/fran/vt/vt97/gsl.html>]

Les auteurs, nés après la guerre, sont récalcitrants devant l'énormité de ce qui est demandé à croire. Ils font une comparaison entre les procès de Boukharine et de Höss. La question historiographique de la vérité des documents et témoignages devenait, par cette intervention politique, une véritable polémique civile.

[525]

A ce moment paraît un ouvrage de référence :

— David Schoenbaum, *Hitler's social Revolution*, New York, 1966, trad. française : *La Révolution brune* Paris, Laffont, 1979, 420 pages.

Voici le résultat de cette étude formulé au dos de l'ouvrage :

« Arrivé au pouvoir avec une idéologie prônant le retour à la terre et à la petite entreprise, plus généralement à une image mythique de l'Allemagne médiévale, féodale ou barbare, le régime nazi accéléra dans la pratique le processus de transformation du pays en une société industrielle moderne, n'empêchant finalement ni l'exode rural, ni la liquidation de la petite entreprise ni le travail féminin, « démocratisant », mieux que ne l'avait fait la République, l'armée et les administrations, noyant les élites aristocratiques et bureaucratiques traditionnelles sous un flot d'arrivisme petit-bourgeois. En 1945, terme du processus, année zéro d'une nouvelle Allemagne, la vieille Prusse a cessé d'exister. Paradoxalement, le nazisme a créé les conditions d'existence du régime démocratique stable qu'est la République de Bonn. »

L'arrière-fond historique de cette étude sociologique sérieuse est malencontreusement encombré de références épiques et idéologiques à David Rousset et Norman Cohn. L'ouvrage manifeste une torsion schizophrénique entre l'exactitude de l'ensemble et la perspective apocalyptique qu'accentue le titre idéologique de la traduction française.

Aux États-Unis, un article fait date :

[526]

- Howard Stein, « L'Holocauste et le mythe du passé comme histoire », *The Journal of Historical Review*, vol. 1, n°4, 1980, pp. 309 à 322.

Dans cet article d'anthropologie psychanalytique adressé par un psychohistorien à la revue révisionniste américaine, l'auteur spécifie :

« J'irai jusqu'à dire que celui qui comprend le sens juif de « l'holocauste » (et j'embrasse là quelque cinq mille ans) a compris l'expérience juive de la vie : peur du châtement, attente du châtement, fatalité du châtement et, finalement, conviction inconsciente que le châtement est mérité (de Yahvé à Hitler puis Arafat). Bien sûr, contre tout cela on se défend massivement — curieusement, en déplaçant et en projetant le désir et la peur sur des sources extérieures de rejet et d'extermination, et *en déformant la réalité de l'histoire pour la faire conformer au mythe de l'histoire*. il est tout à fait catastrophique pour la mise à l'épreuve de la réalité qu'un mythe collectif, attisé par un traumatisme narcissique non résolu de l'enfance, de la famille et du passé, trouve « une confirmation » dans les événements courants pour s'y refléter.

C'est précisément à ce point que l'holocauste comme symbole sacré se heurte à l'approche scientifique de l'holocauste comme fait à analyser. »

En France, la presse s'étant mise en léthargie, la polémique se développe à coup d'articles et de livres. Le dossier et les premiers travaux de Robert Faurisson sur ce sujet sont présentés dans :

- Serge Thion, *Vérité historique, vérité politique ? (le dossier de l'affaire Faurisson, la question des chambres à gaz)*, Paris, La Vieille Taupe, 1980, 352 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/histo/histo.html>]

Ce dossier contient une exposition détaillée de la cabale et de son contenu technique par Serge Thion ; l'analyse du Journal d'Anne Frank et une étude sur les conditions physiques, chimiques et biologiques d'une chambre à gaz réelle par Robert Faurisson et une bibliographie générale très complète sur le sujet.

- Serge Thion, *Sur une récente ignominie du Nouvel Observateur* », Suivi de la lettre intégrale de Chomsky à Roy, du « commentaire de Noam Chomsky » à l'article de Roy et d'une toute petite « Lettre ouverte à Claude Roy », Paris, La Vieille Taupe, 1980, 19 pages.

[<http://abbc.com/totus/1963-1980/138documensonge.html>]

Démontage d'un chef d'œuvre de fripouillerie journalistique qui avait su combler l'exigence spéculative des intellectuels.

Ces trois publications ont suscité les réponses suivantes :

[527]

- Nadine Fresco, « Les redresseurs de mort », *Les Temps Modernes*, n° 407, juin 1980.

[<http://aaargh-international.org/fran/arvs/mieuxfaire/NFredresseurs1.html>].

- Pierre Vidal-Naquet, « Un Eichmann de papier », *Esprit*, n° 45, 1980 ; repris dans *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, Maspéro, 1981, 296 pages.  
[<http://aaargh-international.org/fran/arvs/mieuxfaire/PVNeichpapier1.html>]  
Ces deux articles, en reconduisant l'anathème de la LICRA, ont détourné l'intérêt fragile des intellectuels pour l'étude du dossier. Trompant et terrifiant les gens de Lettres, ils portent une grande responsabilité dans le choix des intellectuels pour les boniments moraux d'une littérature idéologique falsifiée au détriment d'une saine historiographie. Deux mises au point s'ensuivirent :
  
- Maurice Bardèche, « Sur un article de la revue *Esprit* », *Défense de l'Occident*, décembre 1980, pp. 48 à 60.  
[<http://aaargh-international.org/fran/histo/MB/mbesprit.html>]
  
- Robert Faurisson, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire. la question des chambres à gaz. Précédé d'un avis de Noam Chomsky*, Paris, La Vieille Taupe, 1981.  
[<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/archFaurc.html> ]  
Ce mémoire contient l'analyse des pièces décisives choisies par M. Georges Wellers pour la LICRA. La presse a parlé plusieurs mois de l'affaire Chomsky-Faurisson sans jamais aborder le contenu des textes de Chomsky et de Faurisson [[la page Chomsky de l'AAARGH](#)]. Ce livre est pourtant au centre du débat historiographique et judiciaire puisqu'il est consacré à la réfutation de la preuve qu'aurait constitué le témoignage du médecin S.S. Johann Paul Kremer, invoqué par la LICRA pour soutenir ses accusations. Il contient de nombreuses pièces en annexes, notamment sur Dachau et Filip Müller mérite d'être confronté ligne à ligne avec le livre que devait publier M. Wellers peu après.  
Le 16 décembre 1980, M. Jean Pierre-Bloch, pour répliquer à la position de Noam Chomsky, déclare à Europe n° 1 que le procès sera un procès civil portant sur le contenu et non pénal et portant sur la morale. Engagement qui ne sera pas tenu (cf. annexe n° 5, p. 350).  
Le 31 décembre 1980, le Pen Club fait connaître, dans le journal *Le Monde*, son indignation que Noam Chomsky ait pu prendre la défense de la liberté d'expression en préfaçant Robert Faurisson. L'expression du faux, déclare le Pen Club, devrait être interdite.
  
- Georges Wellers, *Les chambres à gaz ont existé*, Paris, Gallimard, mars 1981, 230 pages.  
Les éditions Gallimard, moins bien inspirées depuis la disparition de Jean Paulhan, ont publié cette rencontre entre le vice-président de l'Association pour l'Étude des Assassinats par le Gaz (ASSAG) avec une chambre homicide. Présenté comme une réponse à Faurisson, il s'agit en fait du regroupement d'articles anciens parus dans *Le Monde juif* [revue du CDJC] et qui étaient donc connus des spécialistes. La seule partie inédite concerne le problème crucial de l'existence de très nombreux témoignages et même d'expertises sur « la chambre à gaz » de Dachau dont tous les historiens reconnaissent qu'elle n'a jamais existé. Georges Wellers nous explique qu'il n'y a pas lieu d'en être troublé.

Ce livre a en commun avec les articles de N. Fresco et de P. Vidal-Naquet d'exalter l'évidence. La presse ne demandait rien d'autre, les clercs pas davantage, pour grossir le gulf-stream du délire des cœurs. Le succès de ces écrits et les excès de sottise de ceux qui ont improvisé sur ces travaux de quatrième main ont conduit d'autres personnes, inquiétées par ce déluge, à lire les textes de cette polémique et à y intervenir.

- Jean-Gabriel Cohn-Bendit, « "Génocide", chambres à gaz, du procès au débat », *L'Anti-Mythes*, n° 25, avril 1981.

[<http://aaargh-international.org/fran/erv/jgcb/jgcb.html>]

L'article pose les termes du débat public à partir du point où se trouve être alors la controverse : le journal du docteur Kremer. Une analyse linguistique renvoie la théorie du surcodage à son néant. Par cet écrit, et en intervenant dans le déroulement du procès, M. Jean-Gabriel Cohn-Bendit a fixé l'attention d'un public plus large sur le point : à propos de Robert Faurisson se pose un problème distinct de la seule personne de Faurisson. Jean-Gabriel Cohn-Bendit ne s'est pas contenté de prendre partie pour la liberté d'expression, il a, par son étude historiographique, contribué à désengluier — jusque-là noyé dans un argumentaire émissarial effroyable — le problème [529] que posent au public et aux historiens les résultats des études savantes. Ce faisant, il indiquait l'insuffisance de la thèse pour laquelle l'évocation du problème de la chambre à gaz serait l'expression d'une nostalgie malveillante qui expliquerait tout.

- Edgar Morin, *Pour sortir du vingtième siècle*, Paris, Nathan, 1981, 380 pages. M. Morin énonce que « le problème fondamental des chambres à gaz déclenche en chaîne tous nos problèmes fondamentaux ». Mais il n'étudie pas de première main le dossier, ce qui lui permet de reconduire les soupçons et les croyances qu'il semble interroger : un exercice de double logique.

- « « De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps (suite et fin), Une mise au point de "La Guerre sociale", Paris, mai 1981, 94 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/vt/vt97/gs2.html>]

Reprise plus approfondie de l'affaire et réponses aux arguments filandreux de MM. Vidal-Naquet et Wellers. Cette plaquette contient une lettre de Pierre Guillaume sur le problème des chambres à gaz, lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 1978, c'est-à-dire deux mois avant que n'éclate l'affaire Faurisson. Cette lettre avait dès ce temps-là attiré l'attention et l'intérêt de nombreux sympathisants de l'ex-librairie La Vieille Taupe.

Collectif, « Le Mythe concentrationnaire » (1. Naissance. 2. extension et légitimation), *Le Frondeur*, n° 7, printemps 1981, p. 917).

[530]

En juillet 1981, Robert Faurisson est condamné pénalement sans que le fond soit tranché. Il interjette appel.

- « L'affaire Faurisson », *Le Lutteur de classe*, n°1, novembre 1981, Lille, 50 pages.

Très bonne présentation du dossier où sont soulignées les contradictions de l'adversaire.

Ces écrits marxistes sous-estiment peut-être la forme et la force mythique de la représentation « chambre à gaz » et la fonction du droit dans la rémission des excès interprétatifs que peut entraîner de se référer à ce mythe.

- Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Éric Delcroix, Claude Karnoouh, Vincent Monteil, Jean-Louis Tristani, *Intolérable Intolérance*, Paris, La Différence, décembre 1981, 207 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/polpen/intolerable/iitdm.html>]

Cette publication rassemble les réflexions et positions d'universitaires qui, faisant sortir « l'affaire » hors des prétoires, ont ouvert le débat intellectuel. Remis aux juges, ce livre a été un élément essentiel de leur information. Il contient une introduction, une analyse juridique et judiciaire de l'avocat de R. Faurisson, une longue étude de comparaisons et d'analyse anthropologique, le texte du jugement du 8 juillet 1981, son sévère commentaire et une mise en évidence de la dimension religieuse où se déploie la controverse.

- Collectif, « Le Mythe concentrationnaire (3. Le mythe prend une forme scientifique. 4. Le discours de toutes nos angoisses), *Le Frondeur*, n° 8, hiver 1982, p. 7-13, B.P. 105, 94400 Vitry.

[531]

Ces dernières contributions émanaient surtout de personnes connues pour leur activité militante au-dessus de tout soupçon de sympathie envers l'idéologie nazie. Le fond séculier de l'anathème de M. Vidal-Naquet était pris à revers. Il allait falloir parler du contenu d'une controverse réelle. Et cela d'autant plus que paraissait, dans une collection dirigée par M. Pierre Guillaume, un complément anthropologique :

- Bernard Lazare, *L'antisémitisme, son histoire et ses causes*, Paris, La Différence, janvier 1982, 201 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/histo/lazare/blahctdm.html>]

La thèse centrale de ce livre de 1894 avance que l'analyse des phénomènes antisémites doit être conduite en prenant en considération le principe théologique et ethnocentrique du judéocentrisme (cf. *supra*, tome I, pp. 140ss).

\*\*\*

Les pièces étaient sur la table, le chemin semblait visible, on préféra somnoler :

- Alain Finkielkraut, *L'Avenir d'une négation*, Paris, Le Seuil, 1<sup>er</sup> trimestre 1982, 187 pages.

Pour M. Finkielkraut, poser le problème de la chambre à gaz est une manifestation — un avatar — de la négation. Entendez : de la négation d'Amalek,

l'ennemi immortel, le dieu de la théologie négative, qui de temps à autre s'incarnerait. Comme est touchante cette brindille apportée au bûcher avec cette sainte simplicité.

- Jean-Claude Milner, « Chomsky et les politiques exterminationnistes », *Ordres et raisons de la langue*, Paris, Le Seuil, 1<sup>er</sup> trimestre 1982 (cf. tome I, p. 112).

On organisa un colloque sur « le national-socialisme et les juifs », qui devait se tenir à la Sorbonne fin juin-début juillet 1982, sous l'égide des Hautes études en sciences sociales.

[532]

On fonde, en avril 1982, l'Association pour l'étude des Assassinats par Gaz qui se propose de rechercher la preuve d'une chambre homicide.

On ouvre, ce même mois d'avril, une « Exposition de la Déportation, 1935-1945 », sous l'égide de la Commission de l'information historique pour la paix. Elle devait parcourir la France. Elle fut fermée en mai après la réception d'un texte de Robert Faurisson qui analysait la documentation exposée.

Enfin parut une réponse à l'article qui avait dévoyé les bonnes fois :

- Robert Faurisson, *Réponse à P. Vidal-Naquet*, Paris, La Vieille Taupe, juin 1982, 64 pages, ainsi que la réédition de cette réponse, augmentée et suivi de « Le mythe des chambres à gaz entre en agonie » et de « L'argent des contribuables contre R. Faurisson », Paris, La Vieille Taupe, décembre 1982, 95 pages.

Cette réponse, publiée avant le colloque, a conduit le regretté Raymond Aron à préciser le sens des mots, les organisateurs, à plus de tempérance, et M. Vidal-Naquet à une irrémédiable déconfiture.

- René Girard, *Le Bouc-émissaire*, Paris, Grasset, juin 1982, 300 pages.

« La chasse aux sorcières implique que juges et accusées croient en l'efficacité de la sorcellerie.

Les Évangiles gravitent autour de la passion comme toutes les mythologies du monde mais la victime rejette toutes les illusions persécutrices, refuse le cycle de la violence et du sacré. Le bouc émissaire devient l'agneau de Dieu. Ainsi est détruite à jamais la crédibilité de la représentation mythologique. Nous restons des persécuteurs mais des persécuteurs honteux. « Toute violence désormais révèle ce que révèle la passion du Christ, la genèse imbécile des idoles sanglantes, de tous les faux dieux des religions, des politiques, des idéologies. » (Extrait du « Prière d'insérer »)

Cet ouvrage est sans relation directe à la controverse. Il arrive pourtant à propos pour en éclairer un aspect.

Le 1<sup>er</sup> août 1982, le journal *Libération* publie une lettre de lecteur sur les bombardements israéliens de Beyrouth qui lui vaudra un procès de la LICRA pour antisémitisme et provocation à la haine raciale (voir *supra*, tome I, pp. 133ss).

- MM. Saül Friedlander et Tim Mason contribuent au blocus intellectuel de Robert Faurisson par des articles publiés par la revue *Le Débat*, 21 septembre 1982, 274 pages.

- Jean-Pierre Faye, *Dictionnaire politique portatif en cinq mots*, Paris, Gallimard, novembre 1982, 274 pages.  
Bréviaire d'intolérance : contribution au terrorisme ambiant.
- Le Citoyen, *L'incroyable affaire Faurisson*, dans les petits suppléments au Guide des droits des victimes, n° 1, du vrai et du faux dans une très sérieuse controverse civile, Paris, La Vieille Taupe, décembre 1982, 80 pages.  
Cette brochure, que nous republions ici (tome I, ch. I ; p. 18 à 34), contenait les arguments et les conclusions présentés devant la cour d'appel ; d'un côté par la LICRA, le MRAP et d'autres associations et, de l'autre côté, par R. Faurisson. La présentation de ces conclusions établissait la relation entre l'enjeu judiciaire et législatif et l'état du débat savant et intellectuel et de ses nécessités propres. Elle s'adressait aux citoyens et aux juges pour les alerter des conséquences funestes qu'il y aurait à satisfaire une école de perversion documentaire et à sanctionner la vertu professionnelle.

Le problème devenant très clair, on se donna d'autres moyens pour augmenter la température de la serre chaude où les esprits étouffaient déjà.

On créa en janvier 1983 une direction d'étude nouvelle pour enseigner l'holocauste à l'École des hautes études en sciences sociales. Le titre choisi par le nouveau directeur dépêché par l'université de Bar-Ilan (Palestine occupée) est : « L'histoire du judaïsme français contemporain, des Lumières au génocide ». M. Saül Friedlander — réputé pour sa théorie des « divergences dans le plan des décisions et des processus d'enchaînement menant à la solution finale » — est venu inaugurer ce vaste programme.

[534]

On fonde le Centre d'études sur l'antisémitisme contemporain, sous la présidence de M. A. Wormser, M<sup>mes</sup> Élisabeth Badinter, E. de Fontenay, A. Kriegel, B. Baret-Kriegel, MM. Le Roy-Ladurie, A. Adler, et l'on mit un petit professeur, J. Tarnéro, au travail. Tout ce que touche cette vestale devient antisémite, et le remède s'avère pire que le mal.

- Eugène Enriquez, *De la Horde à l'État*, Paris, Gallimard, février 1983, 462 pages (cf. tome I, p. 113 ???).
- Paul Veyne, *Les Grecs croient-ils à leurs mythes*, Paris, Le Seuil, février 1983, 164 pages (cf. supra, tome I, p. 113 et tome II, p. 37, n. 27 ???)

En janvier et février 1983, le gouvernement français porte plainte pour crime imprescriptible contre l'humanité contre MM. Papon et Barbie.

En mars, le journal *Le Monde* est assigné en première instance pour antisémitisme pour avoir publié en publicité une déclaration antisioniste.

- Michel de Certeau, Élisabeth de Fontenay, Laszek Kolakosky et al., *La Vérité*, Bruxelles, Complexe, avril 1983, 277 pages.  
Recueil d'articles à la recherche d'une transcendance permettant de faire l'économie du concept de vérité en histoire.

## TROISIÈME ÉPOQUE

### L'ARRÊT DU 26 AVRIL 1983 ET LE BALLET DES LUCIOLES

Le 26 avril 1983, un arrêt fait savoir que les falsifications du professeur n'étaient que des faits controuvés pour perdre dans l'opinion un homme de Lettres sans artifice.

L'étude des phénomènes concentrationnaires revient depuis aux historiens, aux médecins, aux anthropologues et aux juristes.

[535]

— Bernard Lazare, *Contre l'antisémitisme*, Paris, La Différence, avril 1983, 127 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/histo/lazare/blahctdm.html>]

Documents et élucidation du fond de la controverse sur Bernard Lazare.

En mai 1983, la Société des gens de lettres se porte comme intervenant volontaire dans le procès fait à M. P. Guillaume pour avoir publié Bernard Lazare (cf. *supra*, tome I, pp. 140ss)

Un diplôme universitaire de technologie, option journalisme, intitulé *L'affaire Faurisson, nuit et brouillard*, est reçu à l'université de Bordeaux III.

En juin est opérée l'excommunication sans retour de Noam Chomsky.

— Le Citoyen, *L'affaire Papie-Barbon et l'arrêt du 23 avril 1983*. contribution de la jurisprudence française au concept de génocide, Paris, La Vieille Taupe, Les Petits Suppléments, 70 pages.

Le chapitre second du livre premier du présent ouvrage reproduit l'essentiel de cette plaquette (cf. *supra*, tome I, pages 95 à 131). Elle marquait l'ampleur et la nécessité que prenait la vérité historiographique dès lors que des procès pour fait de guerre de la seconde guerre mondiale pouvaient être interprétés comme une réponse faite aux progrès des études historiques. La première partie de cette plaquette : « Sur la double nature des crimes contre l'humanité », fut envoyée, avant la rédaction de l'arrêt, à des magistrats et à des journalistes.

Le Collège international de philosophie fut créé le 19 juillet. Il forme une engéance dont les membres cooptés se proposent une approche « oblique » des problèmes de notre temps. Ces nouveaux rhéteurs, réputés pour leurs moyens diagonaux et qui savent biseauter la vérité autant qu'il se peut, se sont vaillamment déclarés « rebelles à toute intolérance doctrinale ». ces taille-boudins envisagent d'envahir une abbaye parisienne qui abrite de loyaux pompiers<sup>181</sup>.

<sup>181</sup>. NdÉ.— Il s'agit d'une partie des locaux de l'ancienne l'École Polytechnique, (transférée en 1804 dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre), rue Descartes dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris, libérés par le départ de l'École en 1972 à Palaiseau. La caserne de pompiers existe toujours. Le site internet du collège, extrêmement mal fait, se trouve à l'adresse : <http://www.ci-philosophie.fr/>.

En septembre, le journal *Libération* et son directeur sont condamnés pour antisémitisme et incitation à la haine raciale. Ils n'interjettent pas appel.

[536]

Le même mois, la 1<sup>ère</sup> chambre civile du Tribunal de grande instance de Paris ne retient aucune charge contre M. Guillaume. Elle refuse d'ordonner la saisie de *Contre l'antisémitisme*, déboute de leur demande principale relative à *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*, les prétendus héritiers qui versent à M. Guillaume une indemnité traditionnelle de 3000 F. en dédommagement de leur procédure abusive.

- Jean-Pierre Faye, *Yumi*, Paris, Le lieu commun, septembre 1983, 127 pages.  
Le secrétaire général du haut conseil de réflexion du Collège international de philosophie, membre de l'Association pour l'étude des assassinats par Gaz, au lieu de rechercher la preuve que cette association pour poursuit, a secrété une sorte d'*Auschwitz mon amour*. Avec sa bonté fulgurante, le secrétaire étale une indifférence pluridisciplinaire et foncière à toute notion de preuve.
  - Serge Quadruppani, *Le prêt à penser*, Paris, Balland, octobre 1983, 360 pages.  
A M. Quadruppani le pompon de la finesse : « En 1984, il faudra dire que les chambres à gaz n'ont pas d'importance. » Le tabou, d'implicite, devient explicite : le vingtième siècle entre dans l'animisme !
  - Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil, novembre 1983, 272 pages (voir supra, tome II, pp. 14 et 15 ???)
  - *Le retour de Paul Rassinier, droits de l'homme et histoire*, dossier soumis au Congrès du parti socialiste de Bourg-en-Bresse, novembre 1983, 194 pages.  
La plupart de ces articles, revus, forment les présents chapitres III et IV du livre I et une partie du chapitre I du livre II (tome I, pp. 174-206). On peut consulter le volume entier à l'adresse suivante :  
[<http://aaargh-international.org/fran/archRassi/rpr/rpr.html>]  
Le dossier visait à alerter le Parti socialiste sur l'état lamentable et précaire de la liberté des recherches historiques, et sur le dénuement intellectuel de leurs malencontreuses initiatives judiciaires.
  - M<sup>e</sup> Klarsfeld et Jean-Claude Pressac, *L'Album d'Auschwitz*, Paris, Le Seuil, novembre 1983, 224 pages (cf. supra, tome II, pp. 46ss ???)  
[<http://aaargh-international.org/fran/tiroirs/tiroirJCP/tiroirJCP.html>]
- [537]
- Moshe et Élie Garbarz, *Un Survivant*, Paris, Plon, décembre 1983, 215 pages.  
Depuis longtemps, on disait qu'il n'y avait pas de témoins de l'usage des chambres à gaz ayant survécu. On se trompait. Après Filip Müller, Martin Gray, Ben Roubi, Alter Feilsinber, voici un nouveau miraculé des commandos de la mort. Il a vu. Il a échappé à son destin. Il transmet à son fils.
  - Jean-François Lyotard, *le Différend*, Paris, Minuit, janvier 1984, 280 pages.  
« On nous apprend que » : telle est la source historique du P<sup>r</sup> Lyotard. Tout ce que ce dernier sait de son confrère Faurisson, il est scrupuleusement allé le puiser dans l'article étique du P<sup>r</sup> Vidal-Naquet. Oint de cette Sainte Ampoule,

il prête derechef à Robert Faurisson des thèses qu'il y a trouvées. Ignorant par légèreté, le Pr Lyotard semble faire un effort énorme pour résoudre des problèmes qui n'existent que dans son livre.

En janvier 1984, la LICRA est déboutée de sa demande visant à faire condamner le journal *Le Monde* pour antisémitisme.

Les procès faits à *Libération* et au *Monde* montrent les dangers pour les journaux de ne pas remplir leur fonction. Après avoir commencé à informer le public, ces journaux avaient pris l'initiative politique de ne plus le faire. De la sorte, ils se mettaient en rivalité directe avec l'instance politique de la LICRA et invitaient celle-ci à vouloir les subordonner. Par quoi se constate la prétendue puissance de la presse. Elle n'est souvent que de redoubler l'erreur. Bien qu'elle se censure, elle prend des coups et perd les lecteurs qui ont le pressentiment que quelque chose leur est caché.

- Alain Bosquet, *Les Fêtes cruelles*, Paris, Grasset, février 1984, 346 pages.  
Tissu d'horreurs épouvantables où est pris le héros à Buchenwald. On se plonge les mains dans les viscères en famille sous l'œil encourag[538]éant des nazis-gazeurs. Une malencontreuse chambre à gaz, placée indûment dans ce camp où l'on sait qu'il n'y en a pas eu, soulage le lecteur en rendant le reste du récit équivoque. M. Bernard Pivot, lors de la présentation de l'ouvrage à la télévision s'en est étonné. M. Bosquet crut alors opportun de rétorquer que s'il n'y avait pas eu de chambre à gaz à Buchenwald, il y en avait eu ailleurs. M. Bernard Pivot, soit par docte ignorance, soit par civilité, n'a pas jugé bon d'approfondir le sujet.
- *Vous avez dit fascismes ?*, Robert Badinter, Ruben Barreiro-Saguier, Gérald Bloncourt... [et al.] ; publ. sous la dir. d'Antoine Spire , Paris, Éd. Montalba, 1984, 285 p.  
Ouvrage collectif constitué sous l'égide de l'Union des écrivains, avec le concours du Centre national des Lettres, préfacé par R. Badinter. M. Faye, qui semble avoir ici oublié la promesse de trouver une preuve de chambre à gaz, n'en insulte pas moins ses diables favoris. M. Tarnéro, qui passe ses journées sur les œuvres du Pr Faurisson, déclare : « Les arguments de l'objectivité historique du docteur Faurisson se passent de commentaires. » (p. 184) Quant à M. Antoine Spire, qui a dirigé la publication, il croit bon de préciser que si l'usage à l'Union des écrivains est de s'exprimer en toute liberté, « il n'est pas possible d'engager [sur les thèses que défend R. Faurisson] un débat d'idées... » car elles seraient des « contre-vérités historiques pures et simples ». La préface se termine sur l'invocation de la chambre à gaz.
- Jacques Bouveresse, *Le Philosophe chez les autophages*, Paris, Minuit, février 1984, 196 pages.  
Les autophages sont ces philosophes apparents qui se donnent pour but de déconstruire une normalité mythique qui serait le résultat de la conspiration défensive des naïfs quand ils parlent du réel. Ces philosophes qui prétendent mettre en scène des discours « figés et bétonnés » ne font que tracer autour de la philosophie le cercle concentrationnaire d'une anormalité hermétique dans lequel les professeurs de philosophie, comme des poules fascinées, restent enfermés.

[539]

— Le 16 mars 1984, création de l'Association *La Mémoire courte*. Quatrième association commémorative créée contre la « révision » et pour le souvenir de l'holocauste à la veille du procès contre K. Barbie. Il semble que M. Dreyfus, élu socialiste, ait fait un *lapsus calami* en titrant son affaire qui a donné lieu à une campagne de placards menée par M<sup>me</sup> Françoise Castro, épouse de M. Laurent Fabius [ministre de l'industrie jusqu'au 17 juillet 1984, premier ministre à partir du 19 juillet de la même année], à qui a été « confié le soin de coordonner l'action des groupes de pensée qui se situent dans la mouvance de la majorité » (*Le Monde*, 19 juillet 1984, p. 3).

— Fin mars 1984, création de l'association *Vérité et Dialogue* pour s'opposer à ceux qui ont La Mémoire trop Courte.

Le berger répond à la bergère : « C'est la France entière qui jamais n'oubliera le martyr des déportés non plus que leurs bourreaux et leurs complices. »

— Noam Chomsky, *Réponses inédites à mes détracteurs parisiens*, Paris, Spartacus, mars 1984, 91 pages.

[<http://aaargh-international.org/fran/chomsky/reponses.html>]

« Je ne fais que donner un petit échantillon de l'amoncellement de mensonges et de tromperies suscités par mes prétendues opinions. Dans certains milieux intellectuels français, les principes fondamentaux de toute discussion — à savoir, un respect minimum des faits et de la logique — ont été pratiquement abandonnés.

[...]

Un jour, quelqu'un écrira une histoire de la vie intellectuelle parisienne de cette époque, et il sera consterné par ce qu'il découvrira. »

Noam Chomsky

— *L'Autre l'Étranger*, numéro spécial de la revue « Mots », Institut de la langue française, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, mars 1984, 232 pages.

Ratiocinations sur les pensées célestes de M. Vidal-Naquet.

— Jeffrey Mehlman, *Le legs de l'antisémitisme en France*, Paris, Denoël, avril 1984, 195 pages.

« Bernanos termine par ailleurs son volume de 1931 [*La grande Peur des bien-pensants*] avec une évocation qui a presque valeur d'anticipation par rapport à la future utilisation de la chambre à gaz : « L'air manque. Le monde qui nous observe avec une méfiance grandissante s'étonne [540] de lire dans nos yeux la même angoisse obscure. Déjà quelques-uns d'entre nous ont cessé de sourire, mesurent l'obstacle du regard... On ne nous aura pas... On ne nous aura pas vivants. » (p. 41) »

La chambre à gaz permet ici de déceler de loin des anticipations génocidaires inconscientes dans l'œuvre conchiée. Ce *telos* exterminateur autorise aussi l'auteur à décoder un antisémitisme latent chez Jacques Lacan en raison d'une référence faite au *Salut par les juifs* de Léon Bloy. Jeffrey Mehlman lit là une

dénégation qui de surcroît cacherait un chiasme. L'illustre psychanalyste croyait retourner à Freud. Il s'était mépris. Sans se rendre compte, en vrai, il revenait à Léon Bloy !

- Norbert Rouland, *Les Lauriers de cendre*, Le Paradou, Actes Sud, avril 1984, 446 pages.

L'auteur se propose de renouveler le roman historique. Pour venir à bout du mystère de la gladiature, qui est que cette institution réelle ne posait pas de problème moral aux Romains, il introduit le meurtre de foule par chambre à gaz dont l'existence n'est pas prouvée. Le résultat est que la comparaison de deux phénomènes de nature différente qui passent pour être de même nature, au lieu d'éclaircir le problème de la gladiature, le complique. Essaiera-t-on bientôt de résoudre les ultimes mystères de la peinture pariétale de cette façon ?

- Alfred Grosser (sous la direction d'), *Dix leçons sur le nazisme*, Bruxelles, éditions Complexe, 1984, 260 pages.

Ces leçons sont appendues au *Protocole de Wannsee* comme des stalactites se-reines à leur voûte, alors que l'authenticité de ce document, qui n'est pas un protocole, est douteuse. M. Raymond Aron a tenu des propos qui le laissaient pour nul et non avvenu [cf. le dossier Wannsee à l'adresse : <http://aaargh-international.org/fran/dicbio/dicbiog5.html-anchor265444>]

- Historiens et géographes, revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie de l'Enseignement public, n° 299, mai 1984, « Entretien avec Vladimir Jankélévitch ».

« Il n'y a qu'une méthode. Il n'y en a pas deux pour faire revivre l'Histoire ou la Philosophie et pour avoir un véritable dialogue avec les élèves ; c'est de s'intéresser même passionnément, au risque parfois de déformer la vérité. Quand on la déforme, les élèves se gendarment, se rebellent et un dialogue s'instaure. Un dialogue quelquefois pénible pour le professeur mais un dialogue salutaire. En effet ce dialogue est souvent fatigant. [...]

[540 bis]

- François de Fontette, *Sociologie de l'antisémitisme*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, juin 1984.

« L'immense entreprise a fonctionné avec une « bestialité de machine », selon l'excellente expression de M. Roger Ikor ; le génie allemand de l'ordre et de l'organisation est venu surajouter à l'ensemble un caractère de très consciencieuse et efficace administration. Voilà pourquoi on ne peut pas non plus comparer cela aux pires des massacres que l'histoire a connus : de Thessalonique à Béziers, d'Oradour à Tulle, il s'est agi d'horreurs commises à chaud par des troupes en campagne ou des fanatiques et qui, pour n'être pas excusables, n'en sont pas pour autant comparables.

On ne peut pas ne pas sentir derrière cette volonté de banalisation, que M<sup>me</sup> Veil dénonça justement, des arrière-pensées antisémites. Car, en plus de cela, certains contestent les procédés mis en œuvre par les nazis : les chambres à gaz seraient une invention postérieure à la guerre et pour un peu on

s'emparerait de cette affirmation pour déclarer qu'il s'agit là d'un mythe construit par l'Internationale juive pour attirer sur elle la pitié des goyim : on se croirait revenu aux *Protocoles des Sages de Sion*. M. G. Wellers dans un ouvrage récent a fait justice de ces mises en doute de la sinistre réalité.

Si l'on peut trouver quelques excuses ou quelques explications à ceux qui pendant l'extermination doutaient de sa réalité parce qu'elle semblait incroyable, il ne faut pas que, le temps s'étant écoulé, on en vienne maintenant, pour des raisons analogues, à douter de sa vérité ; ce n'était, hélas, ni un rêve ni un cauchemar ; pour notre pays, le *Mémorial de la déportation des juifs de France* publié par M. Klarsfeld suffit à l'attester. » [L'unicité du génocide, p. 107.]

Le lecteur notera que pour démontrer la transcendance du génocide incomparable, la rumeur calomnieuse remplace les sources historiques.

[541]

— Pierre Joffroy, « Notre professeur d'Auschwitz », *Enjeu*, n° 13, juin 1984.

« Ah ! Brouiller les cartes ! Faire de la Résistance une longue partie de haines et de trahisons — avec, pour juge-arbitre, ce Klaus Barbie, policier SS de petit calibre, bourreau quand même de Jean Moulin et des petits enfants d'Izieu expédiés à Auschwitz. Réviser l'histoire, disent-ils.

L'entreprise n'est pas bornée à la seule France. Il s'agit de l'avenir du fascisme. Cette lugubre vision politique serait tolérable, admissible et même de bonne compagnie s'il n'y avait pas Auschwitz. »

Voilà toute la pointe savante dont est capable le Centre d'études et recherches socialistes (CERES). Sans la vision lugubre d'une industrie de mort, sans « Auschwitz », pas de Résistance et pas de réfutation possible du nazisme ? Est-ce là toute la théorie émanée des infrastructures matérielles, ou l'aveu prudhommesques d'une foi impuissante ?

Le *New York Times* annonce le [5] juillet 1984 l'incendie criminel, en Californie, de la librairie et des archives de la revue *Historical Review* et indique que les partisans de « l'holocauste » sont venus se réjouir spontanément devant cet autodafé d'origine inconnue.

— Eugen Kogon, Adalbert Rückerl, Herman Langbein, *Les chambres à gaz, Secret d'État*, Paris, Minuit, septembre 1984, 302 pages.

Ce livre est un événement dans la controverse. Il rassemble et réactualise ce qui serait susceptible, en l'état des choses, de convaincre le public cultivé de l'existence de la chambre à gaz.

— Université de Picardie, *Récit et Histoire*, avec le concours du Centre national des Lettres, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> semestre 1984, 251 pages.

Andrée-Jeanne Baudier fait porter son article, le dernier du volume, sur les romans de Günter Grass, *Le Tambour*, et celui de Christa Wolf, *Kindheitsmuster* (Aufbau-Verlag, 1976). Nous apprenons que dans *Le Tambour*, l'homme du gaz, le père Noël et Hitler ne sont qu'un seul et même personnage. De *Kindheitsmuster*, voici ce que dit M<sup>me</sup> Baudier : [542] « C'est le récit qui confronte la narratrice au bourreau que Nelly, le personnage, aurait pu devenir. Quand la narratrice prend des notes, elle est amenée à recopier les mé-

moires de Rudolf Höss, le commandant d'Auschwitz, et sous peine de folie, il lui faut séparer en pensée la copie de la rédaction. Comme la narratrice hésite à assumer l'enfance non criminelle mais fasciste de Nelly, elle désigne celle-ci à la troisième personne et procède à une presque totale éviction de la narration à la première personne. »

La description du fait est limpide. L'appartenance de la narratrice à un passé non criminel mais dont elle a appris, depuis, qu'il aurait pu le devenir puisqu'elle était fasciste, fait qu'elle cherche à s'identifier au bourreau du crime impossible. A situation folle, réponse folle : la narratrice n'est plus capable de dire « je » et se désigne à la troisième personne. L'obligation morale de se reconnaître dans un crime d'une énormité criminelle atroce et impossible pousse la personne à une existence factice.

Deux romans viennent de paraître, qui prennent pour fond, ou comme sujet, les rumeurs d'Orléans ou d'Auschwitz :

— Catherine Lepront, *Une Rumeur*, Paris, Gallimard, hiver 1984, 204 pages.

— Alain Gerber, *Une rumeur d'éléphant*, Paris, Laffont, septembre 1984, 196 pages.

Y a-t-il pire épreuve, se demande M. Poireau-Despêches à propos de ce livre, que d'avoir à démontrer ce à quoi on ne croit plus (*Le Monde*, 7 septembre 1984).

## ENSEMBLES DOCUMENTAIRES ET OUVRAGES DE SYNTHÈSE

Les archives allemandes saisies par les Alliés et entreposées en France, aux États-Unis et en Union soviétique sont, dans leur plus grande partie, inaccessibles à la recherche.

Le choix des documents de Nuremberg a été fait par des juristes et non des historiens. Plus exactement, il a été fait par des procureurs, la défense ne disposant, en général, que des pièces de l'accusation.

La doctrine qui sert de base essentielle au Tribunal militaire international de Nuremberg est consignée dans les:

— *Unites States War Refugee Board Reports*, édités par l'Executive Office of the President.

Le plus important de ces rapports est celui de novembre 1944, *German Extermination Camps, Auschwitz-Birkenau*, rédigé à Washington avant la libération des camps sous la responsabilité de M. Morgentau, direction de l'*US Refugee Board* et responsable de l'administration des camps après leur libération.

— Tribunal militaire international (TMI), *Le procès contre les principaux criminels de guerre devant la cour de justice militaire internationale de Nuremberg*, publié par le Conseil suprême de contrôle pour l'Allemagne, en français, allemand et anglais, 1948, 1942.

— Tribunal Militaire de Nuremberg (NMT), 15 tomes.

Les documents et les témoignages que ces cinquante-sept tomes n'ont pu contenir peuvent être consultés dans quelques archives, dont celles du Centre de documentation juive contemporaine de Paris.

— Croix-Rouge internationale, *Document sur l'activité du CICR en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*, Genève, 1948, 3 tomes.

[543]

— Croix-Rouge néerlandaise, *Auschwitz*, Hoofdbestuur van den Vereniging het Nederlandsche Roode Kruis, La Haye, 1947-1953, 6 tomes.

- *Faschismus — Ghetto, Massenmord, Dokumentation über Ausrottung und Widerstand der Juden in Polen während des Zweiten Weltkrieges*, Berlin, publication du *Jüdisches Historisches Institut Warschau*, éditions Rütten&Loening, 1960.
  - Sténogrammes, en plusieurs langues, du procès Eichmann, 1961. Consultable au CDJC.
  - *Lieux de combats et de martyre de 1939 à 1945*, publication de la Commission pour la protection des monuments à la mémoire des combattants et des martyrs, Varsovie, Sport y Turistyko, 1965.
  - *Anatomie des SS-Staates*, 2 volumes contenant les rapports d'experts du procès d'Auschwitz, édités par l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, Olten et Frisbourg-en-Brisgau, éd. Walter, 1965.
  - *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale*, 1967-1975, 9 volumes.
  - *Anthologie Auschwitz*, éditée par le Comité international d'Auschwitz de Varsovie, 2 volumes en cinq éditions partielles, 1969 et 1970.
  - *Siegertribunal-Nürnberg 1945/46*:  
Comptes rendus et rapports des travaux du Congrès d'histoire contemporaine de la Société pour un journalisme libre, 21-23 mai 1976, Cologne, Cassel, éditions Nation Europa.
  - *Brockhaus Enzyklopädie*, Wiesbaden, éd. Eberhard Brockhaus.
  - *Der Grosse Brockhaus*, Wiesbaden, éd. Eberhard Brockhaus.
- [544]

## Table des matières

### Livre II Études de faits et de fantaisies

Chapitre I – le conflit de la liberté civile et d’une illusion .....	168
Diagnostic rétrospectif, médecine historique et Épidémiologie de l’esprit.....	169
Un auguste souci.....	174
Esquisse d’une théorie clinique d’une rumeur guerrière Et de ses développements .....	177
Chapitre II- Incidences de l’histoire sur l’anthropologie, la littérature et la psychologie .....	209
Histoire et anthropologie .....	210
Paul Rassinier .....	212
Grégory Bateson .....	217
Histoire et littérature .....	224
La perspicacité d’un écrivain et les obscurantismes déchirés de gauche et de droite .....	225
George Orwell et la chambre à gaz.....	230
Histoire et psychologie .....	239
Orestie polonaise.....	240
D’après <i>roman</i> de polanski.....	240
Chapitre III.- Comptes rendus.....	249
L’argumentation technique ou le problème de l’arroseur arrosé .....	250
Les révélations de l’album d’auschwitz (édition française) .....	253
Les variations de la vérité officielle soviétique sur la découverte du camp d’auschwitz.....	275
Trois ans dans une chambre à gaz d’auschwitz.....	279
Sur la difficulté et sur le devoir d’être vrai... ..	281
Réflexions à propos de Max Gallo, de Martin Gray et de quelques autres.....	281
Ce que veut dire révisionniste.....	285
Chapitre IV.- Le monde des merveilles.....	288
Le témoignage d’un patriote de bonne volonté.....	290
L’impossible dialogue de Pécuchet et du nazi-gazeur en 1984.....	293
Post-scriptum.....	294
Le credo symbole du collège de témoignerie .....	294
L’originalité de l’état d’israël est-elle irréductible ? .....	296
Histoire de l’hypothétique chambre à gaz qui voulait se faire plus grosse qu’un combinat industriel ou l’affaire faurisson racontée aux enfants.....	300

## CONCLUSIONS

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	311
De l'universalité des droits des hommes .....	312
CONCLUSIONS CONCRÈTES .....	336
Pour une histoire moderne et rassemblante .....	337

## ANNEXES

Annexe n°1 - extraits du colloque de la sorbonne.....	345
Annexe n° 2 - la chambre (leichenkeller) d'auschwitz .....	347
Annexe n°3 - déclaration des 34 historiens.....	348
Annexe n°4 - document zeitschel.....	349
Annexe n° 5 - interview de jean pierre-bloch.....	350
Annexe n°6 et 7 .....	354
Annexe n°8 - l'obscurantisme scientifique pour raison d'état.....	354

## BIBLIOGRAPHIES

Première bibliographie .....	357
A.- Analyses et expériences d'écrivains .....	357
B.— Nature et provenance des témoignages.....	360
Deuxième bibliographie.....	363
Première époque : la découverte.....	363
Deuxième époque : latence et retour du refoulé.....	364
Troisième époque : l'arrêt du 26 avril 1983 .....	372
Ensembles documentaires et ouvrages de synthèse.....	379